

BULLETIN DE LA  
 SOCIÉTÉ **PUBLIC**  
 HISTORIQUE ET  
 ARCHÉOLOGIQUE DU  
**PÉRIGORD**

I.S.S.N. 1141 - 135 X

*Ce qu'il est*

*Ce qu'il aurait pu être*



TOME CXIX - ANNÉE 1992  
 3<sup>ème</sup> LIVRAISON

- Ah ! mince, alors... Saumande qu'a la pierre !!!...

## TARIFS

Cotisation (sans envoi du bulletin) .....	70 F
Pour un couple, ajouter une cotisation .....	70 F
Droit de diplôme .....	50 F
Abonnement (facultatif) pour les membres titulaires	130 F
Abonnement pour les particuliers non membres ...	210 F
Abonnement pour les collectivités .....	210 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire) ....	70 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel) <i>selon le cas</i>	

---

*Il est possible de régler sa cotisation 1992, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.*

---

*Sur présentation d'une photocopie de leur carte d'étudiant :*

- les étudiants en histoire et archéologie seront admis et auront le service du bulletin gratuitement.*
- les étudiants d'autres disciplines régleront demi-tarif.*

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, complétées par la loi du 11 mars 1957 et la loi du 3 juillet 1985, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

---

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

BULLETIN DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET  
ARCHÉOLOGIQUE DU  
PÉRIGORD

I.S.S.N. 1141 - 135 X

*Ce qu'il est*

*Ce qu'il aurait pu être*



TOME CXIX - ANNÉE 1992  
3<sup>ème</sup> LIVRAISON

*- Ah ! mince, alors... Saumande qu'a la pierre !!!...*

## SOMMAIRE DE LA 3<sup>me</sup> LIVRAISON 1992

● Compte rendu de la séance	
du 1er juillet 1992 .....	207
du 5 août 1992 .....	210
du 2 septembre 1992 .....	212
● Figures étranges à Gabillou (J. Gausson) .....	215
● Les paroisses consacrées à saint Martin en Dordogne (J.-C. Ignace) .....	221
● Etude architecturale de quatre maisons romanes à Périgueux (I. Dotte-Mespoulède) .....	233
● Les heures de Périgueux en 1550 (R. Amiet) .....	265
● Pancarte des évêchés de Périgueux et de Sarlat (1556). Essai de restitution (troisième et dernière partie) († A. Delmas) .....	271
● Comment un Mathieu de Molé se retrouve à Meignac, au XVIII <sup>e</sup> siècle (Ch. Nectoux) .....	333
● L'évolution économique et sociale dans la vallée de la Dronne depuis la seconde guerre mondiale (1945-1990) (Doyen J. Lajugie) .....	341
● Dans notre iconothèque :	
Les peintures du donjon de Molières (B. Delluc, G. Delluc et C. Veaux) .	405
● Notes de lecture :	
J.-J. Desplat : <i>La Boétie, le magistrat aux nombreux mystères. Le château de Mellet, Neuvic-sur-l'Isle</i> ; A.-P. et Ch. Félix : <i>Découvrir la Dordogne</i> ; J.-Cl. Bonnal : <i>Joséphine Baker</i> ; A.-C. Ricard : <i>Le triangle magique du Périgord</i> ; P. H. Ribault de Laugadière : <i>Les cartes postales de Couze et Saint-Front</i> ; M. Plaud : <i>Routinier du Périgord</i> ; Cl. Vanderpooten : <i>Samuel Pozzi</i> ; J. Gardelles : <i>Aquitaine gothique</i> ; G. Lachaud : <i>Le château de Castelnaud</i> ; Th. Félix et Ph. Bigotto : <i>Vallée Vézère</i> ; A. Sadouillet-Perrin : <i>En Périgord, destins parallèles</i> ; Sentiers du Périgord : <i>Petites randonnées en vallée de l'Isle et haute vallée Vézère</i> ; M. Dé : <i>En ce temps-là... le Périgord</i> ; G. Carion-Machwitz : <i>La Meynardie</i> ; Vieilles églises en Périgord : <i>L'abbaye de Chancelade</i> (D. Audrerie); L. Blanchard : <i>Armée secrète dans la Résistance en région 5</i> ; R. Vergnaud : <i>Araucanie-Patagonie, approches et perspectives par l'héraldique et la sigillographie afférentes au royaume</i> (J. Lagrange) .....	413
La promenade de notre Compagnie, en pays de Dronne, le 27 juin 1992 (A. Bélingard) .....	417
● Dans le courrier de la S.H.A.P.	
— Le professeur H. de Lumley .....	421
— M. Jean Riboulet .....	421
— Le général de Brianson .....	421
— Mme Sadouillet-Perrin .....	421
— Le commandant Girardet .....	421
● Liste des manuscrits présentés à la commission de lecture .....	422
● Errata .....	423

Le présent bulletin a été tiré à 1600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange et Jeannine Rousset, avec la collaboration de la commission de lecture. Ont également participé à la préparation de ce numéro : MM. Audrerie, Berthier, Décima, Fournioux, Ignace.

Photo de couverture : *L'affaire des eaux de Glane ou du Toulon (caricature d'époque, collection J.L.).*

## COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

---

SEANCE DU MERCREDI 1er JUILLET 1992

Présidence du P. Pommarède, président.

Présents : 98 — Excusés : 2.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### NECROLOGIE

M. Pierre Gazel.

### ENTREES D'OUVRAGES

- *Joséphine Baker*, par Jean-Claude Bonnal, édition P.L.B., Le Bugue, 1992 (don de l'éditeur);
- *L'art pariétal archaïque en Aquitaine*, par Brigitte et Gilles Delluc, éditions du C.N.R.S., Paris, 1992 (don des auteurs);
- *Le château de Mellet*, Neuvic-sur-l'Isle, plaquette éditée par le Syndicat d'Initiative, Neuvic-sur-l'Isle, 1992;
- *Historique de la maison de retraite de La Tour-Blanche*, par Henri de Castellane, plaquette éditée par la maison de retraite à partir du texte publié dans le bulletin, La Tour-Blanche, 1992 (don de l'auteur);
- *Araucanie-Patagonie, approches et perspectives par l'héraldique et la sigillographie afférentes au royaume*, par Roland Vergnaud, chez l'auteur, 1992 (don de l'auteur);
- *Proverbes limousins*, choisis par Jan Dau Melhau et mis en images par Jan-Marc Simeonin, éditions Lucien Souny, Paris, 1992;
- *Armée secrète dans la Résistance*, par Jacques Blanchard, slnd;
- *Histoire de la formation des écoles du Toulon*, par Christian Salviat, chez l'auteur, 1986 (don de l'auteur);
- Actes du colloque « *Paysage de qualité : utopie ou investissement d'avenir ?* », tenu je jeudi 5 décembre 1991, Lycée agricole de Périgueux, 1992 (don du lycée agricole);
- *Point de vue sur l'agriculture au XIX<sup>e</sup> siècle*, par Michel Combet et Anne-Sylvie Moretti, tiré à part de *Vues sur l'économie d'Aquitaine*, mars 1992 (don des auteurs).

## REVUE DE PRESSE

- Le bulletin de la *Société des Amis de Montaigne*, N° 27-28 de janvier-juin 1992 est un numéro spécial consacré à la gloire dans l'œuvre du philosophe.
- Dans le bulletin de la *Société des Amis de Sarlat et du Périgord Noir*, n° 49 du 2<sup>me</sup> trimestre 1992, M. Bouyssonnie présente une gravure pariétale à Prats-de-Carlux, L.-F. Gibert traite de la désignation des instances municipales à Sarlat 1299-1789, et F. Auricoste étudie les protestants de Villefranche-du-Périgord, R. Bouet évoquant la personnalité du père François Agrafel.
- Dans le *Journal du Périgord*, n° 13 de juillet 1992, Dominique Lavigne présente le musée de l'or à Jumilhac-le-Grand, Tristan Hordé analyse les noms de lieux le long de la Dronne et Dominique Audrerie rappelle l'existence du château de Rouffignac, aujourd'hui disparu.
- *La Bournat* d'avril 1992 donne une série d'articles et d'études sur la littérature occitane.
- Dans le *Courrier Français* du 19 juin 1992, Alberte Sadouillet-Perrin indique que l'église de Vallereuil est en cours de restauration, le père Briquet évoque le centenaire de *La Croix* en Périgord.
- Dans le bulletin n° 27 de juin 1992 du *Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, on relève notamment : M. Berthier, deux bâtards de Bretagne abbés commendataires de Cadouin, C. Nectoux, Marie de Lemanska dernière marquise de Mensignac, et la liste des quartiers des Guichard de Gourville.
- *Les dictz de Bruzac* est le nom donné au bulletin de liaison de l'association « Renaissance du vieux Bruzac ».
- Dans *l'Agriculteur de la Dordogne* du 12 juin 1992, J.-L. Galet indique qu'un nouveau musée consacré à la vie sauvage vient d'ouvrir ses portes au Bugue.

## COMMUNICATIONS

- Le président rappelle que notre prochaine soirée se déroulera aux Archives départementales sous la conduite de François Bordes.
- M. Bordes présente le projet de revue des Archives dont l'objet est la formation à la recherche et une meilleure information sur les activités à caractère culturel.
- Le père Pommarède fait le compte rendu de notre dernière sortie qui a réuni plus de cent personnes. Que tous ceux qui ont participé à la préparation de cette journée en soient remerciés.
- Le père Pommarède s'interroge aussi sur l'existence d'une pension Fénelon à Périgueux au début du XX<sup>e</sup> siècle.
- M. Lagrange présente l'intéressant travail de Roland Vergnaud sur l'héraldique et la sigillographie au royaume d'Araucanie-Patagonie, depuis Orélie Antoine jusqu'à nos jours. Un exemplaire de cette étude est déposé dans notre bibliothèque.
- Le père Pommarède a participé au nom de notre compagnie au jury du concours « Clochers d'Or ».
- Mme Sadouillet-Perrin a relevé au Canada l'existence d'un village portant le nom de Saint-Front et sans doute fondé par des migrants.
- Le président Filliol rappelle que la toponymie au Canada est liée aux mouvements de colonisation, les noms de lieu étant surtout des noms de saints.
- Mme Lavigne fait circuler des photographies prises lors de notre dernière sortie.
- M. Audrerie indique que la journée des jardins, qui s'est tenue à l'abbaye de Brantôme le 6 juin dernier, a permis de découvrir devant une très nombreuse assistance l'inventaire des jardins en Périgord; les actes de cette journée seront prochainement publiés. Une exposition sur ce même thème est présentée durant l'été à l'abbaye de Brantôme.
- M. Martin dresse le bilan des fouilles qu'il a conduites sur le site de Campniac, préalablement à des constructions nouvelles. Des restes d'habitat datant selon les cas de 20 à 50 avant J.-C. ou du premier siècle ont été mis au jour. Des éléments

de décor sont apparus ainsi que les restes d'une villa comportant une abside arrondie. Parmi le mobilier, on note un canif à la lame de bronze et une statuette de déesse assise. Une sépulture d'adolescent a été également retrouvée, mais pas de nécropole.

Mme Girardy-Caillat présente à l'aide de diapositives l'exposition qui sera présentée durant l'été à Petit-Bersac, montrant les fouilles réalisées et une partie du matériel mis au jour.

Mme Soubeyran analyse longuement la plaquette dite « pendeloque de l'ovidos », trouvée à Chancelade et conservée au musée du Périgord. Il semble bien que cette plaquette représente une sorte de mât surmonté d'une tête de bison, avec des personnages statiques. Cette importante étude devrait être publiée dans notre bulletin. Pour Mme Chastel, cette interprétation est très séduisante et conforme à l'objet.

M. Salviat montre, à l'aide de statistiques, que le quartier de la Boétie était un quartier résidentiel déjà à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle; d'où la nécessité de l'alimenter en eau potable pour la ville de Périgueux.

#### *ADMISSIONS DU 1er JUILLET 1992*

- Mme Michelle-Marie Valade-Bonnet, Beaumaine, 24400 Beaupouyet, présentée par le père Pommarède et M. J. Boras.
- M. l'abbé Gabriel Naulin, curé de Mussidan, 24400 Mussidan, présenté par le père Pommarède et M. D. Lacombe.
- Dr Daniel Bernard, Le Val d'Atur, 24750 Atur, présenté par M. J.L. Galet et D. Audrerie.
- Mme Christiane Busset, 24480 Cadouin, présentée par l'abbé de Laubarède et M. G. Mouillac.

#### *LISTE COMPLEMENTAIRE AUX MEMBRES ADMIS LE 2 OCTOBRE 1991*

- M. Reviriego Bernard, abbaye, 24650 Chancelade, présenté par le Dr Delluc et M. Audrerie.
- M. Presles Frédéric, La Meynie de Dourles, 24350 Lisle, présenté par les mêmes.
- Mlle Petizon Hélène, 24, rue du Clos-Feuquière, 75015 Paris, présentée par MM. Audrerie et Ségurel.
- M. Lapeyre Jean, 59, boulevard Lefèvre, 75015 Paris, présenté par MM. de La Héronnière et Audrerie.
- M. Affagard Armand, La Pouyade, 24300 Sceau-Saint-Angel, présenté par MM. Audrerie et Lapouge.
- M. Demeur Jacques, Les Potences, 24420 Sorges, présenté par MM. Audrerie et Savignac.
- M. Bouyé Edouard, 42, rue Notre-Dame des Champs, 75006 Paris, présenté par MM. Audrerie et Dollé.
- M. Martial Gérard, 44, allées Charles de Fitte, 31300 Toulouse, présenté par MM. Leclair et Mouillac.
- Mme Blanche Jacqueline, 72670 La Fresnaye-sur-Chédouet, en lieu et place de sa mère Suzanne Gilles-Lagrange Gendry récemment décédée.
- M. Léman Joseph, château de Lafaye, 24160 Saint-Médard d'Excideuil, présenté par MM. Audrerie et Le Nail.

auxquels nous présentons nos excuses pour cette omission due à une erreur technique.

Le président,  
Pierre Pommarède.

Le secrétaire général,  
Dominique Audrerie.

## SEANCE DU MERCREDI 5 AOUT 1992

Présidence du P. Pommarède, président.

Présents : 80 — Excusés : 5.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

## FELICITATIONS

Mgr Jean Briquet, nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur.  
M. Henri Brive, nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur;  
M. et Mme E. de Chalup à l'occasion de la naissance d'Albane;  
Laurence Chesneau et Vincent Dupin à l'occasion de leur mariage.

## ENTREES D'OUVRAGES

- *Monographies de la ville et du canton de Bussière-Badil*, par P.-H. Ribault de Laugardière, éditions Libro-Liber, réédition à l'identique d'un texte paru dans notre bulletin en 1892.
- *En Périgord, Destins parallèles. Cinq parmi d'autres* par Alberte Sadouillet-Perrin, imprimerie Fanlac (don de l'auteur).
- *Mémoire de maîtrise de Sophie Monac consacré aux vitraux figuratifs des édifices religieux de Périgueux*, sous la direction du Pr Lopez (don du P. Pommarède).

## ENTREES DE DOCUMENTS

- *Compte rendu d'activité du Service départemental de l'architecture de la Dordogne* (don du service de l'architecture).
- *Portraits de cour*, catalogue pour une exposition, Bibliothèque du Conservatoire national des Arts et Métiers avec un portrait de François de Pontbriand (don de M. Henry de Montferrand).
- Un cliché diapositive de la façade du château de Montréal par Robledo (don de M. Henry de Montferrand).
- Dossier de documents sur les guerres de religion en Périgord d'après M. Berthier (don de l'auteur).
- Dossier sur les Lostanges-Sainte-Alvère (XVIII<sup>e</sup> siècle) d'après M. Berthier (don de l'auteur).
- Photocopie d'un document portant la signature de Joséphine Baker, ministère du Travail (don de M. Verbauen).

## REVUE DE PRESSE

- La revue *Lemouzi*, n° 123 (juillet 1992), avec la table des matières pour 1990 et 1991.
- *Périgord mon pays*, revue des Périgordiniens de Paris, 2<sup>me</sup> trimestre 1992 avec un supplément consacré à Eymet.
- *Les Cahiers de Bergerac*, n° 76 (juillet-août 1992).
- *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1992, tome 89, n° 4 et 5.
- *Les Magazines de France*, Périgord Magazine 92 et Gastronomie 92.
- *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1992, tome CXIII, n° 2.
- *Antiquités Nationales*, 1990/1991, n° 22/23.
- *Histoire et Généalogie*, 1992, n° 39 avec un article sur « Les Gouffier, d'Oiron à La Rue et à La Barrière, du Poitou en Périgord » par M. Berthier (don de M. Berthier).
- *Généalogie*, 1992, n° 81.
- *Feuillets SEM* avec un article de Madeleine Bonnelle intitulé « Vingt ans ont passé ».



- Dans *Périgueux Magazine d'informations municipales*, de juillet 1992, un article sur « Vésone et la Cité : deux villes pour un millénaire ».
- Revue archéologique Sites, 1992, n° 50.
- *Sites et Monuments*, 1992, n° 138 avec une mention sur Périgueux concernant un projet de musée gallo-romain près de la tour de Vésone.
- *Plenum*, 1992, vol. 15, 5.
- *Courrier Français*, 3 juillet 1992, avec une petite notice sur Charles de Batz alias d'Artagnan qui a de lointains cousins en Périgord.
- Dans *La Dordogne Libre* du 4 juillet 1992 un récit de la sortie de la Société en Ribéracois.
- Un bulletin de souscription pour *La Charente révolutionnaire 1789-1799*, ouvrage édité par la Société archéologique et historique de la Charente.

## COMMUNICATIONS

Le président annonce que notre soirée du 9 septembre sera animée par Mme Martine Duhamel sur les techniques de la généalogie et les méthodes à suivre. La conférence de M. Jacques Lagrange sur « *La vie en Périgord sous Louis Napoléon* » est reportée au 18 novembre. Le 2 octobre se tiendra à Arles un colloque sur Mgr Dulau.

Le président présente une affiche offerte par M. Leclerc pour annoncer la prochaine sortie de notre société, le samedi 19 septembre, sur le thème de Montaigne : château de Saint-Michel de Montaigne, tour, bibliothèque (avec un portrait de Montaigne), église; château de Mathecoulon (qui fut au frère de Montaigne).

Le numéro spécial *Le Périgord et les Amériques* vient de paraître, avec douze articles traitant des domaines les plus variés où l'on retrouve l'influence de notre province sur le Nouveau Monde. C'est le dixième volume spécial édité par notre compagnie, au cours des dix dernières années.

M. Salvat recherche à quoi correspondait l'usine Guidon près du moulin de Saint-Front.

Le président Filliol expose, avec une riche documentation, le résultat de ses recherches pour tenter de localiser dans Vésone les thermes gallo-romains de Sainte-Claire ou Godoffre, en recoupant les informations livrées par l'épigraphie, la toponymie et l'archéologie. Ces thermes que l'on peut situer au sortir de l'écluse, ont été détruits au XVIII<sup>e</sup> siècle. D'importants vestiges correspondant à une façade de 60 m de long, tournée vers le sud-est, ont été mis au jour au XIX<sup>e</sup> siècle, au cours des travaux de creusement du canal. Malheureusement, il n'en demeure qu'un plan dressé par Cruvellier et annoté par le Dr Galy. Certaines colonnes auraient été réemployées dans le clocher de Brantôme, selon Taillefer. Des analogies entre les plans des bâtiments permettent des rapprochements avec les thermes de Saintes. Les thermes publics de Sainte-Claire correspondraient pour Vésone à une ville de 2.500 à 3.000 habitants, ce que semblent confirmer les études récentes. Il est demandé au président Filliol d'envisager la publication de cet important travail dans notre bulletin.

Notre vice-présidente d'honneur, Mme Sadouillet-Perrin présente son dernier ouvrage « *En Périgord, Destins parallèles* ». Elle y relate la vie et la mort de quelques uns de ces « acharnés de la Révolution », tels que P. Roux-Fazillac, G. Lanxade, U. Fétaud, J. Prunis et F. Pontard.

Mme Chabanne apporte des documents sur Brard, en particulier une lettre de Brard, une facture concernant la verrerie du Lardin et des photographies de Saint-Lazare.

Mme C. Nectoux a établi un inventaire méthodique de toutes les croix de carrefour, de mission et de rogation des douze communes du canton de Saint-Astier. Certains d'entre elles ont pu être remises en état.

Un souhait est formulé par un membre : celui de l'envoi des « Petites Nouvelles » aux membres de notre compagnie qui ne sont pas abonnés au bulletin.

Le prochain congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest aura lieu à Pauillac-Blaye (Gironde) les 17 et 18 avril 1993.

#### ADMISSIONS DU 5 AOUT 1992

- Mme Evelyne Foreau, 5, square Watteau, Résidence Montaigne, 78330 Fontenay-le-Fleury, présentée par le père Pommarède et M. C. Turri.
- Dr Katherine V. Boyle, 10, Conington Road, Fenstanton, Huntingdon, Cambs PE 18 9LB, Angleterre, présentée par le docteur G. Delluc et M. A. Roussot.
- Mme Timothy Neal, Le Clauzel, 24260 Saint-Cirq, présentée par M. A. Régis et M. P.L. Bertrand.

Le président,  
Pierre Pommarède.

La secrétaire générale adjointe,  
Brigitte Delluc.

#### SEANCE DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 1992

Présidence du P. Pommarède, président.

Présents : 85 — Excusés : 6.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

#### NECROLOGIE

- Mme O. Demoures.
- M. Jean Lajoinie.
- M. Maligne.

#### ENTREES D'OUVRAGES

- *Monographie de Lanouaille et Jumilhac-le-Grand*, par Pierre-Henri Ribault de Laugardière, éditions Libro-Liber, Bayonne, 1992 (don de l'éditeur);
- *La Meynardie*, par Geneviève Carion-Machwitz, Max Chaleil éditeur, Montpellier, 1992;
- *Vielles églises en Périgord*, sous la direction de Dominique Audrerie, 2<sup>me</sup> livraison, l'abbaye de Chancelade par Isabelle Dotte-Mespoulède, éditions P.L.B., Le Bugue, 1992 (don de l'éditeur et de M. Audrerie);
- *La Linde et son Coulobre*, par Madeleine Bonnelle, éditions Pierre Fanlac, Périgueux, réédition, 1992 (don de l'éditeur);
- *La vie en Périgord sous Louis Napoléon III*, par Jacques Lagrange, éditions Pilote 24, Périgueux, 1992 (don de l'auteur).

#### ENTREE DE DOCUMENTS

Reproductions de photographies prises en Périgord au début du siècle.

## REVUE DE PRESSE

— Dans le *Journal du Périgord* n° 14 de septembre 1992, on peut noter la biographie de Jean-Marie du Lau par Joëlle Chevè, une présentation de Montignac par Dominique Lavigne, le château disparu de Brantôme par Dominique Audreie, la reprise des photographies de Périgueux dues à Baldus par Thierry Boisvert.

— Dans les *Documents d'archéologie périgourdine*, n° 6-1991, parmi une douzaine d'études fort documentées, on peut signaler particulièrement J. Gaussen, le dynamisme à Gabillou, J.-C. Moissat, nouveaux éléments sur le solutréen et le magdalénien au Gour-de-l'Arche, A. Coffyn, à la recherche des bronzes perdus, C. Chevillot, quelques découvertes archéologiques, B. Fournioux, la châtellenie de Vernode dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

— Dans les *Cahiers de la Chapelle-Saint-Robert*, n° 8, Tony Pelpel présente un médecin sous Louis-Philippe, O.A. Plazer étudie le cadastre de la Chapelle-Saint-Robert en 1826, Marcel Belly évoque la coupe d'un arbre de la liberté. Dans la 10<sup>e</sup> livraison, Marcel Belly étudie l'histoire de l'église Saint-Etienne de Javerlhac.

— Les *Chroniques nontronnaises*, n° 12 proposent notamment des notes d'histoire sur la forge de Rudeau par Mme Hériard, l'histoire d'une jeune fille sous la Terreur par Mme Carenso, les petits moulins de Saint-Estèphe par Mme Thibaud.

— Dans *l'Agriculteur de la Dordogne* du 21 août 1992, J.-L. Galet signale que le château de Bridoire vient d'être classé au titre des monuments historiques et espère que des travaux pourront être rapidement entrepris.

## COMMUNICATIONS

Le secrétaire général rappelle que les 25, 26 et 27 septembre prochains se dérouleront les Rencontres internationales de Comarque, qui porteront sur le château, symbole ou réalité du pouvoir.

De passage à la Durantie, le P. Pommarède a appris que l'épée du maréchal Bugeaud, récemment mise en vente, avait été retirée de la vente. Le coran d'Abdel-Kader, qui avait appartenu à Bugeaud, a été acquis par les musées de France.

Le P. Pommarède a trouvé dans un château périgourdin un tableau figurant Lapeyrouse. A cette occasion, l'amiral de Presles rappelle la vie de cet illustre marin de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui partit en exploration dans le Pacifique à l'initiative de Louis XVI.

Jacques Lagrange évoque la personnalité du comte Koucheleff, qui fit construire le château de La Roche, à Annesse, aux portes de Périgueux. Le comte Koucheleff est célèbre pour les pièces de monnaie qu'il jettait depuis le balcon de l'hôtel de l'Univers à Périgueux. Il forma le projet de réaliser un ouvrage avec Théophile Gauthier sur l'art russe, vers 1860. Ce dernier lui écrivit depuis la Russie à différentes reprises, mais le projet de livre resta sans suite. La sœur du comte semble avoir été célèbre durant le second Empire en Périgord, par ses exercices de spiritisme.

Mme Herguido signale la création d'une association consacrée à la recherche et à la protection de l'environnement à Savignac-les-Eglises.

Le 2 septembre 1792 eurent lieu les massacres de septembre, qui eurent pour cadre plus particulièrement le couvent des Carmes à Paris. Parmi les victimes figurait Jean-Marie du Lau de la Côte. Mme Chevè en fait revivre le souvenir et rappelle qu'il naquit le 30 octobre 1738 au château de la Côte à Biras; il fut archevêque d'Arles, où il mena une vie exemplaire et pleine de générosité; représentant du clergé, il s'opposa rapidement aux excès révolutionnaires. Son procès de béatification se conclut en 1926.

M. Bitard a relevé dans l'ouvrage de Claude Lévy-Strauss intitulé « La pensée sauvage » (Paris, 1962), une citation de Georges Rocal

La bibliothèque de Périgueux, qui n'avait aucun texte autographe d'Eugène Le Roy, vient d'acquérir une lettre de trois pages de l'auteur de « Jacquou le Cro-

quant ». Cette lettre du 11 novembre 1903 est adressée à un correspondant non identifié, amateur de généalogie et d'histoire locale, dont le texte est reproduit ci-après :

*Montignac, 11 novembre 1903*

*Monsieur,*

*Je vous remercie beaucoup des renseignements que vous m'adressez touchant François d'Hautefort. Ils confirment ceux que je possède, lesquels prouvent que le lieutenant de la maréchaussée ne fut pas confirmé dans la noblesse. Dont il avait joui ainsi que son père Charles.*

*Je viens de fouiller dans mes papiers et j'y ai recueilli quelques notes que je vous adresse par le même courrier sur les familles de Chapon et Arnal du Chambon et de La Faye. Malheureusement, je crains qu'elles ne vous soient que d'une médiocre utilité.*

*Il y a pourtant l'acte de vente de la terre d'Auriac faite par Alain d'Albut à Raymond Arnal, où il est question de la maison de l'acquéreur située dans la pleine de la ville de Montignac, ce qui répond bien à la position du Chambon. Malheureusement, il y est question aussi d'une maison de Jean Arnal qui doit être dans les mêmes parages, ce qui fait une difficulté. Une demi-ligne illisible ajoute à l'incertitude et à l'obscurité du texte.*

*Je me demande si le copiste n'a pas mal lu l'acte qui est de 1487, et si l'original ne disait pas place au lieu de pleine ?*

*Je remarque aussi que l'acte dit : Noble Raymond Arnal 1er de Lafaye (Il avait mis seigneur de Lafaye et l'a rayé). Ce qui tendrait à faire croire que cet Arnal possédait déjà le château, ou tout au moins quelque chose à Lafaye. Cependant l'acte parle des maisons, tours, fossés, terrasses, et du moulin de Lafaye : mais il ne dit pas expressément maison ou château, ou hôtel de Lafaye.*

*La seigneurie vendue par Alain d'Albret, avait-elle pour lieu principal un autre château ? Cela ne me paraît pas probable : était-elle sûre ? C'est encore improbable.*

*Cependant d'après une note extraite du nobiliaire de Saint Allais par M. de Saint Saud qui a bien voulu me l'envoyer jadis, Antoinette de la Cropte née vers 1448, mariée à noble Raymond Arnal, ou Arnaud, du lieu de Montignac, lui apporte Lafaye (généalogie de La Cropte).*

*Je vous livre ces difficultés, Monsieur, persuadé que votre science en ces matières en viendra à bout.*

*A l'égard de Charlotte de Chapon, il est bien étonnant que sa noblesse fut contestée et que l'intendant ait autorisé la paroisse à soutenir un procès contre elle si elle était vraiment noble, ce qu'il lui était facile de vérifier.*

*Peut-être descendait-elle d'un collatéral non anobli des Chapon dont parle votre lettre.*

*M. Sorbier dont la famille possède depuis longtemps les terres du Chambon et de Roufflat, pourrait avoir des documents sur les Arnal et les Chapon.*

*Pour moi, Monsieur, je vous donne tout ce que j'ai, bien marri de n'avoir rien de mieux à vous offrir. Si cependant vous désiriez des éclaircissements sur certains points, je suis tout à votre disposition, très heureux de vous être utile et agréable.*

*Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.*  
Eugène LE ROY.

Le président,  
Pierre Pommarède.

Le secrétaire général,  
Dominique Audrière.

# Figures étranges à Gabillou

par Jean GAUSSEN

*Que faut-il entendre par figure étrange ? Parmi les diverses significations de cet adjectif on relève au hasard des dictionnaires : extraordinaire, bizarre, hors du commun et c'est bien dans ces divers sens que l'adjectif étrange est utilisé ici.*

Dans l'iconographie des grottes ornées les figures ne sont d'ordinaire ni bizarres ni hors du commun. Viennent tout d'abord les représentations animales qui peuvent être complètes ou partielles, réalistes ou schématiques et facilement déterminables ou non. Viennent ensuite les figures d'allure géométrique : points, traits, quadrillages, cercles et autres fantaisies graphiques connues d'ordinaire sous le nom de signe.

Suivent les figurations humaines, mais sur ce sujet un accord général est loin d'être établi. Rentrent évidemment dans ce cadre les humains complets, bien réalistes et très rares, mais aussi les corps acéphales, les vulves et surtout les mains particulièrement nombreuses. L'accord est encore moins général dans le domaine de ces représentations connues sous le nom d'anthropomorphe. Ce terme, ainsi que celui de humanoïde couramment utilisé, est la preuve manifeste que toute description précise est bien difficile en ce domaine. Généralement, solution de sagesse (ou de paresse), on classe dans la catégorie des anthropomorphes toute image comportant un détail humain même s'il est peu important.

Viennent enfin, et ce ne sont pas les moins nombreux, ces tracés que l'on pourrait appeler tout simplement des gribouillages. Ils ne rentrent dans aucune des catégories précédentes et il est difficile de préciser à quoi ils correspondent. Dessins inachevés ou partiellement effacés, superpositions, signes énigmatiques, oeuvres de « taggers » précurseurs, tout est possible.

Les figures étranges présentées ici ne s'inscrivent dans aucune de ces dernières catégories. Il ne s'agit ni de figures d'animaux connus, ni de figures géométriques ni encore moins de représentations humaines. Ce ne sont pas des signes et encore moins des gribouillages. Ces images sont parfaitement

élaborées. En aucun cas elles ne peuvent résulter du hasard de l'enchevêtrement de traits inorganisés, de la dégradation de dessins ordinaires ou des fantaisies graphiques d'un non conformiste. Il s'agit en définitive de dessins organisés dont l'inspiration est peut-être prise dans un monde imaginaire irréel certes, mais vivant.

A Gabillou, ce genre de figure est assez abondant puisque l'on en compte au moins 8, chiffre élevé quand on le compare à celui des autres grottes de la même époque.

Il est habituel de tenter un décryptage de tels témoins c'est-à-dire d'en chercher tout à la fois l'identité et la signification. Je ne m'y essaierai pas et me contenterai simplement ici de les décrire sans me préoccuper de leur possible état civil.

### Les figures

En partant de l'air libre la première figure étrange rencontrée occupe la paroi droite de la cave, à quelques mètres de l'entrée. Deux cercles et le V qui leur est associé forment une figure qui a pu être interprétée comme le dessin schématique d'une chouette ou plutôt de sa tête dont seuls les yeux et le bec seraient représentés (fig. 1, n° 3). Mais ce bec aurait davantage de parenté avec celui d'un corbeau ou d'un dindon (horrible anachronisme) qu'avec celui d'un oiseau de proie. Cette éventuelle chouette des neiges ne serait-elle pas plutôt un anthropomorphe ? Oui si l'on classe dans cette catégorie toutes les figures indéterminées. Non si l'on exige la présence d'un détail propre à l'espèce humaine. Vouloir attacher cette figure bien sommaire à l'ornithologie ou à l'anthropologie relève d'une vision féconde complément indispensable de quelque théorie un peu hasardeuse.

Deuxième figure étrange que celle qui orne, quelques mètres plus loin, la paroi gauche de la galerie, en un endroit où toutes les gravures voisines sont empreintes de beaucoup de fidélité. Deux cercles emboîtés et quelques traits rectilignes forment un ensemble nettement organisé mais indéfinissable (fig. 1, n° 1). L'abbé Breuil en faisait un anthropomorphe mais aucune autre personne n'a été tentée d'en établir l'état civil à moins que ce ne soit de manière humoristique : « tortue » « magdalénien sur l'échafaud » ou encore « martien en difficulté ». Disons simplement figure étrange.

Progressant toujours dans la galerie nous arrivons en un endroit très riche en gravure, c'est le panneau du lièvre. L'ensemble est ainsi nommé en raison de la présence de cet animal qui est exceptionnel dans l'art pariétal ou mobilier. Quatre figures étranges sont groupées là.

La première est bien connue pour avoir été publiée dans divers ouvrages. Elle a été baptisée « la Licorne » manière élégante d'éviter un problème d'identification bien délicat. Dans le monde des ignorants en zoologie fabuleuse il est une formule bien triviale qui pourrait être utilisée en pareil cas : « C'est coupé de chien loup et de bicyclette ».

L'animal en question, car c'en est un, est un quadrupède et cela ne fait aucun doute (fig. 1, n° 2). Un corps allongé, des membres puissants, des cornes de girafe sur une tête assez fine terminée par un bec d'oiseau forment

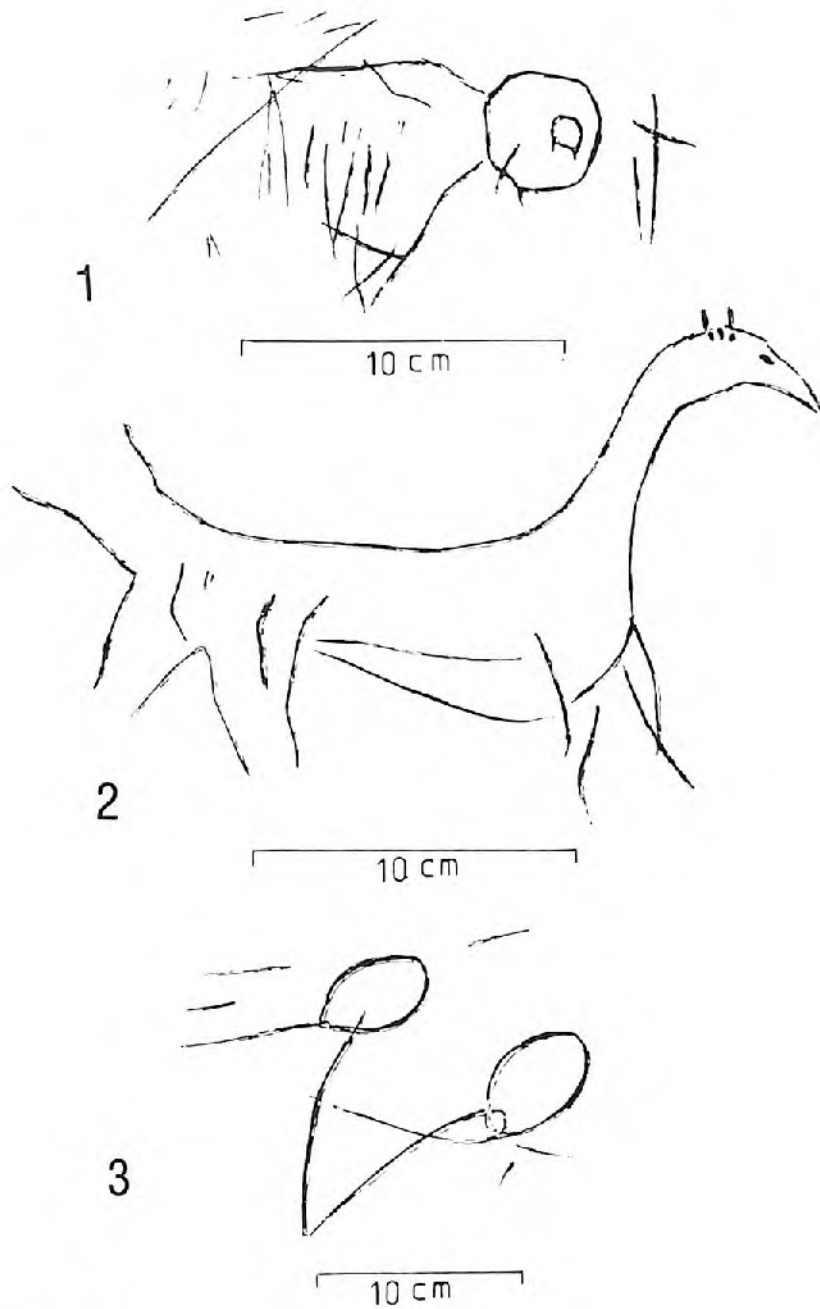


Figure 1 - Gabillou (figures étranges).

N° 1: La « Licorne ».

N° 2: La « Martien en difficulté ».

N° 3: La « Chouette des neiges à bec de dindon ».

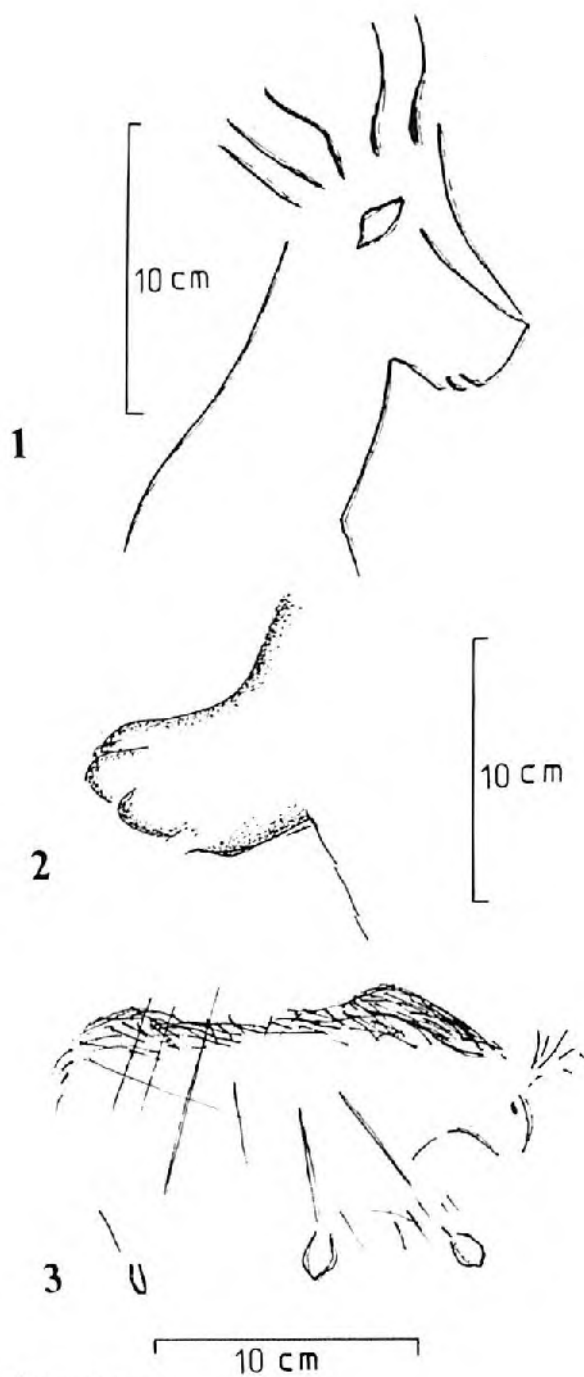


Figure 2 - Gabilou (figures étranges).  
N° 1, 2, 3 : Figures anonymes.



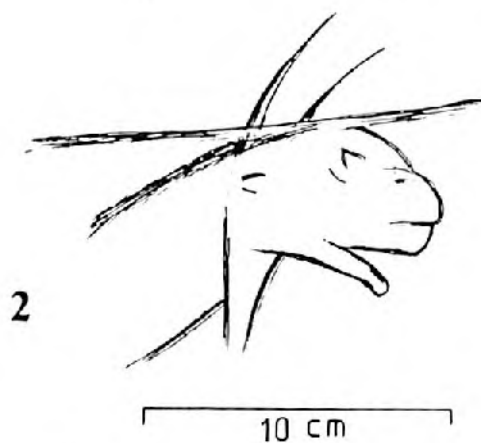
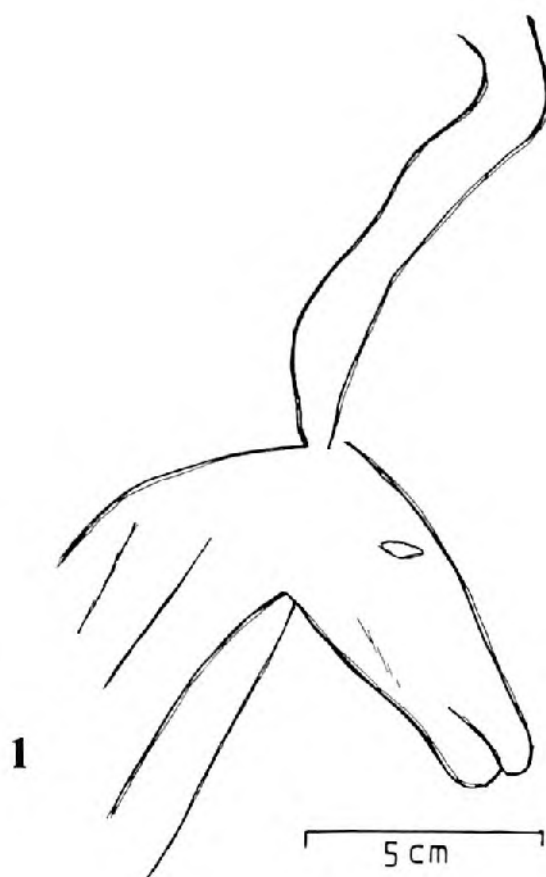


Figure 3 - Gabillou (figures étranges).  
N° 1 : Animal à cornes biscornues.  
N° 2 : « Lucifer ».

un ensemble qui n'est pas une licorne telle que la voyaient les anciens mais qui pourrait figurer dans un tableau de l'Apocalypse.

La deuxième figure est bien plus banale et le serait tout à fait si elle n'était pourvue de deux appendices céphaliques que l'on hésite à appeler cornes, en raison de leur sinuosité pour le moins biscornue (fig. 3, n° 1).

La troisième (fig. 2, n° 1) est moins extravagante mais ne correspond cependant à aucun animal connu. Chamois ? Bouquetin ? Le toupet frontal dont cette tête est ornée n'appartient pas à ces animaux.

La quatrième (fig. 2, n° 3) est encore plus décousue et l'on doit se demander si elle ne résulte pas de quelques superpositions. Cet animal posséderait en effet, à l'arrière d'une tête assez banale, une sorte de crinière bien fournie et curieusement ondulée s'étendant jusqu'à un arrière train sans détail. Avec cela, un avant train un peu décalé est pourvu de sabots peu en rapport avec la taille présumée de l'animal.

Quittant le panneau du lièvre, il faut parcourir 5 à 6 mètres pour découvrir une figure curieuse mais organisée en dépit de sa sobriété (fig. 2, n° 2). Quatre traits profondément incisés soulignent un petit relief rocheux. Cette gravure ne peut être classée ni dans la catégorie des signes ni dans celle des gribouillages. Il ne semble pas non plus qu'il puisse s'agir des restes d'un ensemble partiellement effacé, la paroi étant à cet endroit en parfait état de conservation.

Curieusement, la dernière figure étrange de Gabillou peut passer pour réaliste dans le monde de l'imaginaire (fig. 3, n° 2). Sa désignation « Lucifer » en est la preuve puisqu'il est connu que le diable peut emprunter les formes les plus diverses et celle-ci correspond un peu à l'image que l'on s'en fait habituellement. Une tête ni humaine ni animale, avec une gueule entrouverte plutôt menaçante est surmontée de petites cornes droites et pointues semblables à celles dont on affuble d'ordinaire les collègues de Satan.

## Conclusion

Ces images étranges dont il serait vain de vouloir découvrir tout à la fois l'identité et la signification nous apportent néanmoins un enseignement. Elles confirment s'il en était besoin, que ce genre de figures est présent en plus ou moins grande abondance dans toutes les grottes ornées du Paléolithique supérieur. Mais cette présence n'est pas particulière au Paléolithique. Nous la retrouvons tout au long de l'histoire artistique de l'humanité quelques soient les peuples ou les continents. Obéit-elle partout aux mêmes impératifs ? Les suppositions ne manquent pas en un tel domaine : les certitudes y sont assez rares.

J.G.

# Les paroisses consacrées à saint Martin en Dordogne

par Jean-Claude IGNACE\*

*Une enquête portant sur les toponymes et le vocable des églises fait apparaître l'immense renommée de saint Martin en Dordogne. Nombreux sont les lieux-dits ou localités et plus nombreux encore les édifices religieux (chapelles ou églises) qui portent le nom de l'évêque de Tours. On se cantonnera dans cette étude au problème des églises qui sont devenues des centres de paroisses. Et par souci de commodité, le département de la Dordogne servira de cadre au comptage<sup>1</sup>. Jean Secret avait relevé 55 églises titrées de saint Martin dont 6 hagiotoponymes<sup>2</sup>. Nous en avons pour notre part recensé 70 dont 10 hagiotoponymes ; une église sur neuf est donc dédiée à saint Martin dans le diocèse de Périgueux<sup>3</sup>. C'est moins bien qu'à Bourges (une sur cinq) ou à Tours (une sur sept), mais sensiblement mieux qu'à Limoges (une sur dix)<sup>4</sup>.*

*Au-delà des raisons du succès d'un culte, au demeurant largement connues et étudiées, cette étude cherchera à répondre à une question : l'identité du titre (saint Martin), auquel les historiens de la paroisse accordent généralement une grande antiquité, entraîne-t-elle une origine commune pour les paroisses qui portent ce vocable ? Autrement dit, les églises martinienues ne constitueraient-elles pas un jalon important dans la mise en place d'un réseau paroissial périgordin, encore mal connu ?*

\* 12, rue des Hortensias, Bergerac

1. L'actuel département de la Dordogne ne coïncide pas tout à fait ni avec les limites de l'ancien diocèse de Périgueux ni avec celles de la sénéchaussée ; la sénéchaussée de Périgueux comptait 613 paroisses à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et l'ancien diocèse, 684, à la veille de la Révolution.
2. J. SECRET, Iconographie des saints populaires en Périgord, dans le *Périgourdin de Bordeaux*, n° 361 (avril-mai 1962).
3. La liste complète des paroisses, dédiées à saint Martin, est donnée en annexe.
4. M. AUBRUN, *l'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI<sup>e</sup> siècle*, Clermont-Ferrand, 1981, p. 276, 277.

N.D.L.R. : Rappelons que saint Martin est mort à Candès dans les dernières années du IV<sup>e</sup> siècle ayant dépassé 80 ans. Il fut sans doute le premier saint non martyr

## Deux remarques préalables

On notera en premier lieu, *une assez grande stabilité du titre*. Sur les 70 églises martiniennes recensées, quatre seulement avaient perdu leur rang d'église paroissiale à la veille de la Révolution<sup>5</sup>. Le dédoublement des lieux de culte à l'intérieur du finage paroissial a pu entraîner dans certains cas, peu nombreux, des changements vocables, généralement tardifs et donc facilement repérables. L'exemple de Bergerac est à cet égard éclairant. L'écclesia-matrix, dédiée à saint Martin, était située sur le Caudeau. Vers 1070, les moines de Saint-Florent de Saumur la reçurent en don et y installèrent un prieuré. Le développement de la population autour du « château d'eau », construit sur la Dordogne, poussa les moines bénédictins à réorganiser l'espace paroissial, pour mieux contrôler le phénomène urbain qui leur échappait : création dès le XII<sup>e</sup> siècle de la chapelle Saint-Jacques, qui allait devenir la grande église urbaine, et transfert de leur prieuré à l'emplacement du Mercadil<sup>6</sup>. Abandonnée loin des remparts protecteurs de la ville, l'église Saint-Martin subit les outrages des guerres, mais conserva longtemps encore ses prérogatives d'église paroissiale<sup>7</sup>. Signalons également l'église Saint-Martin de Castels, abandonnée sur la hauteur, qui ne perdra son titre de chef-lieu de paroisse au profit de la chapelle du bourg (Notre-Dame) mieux placée, que dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle. Ou bien encore la belle église Saint-Martin de Limeuil, aujourd'hui isolée au milieu de son cimetière, qui sera supplantée par la chapelle du bourg castral (Sainte-Catherine)<sup>8</sup>. On pourrait citer encore quatre ou cinq autres cas analogues : le changement vocable s'opérant le plus souvent lors de la construction d'une nouvelle église<sup>9</sup>. Au total ces changements ne dépassent pas la dizaine : stabilité du titre donc, mais non immuabilité comme on a pu l'affirmer parfois.

En revanche, *la filiation paroisse-commune* n'atteint jamais en Périgord l'exemplarité que l'on peut remarquer en Limousin notamment<sup>10</sup>. Le nombre des paroisses supprimées pour former des communes et plus encore celui des communes disparues par la suite par fusion ou absorption pure et simple y est plus grand qu'ailleurs. Dans ce dernier cas, cependant, la lecture des anciens cadastres permet de restituer les limites de la paroisse disparue. Pour les seules paroisses, titrées de saint Martin, on arrive dans le diocèse

5. Il s'agit de trois églises disparues (Lenville, Montcaury et Pertus) et de la chapelle de Saint-Martin-de-Rivière qui n'avait plus rang de paroisse en 1789.  
 6. Notre article, *Saint-Martin de Bergerac* (1070-1062), dans *Bull. Périgord*, 1985, p. 53-66.  
 7. En 1791 encore les autorités de la ville, continuaient à parler de la paroisse Saint-Martin de Bergerac, G. CHARRIER, *les jurades de la ville de Bergerac*, t. XIV, p. 145-146.  
 8. En 1668, les visiteurs du diocèse signalaient déjà cette anomalie : « Une église éloignée. Il y a une chapelle dans le bourg » ; chanoine J. Roux, visite canonique du diocèse de Périgueux en 1688, dans *Bull. Périgord*, 1927, n° 51, p. 18.  
 9. Il s'agit d'Azerat : l'église actuelle bâtie en 1866 est dédiée à Notre-Dame ; *Badefols d'Ans* : l'ancienne église Saint-Martin a été remplacée par une église Saint-Cloud depuis la Révolution ; *Bergerac* : construction d'une église Notre-Dame au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ; *Le Pizou* : l'église actuelle dédiée à Notre-Dame a été bâtie sur les ruines de l'église Saint-Martin ; enfin *Plazac* : l'église actuelle est placée sous le vocable de saint Blaise.  
 10. Cette filiation est au contraire une règle beaucoup plus générale pour le diocèse de Limoges, M. AUBRUN, *op. cit.*

de Périgueux à un pourcentage de perte de l'ordre de 27 %<sup>11</sup>. C'est donc une église martinienne sur quatre qui n'est plus aujourd'hui centre d'une commune indépendante. Cette instabilité prive l'historien d'un élément d'approche important pour l'étude de la mise en place du réseau paroissial dans le diocèse.

### Une typologie des paroisses titrées de saint Martin

Si l'on se place au point de vue de *la taille des paroisses*, c'est la plus grande diversité qui l'emporte. De la plus petite Lavalade (395 ha) à la plus grande Bergerac (plus de 5 000 ha), on trouve un échantillonnage très large. En Périgord, la grande paroisse de type limousin, aux contours bien délimités, est plutôt rare<sup>12</sup>. C'est le plus souvent la petite voire la micro-paroisse qui l'emporte, particulièrement au sud de la Dordogne. Les paroisses, titrées de saint Martin, n'échappent pas à la règle : 18 d'entre elles couvrent moins de 1000 ha. Bien sûr, celles-ci ont pu subir des redécoupages ultérieurs ; mais l'enchevêtrement du réseau paroissial est tel qu'il est difficile le plus souvent de retrouver la paroisse primitive. Les paroisses

Carte n° 1 : morcellement paroissial :  
sud de la Dordogne.

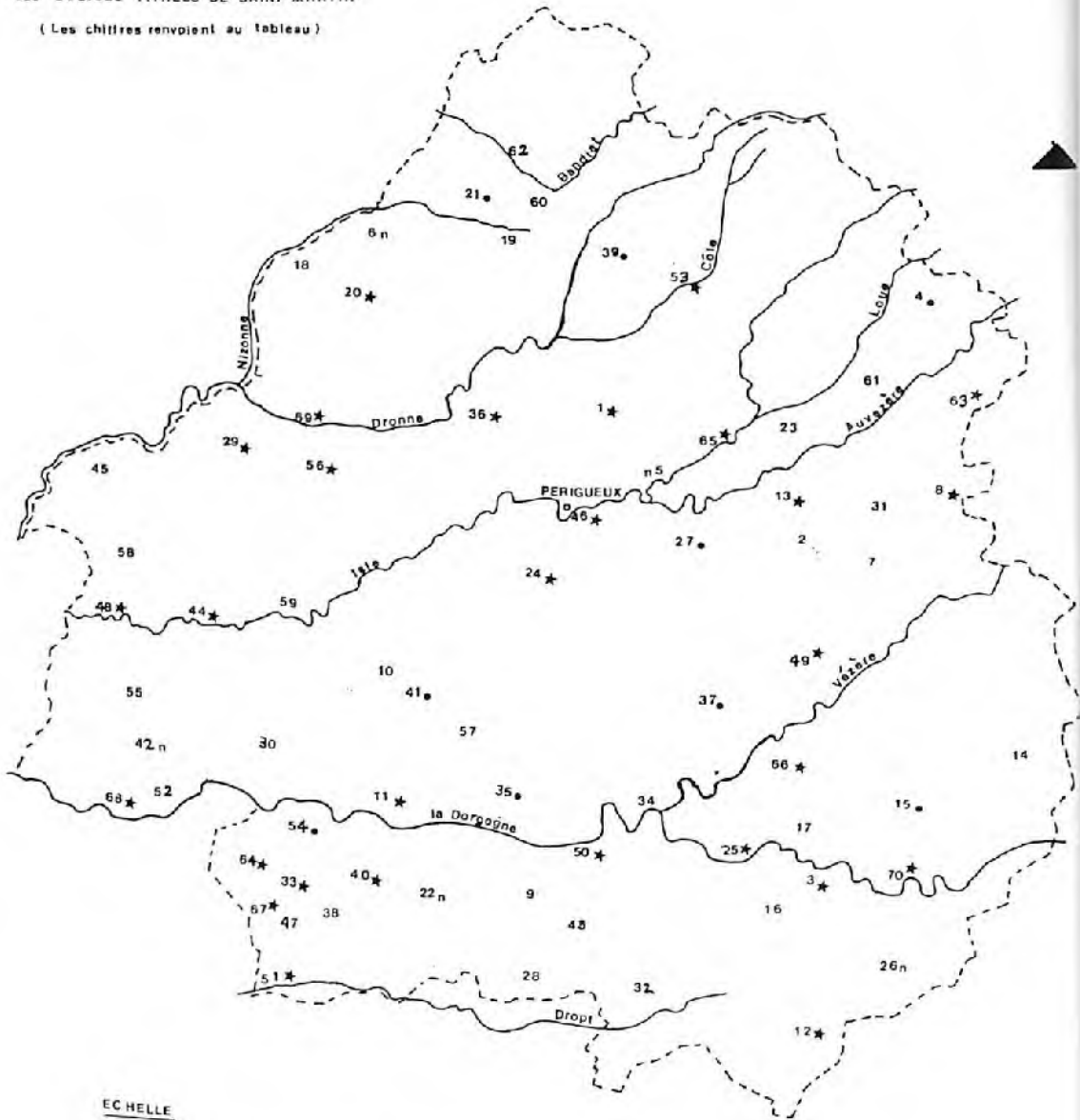


11. Outre les quatre paroisses citées plus haut, il faut encore mentionner : sept paroisses qui ne sont plus des communes (Bannes, Campagnac-l'Évêque, Montignac, Rouquette d'Eymet, La Rouquette, Saint-Martin-du-Bost et Saint-Martin-La-Roche). Enfin, huit paroisses qui ont fusionné avec une autre plus grande ou plus petite, tout en conservant leur nom : *Antoine-et-Trigonant*, *La Rochebeau-court-et-Argentine*, *Champagne-et-Fontaine*, *Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier*, *Le Coux-et-Bigaroque*, *Mauzens-et-Miremont*, *Lamonzie-Saint-Martin*, *Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil*.

12. On pourrait citer l'exemple de Bergerac que nous avons étudié dans *Origines de la paroisse de Saint-Martin de Bergerac*, dans *Bull. Périgord*, 1892, p. 15-30.

## LES EGLISES TITREES DE SAINT MARTIN

( Les chiffres renvoient au tableau )



E C H E L L E

0 20 km

## LEGENDE

- ★ Etablissement gallo-romain attesté
- Toponyme gallo-romain ou gothique
- n nécropole toponyme - Martires -

martiniennes peuvent être grosses, moyennes ou petites<sup>13</sup>. Ce manque d'homogénéité topographique n'entraîne pas obligatoirement une opposition chronologique : en Dordogne, le critère de la taille ne pouvant être utilisé qu'avec prudence pour juger de l'antiquité d'une paroisse<sup>14</sup>.

*La cartographie des paroisses martiniennes* permet de corriger cette impression d'hétérogénéité. Au-delà d'une apparente dispersion de ces paroisses à travers tout le diocèse se détache clairement une occupation prédominante des vallées. Leur densité décroît nettement dans les interfluves, à l'exception de quelques vallées secondaires qui entaillent les plateaux calcaires<sup>15</sup>.

Si les paroisses martiniennes occupent donc majoritairement les vallées, la place de l'église à l'intérieur de cet espace est très variable : fond de vallée comme à Badefols, Coulaures ou Limeuil, emplacement d'une terrasse comme à Beleymas ou Bergerac, mais également escarpement dominant comme à Argentine, Castels ou Rouquette pour ne citer que quelques exemples. Ces paroisses peuvent être réunies parfois en un groupement géographique de deux ou trois unités<sup>16</sup>. Notons cependant que ces regroupements sont loin d'être une règle générale dans le diocèse de Périgueux.

*La toponymie et l'archéologie* viennent confirmer les données de la topographie. La majorité des lieux martiniens sont latins ou visigothiques. Et un grand nombre d'églises, dédiées à saint Martin, sont implantées près d'établissements humains gallo-romains : passage d'une voie romaine comme à Lisle, Pontours ou Ribérac, présence d'un vicus comme à Villetoueix et peut-être Agonac, existence d'une villa, comme Allas-les-Mines ou Badefols-d'Ans<sup>17</sup>. L'archéologie gallo-romaine est loin d'avoir livré tous ses secrets pour le Périgord ; mais la continuité entre l'occupation gallo-romaine et la paroisse martinienne apparaît comme une règle à peu près générale dans le diocèse de Périgueux<sup>18</sup>.

Cette adaptation à un peuplement ancien est considérée comme une caractéristique des paroisses, dites « pré-carolingiennes ». Nous tenons donc là un préjugé d'antiquité pour les paroisses martiniennes.

- 
13. Vingt-deux ont plus de 2 000 ha ; vingt-neuf sont comprises entre 1 000 et 2 000 ha ; et dix-huit ont moins de 1 000 ha.
  14. La plus petite Lavalade fête saint Martin en son ordination (4 juillet) : ce qui est un signe d'antiquité. Quatre autres églises sont dans le même cas : Azerat, Badefols-d'Ans, Carves et Montazeau.
  15. On peut citer les vallées de la Crempse (Beleymas et Montagnac), de la Beauronne (Agonac) ou du Cerf (Coursac) entre autres.
  16. Comme exemples de doublets : Milhac-de-Nontron/Saint-Martin-de-Fressengeas, Azerat/Ajat, Nontazeau/Vélines, Saint-Martin-de-Ribérac/Villetoueix. Quelques cas plus complexes se rencontrent au nord-ouest, près de la Nizonne (Argentine, Champagne et Cherval), à l'est (Savignac-les-Eglises, Coulaures, Boissière-d'Ans) ou encore au sud-ouest (Thenac, Pertus, Lenville, Mescoules, Saussignac).
  17. A. TOBIE, occupation antique et carte archéologique : l'exemple de la région à l'ouest de Périgueux, dans *Recherches sur l'histoire de l'occupation du sol du Périgord*, 1978, p. 7-42 ; A. LACAÏLE, Approche de l'occupation humaine à l'époque gallo-romaine dans le Sarladais, dans *Actes du XXXIX<sup>e</sup> Congrès d'Etudes régionales*, 1987, p. 85-97.
  18. Il n'est pas rare que les structures gallo-romaines jouxtent l'église comme au Coux.

## Chronologie des églises titrées de saint Martin

Si l'on veut maintenant tenter de dresser un bilan de ces églises pour les dater, on arrive à des conclusions nuancées.

*Le culte de saint Martin* a connu un rayonnement rapide et considérable : mais c'est sous l'épiscopat de Perpetuus (461-491), avec la construction d'une nouvelle et grande basilique, l'inscription de la fête de la dédicace (4 juillet) au calendrier liturgique, que l'on peut parler d'un véritable « lancement » de ce culte<sup>19</sup>. Paulin de Périgueux fut chargé par l'évêque de Tours de rédiger un récit de miracles, pour accompagner et sans doute développer le courant de pèlerinage, qui s'organisait autour du tombeau du saint confesseur<sup>20</sup>. Les pèlerins, venus de toute la Gaule et des pays voisins, n'allaient pas cesser d'affluer vers le tombeau de saint Martin pendant toute l'époque mérovingienne<sup>21</sup>.

*Les premières églises* portant le vocable de saint Martin n'apparaissent guère avant le début du VI<sup>e</sup> siècle et elles étaient encore peu nombreuses à la fin du siècle<sup>22</sup>. C'est dans les cités épiscopales et leurs faubourgs qu'elles ont vu le jour sous l'impulsion des évêques. L'église Saint-Martin de Périgueux, bien qu'elle ne soit pas documentée avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle, appartient probablement à cette famille : elle occupait un vaste territoire, situé au nord-est de la Cité<sup>23</sup>. Au sud-est, près de l'Isle, s'était implantée une autre paroisse, placée sous le vocable de saint Hilaire<sup>24</sup>. Le culte jumelé des deux grands saints confesseurs de la Gaule porte la marque de l'ancienneté : de nombreux témoignages permettent de le faire remonter au VI<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>. L'église Saint-Martin de Périgueux pourrait donc bien être la plus ancienne église du diocèse, placée sous ce vocable.

Mais la grande majorité des églises martiniennes, *celles des bourgs et des grands domaines*, s'échelonnent du VII<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle, au moment où sous l'effet d'un premier essor démographique on assiste à la multiplication des églises rurales<sup>26</sup>. Avant cette date, quelques grandes paroisses, confiées aux chorévêques et aux archiprêtres, suffisaient pour assurer le culte dans un diocèse peu peuplé et encore peu christianisé<sup>27</sup>. Les plus anciennes paroisses étaient placées sous le vocable de saint Etienne, le patron de l'église cathédrale, saint Pierre-es-Liens, quelques apôtres et martyrs.

Les persécutions ariennes terminées, les évêques de Périgueux, après avoir reconstruit les édifices détruits, ont pu s'adonner aux tâches nouvelles

19. E. EWIG, le culte de saint Martin à l'époque franque, dans *Revue de l'histoire de l'Église de France*, 1961, p. 1-18.  
 20. J.M. DREVON, de Paulini Petrocorii : Vita et scriptis, Agen, 1889.  
 21. Grégoire de Tours signale la présence de pèlerins périgordins à la fin du VI<sup>e</sup> siècle : de virtutibus s. Martini episcopi, éd. B. KRUSCH, Hanovre, 1895, rééd. 1969, MGH, SRM.  
 22. Le même Grégoire de Tours n'en mentionne qu'une vingtaine. M. VIEILLARD-TROIEKOUROFF, *les monuments religieux de la Gaule d'après les œuvres de Grégoire de Tours*, 1976.  
 23. Cette église est mentionnée pour la première fois dans une bulle de Célestin III de 1192 en faveur de Saint-Jean de Côte, W. WIEDERHOLD, *Papsturkunden in Frankreich*, t. VI, n° 66.  
 24. Selon la légende de saint Just de Limoges (Vita, BHL 4597, Act. sanct. t. XII, 27 octobre) l'évêque de Poitiers serait venu en personne à Périgueux.  
 25. On trouve des cas semblables à Reims, Mayence, E. EWIG, *art. cit.*, p. 8.  
 26. M. ROUCHE, *L'Aquitaine (418-781) Naissance d'une région*, Paris, 1979, p. 227, 228.  
 27. Ch. HIGOUNET, *Des Romains au Roman*, dans *Actes du 2<sup>e</sup> colloque de Brantôme*, août 1986, p. 17-22.



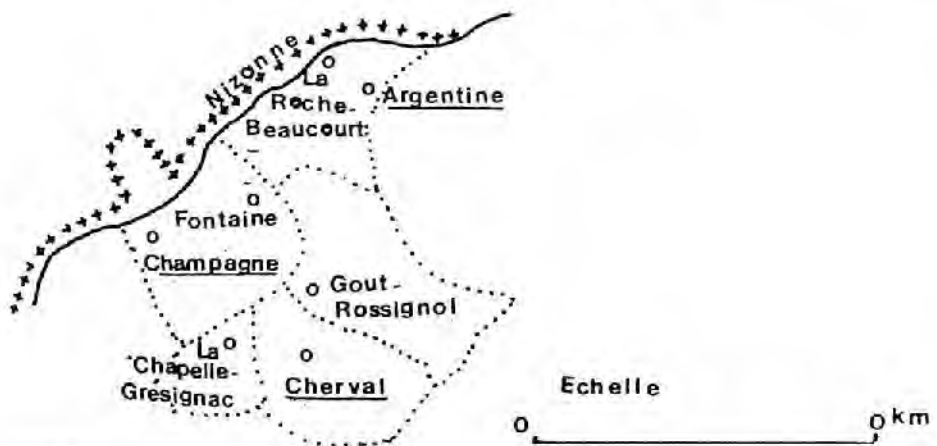


*Saint-Martin de Limeuil* (photo M. Berthier).

de l'évangélisation des campagnes<sup>28</sup>. La géographie des églises martinien-nes, à la fois par leur dispersion à travers le diocèse et leur adaptation au peuplement ancien, laisse à penser que bon nombre d'entre elles sont d'origine cléricale. On peut y voir la volonté des évêques de Périgueux de développer l'évangélisation de leur diocèse en s'adaptant aux données humaines et démographiques. Le choix de saint Martin, comme patron de ces églises, repose sur des motivations à la fois « tactiques » (la renommée d'un culte) et apologetiques : il existe des liens certains entre la diffusion du culte de saint Martin et le sentiment anti-arien très fort dans toute l'Aquitaine, même après la victoire des Francs<sup>29</sup>.

Comme dans les diocèses voisins, le rayonnement du culte de saint Martin, dans le diocèse de Périgueux, est à l'origine de la création d'un autre type de paroisses, contemporaines des précédentes ou légèrement postérieures, et qui relèvent davantage de la piété populaire comme le suggère leur regroupement géographique<sup>30</sup>. Dans ces cas de démembrement spontané, il n'est pas toujours facile de repérer l'église-mère. Quand on se trouve en présence de doublets comme à Millhac-de-Nontron/Saint-Martin-de-Fresengeas, il est cependant raisonnable de penser que l'hagiotoponyme est une création postérieure. L'archiprêtre de Gouts-Rossignol fournit un bon exemple de l'éclatement d'une grande paroisse originelle, celle de Gouts, dédiée à saint Etienne, en plusieurs petites paroisses, dont trois sont placées sous le vocable de saint Martin (Argentine, Champagne et Cherval)<sup>31</sup>.

Carte n° 2 : Eclatement d'une grande paroisse



28.

On sait que Chronope (507-533) a mérité l'éloge de Fortunat (*Carmina* IV, c. 8) pour avoir rétabli la foi catholique et relevé les édifices religieux de son diocèse.

29.

M. ROUCHE, *op. cit.* p. 35 et 40.

30.

Paradoxalement le culte de saint Martin n'a laissé que peu de traces dans l'iconographie. J. SECRET, *art. cit.* Notons cependant que deux églises de la Dordogne portaient le nom évocateur de Saint-Martin (Le-Point) : Saint-Martin-le-Pin et Saint-Martin-de-Ribérac, probablement parce qu'elles contenaient de peintures, consacrées à saint Martin.

31.

Quelques autres cas de regroupements d'églises martinien-nes ont été signalés plus haut (note n° 16).

On ne peut bien sûr exclure des créations plus récentes, malgré un certain déclin du culte de saint Martin à partir de l'époque carolingienne. Quelques églises martinienues au nom évocateur de Saint-Martin-de-l'Herm (Saint-Martin-de-Gurçon), Saint-Martin-des-Combes ou Saint-Martin-du-Bost, isolées au milieu de plateaux forestiers portent certainement la marque de défrichements postérieurs aux VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles. Mais en règle générale, ces églises ont donné naissance à des paroisses dont le nombre assez élevé atteste de la mise en place d'un réseau paroissial, relativement dense et déjà bien établi à la fin de l'époque mérovingienne. L'évêque de Tours est entré dans l'histoire comme « le fondateur des paroisses et l'apôtre de campagnes ». Saint Martin mérite bien ce titre : il a été choisi par la piété populaire ou imposé par la volonté des évêques comme le patron de très nombreuses églises rurales dans le diocèse de Périgoux.

J.-C. I.

---

#### BIBLIOGRAPHIE

1. M. AUBRUN, l'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Clermont-Ferrand, 1981.
2. M. AUBRUN, la paroisse en France des origines au XV<sup>e</sup> siècle. Paris, 1986.
3. R.P. CARLES, les titulaires et les patrons du diocèse de Périgoux-Sarlat, réed. 1986.
4. E. DELARUELLE, la spiritualité des pèlerinages à Saint-Martin de Tours du V<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle, dans *Convegni del centro di studi sulla spiritualità medievale*, IV, Todi, 1963, p. 199-243.
5. E. EWIG, le culte de saint Martin à l'époque franque, dans *Rev. d'histoire de l'Eglise de France*, 1961, p. 1-18.
6. Histoire du Périgord, sous la direction de A. HIGOUNET-NADAL, éd. Privat, Toulouse, 1983.
7. Nombreux articles dans le *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord*.

## LISTE DES PAROISSES DE DORDOGNE CONSACREES A SAINT MARTIN

I.	II.	III.	IV.
01 AGONAC			Brantôme
02 AJAT			Thenon
03 ALLAS-LES-MINES			Saint-Cyprien
04 ANGOISSE			Lanouaille
05 ANTONNE		Antonne-et-Trigonant	Savignac-les-Eglises
06 ARGENTINE		La Rochebeaucourt-et-Argentine	Mareuil
07 AZERAT			Thenon
08 BADEFOLS D'ANS			Hautefort
09 BANNES		Beaumont	Beaumont
10 BELEYMAS			Villamblard
11 BERGERAC			Bergerac
12 BESSE			Villefranche-du-Périgord
13 LA BOISSIERE D'ANS			Thenon
14 BORREZE			Salignac-Eyvigues
15 CAMPAGNAC-L'EVEQUE		Sarlat	Sarlat
16 CARVES			Belvès
17 CASTELS			Saint-Cyprien
18 CHAMPAGNE		Champagne-et-Fontaine	Verteillac
91 CHAMPEAUX		Champeaux-et-La-Chapelle- Pommier	
20 CHERVAL			Mareuil
21 CONNEZAC			Verteillac
22 CONNE-DE-LA-BARDE			Nontron
23 COULAURES			Issigeac
24 COURSAC			Savignac-les-Eglises
25 LE COUX		Le Coux-et-Bigaroque	Saint-Astier
26 DAGLAN			Saint-Cyprien
27 EYLIAC			Domme
28 FAURILLES			Saint-Pierre-de-Chignac
29 FESTALEMPS			Issigeac
30 FRAISSE			Saint-Aulaye
31 GRANDE D'ANS			La Force
32 LAVALADE			Hautefort
33 LENVILLE		Monestier	Montpazier
34 LIMEUIL			Sigoules
35 LIORAC			Sainte-Alvère
36 LISLE			Lalinde
37 MAUZENS		Mauzens-et-Miremont	Brantôme
38 MESCOULES			Le Bugue
39 MILHAC-DE-NONTRON		Saint-Pardoux-la-Rivière	Sigoules
40 MONBAZILLAC			
41 MONTAGNAC-LA-CREMPSE			Sigoulès
42 MONTAZEAU			Villamblard
			Vélines

43	MONTCANY	Beaumont	Beaumont
44	MONTIGNAC	Montpon-Ménéstérol	Montpon
45	PARCOUL		Saint-Aulaye
46	PERIGUEUX		Périgueux
47	PERTUS	Sigoulès	Sigoulès
48	LE PIZOU		Montpon
49	PLAZAC		Montignac
50	PONTOURS		Le Buisson de Cadouin
51	ROUQUETTE	Eymet	Eymet
52	LA ROUQUETTE SAINT-MARTIN	Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	Vélines
53	DE FRESSENGEAS		Thiviers
54	DE GARDONNE	Lamonzie-Saint-Martin	Sigoulès
55	DE GURÇON		Villefranche de Lonchat
56	DE RIBÉRAC		Ribérac
57	DES COMBES		Villamblard
58	DU BOST	La Roche-Chalais	Saint-Aulaye
59	L'ASTIER		Mussidan
60	LA RIVIERE	Saint-Martial-de-Valette	Nontron
61	LA ROCHE	Excideuil	Excideuil
62	LE PIN		Nontron
63	SALAGNAC		Excideuil
64	SAUSSIGNAC		Sigoulès
65	SAVIGNAC-LES-EGLISES		Savignac-les-Eglises
66	TAYAC	Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil	Saint-Cyprien
67	THENAC		Sigoulès
68	VELINES		Vélines
69	VILLETUREIX		Ribérac
70	VITRAC		Sarlat

Colonne I : Numéro (de 1 à 70).

Colonne II : Nom des paroisses.

Colonne III : Localisation dans la commune moderne.

Colonne IV : Localisation dans le canton.



# Etude architecturale de quatre maisons romanes à Périgueux

par Isabelle DOTTE-MESPOULÈDE\*

*La présentation de ces quatre maisons est un des aboutissements d'un travail préliminaire d'inventaire réalisé sur les vestiges médiévaux de la ville. Ce recensement avait un objectif précis : donner une évaluation qualitative et quantitative du patrimoine architectural civil et médiéval de Périgueux.*

*Le résultat est tout à fait satisfaisant puisque l'on a pu recenser dans l'ensemble de la ville, plus de cent maisons possédant des éléments architecturaux appartenant à la période comprise entre le XI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle.*

*Parmi cette centaine de maisons, la grande majorité appartient au style gothique, caractérisé par des éléments architectoniques concentrés sur les ouvertures, fenêtres ou portails des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, avec souvent un style gothique flamboyant perdurant jusque dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle.*

Le nombre de maisons romanes est plus restreint : une douzaine a conservé des élévations significatives, des ouvertures sous arcs en plein-cintre, l'appareil et la modénature, quelques sculptures : ce sont la Maladrière, la maison romane de la Cité, la maison du Viguiier, la maison des Dames de la Foi, les maisons sises au n° 12 rue Port-de-Graule, la partie sud du n° 2 rue de la Nation, rue Mignot, impasse Aubergeirie, au n° 4 rue Saint-Roch, au n° 4 rue Sully, au n° 20-22 rue des Farges, la ruelle perpendiculaire à la rue Taillefer, au n° 13 place de la Cité.

\* Membre du Centre de Recherche Léo Drouyn,  
EDIMA, université Michel de Montaigne, 33270 BOULIAC

A cela, il faut ajouter un autre nombre de maisons qui ont été transformées, mais dont une caractéristique majeure (le niveau inférieur, un gouttereau, un appareil, une ouverture significative) confère également leur appartenance à cette époque. On peut en recenser une dizaine. Ces maisons romanes ne sont jamais bien sûr, intactes de reprises postérieures, dans les cas de bonne conservation, et sont le plus fréquemment délabrées. Des analogies de construction peuvent être mises en évidence, mais le décor sculpté est rare.

Nous avons choisi de présenter ici, quatre de ces maisons qui émergent par la qualité de leur architecture et de leur conservation. Ce sont au Puy Saint-Front : la maison du Viguiier et la maison dite couvent des Dames de la Foi, à la Cité, la maison romane, et *extra-muros*, la Maladrerie.

Elles présentent des fonctions, des situations différentes, offrant plusieurs visions de l'habitat pendant la période romane, dans une zone géographique restreinte : la première était à la fois la résidence et le lieu de justice du Viguiier, près de Saint-Front; la seconde était la demeure de bourgeois du Puy Saint-Front; celle de la Cité fut maison de chevalier; la dernière, *extra-muros*, eut une fonction publique en tant qu'hôpital.

## LA MAISON DU VIGUIER

Fiche signalétique.

Identification : la maison du Viguiier.

Adresse : 3, rue du Calvaire.

Quartier ancien : près de la place de la Claûtre, limitrophe des quartiers des Farges, Aubergerie, et des Boucheries.

Dimensions : 10 m de large par 11 m de long environ.

Matériau : pierre, moyen appareil (dims : de 55 à 65 cm x 35 cm).

Période : XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles.

Fonction : double, à usages privé et civil.

Plan : quadrilatère sensiblement carré.

Élévation : trois niveaux actuellement, deux sans doute à l'origine.

Particularités : bâtiment très éclairé à partir du XV<sup>e</sup> siècle, par de grandes baies, mais certainement plus hermétique et plus austère à l'époque romane. Sans sculpture.

Classement : à l'Inventaire des monuments historiques pour les façades et les toitures le 22 novembre 1938.

### Bibliographie :

Barthélémy D. : *Histoire de la vie privée*. De l'Europe féodale à la Renaissance, chapitre IV, Les aménagements de l'espace privé, p. 395 à 420, Ed. du Seuil, Paris, 1985.

Higounet-Nadal A. : Où était la maison du Viguiier de Périgueux ? in *B.S.H.A.P.* t. 95, p. 126, 1968,

même auteur : *Maison et famille à Périgueux*, Communication présentée au colloque Maison et famille tenu à Münster, le 1<sup>er</sup> avril 1981.



même auteur : *Périgueux aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, étude de démographie historique*, Ed. Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1978.

## HISTORIQUE

L'identification de cette maison ne s'est faite qu'il y a quelques années, grâce à l'article de Mme Higounet-Nadal, intitulé *Où était la maison du Viguiier de Périgueux ?* paru dans le B.S.H.A.P. de 1968. L'auteur, qui a dépouillé la totalité des archives départementales concernant le Périgueux médiéval, avait noté que cet « hospicium » était cité dans les plus anciens documents que nous possédions sur la topographie du Puy Saint-Front : ce sont les deux registres de la Charité qui datent du XIII<sup>e</sup> siècle. Deux indications donnaient l'emplacement de cette maison : elle était située près du four Brugayrol que l'on savait être dans le quartier des Paraires et de Rue Neuve, et voisine de la maison des Lachapelle, vieille famille bourgeoise vivant là, près de la Clautre. Ces Lachapelle, qui possédaient des biens immobiliers dans ce quartier même, touchaient des rentes de dix-sept tenanciers, dont les Viguiier. La localisation s'étant faite plus précise, il restait à identifier la maison pouvant correspondre à la demeure de ces Viguiier. Et pour cela, l'histoire locale fournissait d'autres renseignements. Il faut savoir que le Vigier était un personnage important aux XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles — peut-être avant, mais nous n'avons pas de document — qui rendait la justice au nom du chapitre de Saint-Front, dont il tenait sa charge, héréditaire, et dont il percevait un traitement. Sa haute justice s'exerçait sur les deux paroisses du Puy et de Saint-Silain. Il possédait un pilori et une prison<sup>1</sup>. Sa position sociale élevée était d'autant plus remarquée que Périgueux était une ville sans noblesse. On le trouve désigné sous le nom de chevalier ou damoiseau. Pour rendre sa justice, le Viguiier avait besoin d'une pièce appropriée, et on sait que la demeure possédait une salle d'audience. Il fallait donc, pour contenir cette salle, un bâtiment de taille certainement supérieure à celle des modestes logis médiévaux ordinaires ; et on pressent, d'ores et déjà, compte tenu de la situation de son propriétaire et de sa vocation semi-publique, qu'elle était bâtie dans un matériau non périssable, la pierre.

Tous ces éléments permirent à Mme Higounet-Nadal d'identifier le numéro 3 de la rue du Calvaire comme étant la maison du Viguiier. La proximité de la cathédrale est certainement une preuve de plus quant au choix de l'emplacement, dans la rue du Calvaire ; rue dont la dénomination évoque pour certains, le souvenir douloureux des inculpés soumis à la justice intraitable du viguiier, qui possédait, dit-on encore, des geôles dans la maison même. Il semble que le nom de Vigier ou Viguiier, soit issu de la fonction de certains des membres de la famille : on possède le testament de R. Vigier, Hélène, daté de 1260, qui porte déjà le nom en tant que patronyme<sup>2</sup>. La prédominance de ce Vigier, appuyé par le puissant chapitre de Saint-Front, devait entraîner des conflits avec le Consulat, jusqu'en 1290. A cette date,

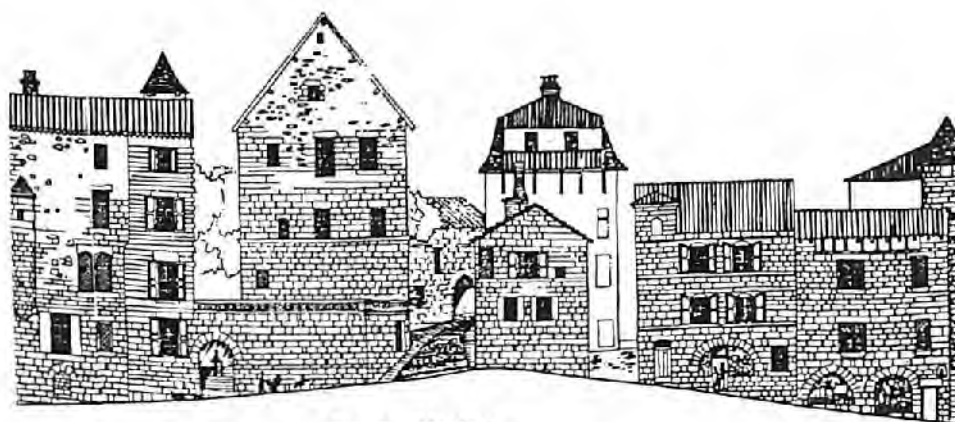
1. Villepolet, R., *Histoire de la ville de Périgueux*, p. 183.  
2. B.S.H.A.P., t. 21, p. 204.

FAÇADES DU QUARTIER BOUCHERIES-AUBERGERIE

La façade sud de la maison du Viguiier

Dessin d'Yves-Marie Froidevaux

La maison du Viguiier



RUE DU CALVAIRE

la répartition de la justice semble être arrêtée par le Parlement : le Viguiier traitant des affaires criminelles, au nom du chapitre de Saint-Front, à l'exception de quelques cas appartenant au comte. Malgré cela, l'entente ne fut que de courte durée, le pouvoir civil ayant vraisemblablement écarté le Vigier de tout pouvoir judiciaire, au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Le Consulat réussit finalement à les déposséder de leur hospicium<sup>3</sup>. La maison fut alors vendue à Hélie Bernabé en 1347, et elle devenait, en 1446, par alliance matrimoniale, l'hôtel de Saint-Astier. Elle est maintenant l'habitation du directeur de l'école privée Saint-Front, qui l'a englobée dans l'ensemble de ses bâtiments.

## ETUDE ARCHEOLOGIQUE

Il est difficile, de nos jours, d'avoir une vision globale de l'ensemble de cette demeure, le paysage urbain ayant été bouleversé depuis les temps où les Vigiier faisaient régner la justice dans cette rue du Calvaire. Au sud, il faut pénétrer dans une cour fermée par un mur-terrasse d'époque Renaissance, pour accéder à la façade ; au nord, l'autre façade donne désormais dans une cour d'école qui a, par ailleurs, transformé la salle basse en réfectoire. Le mur de l'ouest est totalement camouflé par une construction du XVIII<sup>e</sup> siècle accolée au gouttereau. Seule, la façade de l'est est nettement visible depuis la rue. Le dessin d'Y.-M Froidevaux sur le quartier (ci-contre), donne un peu l'idée de l'imbrication de la maison parmi les constructions mentionnées. Sur ces trois façades, on constate que les étages bas, authentiques, sont construits dans un bel appareil régulier, aux pierres de taille d'assez grandes dimensions, et que les niveaux supérieurs (3<sup>e</sup>me niveau et pignons) ont été réédifiés en moellons. De même, les ouvertures d'origine se trouvent au rez-de-chaussée, rez-de-chaussée très élevé au sud, puisque les constructeurs avaient dû racheter la déclivité naturelle du terrain, dans le bas de la rue. De ce côté, sont établies deux longues ouvertures en forme de meurtrières, ébrasées vers l'intérieur d'une pièce longue formant rez-de-chaussée, et peut-être entrée au Moyen-Age, comme semble l'indiquer le portail de la rue. Etablis sous arc brisé, ses claveaux soigneusement taillés, sont percés, pour les trois centraux, d'un orifice circulaire. Cette disposition, qui ne pouvait servir qu'à l'aération de la pièce lorsque les huis étaient clos, se retrouve dans d'autres portails de logis périgourdins : aux numéros 21 et 23 de la rue Aubergerie, où les trois claveaux centraux des deux arcs présentent la même disposition, ainsi qu'au numéro 2 de la rue de la Sagesse où là aussi, les orifices sont présents dans les deux arcs du rez-de-chaussée. Ici, ses piedroits en correspondance avec les assises du mur indiquent son authenticité, mais un linteau posé après son édification avait pour but de rétrécir l'ouverture. Sur la façade nord, une baie rectangulaire a remplacé une porte sous plein-cintre dont il n'apparaît plus que les voussoirs. Il semble que ces diverses ouvertures datent des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, pour l'arc brisé. Leur authenticité et leur appartenance à deux styles

3. Higounet-Nadal (A.), *Périgoureux au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle*, p. 58.

architecturaux tendent à prouver que la maison fut bâtie à l'orée du XIII<sup>e</sup> siècle, voire à la fin du XII<sup>e</sup>. Cette date avancée pour l'emploi du style roman n'est pas exceptionnelle ; couramment vérifiée dans les édifices religieux, cette pérennité semble se reproduire dans la construction civile. Cette caractéristique se retrouve dans d'autres bâtiments considérés comme étant les plus anciens de Périgueux : mêmes appareils, mêmes ouvertures, mêmes détails, tel ce bandeau torique qui ceint tous les murs de la maison du Viguiier entre le niveau bas et le premier étage, et que l'on retrouve, dans une situation similaire, sur les murs de la maison romane de la rue Mignot, ou au numéro 5 de la rue Port-de-Graule. Les autres vestiges médiévaux des élévations sont beaucoup plus récents puisqu'ils datent du XV<sup>e</sup> siècle : à l'est, ce sont des croisées dont le linteau monolithe est taillé de deux accolades gémées, moulurées jusque dans les piédroits. Le nord ne compte plus, au premier étage, que la trace d'une baie à meneau, rectangulaire. Il faut signaler la présence de corbeaux ne supportant plus rien de nos jours, immédiatement au-dessus des fenêtres du premier étage, ceci sur les façades nord et est, à l'endroit précisément où disparaît le moyen appareil. Ils peuvent indiquer la hauteur initiale des goutteraux, ayant servi à soutenir les poutres de la charpente, les pignons se trouvant au nord et au sud, perpendiculaires à l'axe de la rue, comme dans la plupart des logis périgourdins.

L'intérieur, très transformé, ne présente plus d'élément médiéval, sinon les deux salles du rez-de-chaussée et du premier étage qui ont conservé leurs dimensions remarquables. Leurs longueurs occupent toute la largeur du logis, et les murs de refend aménagés en bas répondent à des exigences modernes. Il paraît certain qu'une pièce aux dimensions si vastes ait été la salle d'audience du Vigier, l'autre étant réservée à un usage domestique. On ne peut malheureusement pas savoir laquelle de ces deux pièces a prévalu sur l'autre dans le choix des fonctions. Elles possèdent toutes deux des baies larges permettant un bon éclairage intérieur, mais plus récentes que la création de la maison. La cheminée se trouvant dans celle du premier étage ne peut être une indication, car rien ne prouve que la salle du bas n'en possédait pas une avant les transformations modernes. Ces grandes salles, qui par leur configuration, se rapprochent de l'aula, ne peuvent pourtant pas être totalement assimilées à celle-ci, dont la fonction était uniquement associée au pouvoir civil, et en conséquence aux constructions castrales. Au rez-de-chaussée prend fin la vis de l'escalier qui mène au sous-sols. Elle a dû être tronquée à l'époque où le bâtiment s'est agrandi de pièces supplémentaires, desservies par un nouvel escalier. Cette ancienne vis mène à un niveau, sous le rez-de-chaussée, divisé en deux parties. L'une, celle du sud, est « l'entrée » dont nous avons déjà parlé, alors que l'autre, prise dans la pente du terrain, est entièrement enterrée. Elle est couverte d'un plancher soutenu en son milieu par un gros pilier de pierre et possède dans l'un de ses murs, une armoire dont la base est au niveau du sol. Elle est formée d'un cintre, creusé dans le parement du mur. Une feuillure indique qu'elle était fermée d'une porte. Sa situation atteste de son authenticité et nous permet d'imaginer que cette pièce avait pu servir à conserver

les réserves de la maisonnée. Ces deux pièces ne sont pas voûtées. Au contraire, le deuxième sous-sol, véritable cave, cette fois, est voûté. Comblé pour cause d'inondations, nous ne pouvons malheureusement plus y pénétrer. Ces aménagements intérieurs, cette disposition des salles, leur accès par deux façades différentes nous permettent d'imaginer que la maison avait, à l'origine, deux entrées, inhérentes à leurs utilisations, privée ou publique. L'une, plus officielle, donnant directement sur la rue, accédant aussi à l'escalier menant à la salle d'audience, l'autre, plus privée, s'ouvrant sur un espace réservé (un jardin ?) correspondant à la cour de l'école actuelle, et desservant la partie de l'habitation familiale. Quant à la véritable cave, elle seule pouvait jouer le rôle de prison...

Il semble que cette demeure fasse bien partie des plus anciennes de la ville, parmi celles qui nous sont parvenues, c'est-à-dire de la période jonction entre les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. L'épaisseur des murs, les formes des portes et des baies, l'appareil d'assez grandes dimensions attestent de cette période de transition employant encore des éléments romans et s'investissant timidement dans les nouveautés architecturales.

La solidité de sa construction montre encore le rang social de ses premiers occupants, et son plan, leur fonction : la forme hall de ses grandes salles, ainsi que leur éclairage, — quoique donné par des baies du XV<sup>e</sup> siècle, mais peut-être en était-il de même dans les années antérieures — montrent toute l'importance qu'on a voulu leur donner. Elles sont, en cela, comparables aux *aulae* auxquelles on accordait un intérêt égal aux rôles de la composition et de la lumière.

## LA MAISON DITE « COUVENT DES DAMES DE LA FOI »

### Fiche signalétique

Identification : maison dite des Dames de la Foi, depuis l'installation de celles-ci au XVI<sup>e</sup> siècle.

Adresse : 4 et 6 rue des Farges.

Quartier ancien : des Farges ; la rue du même nom ayant été un lieu d'artisanat et de passage, près de la porte des Farges.

Dimensions : 13 m H.O pour la façade, 12 m H.O en profondeur.

Matériau : pierre, emploi d'un moyen appareil.

Plan : quadrilatère irrégulier.

Façade principale : sans pignon, mur décoré dans toute son élévation.

Élévation : 2 niveaux sur rue, 3 sur jardin.

Particularités : édifice bien éclairé ; effort de décoration concentré sur la façade.

Classement : de la façade le 10 février 1919.

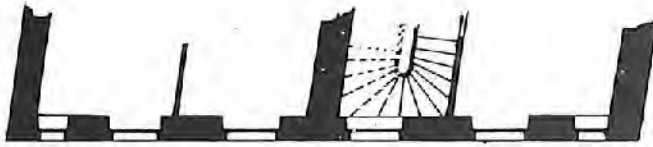
### Bibliographie

Dannery (M.) : Du sort des établissements périgourdins, in *B.S.H.A.P.*, t. 48, p. 101, 1921.

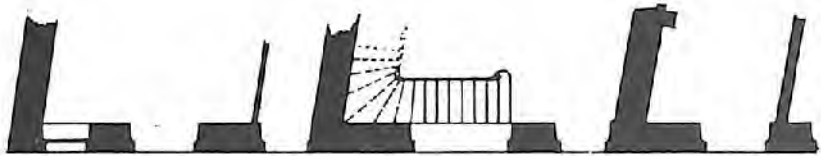
Maison 4 rue des Farges  
à Périgueux (Dordogne)



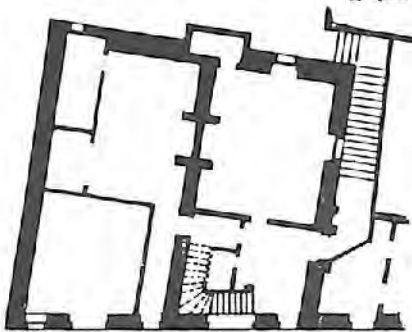
Echelle des Plans d'ensemble 0.005 p Mo  
- des Façades 0.01 -



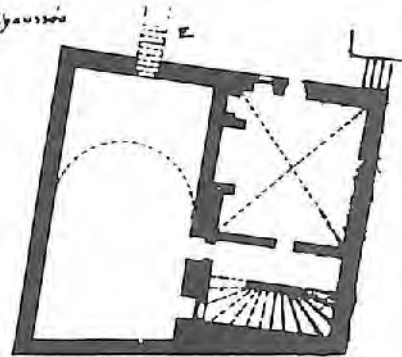
Plan de la Façade  
au 1<sup>er</sup> Etage



Plan de la Façade  
à Rez-de-Chaussée



Plan d'Ensemble  
à Rez-de-Ch.



Plan d'Ensemble  
de Soubassement

Nota - La partie voûtée en ogive est  
à un étage de plus et prolonge le  
auquel on accède par l'escalier 4<sup>me</sup>

*[Handwritten signature]*



Dujarric-Descombes : Arnault de la Borie, in *B.S.H.A.P.*, t. 9, p. 62, 1882.

Higounet-Nadal (A.) : La salle du Comte et la « Monnaie » de Périgueux au Puy Saint-Front, in *B.S.H.A.P.*, t. 96, p. 177-184.

Higounet-Nadal (A.) : Ce fut la maison des Templiers d'Andrivaux, in *B.S.H.A.P.*, t. 115, p. 153-156, 1988.

Roux (chanoine) : Les Dames de la Foi, in *B.S.H.A.P.*, t. 65, p. 364, 1938.

Secret (J.) : *Vieilles demeures de Périgueux*, Ed. P. Fanlac, Périgueux, 1988.

Taillefer (W. de) : *Les Antiquités de Vésone*, livre II, Ed. Dupont père et fils, Périgueux, 1826.

Verneilh (J. de) : Rapport sur la visite des anciennes maisons de Périgueux, in *Congrès archéologique de 1858*, p. 112 à 125, Ed. par la Société française d'archéologie, XXV<sup>e</sup> session, Paris.

## HISTORIQUE

La maison des Dames de la Foi a été construite dans la rue médiévale qui a succédé à l'ancienne voie romaine reliant Vésone au Puy Saint-Front. Centre de petits métiers et d'artisanat, ce quartier était un des plus animés du Puy Saint-Front au Moyen-Age. Il était aussi le noyau le plus ancien de la ville, où s'étaient établis, au IX<sup>e</sup> siècle sans doute, la Salle du Comte, et la Forge de celui-ci<sup>4</sup>. Il perdit de son importance avec la création de la rue Taillefer.

Les registres de la Charité de 1247 mentionnaient une « maison du Temple, sise rue des Farges », et G. Lavergne avait suggéré qu'elle pouvait être la demeure connue, de nos jours, sous l'appellation des Dames de la Foi. Mme Higounet-Nadal a pu confirmer l'hypothèse grâce à la découverte d'un acte de vente (fonds Sallegourde) du 25 août 1332, dans lequel le commandeur d'Andrivaux vendait à Hugo Peyroni, bourgeois, une maison rue des Farges. Le voisinage délimité par la Salle du Comte et par des maisons de familles connues permit sans hésitation de la localiser<sup>5</sup>. Cet acte donne deux indications intéressantes quant au rang social des propriétaires successifs : l'un, représentant l'ordre du Temple, possédait cette maison en tant que rente, l'autre, grand bourgeois et marchand, investissait aussi, par cet achat, dans l'immobilier<sup>6</sup>. Le chaînon qui avait longtemps manqué à l'histoire de la demeure était cette vente qui, après 1332, avait fait perdre à l'habitation son patronyme de maison des Templiers. Mme Higounet-Nadal réussit à faire le lien entre cette vente et la maison, et entre les différentes familles qui la possédèrent, changeant de noms fréquemment par le jeu des alliances et héritages (voir *B.S.H.A.P.*, t. 115, p. 154).

Prenant comme point de départ à l'enquête, la vente des Templiers d'Andrivaux, Mme Higounet-Nadal put rétablir la liste des propriétaires

4. Higounet-Nadal (A.), *Atlas des villes de France*.

5. Higounet-Nadal (A.), *B.S.H.A.P.*, t. 115, p. 155.

6. Higounet-Nadal (A.), p. 156.

successifs, jusqu'à la branche des Arnault de Golce, dont les armoiries (fin XV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècle) figurent sur la voûte d'une des caves. Par jeu d'alliances, il semble que la maison soit passée aux Arnault de Laborie au XVI<sup>e</sup> siècle, lorsqu'un Louis du même nom épousa une demoiselle Anne Arnault de Golce<sup>7</sup>. Ainsi, le portail Renaissance, situé à l'ouest, porte le blason des Arnault de Laborie, peut-être commandé par Louis Arnault, qui avait été maire de Périgueux en 1529. Un de ses fils, Arnault de la Borie, né vers 1518, fut chanoine de Périgueux, de Poitiers, d'Embrun, d'Amiens, doyen de Carennac, archidiacre de Saint-André de Bordeaux, et archiprêtre de Valeuil en 1596. Ses qualités d'érudit et d'humaniste lui valurent de s'attirer la haine des huguenots en 1575 qui saccagèrent sa maison de la rue des Farges et la transformèrent en forteresse jusqu'en 1581<sup>8</sup>. A partir de là, les Arnault retrouvèrent leur maison familiale, et Louis Arnault y mourut en 1607. Il laissait une oeuvre littéraire importante, et on pense, sans preuve, hélas, qu'il avait publié en 1577, un volume sur les Antiquités du Périgord. En 1680, la demeure passa aux Dames de la Foi, congrégation introduite à Périgueux vers 1670, destinée à la conversion des jeunes protestantes. La Révolution les fera disparaître en 1792<sup>9</sup>.

Leur successeur fut un évêque constitutionnel, Pontard. Vers 1795, la maison fut transformée en dépôt de mendicité. Au XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs occupants s'y succédèrent. Nous conservons de cette époque des lithographies et des gravures dévoilant la véritable nature de la façade, avant qu'elle ne subisse les dernières transformations qu'un de ses propriétaires lui infligea, vers 1850 : la création d'un « entre-sol » entre les deux étages primitifs, concrétisés par le percement de quatre fenêtres modernes, rectangulaires, qui eurent pour résultat, de rompre l'harmonie de la modénature et de l'architecture d'ensemble.

Au sujet des deux gravures, il est amusant de noter les différences d'interprétation des artistes dans la manière dont ils ont traité la forme des arcs, leur relief, leur état de conservation, ainsi que celui du clocher. Les deux artistes ont abusé, tous deux, de la perspective, l'étroitesse de la rue interdisant un tel recul.

Habité il y a encore quelques années, la Maison des Dames de la Foi est désormais vide, et attend une prochaine restauration.

## ETUDE ARCHEOLOGIQUE

D'ores et déjà, nous pouvons affirmer que cette bâtisse fut créée à une époque du Moyen-Age où l'on employait encore les éléments romans, période comprise sans doute entre la fin du XII<sup>e</sup> siècle et le début du XIII<sup>e</sup>. Au XII<sup>e</sup> siècle, se rattachent des éléments caractéristiques concentrés sur la façade arrière : l'épaisseur des murs, en premier lieu, ne nous trompe pas : 1,10 m est une dimension que l'on ne rencontre que dans les édifices romans. Le parement, également, quoi que très perturbé par des adjonctions successives, fut conçu dans un moyen appareil régulier, aux pierres jointées,

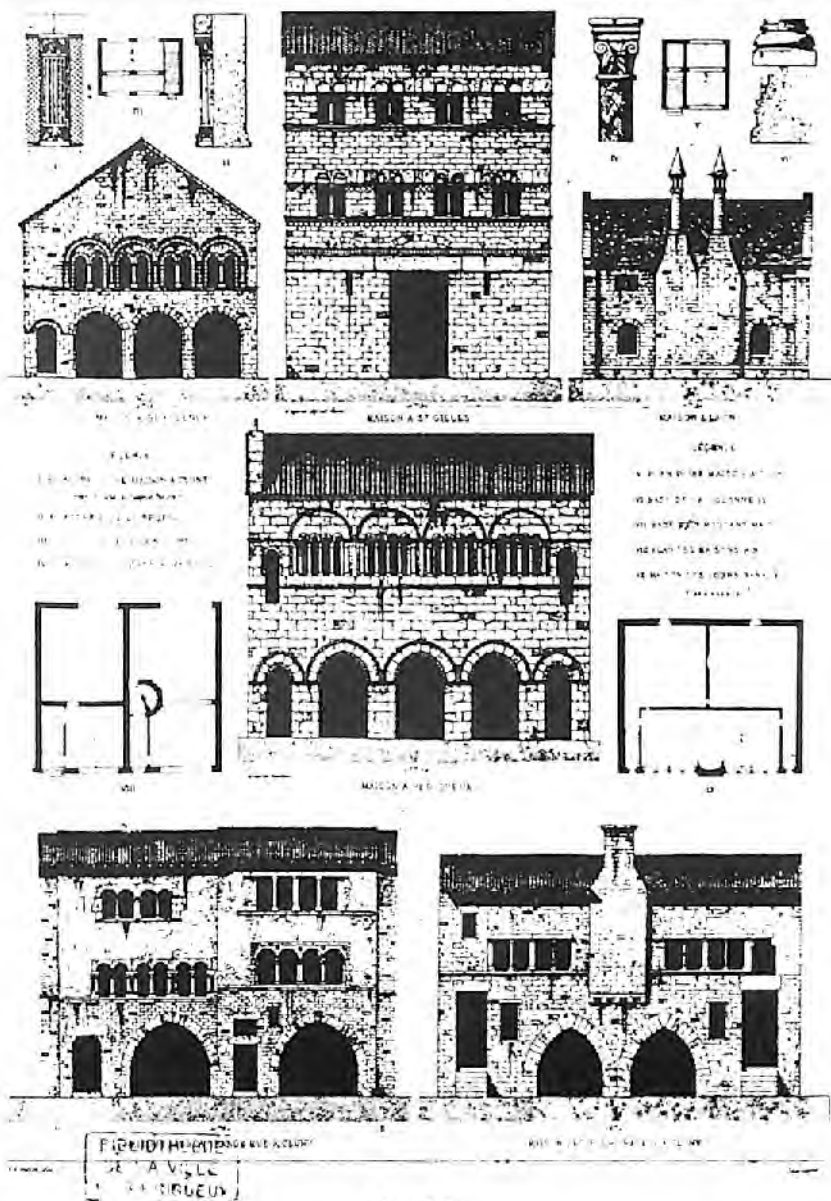
7.  
8-9

Secret, J., *Vieilles demeures de Périgueux*, p. 129.  
Secret, J., p. 129.



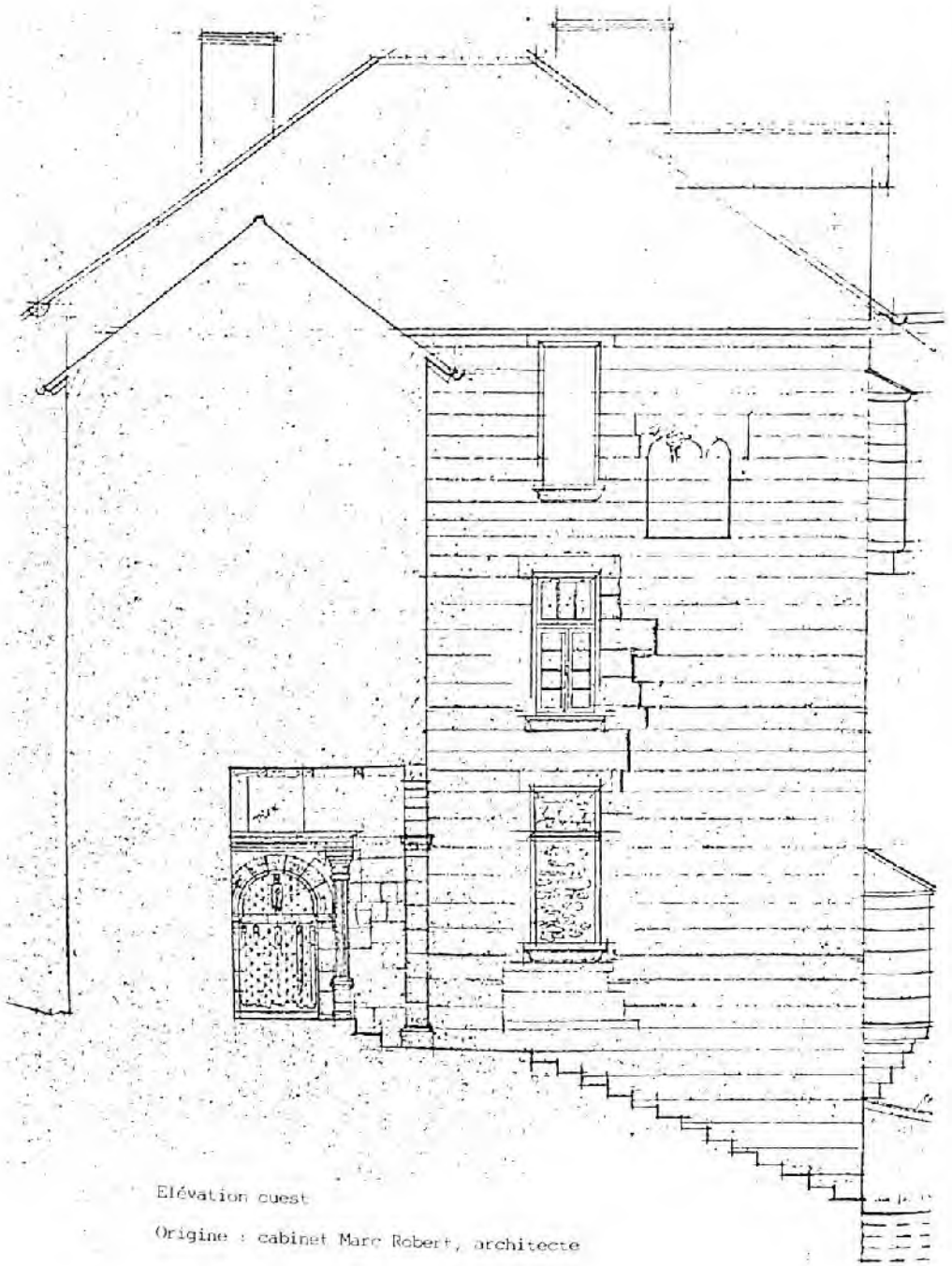
FRANCE

edifices



Maison de St. Gilles

extrait de : L'histoire des villes de France. M<sup>me</sup> volume.  
 M. Fourny, Paris, 1841-1848



Élévation ouest

Origine : cabinet Marc Robert, architecte

identique à celui que l'on rencontre dans les plus anciens bâtiments de Périgueux. De plus, son uniformité de bas en haut, tend à prouver que la maison n'a pas été surélevée, et qu'elle a toujours son élévation initiale, remarquablement haute, côté sud. Seule, une retraite de quelques centimètres dans l'épaisseur du mur, au troisième étage, pourrait nous faire douter de son authenticité (réduit à 70 cm). En réalité, le principe de la retraite peut tout à fait s'admettre dans une construction romane lorsqu'il s'agit d'un dernier niveau n'ayant plus qu'un poids restreint à supporter. C'est d'ailleurs dans ce dernier niveau que le constructeur, sûr de lui, s'est permis d'ouvrir les deux arcatures, murées aujourd'hui, l'une au sud, l'autre à l'ouest.

Dans celle de l'ouest, ne reste plus que le dessin de trois petits arcs inscrits dans le parement du mur. Ils avaient été créés dans un linteau monolithe formant le sommet de l'arcature. Le même principe avait été repris sur la façade arrière, où le nombre d'arcs avait été augmenté : on peut en compter quatre, peut-être cinq, avec cette fois, deux blocs monolithes pour les composer. On ne peut malheureusement pas savoir sur quelles colonnettes ou petites piles leurs sommiers retombaient. Il ne reste qu'une pile angulaire faisant la jonction entre les deux blocs des linteaux. Mais on peut supposer que les autres supports étaient plus légers, plus esthétiques. L'intérêt de cette arcature réside dans le fait qu'elle ne fut pas totalement détruite sur sa face interne ; un de ses petits arcs resté ouvert à moitié, éclairait ces dernières années, une salle d'eau aménagée dans l'épaisseur de l'arc de décharge intérieur ! Cette installation aussi injustifiée qu'elle nous paraisse a priori eut le mérite de conserver la disposition interne de l'arcature, sans laquelle nous n'aurions aucun indice de son état premier. Cet arc mesure 2,75 m de haut, a un diamètre de 2,10 m, et son épaisseur est d'environ 70 cm ; dimensions imposantes destinées à cadrer l'ensemble de l'arcature dont chaque arc compte 35 cm de diamètre, avec des intervalles de 20 cm entre deux arcs. Nous pouvons imaginer, compte tenu des comparaisons que nous pouvons faire avec d'autres arcatures du même type, que celle-ci possédait, à sa base, un banc destiné au repos des habitants du logis ; hypothèse tirée de la comparaison avec d'autres arcatures, comme celle de la maison sise au 4 rue Saint-Roch, qui présente une composition interne analogue, même si les arcs extérieurs sont plus larges et décorés. Hormis ces arcatures, d'autres éléments témoignent de l'appartenance de la maison des Dames de la Foi à l'époque romane. Nous les étudierons d'étage en étage, en commençant par ce que l'on appelle couramment caves dans la demeure, et qui ne sont, en réalité qu'un rez-de-chaussée côté sud, la hauteur de la rue des Farges les enterrant totalement au nord. Elles comptent deux pièces distinctes, divisées par un mur épais dans le sens nord-sud, et sont voûtées afin de mieux soutenir la charge des étages. Cette disposition sera par ailleurs, reprise à tous les niveaux, un mur de refend séparant chaque étage au même emplacement. Celle de droite possède des soubassements en pierres taillées sur lesquels repose une voûte en berceau de moellons. Très ouverte, autrefois, sur le jardin, l'accès se faisait sous un grand arc en plein-cintre bien appareillé qui a disparu presque entièrement derrière un appendice en encorbellement de l'époque moderne.

Tout près, une porte d'origine, sous plein-cintre encore, avec un oculus la surmontant, donne accès à l'autre « cave », dont la voûte d'arêtes semble plus récente, si l'on observe ses jonctions avec les gouttereaux. Un écu, conservé sur une des clés a pu révéler l'identité des propriétaires du XV<sup>e</sup> siècle, les Arnault<sup>10</sup>. J. Secret pense que cette pièce était la chapelle des Dames de la Foi, mais nous ne savons toujours pas qu'elle était sa destination pendant le Moyen Age. La véritable cave se trouve, elle, un niveau en dessous, que l'on atteint par un escalier de pierre à volée droite, de conception moderne. Totalement enterrée cette fois, cette dernière est voûtée en berceau et renferme une source dont l'eau est recueillie dans une fontaine dont les parois et la voûte sont taillées dans le rocher. D'autres maisons dans Périgieux comptent ainsi plusieurs étages de caves, dont la ou les plus basses finissent par être totalement enterrées, alors que celles du dessus, ne le sont parfois, que partiellement. Cet emploi des caves successives se retrouve au n° 3 de la rue Denfert-Rochereau, et dans la quasi-totalité des maisons de la place de la Clautre. On peut penser qu'elles servaient au stockage des denrées alimentaires dans certains cas, de remises aussi peut-être chez les artisans, chez les commerçants.

Les étages qui ont été recoupés postérieurement en appartements, étaient vraisemblablement, à l'origine, divisés en deux uniques parties par un mur dont l'épaisseur de 70 cm atteste de son ancienneté. Celui-ci est érigé perpendiculairement à l'axe de la rue, et il a conservé, au deuxième étage, une porte sous plein-cintre. La disposition générale donnée par cette séparation, ne nous permet malheureusement pas d'estimer si d'autres divisions, plus légères celles-ci, avaient été pratiquées lors de la construction, afin de compartimenter l'espace selon les besoins des habitants. Nous ne savons pas non plus quel était le type d'escalier d'origine, et quel emplacement il occupait dans la maison. Il faut encore signaler, sur le gouttereau sud deux baies en plein-cintre, murées de nos jours, et pour lesquelles il est difficile de donner une datation. Les élévations ont bien sûr été dénaturées par des baies créées ultérieurement. Elles sont généralement sans style défini, hormis une croisée sur la façade est, et une belle porte Renaissance sise sur la face ouest que devait certainement longer une ruelle qui fut fermée par la suite (un des piédroits de cette porte est pris dans un mur venu s'accoler là afin d'interdire l'accès à la rue). Parmi ces adjonctions des époques modernes, signalons encore deux petites constructions en encorbellement, peut-être latrines, une lucarne donnant au sud, et, au nord-est, le petit clocheton que les Dames de la Foi avaient fait ajouter au XVII<sup>e</sup> siècle. Les mutilations, les ajouts n'ont pas non plus épargné la façade nord, qui demeure malgré tout, le plus beau morceau de la maison. Il faut l'imaginer sans les quatre fenêtres rectangulaires, ouvertes à la fin du siècle dernier, qui ont interrompu un bandeau de pierre et détérioré les archivoltes des arcs du rez-de-chaussée. Pourtant, deux lithographies antérieures à 1850 témoignent des dégradations déjà subies : les arcs avaient été tous aveuglés

10

Secret, J., p. 126.

afin d'y loger portes ou fenêtres, détruisant ainsi les arcatures du premier étage.

Un dessin de Vauthier qui tente une reconstitution de la façade d'origine a le mérite de souligner son intérêt architectural : il réside en l'organisation très symétrique des ouvertures alignées en deux niveaux séparés par une large plate-bande de pierre, faisant ainsi alterner les vides et les pleins en divisions horizontales. On note que les arcs brisés du rez-de-chaussée sont au nombre de cinq, ce qui permet de centrer les trois plus grands et de repousser les deux plus petits à chaque extrémité. Au premier étage au contraire, le nombre des baies est pair, centrant les quatre fenêtres sous plein-cintre, seulement encadrées de petites baies longues. Le parti d'accentuer les lignes horizontales est encore marqué par la présence de bandeaux biseautés, soulignant l'un, la base des fenêtres, l'autre courant d'un angle à l'autre de la façade et servant d'imposte à la retombée des arcs du premier étage. L'homogénéité du décor est faite dans la sculpture des archivoltes par séries de petits lobes simples au rez-de-chaussée, de triple épaisseur au premier étage. C'est, par ailleurs, à cet étage, que la décoration sculptée est la plus fournie. Après le bandeau orné de petits triangles s'apparentant aux dents de scie ou aux fers de lance, viennent ces curieuses sculptures géométriques qui ressemblent à des dents d'engrenage. Elles sont ici, employées verticalement, soulignant les piédroits des arcatures, ou en suivant la forme des cintres qui composent les deux petites baies. La corniche, est, elle rythmée de billettes en damier. Tous ces motifs sont caractéristiques de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Les colonnes soutenant les sommiers des arcs sont monolithes, aux bases et chapiteaux nus. Les parements ont conservé le souvenir du départ des petits plein-cintres qui formaient l'arcature. Ils étaient aussi ornés de lobes. Vauthier a imaginé, dans sa reconstitution, que ces arcatures étaient composées de quatre petits arcs. Il semble que ce chiffre soit juste, compte-tenu des dimensions de ceux-ci. Sur cette même planche illustrant les maisons de France au XII<sup>e</sup> siècle, on peut constater la parenté de la maison des Dames de la Foi avec une maison comme celle de Beaugency, hormis le fait que celle-ci ait son pignon en façade. Solution architecturale qui ne faisait pas partie des habitudes périgourdines. Nous la voyons encore citée dans l'ouvrage de C. Enlart<sup>11</sup>, comme étant du XII<sup>e</sup> siècle. Elle est à comparer encore avec certaines maisons de Cordes ou de Saint-Antoine-Nobleval, pour les grandes ouvertures du rez-de-chaussée, pour la priorité donnée aux baies de l'étage noble, de la façade principale. Mais la meilleure des analogies que l'on ait pu faire est due à Wigrin de Taillefer<sup>12</sup> qui la disait très semblable au grenier du chapitre de Saint-Front qu'il avait encore eu la chance de voir (il a été détruit depuis). Il nous dit que les arcades du rez-de-chaussée étaient identiques à celles du grenier : de petites colonnettes soutenaient les archivoltes des arcs un peu aigus et les arcades contenaient des fenêtres à quatre baies ; les colonnes étaient ornées de carrés de pierre en damiers ; des

11. Enlart, C., *Manuel d'archéologie française*, tome II, p. 749.  
12. Taillefer, W. de, *Les Antiquités du Vésone*, p. 69.

décors étaient faits « d'endentes, de losanges, de demi-losanges ». Il datait l'ensemble du XII<sup>e</sup> siècle, comme nous sommes tentés de le faire pour la maison des Dames de la Foi. Dans cette dernière, il faut remarquer l'absence de devanture d'échoppe telles que nous avons l'habitude de les concevoir. Cela nous amène à nous poser les questions suivantes : l'arcature ne répondait-elle qu'à une exigence esthétique, ou pouvait-elle s'ouvrir sous forme de devanture de magasin ? D'autre part, les propriétaires, s'ils étaient commerçants de métier, exerçaient-ils leur profession au rez-de-chaussée même de leur demeure, en réservant les étages à la vie privée, ou bien avaient-ils écarté volontairement lieu de travail et de résidence ? Solution tout à fait concevable, lorsqu'on sait la situation sociale des propriétaires du XIV<sup>e</sup> siècle... Il faut imaginer ses constructeurs (nous ne sommes pas certains que les Templiers d'Andrivaux aient été les commanditaires de la maison) comme ayant également une place bien établie dans la société périgourdine : l'architecture soignée, luxueuse même, trahit l'aisance matérielle de ses premiers occupants :

— par l'emploi de la pierre, appareillée d'une manière parfaite, et peu usitée à cette période, à l'exception des constructions à caractère officiel ou chez les particuliers ayant un rang social élevé,

— par le décor sculpté abondant, concentré en façade, qui se déploie d'une manière assez ostentatoire, servant de lecture directe au passant qui pouvait ainsi concevoir immédiatement la position sociale des propriétaires.

## LA MAISON ROMANE DE LA CITE

### Fiche signalétique

Identification : maison romane de la Cité ou hôtel d'Angoulême.

Adresse : rue de Turenne.

Dimensions : 20 m par 8,50 m hors-oeuvre.

Matériau : pierre, employée en plusieurs appareils.

Période : XII<sup>e</sup> siècle.

Plan : parallélogramme, dont la longueur est donnée par le rempart de la ville.

Façade principale : tournée vers le cœur de la ville.

Élévation : un étage noble sur un niveau à demi-enterré, et voûté.

Particularités : bâtiment-bloc qui a été aéré de baies au siècle dernier.

Classement : 1889.

### Bibliographie

Abzac de la Douze (Mquis d') : Communication sur l'hôtel d'Engoulême, in *Communications du B.S.H.A.P.*, t. 11, p. 374-376, 1884.

Fayolle, (de Mquis) : Périgueux, Vésone, la ville romaine, le mur d'enceinte, le château Barrière, les Arènes, in *Congrès archéologique de 1927*, p. 9 à 27, Ed. société française d'archéologie.

Higounet-Nadal (A.) : *Atlas historique des villes de France*, Ed. du CNRS, Paris, 1984,

Higounet-Nadal (A.) : *Périgueux aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, étude de*

*démographie historique*, p. 28, Ed. Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1978.

Lafon (Dr) : Communication sur l'hôtel d'Engolesme, in *B.S.H.A.P.*, t. 88, p. 105, 1961.

Le Château d'Angoulême, in *B.S.H.A.P.*, t. 90, p. 85 à 87, 1963.

Taillefer (W. de) : *Antiquités de Vésone*, Livre IV, chap. II, p. 183 Ed. Dupont Père et fils Périgueux, 1826.

## HISTORIQUE

La caractéristique essentielle de l'architecture de cette maison romane est d'avoir établi ses bases sur le mur d'enceinte de la ville antique. Cette particularité liée au développement de l'urbanisme de la ville depuis l'Antiquité nous amène à rappeler brièvement les grands épisodes de l'histoire de la Cité.

La cité gauloise, qui s'établit vers la fin du premier siècle avant J.C. sous le nom de *Vesunna*, était le « chef-lieu » de la *Civitas Petrucoriorum*, dont le nom se perpétua en « Cité », par opposition au Puy Saint-Front. Pour parer aux invasions du IV<sup>e</sup> siècle, *Vesunna* dut se fortifier, et l'ampleur de la ville, qui s'étendait jusqu'à la tour de Vésone fut réduite à un périmètre fortifié de 959 mètres. Ce castrum englobant l'amphithéâtre romain comme surcroît de défense, fut entouré d'une muraille ovoïde flanquée de 24 tours rondes, et percée de 4 portes. L'ancienne *Vesunna* prenait dès lors son aspect médiéval : la cathédrale Saint-Etienne sera construite à l'emplacement de l'intersection du *cardo* et du *decumanus* romains, et dans l'amphithéâtre, transformé en place-forte, sera édifié le château de la Rolphie, résidence des comtes du Périgord en 1150. Il semble que les tours d'enceinte aient été les premières places-fortes occupées par les chevaliers. Elles se sont ensuite transformées en maisons-fortes, ou châteaux, conservant leurs emplacements sur le rempart, et participant encore à la protection : on trouve mention des châteaux de Limeuil, de Bourdeille, de l'hôtel des abbés de Charroux. Au XII<sup>e</sup> siècle, la Cité enclose ne devait recenser qu'une population composée exclusivement de chanoines regroupés autour de l'évêque, et de chevaliers fidèles à la cause des comtes établis là, les habitations populaires s'étendant plus largement *extra-muros*. Cette cité administrative réunissant pouvoirs religieux et civils ne connut sans doute son déclin qu'au moment de l'acte d'union avec le Puy Saint-Front, en 1240, dont le développement étouffa la petite cité. Les rivalités incessantes entre les deux villes, compliquées par la guerre de Cent ans, eurent pour conséquence la destruction du château de la Rolphie, et le départ des comtes du Périgord, en novembre 1391.

La maison qui nous intéresse a donc participé à ce *castrum* et elle fut probablement maison de chevalier. Mais cela n'est qu'hypothèse puisque le texte le plus ancien qui la cite est du XV<sup>e</sup> siècle : il s'agit d'un acte d'acensement du 19 juillet 1474<sup>13</sup> qui nous donne, pour cette date, sa

13. Marquis Abzac de la Douze, *B.S.H.A.P.*, t. 11, p. 374.

fonction et son appellation. Il y est fait mention de la location, à Me Jean de Farier, chanoine de Saint-Front, d'un « hospicium nobile » nommé d'Engolesme « réduit aux murailles, accosté d'une tour effondrée et accompagnée d'une pleydure ». Il est construit sur le mur antique de la Cité ; ses limites sont les fossés, la Porte Bourelle, les jardins de Guy d'Abzac, seigneur de l'hôtel de Barrière, le chemin public allant de l'hôtel de Barrière à la porte Bourelle. Il est stipulé qu'il était directement mouvant de la fondalité du seigneur abbé de Peyrouse qui le louait. L'appellation d'Engolesme nous amène à penser qu'il fut construit par une famille du même nom qui a joué un grand rôle politique dans la Cité jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, date à laquelle elle disparut<sup>14</sup>. L'emplacement, précisément décrit dans le texte, nous permet de constater que cet « hospicium » est bien la maison du rempart. Cette maison d'Engolesme a peu à peu perdu son identification car elle a été très longtemps assimilée au château Barrière, dont elle n'aurait été qu'une annexe ou sa chapelle<sup>15</sup>. Une autre entrave engendrant une totale confusion dans les esprits vient sans doute de la présence, au XVII<sup>e</sup> siècle, d'un autre logis relevant de l'abbaye de Peyrouse. Il apparaît que cette abbaye eut en permanence des immeubles dans la cité, puisqu'après l'hôtel d'Engolesme, qu'elle louait, son abbé commendataire acquit, au XVII<sup>e</sup> siècle, le logis épiscopal érigé un siècle avant, sur le rempart.

Deux immeubles bâtis sur le mur d'enceinte, séparés de quelques dizaines de mètres par le château Barrière, ayant le même propriétaire, et en conséquence, la même appellation (à des époques différentes pourtant !), ne pouvaient qu'entraîner la confusion dans les esprits, et de deux logis, n'en faire plus qu'un. Il en résulte que dans l'aveu et dénombrement de 1661, l'hôtel d'Angoulême n'est pas cité, et le marquis d'Abzac de la Douze en déduit qu'il était déjà incorporé au domaine du château Barrière. Un hôtel de Peyrouse est pourtant mentionné, mais il s'agit probablement du bâtiment épiscopal. Nous avons tendance à croire, au regard du texte du XV<sup>e</sup> siècle, et de la confusion née plus tard, que l'appellation de Peyrouse, empruntée au censier s'était substituée à la dénomination primitive. Vers 1820, la maison servait de logement<sup>16</sup>, et elle devint, en 1912, la salle de réunion de la Société historique et archéologique du Périgord. Elle est maintenant salle polyvalente pour la municipalité de Périgueux.

## ETUDE ARCHEOLOGIQUE

La maison romane est un parallélogramme rectangle de 70 pieds par 26, composée de deux niveaux : un étage noble supporté par une grande pièce voûtée à moitié enterrée, côté nord. Au sud, l'édifice s'appuie sur l'ancien rempart du Bas-Empire qui lui sert de gouttereau dans sa plus grande longueur. Son angle sud-est est contrebuté encore par une des tours de défense de l'ancienne muraille. De ce côté, les parements sont riches de

14.

Dr Ch. Lafon, *B.S.H.A.P.*, t. 90, p. 87.

15.

Taillefer, *W. de*, p. 183.

16.

Dr Ch. Lafon, *B.S.H.A.P.*, t. 90, p. 85.



## VILLE DE PÉRIGUEUX

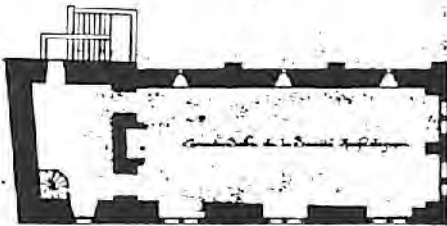
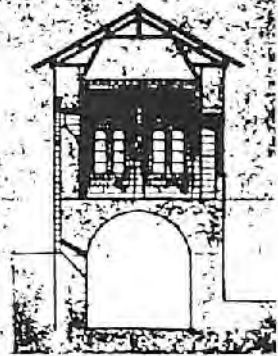
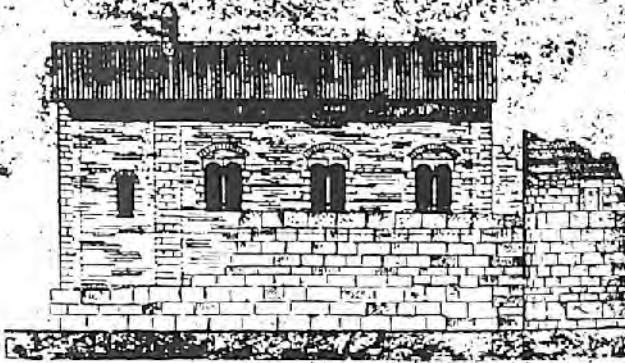
## CHATEAU BARRIÈRE

Aménagement en Grande Salle par la Société Archéologique

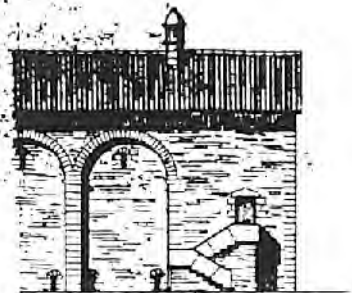
des Vieux Bâtimens de Périgueux

1914

(74) 194



Plan de la Salle



Elevation du Nord

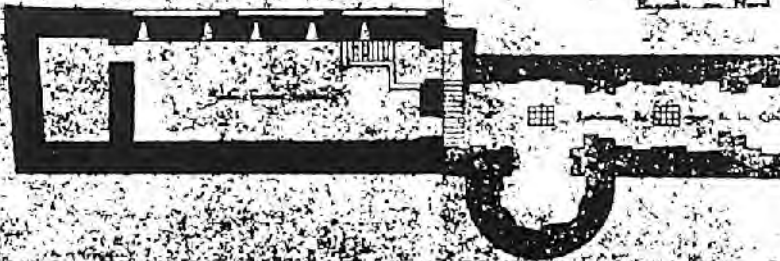


Planche provenant de la Conservation Régionale  
des Monuments Historiques d'Aquitaine

divers appareils qui symbolisent les étapes de construction : à la base, le mur gallo-romain, plus élevé par endroits, a conservé ses grandes pierres de taille assemblées à joints vifs. Au-dessus, sont disposés des moellons en rangées régulières qui semblent appartenir au XII<sup>e</sup> siècle, et qui ont servi à l'érection des autres murs de façade. Toujours sur cette façade ouest, et à droite, apparaît un petit appareil cubique aux joints rosés, agrémenté d'arases de briques, s'apparentant aux constructions romaines de la Cité, telle que la tour de Vésone. W. de Taillefer estimait qu'il datait de la fin du III<sup>e</sup> siècle. Plus haut encore, ce sont des pierres posées en arêtes de poisson, qui désignent leur appartenance à une période assez reculée du Moyen-Age : X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle. Cette partie droite de la façade sud, est la plus ancienne élévation de la maison, protégée qu'elle fut par le grand appareil romain. Il semble qu'à gauche, au contraire, celui-ci ait résisté moins longtemps, puisqu'il ne forme plus qu'une base de trois ou quatre assises, ayant servi de soubassement à l'édification en moellons du XII<sup>e</sup> siècle. Cette façade et les deux petites largeurs, ont été percées, au début du siècle, d'une série de baies en plein-cintre, uniques, géménées ou en triplets, qui ont totalement perturbé l'authenticité de l'architecture. Une photographie ancienne, conservée à la photothèque de la S.H.A.P. nous permet d'affirmer qu'avant travaux, n'existait que la baie-meurtrière la plus élevée, et que les deux autres sont des créations du début du siècle. On y distinguait encore, au même niveau, une baie plein-cintre, peut-être récente, mais qui a totalement disparu avec la nouvelle organisation des ouvertures. Seuls, quelques trous de boulins sont toujours visibles, au-dessus des fenêtres néo-romanes qui ont remplacé d'anciennes ouvertures rectangulaires sans style précis et dont l'élargissement a anéanti une grande partie de l'opus spicatum. Ces travaux avaient été menés dans le but d'aménager l'ancien hôtel en lieu de réunion de la Société historique et archéologique du Périgord. Seule, la façade nord ne semble pas avoir souffert de ces remaniements. Très dénudée, son seul décor réside en la présence de trois grands arcs appliqués dont les cintres reposent sur de très longs piédroits. A hauteur de chaque cintre, une baie romane, peu large, mais ébrasée vers l'intérieur, éclaire la grande salle du premier étage. On constate que l'encadrement des fenêtres a été renforcé de pierres de taille, et que cette solution architecturale a été reprise pour les supports, les angles des façades, et les cintres des grands arcs dont les claveaux supportent le poids du mur au-dessus. Très bas, au niveau du sol actuel, sont établies des baies meurtrières apportant un faible jour à la salle basse. L'entrée actuelle se fait à droite de la façade par une porte ménagée dans le seul pan de mur ne possédant pas d'arc. Elle donne, au moyen d'un escalier extérieur, directement dans l'étage noble. Ce niveau est composé d'une petite pièce servant pour lors, d'entrée, et d'une plus grande, totalement réaménagée dans un décor du début du XX<sup>e</sup> siècle pour les réunions de la Société historique. Seule, la cheminée, gothique, ne semble pas avoir été modifiée. Cet étage, qui a peu gardé de souvenirs romans, paraît néanmoins avoir conservé intacte son organisation intérieure dans la division en deux pièces. En effet, l'épaisseur du mur de refend (1 m) est la même que celle des gouttereaux (1 m et plus en certains endroits), ce qui

atteste de leur contemporanéité. D'autre part, cette division est identique dans la salle basse : on y retrouve un mur de refend placé au même niveau, et soutenant ainsi le poids du mur de l'étage. Cette salle s'ouvre au sud par une porte plein-cintre à deux rouleaux, côté intérieur, surmontée à l'extérieur d'une pierre sculptée d'une frise, remployée, et provenant sans doute des pierres du rempart, elles-mêmes dérobées aux monuments romains. L'intérieur est voûté en plein-cintre de pierres non appareillées, bloquées sur le champ, et maintenues selon le système du tas-de-charge : le berceau repose sur des piédroits aux pierres taillées et percées de part en part, sur la face ouest des ébrasements des baies. Des corbeaux, le long des murs, et à hauteur du seuil de la porte donnent l'emplacement d'un plancher qui a dû, postérieurement, isoler la pièce de l'humidité de la terre battue. Une porte dans le mur de refend permet la communication avec la petite salle. Elle est formée d'un arc en plein-cintre dont l'intrados a été redécoupé par un linteau soutenu par des consoles. Les éléments, ici, semblent tous d'origine et le parement interne, refait dans son intégralité, au même moment que la voûte, ne laisse pas paraître les divers appareils qui forment le parement extérieur. Un unique bloc antique sculpté a été remployé dans le mur. Cela indique que l'installation de l'hôtel s'est faite après une destruction totale de la courtine qui était épaisse d'environ six mètres, et que seul, le parement externe du rempart a été conservé. Malgré les appareils variés de la façade sud, qui sont plus un témoignage de la pérennité du rempart qu'une indication sur l'origine de la maison, plusieurs éléments permettent de penser que celle-ci a été bâtie en une seule campagne : le même appareil de moellons assisés, employé sur la façade nord et sur les deux gouttereaux, la liaison entre cette façade et les voûtes du niveau bas et leurs baies, ainsi que la correspondance entre les étages, sont des marques de l'identité du bâtiment. Cette maison garde bien sûr quelques mystères qui ne seront éclairés qu'à la lumière de recherches historiques approfondies. Toutefois, l'étude archéologique permet déjà de préciser quelques points.

Son appartenance au XII<sup>e</sup> siècle paraît certaine au regard de certaines caractéristiques archéologiques : épaisseur des murs, forme des fenêtres d'origine, arcs plaqués, situation sur le rempart.

En revanche, il semble difficile d'affirmer qu'il a, de tous temps, été hôtel de chevalier, même si son emplacement sur l'enceinte ne permet guère d'admettre une autre solution, et même s'il était toujours appelé hôtel au XV<sup>e</sup> siècle. A cette date, nous savons que le loueur, ordre religieux, avait pour locataire le représentant d'un autre ordre religieux, celui du chapitre de Saint-Front. Ces transactions immobilières entre hommes d'Eglise étaient peut-être récentes, créées par les nécessités du cens. Avant cela, la maison appartenait-elle encore à la famille d'Engolesme qui ne disparut qu'au XV<sup>e</sup> siècle ? Cette disparition eut-elle pour conséquence la vente de la maison à l'abbaye de Peyrouse, qui aurait ainsi investi en biens immobiliers ?

Quant à sa fonction de chapelle évoquée par W. de Taillefer, elle peut se justifier ainsi : lorsque la maison a été incorporée au domaine du château Barrière, rien n'empêchait que l'on y ait dressé un autel, et qu'elle devint

chapelle du château. L'auteur justifiait son hypothèse par la présence de « petites lucarnes »,... annonçant un édifice sacré du X<sup>e</sup> ou XI<sup>e</sup> siècle ». A sa décharge, nous devons admettre que les arcs d'applique, sur la façade nord, font également penser à certains gouttereaux d'église du XII<sup>e</sup> siècle (Chancelade, Montanceix, Saint-Martin d'Agonac...). Cela tendrait à prouver que cette forme de modénature eut une large diffusion, autant sur les édifices civils que religieux.

## LA MALADRERIE

### Fiche signalétique

Identification : la Maladrerie, ou Léproserie, ou l'hôpital de Charroux ou encore d'Ecorneboeuf.

Site : sur la colline d'Ecorneboeuf, au sud de Périgueux, sur la rive gauche de l'Isle, commune de Coulounieix-Chamiers.

Dimensions : 7 m 30 par 20 m.

Matériau : pierre provenant certainement des carrières de Saint-Georges.

Appareil : moyen, sauf quelques moellons de reprise.

Période : XII<sup>e</sup> siècle.

Plan : rectangulaire, trois pièces par étage.

Façade principale : orientée vers la route.

Élévation : deux niveaux.

Particularités : bâtiment érigé sur le rocher même, tout près de la rive de l'Isle.

Classement : juillet 1907.

Propriétaires : M. et Mme Gibon.

### Bibliographie

Carrère (J.C.) : *Coulounieix-Chamiers, Histoire et histoires*, Ed. P. Fanlac, Périgueux, 1988.

Castelnaud (baron de) : Visite à la léproserie, in *Congrès archéologique de 1858, XXV<sup>e</sup> session*, Ed. par la Société française d'archéologie.

Deshoulières : L'hôpital Charroux ou la prétendue léproserie de Périgueux, *Bulletin monumental 1943-1944*, Ed. par la Société française d'archéologie.

Lavergne (G.) : Communication sur la Maladrerie, in *B.S.H.A.P.*, t. 53, p. 137, 1926.

Granger (A.) : Un des derniers monuments hospitaliers du Moyen Age : l'hôpital de Charroux classé Monument historique, in *B.S.H.A.P.*, t. 75, p. 138-142, 1948.

Higounet-Nadal (A.) : *Périgueux aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, étude de démographie historique*, p. 93 Ed. Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1978.

Taillefer (W. de) : *Les Antiquités de Vésone*, tome II, Ed. Dupont père et fils, Périgueux, 1826.

Verneilh (J. de), et Gaucherel L. : *Le vieux Périgueux*, Ed. P. Fanlac, Périgueux, 1967.

Villepelet (R.) : Le Périgord pendant la guerre de Cent Ans, d'après les archives du Vatican, in *B.S.H.A.P.*, t. 42, p. 197-213, 1915.

## HISTORIQUE

L'hôpital Charroux se situe au sud de Périgueux, sur la rive gauche de la boucle que forme l'Isle à cet endroit. L'édifice est un long rectangle établi en parallèle au lit de la rivière et dont les soubassements furent taillés directement dans le roc de la colline d'Ecorneboeuf. Rien d'exceptionnel à ce courage de nos ancêtres de débiter ainsi les roches afin de s'y loger : le site même d'Ecorneboeuf abrite plusieurs abris troglodytiques composés de salles creusées profondément dans l'intérieur de la colline. Cet édifice connu des Périgourdins sous le patronyme de Maladrerie, ou même de Léproserie, a sans doute hérité son nom d'une confusion qui s'est produite au cours des temps entre plusieurs bâtiments d'un même secteur. J.C. Carrère accuse même les historiens du passé d'en avoir fait une légende<sup>17</sup>. Il s'agit, en conséquence, d'essayer d'éclaircir les rares données que nous possédions sur ce site et d'expliquer comment la méprise a pu naître. Le nom de l'établissement apparaît dans les registres de la Charité du XIII<sup>e</sup> siècle sous le nom d'Ecorneboeuf<sup>18</sup> ; mais on le trouve aussi sous le nom d'Escorneboeuf, Corneboeuf, et Charroux, ou même Charroff, Carroffium, Carroffio... Charroux est vraisemblablement le nom du premier commandeur, avant 1247<sup>19</sup> ; quant à la fondation, on peut admettre qu'elle se fit avant 1214. On sait, en effet, qu'à cette date, l'hôpital de Corneboeuf avait payé une redevance au pape Honorius III<sup>20</sup>. L'appellation de Charroux qui provient du nom d'une famille de riches bourgeois de Périgueux apparaît aussi dans la fondation d'une chapelle, Notre Dame de la Daurade, située près de l'ancien pont de pierre, et sur la route de Saint-Jacques<sup>21</sup>. Hélie de Charroux, son fondateur, l'aurait ensuite donnée à Pierre, abbé de Cadouin, en 1206. Nous savons donc qu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle, et peut-être avant, se trouvaient réunis, sur les rives de l'Isle, une chapelle (qui servit de léproserie à partir de 1321), une fontaine nommée Saint-Hyppolite ou dite encore « des Malades », une maladrerie du même nom, relevant de la commanderie de Saint-Lazare, dont il ne reste que deux colonnes engagées dans la façade du n°4 de la rue de la Fontaine-des-Malades, et l'hôpital Charroux<sup>22</sup>. Le site, très bâti, plus particulièrement spécialisé dans l'accueil des malades, avait sans doute aussi la double charge de recueillir les pèlerins de Saint-Jacques dont la route, venant du Limousin, et allant vers Bergerac, passait par ce pont. La famille Charroux fut certainement l'instigatrice de la création de cette halte hôpital-gîte, puisque leur nom apparaît dans la

17. Carrère, J.C. Coulounièix-Chamiers, *Histoire et Histoires*, p. 47.

18. Archives départementales, G.G 175 f 12.

19. Archives départementales, G.G 176 f 134.

20. Granger, A., *B.S.H.A.P.*, t. 75, p. 142.

21. Cela est précisé dans l'acte de donation, nous dit Granger A., p. 139.

22. Granger, A., p. 139 et 142.

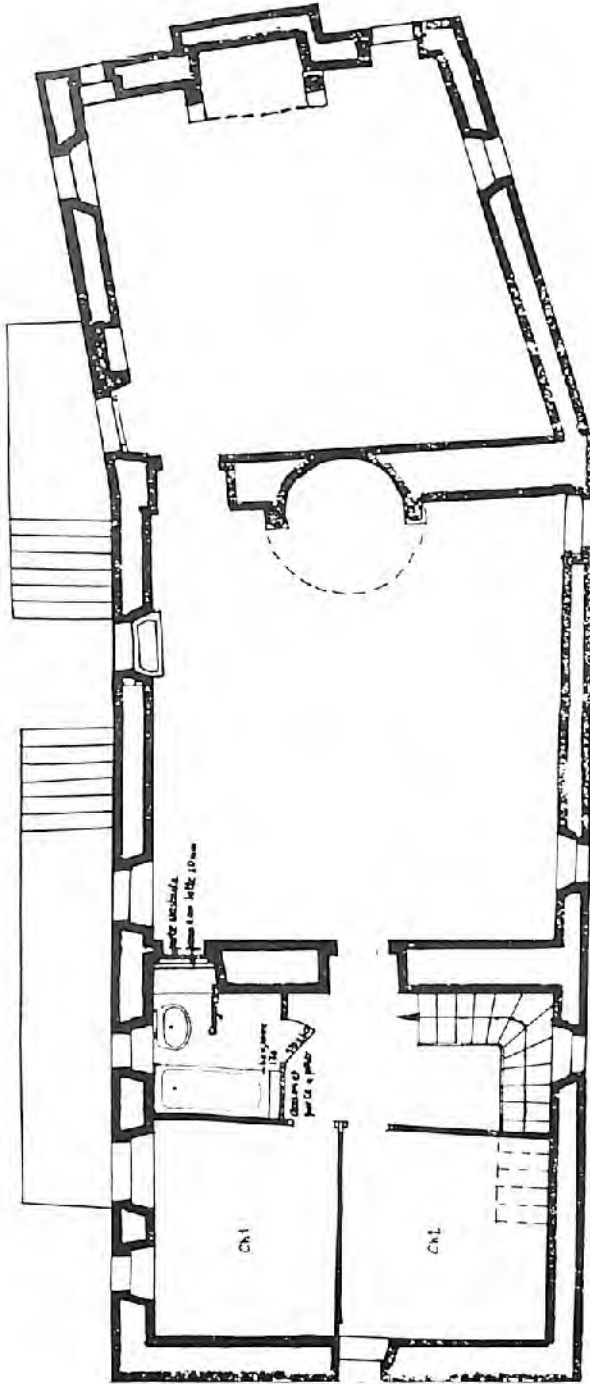


NOUVELLES BRITANNIQUES - MESSINA

ALPÉRIQUEUX - MALADRERIE (PMAISON DES ANGES)

Cl. J. G. S. A. K.

ECH: 2 cm/m



ETAGE

LA MAIRIE DE JUIE 83

plan réalisé par le service des Mairies de l'Etat (Ippre)

fondation de la chapelle, comme dans celle de l'hôpital. Cela nous amène à croire que l'hôpital fut sans doute érigé à la même époque. Son existence est encore attestée plusieurs fois dans l'histoire : en 1296, E. de Jovenals, bourgeois, lègue aux malades hospitalisés deux deniers de pain<sup>23</sup>. L'hospitalité devait vraisemblablement s'appliquer aussi aux pauvres pèlerins et autres voyageurs, mais il paraît sûr que la « Maladrerie » n'a jamais été léproserie, comme l'atteste, en 1310, le testament d'Hélie Vitrac. Celui-ci fut rédigé en faveur des quatre léproseries de Périgueux, nettement distinguées des hôpitaux dont faisait partie l'hôpital de « Caroffio »<sup>24</sup>. D'ailleurs, les lépreux avaient un asile, près de la fontaine Saint-Hyppolite toute proche.

On peut recenser d'autres legs dans les textes en 1310 et 1382<sup>25</sup>. En 1419, la fondation charitable, à la maison ruinée et appauvrie par la guerre de Cent ans, s'adresse au pape pour lui demander indulgences et aumônes. La même plainte se répète en l'année 1438<sup>26</sup>. Il est spécifié dans la requête qu'il s'agit d'un hôpital, où de tout temps, on donna l'hospitalité aux pauvres pèlerins et aux voyageurs. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, les pauvres sont internés à l'hôpital général, et on lève des tailles pour subvenir à leur entretien<sup>27</sup>. En 1665, Charroux est réuni à l'hôpital tenu par les soeurs de Sainte-Marthe<sup>28</sup>. Après la Révolution, l'édifice devient privé. Il est restauré en 1907 par L. Didon, son propriétaire, et amateur d'art. La photographie ci-contre, qui est un agrandissement d'une carte postale ancienne, montre son état avant rénovation. Il est actuellement propriété de M. et Mme Gibon.

En résumé, il semble que l'appellation « Maladrerie », toujours employée actuellement ne soit pas si erronée, si elle n'exclut pas, dans les esprits contemporains, le rôle d'hospice et de gîte au profit de celui d'hôpital exclusivement.

## ETUDE ARCHEOLOGIQUE

Le long quadrilatère que forme la Maladrerie se compose d'un rectangle parfait formé de deux pièces, et d'une troisième salle dessinant un angle rentrant par rapport à l'axe de la façade. Le bâtiment compte un étage noble dans lequel on pénètre directement depuis la rue, et un rez-de-chaussée donnant sur les berges de l'Isle, quasiment enterré au sud. La façade principale se trouve au sud, orientée vers l'ancienne route de Bergerac. Le moyen appareil a servi à la construction des murs mais il a été très fréquemment repris par des moellons. Les gouttereaux nord, ouest et sud, conservent des éléments du roman tardif, alors que l'élévation est semble avoir été érigée ultérieurement, après la ruine de cette partie de la maison, signalée par un arrachement. Une série de six meurtrières ménagées sur le mur nord, semble tout à fait authentique, les ouvertures, ébrasées vers

23.

Granger, A., p. 139 et 142.

24.

Archives départementales, G.G 178.

25.

Granger A., p. 143.

26.

Villepélet, R., *B.S.H.A.P.*, t. 42, p. 202.

27.

Carrière J.C., p. 48.

28.

Granger A., p. 114.



l'intérieur, ayant été pratiquées dans le parement d'origine. Les nombreuses baies qui apportent une grande lumière à l'habitation ne sont sans doute pas romanes, et appartiennent aux siècles suivants. Elles sont composées généralement d'un linteau rectangulaire reposant directement sur les piédroits, ou sur des impostes débordantes. Ce dernier aménagement fut aussi employé dans l'établissement de la porte du mur de refend du premier étage. Certainement médiéval, ce mode de couverture ne nous permet pas de préciser, d'une manière exacte, la date de construction de ces ouvertures. On note la présence de baies à traverses, parmi lesquelles une seule, au nord, est datable par la présence de son accolade caractéristique du gothique flamboyant. L'élévation nord qui a été la moins modifiée au cours des temps, repose sur le rocher qui lui sert de soubassement. Les pièces principales de l'ouest contiennent les cheminées qui font le renom de la Maladrerie, et qui sont exceptionnelles. La troisième pièce se trouve à l'est : elle a été divisée en chambres, et contient l'escalier récent qui permet l'accès d'un étage à l'autre. Ses murs gouttereaux ont été fortement remaniés sur les côtés est et sud, où ils présentent désormais des élévations en moellons, trahissant leur reconstruction. L'intérêt se concentre donc sur les deux autres pièces. On pénètre dans la première par une porte percée dans un mur de refend réalisé en bel appareil. Là, plusieurs pierres, près d'un piédroit, furent sculptées de petits décors qu'il est bien difficile d'analyser de nos jours. Parmi les mieux conservées, on croit deviner un motif floral, à droite, sorte de rosace inscrite en creux dans la pierre. Tout près, dans le même bloc, se trouvent trois autres sculptures en réserve : l'une est comprise dans un cadre concentrique, la seconde est une sorte de T épais renversé, la troisième représente peut-être un arbre, et l'on remarque la présence, de chaque côté, de deux petites cavités. Deshoulières, qui avait observé ces oeuvres, avait vu une fleur à quatre feuilles pour la première, et un quadrilobe pour la seconde, mais n'avait pas pu non plus déchiffrer les deux autres. Il soulignait le soin et la finesse apportés à l'exécution de ces sculptures, qui ne peuvent être, comme on l'a dit parfois, des marques de tâcherons. Il rattachait ces oeuvres au XIII<sup>e</sup> siècle, donnant par la même, la date de construction des murs. Ces sculptures restent mystérieuses à plusieurs points de vue : leur représentation qui n'est guère déchiffrable de nos jours n'est d'aucune aide à l'interprétation ; d'autre part, leur situation dans la pièce et dans la maison nous laisse aussi perplexes, et les questions demeurent sans réponse : quel rôle jouaient-elles ? Par qui, avaient-elles pu être réalisées ? et à qui étaient-elles destinées ? Autant de questions sans réponse, et peut-être de questions non fondées... Ne faudrait-il pas voir là, une simple fantaisie d'artiste, ou de voyageur s'étant improvisé artiste au cours d'un séjour à l'hôpital d'Ecorneboeuf. Car il ne faut pas songer à un remploi, ici, le mur qui sert de support à ces oeuvres étant bien contemporain de la construction de la maison. Son épaisseur de 85 cm en atteste, et il faut souligner, ici, que l'épaisseur des gouttereaux est moins importante : 50 cm. Le phare de la première salle est bien sûr sa cheminée, à hotte circulaire, unique en son genre, dans la région. D'un diamètre intérieur de 1,75 mètre, le manteau est formé de la combinaison de blocs de pierres taillées, en grand appareil et en forme de trapèzes

inversés s'ajustant les uns dans les autres. Cinq blocs incurvés suffisent à composer la première des deux assises de cette hotte saillante à moitié de cercle. L'autre moitié est prise dans l'épaisseur du mur. Le bas des blocs est orné de dents de scie qui rappellent le XII<sup>e</sup> siècle. Accolées au mur et supportant la charge de ce manteau en son milieu, deux colonnes restaurées agrémentent l'esthétique de l'ensemble. Copies d'un type roman, elles sont composées d'une base assez élevée avec fruit, de fûts appareillés et de chapiteaux frustes. Le foyer est légèrement surélevé, et le mur circulaire constituant le fond de la cheminée a été érigé en moellons. Il a été revêtu (à quelle époque ?) d'un parement de briques réfractaires appareillées en arêtes de poisson. Le fût tronconique donne naissance, sur la toiture, à un tuyau extérieur pyramidal. Sa construction s'équilibre par une alternance d'assises de pierres trapézoïdales permettant la forme de cône, et d'assises de pierres plates arrondies assurant la stabilité de l'ensemble. Un des rares vestiges de ce type encore in situ en France, cette cheminée a pourtant peut-être eu son pendant à la Cité, dans la maison du n° 13 de la place du même nom, où ont été retrouvés des éléments de tuyaux de cheminée s'apparentant à ceux-ci. La forme circulaire, de la hotte ou du tuyau extérieur, a pourtant été employée dans d'autres édifices en France : à Saint-Gilles du Gard, on peut encore voir, au deuxième étage de la maison romane, une cheminée à hotte circulaire, certainement restaurée, mais dont les pierres taillées et la conception générale rappellent celle de la Maladrerie. Le manteau n'est pas cylindrique, mais conique, et les colonnes y sont remplacées par des consoles soutenant l'ensemble. A Angoulême, ne reste que le tuyau extérieur de la cheminée de la maison sise près de l'église Saint-André : cylindrique, il est constitué de trois parties, divisées en bandeaux taillés dans ses pierres courbes. Une cheminée romane circulaire est encore figurée dans le Vocabulaire de l'Architecture, au chapitre X, figure 48. Ces cheminées que l'on fait remonter habituellement au XII<sup>e</sup> siècle, ont, semble-t-il, eu des antécédents : des cheminées circulaires, à hotte conique, sont encore in situ au château de Loarre (Espagne), au donjon de Loches, et on peut les dater, là du XI<sup>e</sup> siècle. Hormis l'architecture militaire, une recherche approfondie serait à faire, non seulement dans l'architecture civile, mais aussi dans l'architecture religieuse, essentiellement dans les bâtiments abbaciaux, comme les chauffoirs qui devaient posséder, très tôt, des cheminées. En ce qui concerne le manteau de la cheminée de la Maladrerie, qui possède des caractéristiques du roman finissant (dents de scie, colonnettes), il ne s'agit pourtant, sans doute, que d'une reprise (et c'est peut-être aussi le cas de celle de Saint-Gilles). Restauration qui semble s'être opérée d'une manière fidèle, soit d'après le plan ancien, soit d'après le modèle même, encore en place, mais dont quelques points sont à souligner : les colonnettes, ont été très visiblement remplacées par des copies. Plus insidieusement, la restauration du manteau se serait faite avec des pierres si conformes aux blocs d'origine qu'elles peuvent troubler l'historien d'art au point de lui en faire admettre l'authenticité. Il semble cependant que le poids d'une telle hotte seulement portée par des pierres en encorbellement ait fatalement produit un affaissement, voire une ruine



totale de l'ensemble ; les fissures actuelles dénoncent sans doute le même danger, puisque la technique ancienne a été remployée, et que le rajout des colonnettes n'a pas suffi à maintenir une telle charge.

Cette restauration dont nous n'avons aucun témoignage, pourrait avoir été commandée par Louis Didon, ancien propriétaire et amateur d'art, qui fit restaurer la demeure en 1907<sup>29</sup>. A tout égard, il faut louer le restaurateur et le commanditaire qui ont fait face à une telle réalisation que nous espérons seulement être la plus fidèle possible. Mais les autres exemples cités ne sont-ils pas la preuve de l'existence de ce type de cheminée ? Devant la majesté de cette première cheminée, celle de la deuxième pièce paraît plus modeste. Elle n'en est pas moins intéressante, surtout par son tuyau externe dont la composition s'est inspirée de celui de sa voisine : même aménagement de pierres plates alternées, avec des assises de pierres trapézoïdales dressées sur le chant, et constituant, cette fois une pyramide quadrangulaire, encore coiffée d'une hampe de faitage, elle-même amortie par une « pomme » aplatie, lui donnant une hauteur supérieure à l'autre tuyau. Technique identique pour les tuyaux extérieurs donc, et volume esthétique pourtant différent à l'intérieur. De plan rectangulaire, cette cheminée n'a pas le moindre décor sculpté, et son manteau est soutenu par deux fortes consoles formant ressauts. La profondeur de son foyer a été gagnée sur l'épaisseur du mur gouttereau, laissant apparaître, en saillie, le mur extérieur du conduit. Malgré ces différences de plan, des analogies sont à noter entre ces deux cheminées sur les plans matériau et esthétique : le grand appareil de la cheminée cylindrique a été réutilisé ici, au point qu'une seule pierre longue puisse servir de linteau au manteau. D'autre part, si cette hotte est flanquée de corbeaux allégeant son poids, elle n'en est pas moins supportée par deux colonnettes neuves, de même type que celles de la première cheminée. De plus petites dimensions, moins effilées, ces dernières présentent, toutefois, toutes proportions respectées, des bases hautes, avec la même combinaison tore-scotie-tore, des fûts lisses, ici monolithes, des chapiteaux nus. Attribués d'habitude au XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle, cette cheminée et son tuyau extérieur, offrent des analogies de construction évidentes avec la cheminée cylindrique. Malheureusement, aucun élément sculpté ne permet de la dater précisément. Nous pouvons tout au moins, mettre en évidence que le constructeur, et le restaurateur, ensuite, lorsqu'il a pris modèle sur les originaux, n'ont pas négligé une harmonie architecturale, mise en exergue par les tuyaux externes. Ces deux pièces maîtresses ne doivent pas nous faire oublier d'autres vestiges du « mobilier » architectural de la maison. En effet, dans les murs intérieurs, au parement bien appareillé, ont été ménagées quatre armoires rectangulaires, dont la feuillure paraît dans l'encadrement. Elles se trouvent dans chacune des deux pièces, sur le mur sud, et placées au niveau du plancher, ou à hauteur de main. On trouve encore sous la fenêtre en accolade, le banc de pierre constitué d'une pierre dépassante biseautée, et ornée de « festons », s'apparentant au répertoire décoratif roman. La trace d'anciens trous de boulin, dans la première salle, placés

29.

Granger A., *B.S.H.A.P.*, t. 75, p. 142.

plus bas que le plafond actuel, tend à prouver que cet étage n'a jamais été voûté. De nombreux éléments font la richesse de cette demeure, qui semble avoir évolué architecturalement au rythme des siècles : élévation et éléments du XII<sup>e</sup> siècle, du XV<sup>e</sup> siècle, vestiges postérieurs dans le percement de certaines baies, le plus difficile étant de dissocier les parties restaurées des originales. L'absence d'éléments sculptés significatifs ne nous aide pas à préciser sa date de création. Seuls, les éléments architecturaux nous donnent envie de faire remonter sa naissance vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, cette date approximative permettant de concilier l'emploi d'un roman tardif, et l'époque présumée de sa fondation.

Au terme de cette étude ponctuelle, nous sommes en mesure d'avancer une date approximative à la construction de ces quatre maisons, qui se situerait dans la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Les éléments architecturaux et sculptés qui les composent appartiennent en effet au roman finissant qui a souvent perduré, dans nos régions, jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle. L'apparition timide des arcs brisés de la maison du Viguier et des Dames de la Foi fait d'ailleurs état de cette époque-transition des styles. D'autre part, les murs de ces demeures sont épais, établis dans un moyen appareil, les baies sont rares et étroites surtout au rez-de-chaussée, servant plus à l'aération qu'à l'éclairage. Les étages comptent parfois des arcatures plus ou moins importantes, voire en séries aux Dames de la Foi, qui reste un cas isolé, pour cette période. L'emploi des arcs d'applique sur la maison de la Cité, les motifs sculptés des Dames de la Foi font encore référence à la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Il semble bien que ces habitations fassent partie de ce mouvement de reconstruction de la ville qui eut lieu dans les années qui suivirent le grand incendie de 1120. Les autres maisons de cette époque conservées à Périgueux possèdent des caractéristiques identiques ; ajoutons des portes d'entrée pratiquées sous des arcs bien appareillés, quelques ouvertures de magasin. Peu d'entre elles nous sont parvenues en raison de leur ancienneté d'une part, mais d'autre part aussi, parce que Périgueux n'ayant pas atteint le taux démographique qu'il atteindra au XIV<sup>e</sup> siècle, était moins bâti. Ne négligeons pas non plus les destructions qui ont dû survenir régulièrement au cours des temps : le XIX<sup>e</sup> siècle fut particulièrement destructeur ; en 1805, la rue Taillefer est élargie, supprimant les anciennes façades, et la rue des Chaines est créée en 1823, perturbant les anciens îlots. Sous Napoléon III des percées irrémédiables furent pratiquées dans la partie intra-muros : ouverture des actuelles rues de la République, de Saint-Front (on sait de quelle importance fut la perte de l'hôtel Saint-Aulaire), alignement de la rue Puynazeau.

Néanmoins, malgré les destructions volontaires (percées de rues), les restaurations abusives survenues au cours du siècle dernier, Périgueux a gardé un patrimoine architectural important que la municipalité des dernières années tente de protéger par des actions de grande ampleur. L'opération d'inventaire qui fut menée par J.Cl. Lasserre au cours de l'été 1967, a démontré que les rues du Calvaire, Saint-Roch et Aubergeirie « constituaient une sorte d'image idéale de l'habitat périgourdin du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle ».

Ce type d'étude permet d'éviter la destruction de certains îlots dans un premier temps, de mettre en place des mesures de protection par la suite. La décision d'instaurer un secteur sauvegardé protégeant le Puy fut prise quelques années après, en 1970. Y.-M. Froidevaux s'y consacra, et nous laissa ses relevés établis entre 1970 et 1978. Les premiers travaux réalisés à la même époque se sont surtout portés sur les quartiers nord : Limogeanne, paroisse Saint-Silain, quartiers de Larsaut, de Verdu... L'heureuse initiative de ce secteur sauvegardé qui a contribué, non seulement à la restauration et à la salubrité mais aussi à la réhabilitation de quartiers moyenâgeux, continue sa progression dans le quartier des Farges et de l'Aubergerie.

I.D.M.

# Les heures de Périgueux de 1550

par Robert AMIET\*

Il y a près d'un siècle, le très dynamique vice-président de notre Compagnie, Dujarric-Descombes, s'intéressait vivement à l'histoire de l'imprimerie dans la capitale du Périgord au XV<sup>e</sup> siècle, Jehan Carant, prototypographe de la ville de Périgueux. L'année suivante, après avoir repéré d'autres volumes et constitué un intéressant dossier sur les débuts de notre imprimerie locale, il confia ce dernier au célèbre libraire parisien Anatole Claudin, « que sa compétence et ses travaux spéciaux sur l'imprimerie en province semblaient désigner pour une oeuvre de cette importance »<sup>1</sup>. Bien plus, il avait sensibilisé sur ce point les confrères et les consoeurs de notre Société, et, en particulier, Pierre-Ernest Chavoix, bibliophile domicilié à Excideuil, lequel avait monté dans sa propriété une petite « imprimerie privée agricole », dont les productions s'étalent entre 1892 et 1903<sup>2</sup>.

C'était ce dernier personnage qui découvrit fortuitement dans les reliures d'anciens volumes tout un lot de feuillets imprimés en caractères gothiques, et il eut la surprise de constater qu'ils provenaient du démembrement d'un livre d'heures inconnu à l'usage du diocèse de Périgueux. J'en reproduis le titre et le colophon, heureusement conservés.

*Officium Marie virginis ad usum Petragoricensem totum ad longum, cum multis officiis et aliis plurisque orationibus de novo additis, anno Domini millesimo Quingentesimo L. die vero XVII mensis octobris.*

*Cy finissent les heures de Notre Dame a lusaige de Perigueux toutes au long et plusieurs autres oraisons nouvellement imprimees a Perigueux et achevees le XVIII de septembre MDL.*

\* Facultés catholiques de Lyon

1 B.S.H.A.P. 22 (1895) 274. Le libraire Anatole Claudin, né à Orléans en 1833, mourut à Charenton en 1906. Il habitait dans la commune voisine de Saint-Maurice, naguère dans le département de la Seine et aujourd'hui dans celui du Val-de-Marne. Il était un des meilleurs historiens de l'imprimerie, et on lui doit les deux ouvrages de base suivant : *Antiquités typographiques de la France (1889-1897)* et *Histoire de l'imprimerie en France au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècles (1900-1902)*.

2. Ces intéressants renseignements m'ont été très aimablement fournis par Mme Denise Robin, conservateur de la Bibliothèque municipale de Périgueux (lettre du 07.11.84).

Tout heureux de sa découverte, il classa ou fit classer les folios par une personne idoine, et il confia l'ensemble ainsi reconstitué à un relieur local. Dans le même temps, connaissant la démarche de Dujarric auprès de Claudin, il écrivit à ce dernier pour le mettre au courant de sa trouvaille. Celui-ci lui répondit aussitôt avec enthousiasme, et sa lettre, qui a été ultérieurement encartée dans le petit volume, est ainsi parvenue jusqu'à nous. En voici le texte intégral.

*Saint-Maurice (Seine) 29 Grande Rue*

*17 décembre 1894*

*Cher Monsieur,*

*La lecture de votre lettre m'a causé une bien agréable surprise sans que vous vous en doutiez. Depuis plus de trente ans, je réunis des matériaux, pour l'histoire des origines de l'imprimerie à Périgueux, et, le premier, j'ai fait connaître que cette ville devait être classée parmi les villes de France qui ont exercé la typographie au XV<sup>e</sup> siècle.*

*J'ai découvert des volumes datés de 1498, 1500, 1503, 1509, 1536, 1548, mais aucun de 1501<sup>3</sup>.*

*Votre Officium beate Marie virginis est une rareté bibliographique, qui est toute une révélation pour moi. Ce doit être un livre imprimé par Jean Carant.*

*Vous me combleriez de joie si vous pouviez me communiquer ce précieux volume, afin que je puisse l'étudier et en prendre la description pour le signaler plus tard en indiquant que je le tiens de votre extrême courtoisie.*

*Ne laissez pas traîner un livre aussi précieux chez un relieur de province qui vous l'abîmera. Retirez-le tel quel, je vous en prie. Je vous dirai mon avis ensuite sur ce qu'il y a à en faire. Si vous voulez le céder plus tard, ne le cédez qu'à un établissement public. Je vous le ferai acheter à un bon prix au besoin pour la Bibliothèque Nationale, qui possède déjà l'exemplaire unique du premier livre imprimé à Périgueux en 1498.*

*Quand vous le retirerez de chez votre relieur, adressez-le moi en communication, par poste recommandé, à Saint-Maurice, où j'habite été comme hiver. Je vous le retournerai quand vous me le direz. Je désire voir le livre, le tenir, le palper, l'ausculter, comme il convient pour une pièce de cet acabit.*

*Vous avez mis en pratique ce que j'appellerai l'usage courant de l'imprimerie à ses débuts, en créant chez vous une imprimerie particulière et en gravant des poinçons vous-même, et c'est à ces signes, qui sont comme l'écriture de quelqu'un, que je reconnais leurs oeuvres, mêmes anonymes.*

*Que je vous plains, au milieu de toutes ces occupations de l'intelligence, d'avoir été traversé par une aussi cruelle épreuve que celle de votre fille ! Ce sont de ces douleurs qu'il est bien difficile de calmer. Le temps seul et une occupation active de l'esprit peuvent seuls adoucir sans jamais faire oublier.*

3.

Chavoix avait mal lu la date en chiffres romains. Il avait pris la lettre L (= 60) pour I (= 1), ce qui donnait 1501 au lieu de 1550, d'où l'attribution par Claudin à l'imprimeur Jean Carant. En fait, ce volume est sorti des presses de Cravier.



*J'en sais quelque chose. Prenez donc courage, en vous occupant de livres. La diversité des idées chassera toujours pour un temps la tristesse.*

*En attendant, veuillez me croire, Cher Monsieur, votre bien dévoué.*

A. Claudin.

*P.S. — On m'a transmis votre réclamation relativement à un volume auquel il manquerait une page, à recopier dans la bibliothèque. Veuillez patienter un peu. Sitôt que je pourrai mettre la main sur un autre exemplaire, je vous ferai recopier ce qui vous manque.*

A.C.

Il est difficile de savoir si Chavoix a prêté son précieux trésor à Claudin. En revanche, il est certain que, contrairement à l'invitation formulée dans cette lettre, à savoir de céder ce volume à une bibliothèque publique, cet ouvrage fut conservé par son propriétaire, et il disparut de la circulation au décès de ce dernier. Il n'était heureusement pas perdu, et, sans qu'on puisse en établir le cheminement, il devint finalement la propriété d'un sieur Lucien Petitot, qui en fit don à la Bibliothèque Nationale en 1943. Il repose désormais sur les rayons tutélaires d'icelle sous la cote : Rés. B27961.

Il s'agit d'un petit volume de dimensions 13 × 9 cm, composé de 73 feuillets imprimés à raison de 24 lignes à la page, et dont la justification est de 108 × 66 mm. La décoration, très modeste, se compose de trois petites gravures sur bois, dont voici le décompte :

fol.1r (frontispice) : Homme assis, coiffé d'un capuchon, devant un pupitre supportant un livre ouvert (32 × 21 mm).

fol.10r : Saint Jean l'évangéliste (31 × 19 mm).

fol.27r : David en prière (37 × 15 mm).

L'analyse du livre s'établit ainsi qu'il suit :

- 1r : Titre
- 1v : Almanach 1550-1557
- 10r-12v : les quatre péricopes évangéliques
- 12v-16v : Passion selon Saint Jean//
- 17v-17r : //Obsecro te au masculin//<sup>4</sup>
- 18r-20r : //Vêpres de la Vierge
- 20r-20v : Vêpres de la Croix
- 20v : Vêpres du Saint-Esprit
- 21r-22v : Complies de la Vierge
- 22v-23r : Complies de la Croix
- 23r : Complies du Saint-Esprit
- 23v-25v : Matines et Laudes de la Vierge en Avent//
- 26r-27r : //Vêpres et Complies de la Vierge en Avent
- 27r-32r : Psaumes de la Pénitence
- 32r-33v : Litanies des Saints//
- 34r-46r : Heures des Morts
- 46r-46v : Oratio dicenda transeundo per cymiterium

4. Le feuillet a été inversé par le relieur.

- 46v-47v : Incipiunt septem psalmi mortuorum
- 47v-49r : Heures de sainte Catherine//
- 50r-52v : //Suffrages des saints : Silain, Nicolas, Antoine, Anne, Marie-Madeleine, Marguerite, Barbe, Apolline, Roch
- 52v-54r : Prières en latin à dire pendant la messe, prière attribuée à un pape Boniface (2000 ans d'indulgence), les sept oraisons de saint Grégoire
- 54r-57v : Prières en latin à la Vierge, dont Inviolata
- 57v : Colophon

Les seize derniers feuillets (fol. 58-73) proviennent d'un second exemplaire de ce même livre d'heures, et voici leur concordance avec les folios du premier

- fol.58-65 = fol.23-33
- fol.66-73 = fol.42-49

L'examen attentif du volume permet de déceler cinq lacunes, respectivement entre les fol. 16-17, 17-18 (les trois quarts des heures de la Vierge), 26-26, 33-34 et 49-50. La personne qui a classé cet ensemble de feuillets a eu soin, avant de les livrer au relieur, de les indiquer par des feuilles blanches intercalaires. Quant aux seize derniers feuillets dont je viens de parler, ils ne comblent malheureusement pas ces lacunes.

On sait que la structure des heures de la Vierge et des Morts était spécifique pour chaque diocèse, et notre livre d'heures, à défaut des premières, nous donne les secondes, qui sont donc propres à Périgueux. En pensant aux liturgistes qui me liront, et, à toutes fins utiles, je crois devoir en donner le schéma inédit<sup>5</sup>.

#### MATINES

- Lec.I : Parce mihi.
- R. : Credo quod.V Quem visurus.
- Lec. II : Tedet animam
- R. : Qui Lazarum. V. Requiem eternam
- Lec.III : Manus tue
- R. : Domine quando V. Commissa mea
- Lec.IV : Responde mihi
- R. : Peccantem me.V. Deus in nomine tuo
- Lec. V : Homo natus.
- R. : Heu mihi.V. Anima mea turbata
- Lec. VI : Quis mihi hoc
- R. : Libera me dne de morte eterna.V. Tremens factus
- Lec.VII : Spiritus meus
- R. : Ne recorderis. V. Et non intres in iudicium
- Lec.III : Pelli mee
- R. : Dne secundum actum. V. Amplius lava me
- Lec.IX : Quare de vulva

5.

Ce même office périgourdin pour les Morts se retrouve identique dans le Rituel de Périgueux de 1536 (Le Mans, Bibliothèque municipale, Th. 1779).

— R. : Libera me dne de viis inferni. V. Clamantes et dicentes. V. Requiem eternam. Libera me.

LAUDES

- Ant. Exultabunt Domino
- Ant. Exaudi dne
- Ant. Me suscepit
- Ant. Eruisti dne
- Ant. Omnis spiritus
- Ad Ben. ant. Ego sum resurrectio

Je tiens de plus à signaler une particularité tout à fait sui generis de notre livre d'heures, qui semble, elle aussi, spécifique de Périgueux, à savoir l'existence de sept psaumes des morts (psalmi mortuorum). Dans son répertoire des livres d'heures de la Bibliothèque Nationale, Victor Leroquais n'en indique aucun exemple. Voici cette liste :

- I - Verba mea (Ps. 5)
- II - Domine ne in furore (Ps. 6)
- III - Dilexi quoniam (Ps. 114)
- IV - Credidi propter quod (Ps. 115)
- V - De profundis (Ps. 129)
- VI - Voce mea (Ps. 129)
- VII - Domine exaudi orationem (Ps. 142)

J'ai enfin le plaisir de faire connaître que photocopie intégrale de ce livret est conservée d'une part à la Bibliothèque municipale de Périgueux (PZ 6288), et, de l'autre, aux Archives de l'évêché (Lit. 9 bis). *Bonum est diffusivum sui*<sup>6</sup>.

R.A.

6. Notre livre d'heures de Périgueux est inconnu du répertoire de Hanns Bohatta, *Bibliographie des Livres d'Heures des XV. und XVI. Jahrhundert*, Wien, 1924. Voici, par ailleurs, sa bibliographie.

- *B.S.H.A.P.* 22 (1895) 276.
- *Bull. hist. et philolog. du Comité de Trav. Hist. et Scient.* 1895, p. 293
- *Le Quatrième centenaire de l'introduction de l'imprimerie en Périgord*, Périgueux, 1898.
- Rouméjoux, de Bosredon et Villepelet, *Bibliographie générale du Périgord*, II, 316.
- Louis Desgraves, *Etudes sur l'imprimerie dans le Sud-Ouest de la France aux XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Amsterdam, 1968, p. 54.
- Répertoire bibliographique des ouvrages imprimés en France au XVI<sup>e</sup> siècle, XXVII, 69 (Bibliotheca bibliographica Aureliana)
- Robert Amiet, *Les livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Périgueux et de Sarlat*, in *B.S.H.A.P.* 112 (1985) 145.

1870

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

1886

1887

1888

1889

1890

1891

1892

1893

1894

1895

1896

1897

1898

1899

1900

1901

1902

1903

1904

1905

1906

1907

1908

1909

1910

1911

1912

1913

1914

1915

1916

1917

1918

# Pancarte des évêchés de Périgueux et de Sarlat 1556 Essai de restitution

par André DELMAS (†)

*Suite III. — Voir Bulletin de la S.H.A.P., tome CXIX,  
année 1992, p. 23 et al., p. 143 et al.*

## Deuxième partie

# L'ÉVÊCHE DE SARLAT

### I. - Notices descriptives\*

#### Du chapitre cathédral Saint-Sardos

Il faut savoir que les revenus ou rentes annuelles que recevait la mense commune de l'abbé et du couvent, autrefois monastère de l'ordre de Saint-Benoît, maintenant église cathédrale du diocèse de Sarlat, étaient taxes pour la décime, tant en ce qui concerne le corps du monastère que les offices de celui-ci et pour l'église de La Sauvetat, annexée à ladite mense commune, pour la somme de 61 livres périgordines. Ces revenus étaient estimés à 1000 livres de ladite monnaie<sup>1</sup>.

Il est vrai qu'après la division du diocèse de *Périgueux* et l'érection de ce monastère en église cathédrale, l'évêché de Sarlat, après la constitution de sa mense, paya pour la décime, en plus de la susdite somme :

10 livres pour l'église de Razac

4 livres pour l'église de Saint-Avit du Moiron, situées dans le diocèse de Sarlat, *arch. de Flaugeac*<sup>2</sup>.

10 livres pour le prieuré de Saint-Sardos, au diocèse d'Agen<sup>3</sup>. Ce complément de rentes annuelles revenant tant à l'évêque qu'au chapitre ou à la mense épiscopale, est taxé pour la décime à 85 livres de ladite monnaie licite.

Dans la nouvelle église cathédrale, le seigneur évêque institue les offices indiqués ci-après et dont les revenus sont taxés pour la décime à 850 livres de monnaie périgordine ; leur valeur réelle est estimée à 1600 livres de ladite monnaie.

De plus, les émoluments provenant du sceau de la curie de l'officialité de Sarlat sont estimés à 600 livres [de ladite monnaie]. Mais, lorsque le sceau est utilisé pour les instructions ou les causes, son produit est estimé à 200 livres. Ainsi le revenu de la mense épiscopale peut être estimée à 2400 livres de la susdite monnaie. Dans ladite église existent les services et offices suivants :

Le prieuré claustral, auquel est uni Redon Espic, *arch. de Saint-André*. Le titulaire doit s'engager à payer audit évêque la somme de 25 sous, sa valeur commune est estimée à 30 livres.

Le sous-prieuré, qui est exempt de payer la décime tant qu'elle n'excède pas 8 livres.

L'office de camérier, auquel sont unies les églises de Tursac et de La Chapelle-Aubareil, *arch. de Saint-André*. Il est d'une valeur commune de 200 livres. Le camérier s'engage à verser 50 sous<sup>4</sup>.

La sacristie, à laquelle est unie l'église de Saint-Martial, *arch. de Daglan* n'est pas taxée pour la décime ; elle est d'une valeur commune de 100 livres.

La chantrerie, à laquelle est unie l'église de Mazeyrolles, *arch. de Capdrot*, non taxée, estimée à 10 lt<sup>5</sup>.

La fabrique, non taxée est estimée à 10 livres.

La cellérierie, à laquelle sont unies les églises de Vallojoux, Carsac et Marquay, *arch. de Saint-André*, est d'une valeur de 100 livres et ne paie pas plus de 10 livres.

L'infirmerie, non taxée, est estimée à 30 livres.

L'église de Saint-Cybranet, *arch. de Daglan*, lui est unie.

L'hôtellerie à laquelle est unie l'église de Campagnac, *arch. de Saint-André*, estimée à 30 livres ; elle ne paie pas la décime ni ne s'engage<sup>6</sup>.

La sous-chantrerie, non taxée, vaut 10 livres.

La prévôté, qui est aussi appelée « Terranium » est d'une valeur commune de 100 livres. Le prévôt s'engage à payer 25 sous. Les églises de Proissans *arch. de Saint-André et [d'Eynessey], diocèse d'Agen*, sont rattachées à cet office.

L'aumônerie à le prieuré de Puyguilhem *arch. de Flaugeac*<sup>6</sup>.

La chapellenie de Saint-Benoit, dans ladite église cathédrale, a une valeur commune de 8 livres. Le chapelain est tenu d'y célébrer quotidiennement. La collation et l'administration de cette chapellenie appartiennent audit seigneur évêque<sup>7</sup>.

Il y a trente moines dans ladite église où, selon la coutume observée dans le monastère, chacun reçoit, à titre de prébende pour les jours

ordinaires, un pain d'un poids déterminé et une mesure fixée de vin, plus 3 deniers quotidiens pour sa pitance. Pour se vêtir, le camérier remet à chacun, annuellement, 60 sous périgordins.

L'admission ou l'institution des moines relève du seigneur évêque, avec le consentement de son chapitre.

En outre, les prieurés suivants sont considérés comme étant à la collation dudit seigneur évêque.

Dans le diocèse de Sarlat :

Le prieuré de Saint-Quentin, *arch. de Saint-André*, taxé à 6 livres, valant communément 50 lt. Le prieur y tient un confrère à qui il doit assurer la nourriture et le vêtement<sup>8</sup>.

Le prieuré de Sainte-Marie de Sarlat, taxé à 50 sous, d'une valeur commune de 25 lt<sup>9</sup>.

Le prieuré de Belvès, *arch. de Paleyrac*, taxé à 4 livres, monnaie de Cahors, d'une valeur commune de 60 lt. Le prieur y tient un confrère aux conditions précédentes<sup>10</sup>.

Le prieuré de Biron, *arch. de Capdrot*, taxé à 40 sous de Cahors, d'une valeur commune de 40 lt. Le prieur y tient un confrère comme ci-dessus<sup>11</sup>.

Le prieuré de Sainte-Eulalie, *arch. de Flaugeac*, taxé à 30 sous, d'une valeur commune de 40 livres, le prieur y tient un confrère, comme ci-dessus<sup>12</sup>.

Dans le diocèse de Périgueux<sup>13</sup> :

Le prieuré de Saint-Rabier, *arch. de Saint-Médard*, taxé à 40 sous, valant communément 30 lt. Le prieur y tient un confrère à qui il doit assurer la nourriture et le vêtement.

Le prieuré de Saint-Léonce, *arch. de Montignac*, taxé à 6 livres, d'une valeur commune de 80 lt. Le prieur y tient un confrère aux mêmes conditions<sup>14</sup>.

Le prieuré du moustier de Montignac, taxé à 70 sous, d'une valeur commune de 50 lt. Le prieur y tient un confrère, comme dessus<sup>15</sup>.

Dans le diocèse d'Agen.

Le prieuré de La Sauvetat, taxé à 17 lt, d'une valeur commune de 500 livres. Le prieur y tient un confrère à qui il doit assurer la nourriture et le vêtement<sup>16</sup>.

Le prieuré de Soumensac (b)-<sup>17</sup>.

Le prieuré de Calviac, taxé de 100 sous, d'une valeur commune de 100 lt. Le prieur y tient un confrère aux conditions ci-dessus<sup>18</sup>.

Le prieuré d'Envals, d'une valeur commune de 100 lt, non répertorié pour la taxe. Le prieur y tient un confrère aux mêmes conditions<sup>19</sup>.

Le prieuré de Laurenque, taxé à 60 sous, d'une valeur commune de 100 lt. Le prieur y tient un confrère, comme ci-dessus<sup>20</sup>.

Le prieuré de Dondas, taxé à 9 lt, d'une valeur commune de 60 lt. Le prieur y tient un confrère, comme ci-dessus<sup>21</sup>.



Le prieuré de Monteton (b)-<sup>22</sup>.  
 Le prieuré de Saint-Sardos<sup>23</sup>.  
 Le prieuré d'Eynesse<sup>24</sup>.

Dans le diocèse de Cahors :  
 Les églises de Calviac et Sainte-Mondane unies<sup>25</sup>.  
 L'église de Simeyrols<sup>26</sup>.  
 La vicairie perpétuelle de Carlux et Cadiot<sup>27</sup>.  
 Le prieuré de Saint-Simeon de Gourdon<sup>28</sup>.

Dans le diocèse de Toulouse, *Montauban depuis 1317*.  
 Le prieuré de Saint-Sacerdos, d'une valeur de 400 lt où il est coutume que demeure un moine avec le prieur. Il est maintenant occupé par le cardinal de Comminges<sup>29</sup>.

Dans le diocèse de Lectoure.  
 Le prieuré de Berrac, d'une valeur commune de 100 lt. Il est tenu par un clerc séculier avec lequel demeure un moine qui est prieur<sup>30</sup>.

Dans le diocèse de Condom (b).  
 Le prieuré de Sainte-Marie de Roussières<sup>31</sup>.

Dans le diocèse de Bazas (b).  
 Le prieuré de Rouffiac<sup>32</sup>.

Le seigneur évêque a aussi, à sa collation ou à sa nomination les églises paroissiales et prieurés du diocèse de Sarlat, désignés ci-après, dans chacun de ses archiprêtres.

#### **Du monastère de Terrasson<sup>33</sup>.**

Il faut savoir que les revenus ou les rentes annuelles appartenant à la mense commune de l'abbé et des religieux du monastère de Terrasson, de l'ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de Sarlat, sont taxés pour la décime à 40 livres périgordines et valent, selon la taxation de cette décime, 400 livres. En réalité, ces revenus annuels sont estimés communément à 800 livres de ladite monnaie.

Il y a, dans ce monastère les offices suivants :

Le priorat claustral, qui n'a d'autres revenus que ceux qu'il reçoit, chaque année, gracieusement de l'abbé, la sacristie non taxée pour la décime, qui vaut communément 20 livres. La pitancierie ou cellérierie, non

---

(b). Proviennent de la pancarte de 1340, manquent dans les copies de celle de 1556.

taxée pour la décime, vaut communément 150 livres desquelles l'abbé, la communauté et les hôtes de passage reçoivent leur pitance ; la chantrerie d'un revenu annuel de 40 livres :

L'infirmerie qui a le prieuré de Saint-Michel, le camérier, l'écolâtre, l'aumônier<sup>34</sup>.

*Idem*, il y a actuellement dans ce monastère 25 moines ; bien qu'ici il n'y en ait pas un nombre attitré. Ceux-ci, pour leur prébende, ne reçoivent pas une mesure précisée de pain et de vin mais on leur attribue la quantité qui leur est nécessaire. En outre, pour leur nourriture, ils reçoivent chacun, journallement, 3 deniers périgourdiens.

*Idem*, pour le vestiaire, tous ceux qui ne sont pas titulaires de bénéfices reçoivent annuellement 100 sous.

La collation des bénéfices et la réception des moines sont du ressort de l'abbé, avec le consentement du couvent (chapitre).

Hors de ce monastère sont, à la collation de l'abbé, les prévôtés et les pricuréés suivants :

Dans le diocèse de Sarlat, *arch. de Saint-André*.

La prévôté de Saint-Julien qui vaut communément 50 livres, ne paie pas la décime<sup>35</sup>.

La prévôté de Ladornac qui est taxée à... et vaut communément 100 livres. Elle verse au monastère une pension annuelle de 25 livres pour le vestiaire.

Le prieuré de La Chapelle-Mouret<sup>36</sup>.

Ces prévôtés sont tenues par des moines claustraux du monastère, la chapelle de Montmège est à la collation du prieur de la Villedieu<sup>37</sup>.

Dans le diocèse de Périgueux, *arch. d'Audrix-Montignac*.

Le prieuré séculier de Saint-Michel (de Bonneval), non taxé, d'une valeur commune de 20 lt.

Le prieuré séculier de Saint-Nicolas de La Salvetat, non taxé, d'une valeur commune de 10 lt.

Le prieuré de Sainte-Marie de La-Villedieu, *arch. de Saint-Médard*<sup>38</sup>.

L'abbé possède en outre les droits de présentation à quelques églises énumérées dans la rubrique qui les concerne *arch. de Thiviers*.

L'église de Saint-Front-d'Alemps, non taxée, val. com. 50 lt.

L'église de Sarliac, non taxée, val. com. 30 lt.

### Du monastère de Saint-Amand<sup>39</sup>.

Dans l'abbaye et couvent de Saint-Amand, de l'ordre de Saint-Augustin, du diocèse de Sarlat, il y a les administrations et les offices suivants :

La sacristie, la chantrerie, la fabrique et la cellérierie.

Il y a cinq chapellenies dont les titulaires sont tenus de célébrer, trois fois la semaine, pour les fondateurs ; elles sont occupées par les chanoines dudit monastère<sup>40</sup>.

*Idem*, il y a actuellement vingt chanoines, bien qu'il n'y ait pas là un nombre fixe de ceux-ci.

L'administration et l'institution ou création de ces offices et chapellenies regardent l'abbé, avec le consentement de son couvent.

Hors du monastère, il y a des églises paroissiales, tant dans le diocèse de Sarlat que dans celui de Périgueux, relevant de la présentation de l'abbé, ainsi que cela est indiqué plus clairement à l'article des archiprêtres ci-après, et dans chacun des diocèses. Certaines de ces églises sont occupées par des chanoines dudit monastère et d'autres par, des prêtres séculiers, comme il suit, à savoir :

Dans le diocèse de Sarlat, *archiprêtre de Saint-André*.

Archignac et Saint-Géniès, tenues par des réguliers à la présentation du sgr. abbé, pour une moitié, l'autre moitié par des séculiers, à la collation de l'évêque<sup>41</sup>.

Les églises de Brenac, Nadaillac, Vitrac, Aubas, Sainte-Marie de Saint-Amand (paroissiale) tenues par des réguliers à la présentation du sgr. abbé.

Les églises de la Cassagne, Payzac, Marcillac, Coly, tenues par des séculiers, à la présente du sgr. abbé.

Dans le diocèse de Périgueux, *archiprêtre d'Audrix*.

Saint-Pierre-de-Montignac, taxé 40 sous, val. com. 30 lt.

Thenon, taxée 50 sous, val. com. 25 lt.

Thonac non taxée, val.com. 20 lt.

Dans l'archiprêtre de Saint-Médard (*Excideuil*).

Saint-Lazare, non taxée, val. com. 10 lt<sup>42</sup>.

Dans le diocèse de Cahors :

La vicairie perpétuelle de Salignac (*avec la chapelle de Toulgou*)<sup>43</sup>.

#### **Du prieuré conventuel de Saint-Cyprien<sup>44</sup>.**

Il faut savoir que les revenus et les rentes annuelles de la mense commune du prieur et des religieux du prieuré conventuel de Saint-Cyprien, de l'ordre de Saint-Augustin, dans le diocèse de Sarlat, sont taxés pour la décime à 20 livres périgordines et valent selon la coutume, 200 livres de ladite monnaie. En réalité, leur valeur est estimée communément à 500 livres.

Il y a dans ce prieuré une sacristie, non taxée pour la décime, d'une valeur commune de 25 livres.

Une chanterie, non taxée pour la décime, d'une valeur commune de 100 sous ; une fabrique, non taxée pour la décime, d'une valeur commune de 4 livres ; une custodie (gardiennage) tenue par un clerc qui reçoit la demi prébende d'un chanoine, en partie de la main à la main, d'une valeur commune de 10 livres. Cet office peut être occupé aussi bien par un clerc que par un laïc ; il y a dans ledit prieuré deux chapellenies valant chacune 10 livres ; elles sont tenues par des prêtres séculiers. Ceux-ci doivent assister aux heures, dans l'église dudit prieuré, avec les chanoines et célébrer chaque jour, s'ils sont en état de le faire.

*Idem*, il y a actuellement 21 chanoines, dans ledit prieuré, soit résidents, soit à l'extérieur ; bien que leur nombre ne soit pas fixé. Chacun

reçoit annuellement, au titre de sa prébende ou part : six setiers de millet ou panicum (*millet paniculé*) ou bien de méteil et quinze setiers de vin qui font dix salmates. Et pour sa pitance et le vestiaire chacun reçoit 60 sous par an, excepté le curé dudit lieu qui n'en reçoit pas.

*Idem*, chacun reçoit annuellement, sur les obits et anniversaires, jusqu'à la somme de 30 sous de la susdite monnaie périgordine.

Il faut aussi savoir que ce prieuré est à l'élection du couvent et à la confirmation du seigneur évêque de Sarlat ; mais que les susdits offices et chapellenies sont à la collation du prieur, ainsi que l'institution des chanoines qui appartient au prieur, avec le consentement de son couvent.

Hors du prieuré, il y a dans les diocèses de Sarlat et de Périgueux, des églises paroissiales à la présentation du prieur. Elles sont désignées à leur article ; les unes sont habituellement régies et gouvernées par des chanoines, d'autres le sont par des prêtres séculiers, à savoir :

Dans le diocèse de Sarlat ;

*Archiprêtré de Saint-André :*

Beynac, non taxée, valeur 50 livres tournois, tenue par un chanoine.

Aillac, non taxée, val. 25 lt, tenue par un chanoine.

Castels, non taxée, val. 60 lt. tenue par des séculiers<sup>45</sup>.

Meyrals, non taxée, val. 50 lt tenu par des séculiers<sup>46</sup>.

*Archiprêtré d'Audrix :*

Mouzens, non taxée, val. 60 lt., tenue par de chanoines.

Campagne, non taxée, val. 60 lt tenue par des chanoines.

La Cadene Saint-Georges, oratoire sans cure, non taxé, val. 25 lt, tenue par des chanoines.

*Archiprêtré de Daglan :*

Grolegeac, Veyrignac, unies, non taxées, val. 100 lt. tenues par des séculiers.

*Archiprêtré de Paleyrac :*

Alles de Berbiguières, non taxée, tenue par un séculier.

Dans le diocèse de Périgueux, *archiprêtré de La Quinte :*

Saint-Pierre-de-Chignac, non taxée, val. 100 sous.

Le Puy-d'Auriol, oratoire sans cure, non taxé, val. 100 sous<sup>47</sup>.

Tenus par des séculiers (a).

#### Du doyenné d'Issigeac (a).

Le doyenné d'Issigeac, de l'ordre de Saint-Benoit, dans lequel ont coutume de demeurer 7 chanoines et 8 moines avec le doyen, est taxé pour la décime à trente livres. Sa valeur est estimée communément à 100 livres tournois<sup>48</sup>.

Ce doyenné est connu pour être occupé par le seigneur cardinal d'Ostie. Mais il faut savoir que le seigneur pape Jean XXII a uni ce doyenné

(a). Ce texte, extrait de la pancarte, provient des Arch. dépt. de la Dordogne 10 H 2.

à la mense de l'évêque de Sarlat, dès qu'il vaquerait par cession ou décès dudit cardinal, puisqu'il est à la collation de l'évêque et que le doyen collationne les prieurés (et églises) suivants dans le diocèse de Sarlat, *Archiprêtre de Flaugeac*<sup>49</sup>.

Saussignac, taxé 100 sous, val. com. 40 lt.

Lenville, taxé 40 sous, val. com. 40 lt.

Monestier

Sainte-Croix unies, non taxées,

*Archiprêtre de Bouniagues* :

Mons, taxé 65 sous, val. com. 40 lt.

Monsaguel, taxé 40 sous, val. com. 25 lt.

Saint-Dizier, taxé 40 sous val. com. 40 lt.

Saint-Perdoux, taxé 40 sous val. com. 30 lt.

Saint-Vincent de Montaut, non taxé.

Saint-Front près Castillonès non taxé.

Saint-Cyprien près Issigeac non taxé<sup>50</sup>.

Saint-Martin de Cahusac, unies, non taxées<sup>51</sup>

Saint-Surin,

Saint-Sernin près Issigeac non taxé<sup>52</sup>.

#### De la collégiale de Saint-Avit

Dans l'église collégiale de Saint-Avit-Sénieur du diocèse de Sarlat, il y a un prieur séculier qui est chef et à la prélature. Il reçoit deux prébendes équivalentes à ce que reçoivent deux chanoines sur les revenus communs du chapitre<sup>53</sup>.

*Idem*, il y a dans ladite église une chantrerie dont le titulaire reçoit annuellement, sur les biens du chapitre, dix livres, en plus de la prébende qui lui est due en raison de son canonicat.

Il y a aussi une sacristie et une fabrique à laquelle il est attribué 10 setiers de froment, à la mesure de Saint-Pompon.

*Idem*, il y a... 15 canonicats et 15 prébendes dont le prieur en reçoit deux, comme il a été dit plus haut. Chacune vaut à chaque chanoine, s'il est résident et assiste aux heures dans ladite église, 60 livres périgordines communément et annuellement. S'il est absent par privilège, on ne lui verse pas plus de 20 livres de ladite monnaie. Un absent non privilégié ne jouit en rien de sa prébende.

*Idem* il y a .... 12 prébendiers qui reçoivent annuellement les revenus assurés qui sont fixés ; mais ils sont tenus d'assister aux heures du jour et

(a). Arch. dépt. Dordogne, 10. H. 2 et Arch. évêché Périgueux, A.R. 6., n° 8, fol. 15. — La liste des églises est prise dans la copie de la Grande pancarte de 1556, A.R. 6., n° 3, fol. 44, 45 et dans A.R. 6., n° 8, f° 13, v°. — La pancarte dite de 1340 (BSHAP, 1983), unit l'église de Faurilles au chapitre d'Yssigeac et place celles de Saussignac, Lenville et Monestier à la collation de l'évêque.

de nuit dans ladite église et d'y célébrer chaque jour la première messe pendant leur semaine.

*Idem*, il y a .... un marguillier ou sous-sacriste et un portier. Le marguillier est tenu de sonner les cloches et le portier de garder l'église.

*Idem* il y a .... quatre chapellenies dont les titulaires sont tenus d'assister aux heures dites et de célébrer pour les fondateurs<sup>54</sup>.

La collation de ses canonicats, prébendes et office — sauf la chantrerie qui revient au seigneur évêque de Sarlat. — tout comme l'institution des bénéficiaires et la collation desdites chapellenies sont connues comme regardant les susdits prieurs et chapitre.

En cas de vacance du prieuré, le prieur est élu par le chapitre avec la confirmation du seigneur évêque de Sarlat.

(a). La prébende attribuée aux chanoines résidants est fixée annuellement à six setiers de froment, à raison d'une éminée mensuelle et, quotidiennement, à trois justes de vin ainsi que quatre deniers, dont deux à matines, un à la grand'messe et un à vêpres. Cette rétribution peut être supprimée en cas d'absence dont la pertinence est à l'appréciation du prieur, du sacriste ou du semainier. Quant à celui qui est dispensé de résidence, il pourra à son retour à St-Avit, percevoir sa prébende.

Les simples prébendiers résidants perçoivent chacun, mensuellement, une quatrième de froment et, par jour, une juste de vin ainsi qu'un denier. En cas d'absence injustifiée à l'office de matines, la ration de vin sera diminuée de moitié. A la messe le pain sera supprimé et le denier perdu pour les vêpres.

En outre, chaque prébende présent percevra deux sols pour les fêtes de Noël, de Pâques et à la Toussaint. Il est recommandé que le prieur et tous les chanoines portent dans le chœur et l'église, des capes noires, selon l'usage appliqué dans toutes les autres collégiales du diocèse, à partir de la fête de Toussaint jusqu'à la fête de Pâques<sup>b</sup>.

Lesdits prieur et chapitre ont la présentation des églises paroissiales désignées à leur article :

Dans le diocèse de Sarlat, *Archiprêtré d'Audrix*,

Le Coux, non taxée

*Arch. de Paleyrac* :

Sainte-Marie de Saint-Avit, paroissiale, non taxée, val ?

Bigaroque

Cabans Unies, taxées 40 sous, valeur com/50 lt<sup>55</sup>.

*Arch. de Daglan* :

Saint-Pompon, taxée à 4 lt. val. pro. vicaire, 30 lt.

*Arch. de Capdrot*

Pontours,

Badefol, unies, taxées à 4 lt. val. pro vicaire, 50 lt.

Molières, taxée à 60 sous, val. pro vicaire 60 lt.

Sainte-Sabine, taxée à 6 lt, val. pro vicaire 30 lt.

Saint-Avit-Rivière, taxée 60 sous, val. pro vicaire 3 lt.

Rampieux, taxée à 4 lt. val. com. 50 lt.

Beaumont, taxée 40 sous, val. pro vicaire 20 lt.

Gleyzedals, Clottes, Nojals, Bouillac, Saint-Cernin-de-Biron, Sainte-Croix-de-Montferrand, non taxées<sup>56</sup>.

*Archiprêtré de Bouniagues :*

Naresse, taxée à 60 sous, val. com. 40 lt.

Dans le diocèse de Périgueux, *archiprêtré de Saint-Marcel*, Sainte-Alvère, taxée à 40 sous, val. pro vicaire 30 lt.

*Archiprêtré de Vêlines :*

Fougeyrolles, taxée 50 sous, val. pro vicaire 20 lt.

### De la collégiale de Capdrot<sup>57</sup>

Dans l'église collégiale de Capdrot il y a un archiprêtre qui est chef et a la prélatüre.

Le nombre de chanoines, fixé jusqu'à 12, comprend l'archiprêtre et le sacriste qui est le seul dignitaire chargé de la cure des âmes.

*Idem*, il y a dans ladite église 12 prêtres dont 2 hebdomadiers qui doivent chanter la grand'messe chacun sa semaine et dix chapelains pour dire les messes privées des fondateurs.

*Idem*, il y a 8 clercs dont 4 minorés et 4 enfants principalement chargés d'assister les célébrants.

En cas de vacance de l'archiprêtre, le candidat est élu par le chapitre auquel appartient, de droit, le sgr. évêque de Sarlat, en tant que chanoine ; il a la faculté de confirmer ou de refuser l'élu.

*Idem*, ledit évêque a la collation de la sacristie et celle des canonicats, alternativement avec le chapitre. Le choix des prêtres hebdomadiers, des chapelains et des clercs appartient au chapitre seul.

Le dit chapitre a voix délibérative lors de l'élection de l'évêque, conjointement avec les religieux de Sarlat<sup>58</sup>.

(a). Il y a 12 prébendes, d'une valeur de 20 livres périgourdines, attachées aux 12 canonicats. — L'archiprêtre reçoit annuellement 100 livres, à raison de sa dignité plus 55 autres de procuration et de visite. En outre, il touche une double prébende soit 40 livres. — Le sacriste, en plus de 20 livres de sa prébende, a droit à la moitié des oblats et à la moitié des honoraires d'enterrement dans le cimetière de Capdrot ou dans son annexe de Montpazier, à charge de pourvoir aux besoins du culte en cire, huiles, vin, hosties, etc. L'autre moitié revenant à la mense capitulaire.

En plus de la prébende, il est attribué journallement 3 sols à l'archiprêtre et 18 deniers pour chaque chanoine. Aux fêtes de Noël, de la Circoncision, de l'Épiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte pour celle de Notre-Dame, à la Saint-Jean, le jour des saints apôtres Pierre et Paul, à

Le début de la notice de Saint-Avit provient du texte écourté AR 6, N° 8, f° 13, V°. La suite, de (a) à (b), a été prise dans les mêmes constitutions de la collégiale, établies en 1295 et conservées dans les transcriptions de la collection Périgord, Vol. 37, f° 362 sq.

la Toussaint et pour la fête de l'église de Capdrot, l'archiprêtre reçoit 10 sous et chaque chanoine 5 (b).

L'archiprêtre et le chapitre ont aussi la présentation des églises parossiales désignées à leur article :

*Dans l'archiprêtré de Capdrot,*

L'église de Saint-Loup de Marsales, taxée 4 livres de la monnaie de Cahors, val. pro vicaire 25 livres.

L'église de Saint-Pierre de Gaugeac, taxée 60 sous, val. pro vicaire 30 livres<sup>59</sup>.

---

Cette notice provient de AR 6, n° 8., f° 14. Elle est extraite de la bulle de Jean XXII, portant érection de la collégiale. Nous l'avons complétée, de (a) à (b) par ce même document.



## II. — EGLISES PAROISSIALES, PRIEURES, CHAPELLES, ETC., DU DIOCESE DE SARLAT

### I. — Archiprêtre de Saint-André, ex Sarlatensis

Noms, forme ancienne	Bénéficiaire	Taxe	Valeur	Identifications
Eccl. Beat. Maria Sarlatensis	Col. Evêque	50 s.	25 lt.	Sarlat (paroisse)
» Sti. Quinini	Idem	6 lt.	50 lt.	Saint-Quentin (Sarlat)
» Sti. Juliani de Tursaco	Idem	?	?	Tursac (Saint-Cyprien)
» Sti. Petri de Marchayih	Idem	?	?	Marquay (Sarlat)
» Sti. Andreas de Las	Idem	?	?	Saint-André d'Alias (Sarlat)
» Sti. Laurenti de Valogio	Idem	?	?	Valojoux (Montignac)
» Sti. Juliani de Jayaco	Idem	?	?	Jayac (Salignac)
» Sti. Pantaleontis de Chavaniaco	Idem	?	?	Chavagnac (Terrasson)
» Sti. Petri de Gresas	Idem	?	?	Grèzes (Terrasson)
» Sti. Cibro de Taneys	Idem	?	?	Tarnières (Sarlat)
» Sti. Lupus de Capella Albarelho	Idem	?	?	La Chapelle-Aubareil (Montignac)
» Sti. Blazii de Proychans	Idem	?	?	Proissans (Sarlat)
» Sti. Augustini de Quarsaco	Idem	?	?	Carsac (Carlux)
» Sti. Martialis de Casnaco	Idem	?	?	Cazenac (Sarlat)
» Sta. Nathalena	Idem	?	?	Sainte-Nathalène (Sarlat)
» Sta. Maria de Lodornaco	Idem	?	100 lt.	Ladornac (Terrasson)
» Rupis Sti. Christophori (60)	Idem	N.T.	10 lt.	La Roche-Saint Christophe (Montignac)
» Sti. Vincenti de Cossa	Idem	N.T.	20 lt.	Saint-Vincent de Cosse (Saint-Cyprien)
» Sti. Petri de Bezenaco	Idem	N.T.	10 lt.	Bézenac (Saint-Cyprien)
» Sti. Bartholomei de Las	Idem	N.T.	30 lt.	Alias-l'Evêque (Sarlat)
» Sta. Maria de Antegnacum	Idem	N.T.	20 lt.	Terminiac (Sarlat)
» Sti. Martini de Campagnaco	Idem	N.T.	20 lt.	Campagnac (Sarlat)
» Sti. Marcelli de Sirolio	Idem	N.T.	20 lt.	Sireuil (Saint-Cyprien)

» St. Blais de Pazayaco	} Unies	Idem	N.T.	Pazayac (Terrasson)
» Beat. Maria de Foliata				
» St. Donati de Rupis Gajaco				
(61)				
» St. Vincenti de Paluelo	} Unies	Idem	N.T.	La Roque-Gageac (Sarlat)
Prior de Rotundo Spino				
» St. Nicolai prope Sarlatens		Idem	N.T.	Saint Nicolas, dans Sarlat (disparu)
» secul. de Pontes		Idem	N.T.	Pontou, près Sarlat (disparu)
» Eccl. St. Vincenti de Ailhaco	} Unies	Pri. St-Cyprien	N.T.	Allac (Carlux)
» St. Martini de Castello		Idem	N.T.	Castels (Saint-Cyprien)
» St. Jacobus de Beynac (62)		Idem	N.T.	Beynac (Sarlat)
» St. Eutropi de Meyrallum		Idem	N.T.	Meyrals (Saint-Cyprien)
» St. Ciricus Dambas		Idem	N.T.	Aubas (Montignac)
» St. Petri de Peysaco		Idem	N.T.	Pezac-le-Moustier (Montignac)
» St. Georgi de Brenaco		Idem	N.T.	Brenac (Montignac)
» St. Dionysi de Nadailhaco		Idem	N.T.	Nadailac (Salignac)
» St. Martini de Vitrac		Idem	N.T.	Vitrac (Sarlat)
» Sta. Magdalena de Montfortis		Idem	N.T.	Montfort
» St. Bartholomei de Cassagna		Idem	N.T.	La Cassagne (Terrasson)
» St. Raphaeli de Coly		Idem	N.T.	Coly (Terrasson)
» St. Laurenti de Marcihaco	Idem	N.T.	Marcillac-St-Quentin (Sarlat)	
» Beat. Maria de Sti Amandi	Idem	Idem	N.T.	Saint-Amand de Coly, paroisse (Montignac)
» Beat. Maria de Sti. Genesi				Saint-Geniès (Salignac)
» St. Stephani de Archignac			?	
» St. Juliani de Terrasson			?	Archignac (Salignac)
» Capella B. Maria de Moresio			30 lt.	Terrasson, paroisse
» St. Sori de Benna				La Chapelle-Mouret (Terrasson)
» St. Johannis de Condaco			?	Chapelle St-Sour (idem)
				Condat

Dans lesquelles, il a un rec- leur séculier à la coll. de l'évêque et un autre régulier à la prés.  
de l'abbé de St-Amand  
Abbé de Terrasson  
Idem  
Idem  
Hôpital St-Jean, Condat

» St. Pantaleoni de Sergeaco	Idem	N.T.	?	Sergeac (Montignac)
» St. Johannis de Caneta	Idem	N.T.	?	La Canéda (Sarlat)
» St. Urbani de Vesaco	Doyen de Souillac	N.T.	25 lt.	Vézac (Sarlat)
» ? de Las Salas	(St-Cyprien en 1340)			Indéterminée
Prior de Boutaric	Abb. de Châtres		?	La Bouquerie à Sarlat
» Sta. Maria de Rausella	Pri. de l'Artige		1340	Le Rausel, cne de Saint-Geniès (Sarlat)
» Sta. Magdalena de Chambresis	Abb. d'Uzerche		1340	La Raymondie, cne Nadaillac (Sarlat)
» Sta. de Veyssieras	Grandmont		1430	Les Veyssières, cne de Vitrac (Sarlat)

### II. — Archiprêtre d'Audrix, partie sarladaise de l'ex Audrico

Ecc. St. Petri de Audrico	Col. Evêque	?	?	Audrix (Saint-Cyprien)
» St. Eumachii	Idem	?	?	Saint-Chamassy (idem)
» St. Bartholomei de Lussaco	Idem	?	?	Lussac (idem)
» St. Johannis de Campanha	Pri. St-Cyprien	?	60 lt.	Campagne (Le Bugue)
» B. Maria de Mouzens	Idem	?	?	Mouzens (Saint-Cyprien)
Prior Sine Cura Sti Georgi de Cathena	Idem	?	25 lt.	La Cadène-Saint-Georges, cne du Coux
» St. Martini del Coux	Pri. de St-Avit	?	?	Le Coux-et-Bigaroque (Saint-Cyprien)
» St. Martini de Tayaco	Prév. de Paunat	?	?	Les Eyzies-de-Tayac (Saint-Cyprien)

### III. — Archiprêtre de Paleyrac, ex Carves

Ecc. B. Maria de Paleyraco	Col. Evêque	60 s. Catur.	100 lt.	Paleyrac (Cadouin)
» St. Martini de Carves	Idem	40 s. Cat.	40 lt.	Carves (Belvès)
» St. Stephani de Grivas	Idem	4   Cat.	100 lt.	Grives (idem)
» St. Laurenti de Castronovo	Idem	50 s. Cat.	100 lt.	Saint-Laurent La Vallée (Domme)
» Sta. Maria de Salis	Idem	40 s. Cat.	40 lt.	Salles de Belvès (Belvès)
» St. Pardulphi de Carves	Idem	50 s. Cat.	30 lt.	Saint-Pardoux et Vielvic (Belvès)
» B. Maria de Urval	Idem	60 s. Cad.	40 lt.	Urval (Cadouin)
» St. Dionisi de Berbiguens	Idem	50 s. Petr.	30 lt.	Berbiguères (Saint-Cyprien)
» Sta. Maria de Bellovidere	Idem	60 s. Cat.	40 lt.	Belvès

» St. Petri de Orliaco	Idem	40 s.	50 lt.	Oriac (Villefranche du Périgord)
» St. Hilari de Doschat	Idem	60 s. Cat.	100 lt.	Doissat (Belvès)
» St. Germani de Carves	Idem	N.T.	?	Saint-Germain de Belvès
» St. Blaisi de Capella	Idem	N.T.	?	La Chapelle-Péchaud (Belvès)
de Castronovo	Idem	N.T.	?	Saint-Amand de Belvès
» St. Armandi prope Bello Videre	Idem	N.T.	?	Sainte-Foy de Belvès
Eccl. Sta. Fidei de Carves	Idem	N.T.	?	Cladech (Belvès)
» Sta. Radegunde de Cladoch	Idem	N.T.	20 lt.	La Trape (Villefranche du Périgord)
» St. Jacobi de Trape	Idem	N.T.	?	Font-Gauffier, cne de Sagelat
Monasteri de Fonte Gauffieri	Ab. d'Aurillac		1340	Sagelat (Belvès)
Eccl. St. Victor de Sagelat	Abbesse de Font-Gauffier	60 s. Cat.	40 lt.	
» St. Johannis Bte.	Idem			
de Monte Placencio	Idem	40 s.	30 lt.	Montplaisant (Idem)
» Sta. Magdalena de Larzaco	Idem	N.T.	?	Larzac (Belvès)
» St. Petri de Cabans	Cap. St-Avit	40 s.	50 lt.	Cabans-Le Buisson (Cadouin)
» St. Johannis de Bigarupe	Abbesse du Bugue	N.T.	20 lt.	Bigaroue (St-Cyprien)
» St. Saturnini de Marnaco	Idem	N.T.	20 lt.	Marnac (St-Cyprien)
Prioratus sécul. de Marnaco	Abb. de La Sauve-Maj.		1340	Idem
» St. Petri de Sioraco	Pri de St-Cyprien		1340	Siorac (Belvès)
» St. Martini de Alato	Doy. de Souillac		1340	Allas-les-Mines (Saint-Cyprien)
» St. Hilari de Feyraco				Castelnaud-Feyrac (Domme)

## IV. — Archiprêtre de Daglan, ex Castronovo

Eccl. St. Martini de Daglanio	Evêque	6 lt.	150 lt.	Daglan (Domme)
» St. Petri de Caudoni	Idem	50 s.	20 lt.	Caudon (Idem)
» St. Maria de Monte Dome	Idem	6 lt.	100 lt.	Domme
» Sta. Catharina de Lestroa				
» St. Frontonid de Brust				
» St. Martiali prope Montem				
Dome				
	Idem	100 s. Cat.	100 lt.	Saint-Martial de Nabirat (Domme)

» Sti. Cyprianeti	Idem	40s.	30 lt.	Saint-Cybranet (Domme)
» Sti. Petri de Gaumier	Idem	100 s. Cat.	50 lt.	Florimont-Gaumier (Idem)
» Sti. Blais de Florimont. } Unies				
» Sti. Michaeli de Castronovo } Unies				
» Sti. Petri de Vetrinis		100 s.	100 lt.	Castelnaud-Feyrac (Domme)
» Sti. Juliani		?	?	Veyrines (Idem)
» Sti. Ciricus de Campagnaco		N.T.	60 lt.	Saint-Julien (Idem) Campagnac-Les-Quercy (Villefran- che)
» Sti. Legeri de Gaujaco } Unies	Pri. St-Cyprien	100s.	100 lt.	Groléjac (Idem)
» Sti. Petri de Verignaco } Unies				Veyrignac (Carlux)
» Sti. Pomponi	Pri; St-Avit	4 l. Cat.	30 lt.	Saint-Pompon (Domme)
Eccl. Sti. Bartholomei de Bosoco	Doy. de Souillac	N.Y.	20 lt.	Bouzic (Domme)
Capella sine cura B. Maria de Senaco	Ab. de Moissac	N.T.	100 s.	Cénac (Idem)

#### V. — Archiprêtre de Capdrot

Eccl. Sti. Martini de Bessa	Evêque	50 s.	60 lt.	Besse (Villefranche)
» B. Maria de Villa Franca <sup>(54)</sup>	Idem	7 lt.	80 lt.	Villefranche du Périgord
» Sti. Johannis de Mazeyrollas	Idem	60 s.	80 lt.	Mazeyrollas (Villefranche)
» » de Parisius	Idem	60 s.	80 lt.	Parizot (Villeréal, L. et G.)
» Sti. Christophori de Monteferrando	Idem	50 s.	40 lt.	Montferand du Périgord (Beaumont)
» Sti. Mauriti de Pratis	Idem	N.T.	?	Prat du Périgord (Villefranche)
» Sti. Aviti de Vauro	Idem	N.T.	?	Lavaur (Villefranche du Périgord)
» Sti. Johannis de Fonte Galano	Idem	N.T.	?	Fontgalop (Belvès)
» Sti. Marcori	Idem	N.T.	?	Saint-Marcory (Monpazier)
» Sti. Stephani de la Bocaria	Idem	N.T.	?	La Bouquerie (Beaumont)
» Sti. Martini de Lavalade	Idem	N.T.	?	La Valade (Monpazier)
» Sti. Romani	Idem	N.T.	?	St-Romain de Monpazier
» Sti. Gregori	Idem	N.T.	?	Saint-Grégoire du Rayet (Villeréal, L. et G.)

» Stî. Martini de Droto	Idem	N.T.	?	Saint-Martin de Villeréal (L. et G.)
» Stî. Elegii	Idem	N.T.	?	Saint-Chaliès de Blanquetfort (Fumel, L. et G.)
» Stî. Cassiani	Idem	N.T.	?	Saint-Cassien (Monpazier)
» Stî. Petri de Bayaco	Idem	N.T.	?	Bayac (Beaumont)
» Sta. Maria de Capdroto	Idem	N.T.	?	Capdrot (Monpazier)
» B. Maria de Aquis Sparsis	Idem	N.T.	?	Aigeparses (Villefranche du Périgord)
» Stî. Aviti de Lancaysseto	Idem	N.T.	?	Lanquais, cne de Varenne (Lalinde)
» Stî. Martiali de Solera	Idem		1340	Soulaures (Monpazier)
» Stî. de Molcerou	Idem		1340	Monseyroux le Rayet (Villeréal, L. et G.)
» Stî. Germani prope S. Sabina	Idem		1340	Saint-Germain près Ste Sabine (Beaumont)
» Stî. Saturnini de Fossis	Idem		1340	Saint-Cernin des Fossés, cne Saint-Avit)
» Stî. Barthelomei de Mazeriis	Idem	N.T.	?	Mazières (Villeréal, L. et G.)
» Stî. Saturnini de Eramo	Arch. d'outre Dord.	6 l. Cat.	60 lt.	Saint-Cernin de l'Herm (Villefranche)
Eccl. ? de Porcello Cocto	Chap. de St-Front	N.T.	?	Paranquet (Villeréal)
» Stî. Frontoni prope Lindam	Idem	50 s.	30 lt.	Couze-Saint-Front (Lalinde)
» Stî. Lupus de Marsales	Chap. de Capdrot	4 l. Cat.	25 lt.	Marsalès (Monpazier)
» Stî. Petri de Gaujiaco	Idem	60 s.	30 lt.	Gaujeac (Monpazier)
» Stî. ? de Bonnavilla	Idem			Bonneville (Idem, disparue)
» Stî. Martini de Pontours	Chap. de St-Avit	4 lt.	30 lt.	Pontours (Cadouin)
» Stî. Vincenti de Badofol	Idem	N.T.	?	Badofol sur Dordogne (Idem)
» Sta. Maria de Stî. Avitus	Idem			Saint-Avit-Senieur, paroisse (Beaumont)
» Stî. Johannis de Molleras (65)	Idem	60 s.	6 lt.	Molières (Idem)
» Sta. Sabina	Idem	6 lt.	30 lt.	Sainte-Sabine (Beaumont)
» Stî. Petri de Rampio	Idem	5 lt.	50 lt.	Rampieux (Villefranche)
» Stî. Laurenti de Bello Monte	Unies <sup>66</sup>			
» Stî. Martini de Monte Canino		40 s.	20 lt.	Beaumont Montcany, cne de Beaumont

» St. Aviti de Riperia	Idem	60 s.	30 lt.	Saint-Avit-Rivière (Cadouin)
» St. Quitteria de Nojals	Idem	N.T.	?	Nojals et Clotes (Beaumont)
» Sta. Anna de Clota	Idem	N.T.	?	Clotes (Idem)
» St. Ludovic d'Als	Idem	N.T.	?	Gleyse d'Als, cne de Nojals
» St. Petri de Bouillac	Idem	N.T.	?	Bouillac (Cadouin)
» St. Saturnini prope Biron	Idem	N.T.	?	St-Sermin, cne de Vergt de Biron (Monpazier)
» Sta Crucis	Idem	1340		
» St. Aviti de Monsaco	Ab. de Cadouin	50 s.	40 lt.	Ste-Croix (Beaumont)
» B. Maria de Borniquello	Idem	N.T.	?	Monsac (Beaumont)
» St. Martini de Banis	Idem	N.T.	?	Borniquel (Idem)
» St. Stephani d'Als, prope Dacuni	Idem	N.T.	?	Banes (Idem)
» St. Bartholomei de Sales	Idem	N.T.	?	Alles sur Dordogne (Cadouin)
» St. Salvitate prope Caduni	Idem	1340		Sales de Cadouin
» St. Barnabeti de Veteri Vico	Idem	N.T.	?	La Salvetat de Cadouin
» B. Maria de Alhaco	Idem	N.T.	?	Vielvic, cne de St-Pardoux de Belvès
» St. Petri de Cussaco	Prév. de Trémolat	40 s.	20 lt.	Alhac de Cadouin
» St. Medardi de Calesio	Idem	N.T.	?	Cussac Le Buisson (Cadouin)
» St. Cyprineti de Droto	Idem	N.T.	?	Calès (Cadouin)
» St. Laurenti de Rayeto	Idem	1340		Saint-Sibourmet et Le Rayet (Villeréal, L. et G.)
» St. Sulpicii de Pico	Prév. de Paunat	N.T.	?	Le Pic, cne de Naussannes (Beaumont)
» St. Johannis de Naussannes	Hôpit. St-Jean, Condat	N.T.	?	Naussannes (Beaumont)
» St. Johannis de Tourliac	Idem	N.T.	?	Tourliac (Villeréal, L. et G.)
» Sta. Clara de Fontailles	Idem	N.T.	?	Fontailles-Mazeyrolles (Villefranche)
» St. Petri del Bel	Pri. de Couze pour Charroux	N.T.	?	Le Bel, cne de Ste-Sabine (Beaumont)
» St. Stephani de Coza	Abb. d'Aurillac	N.T.	?	Couze-St-Front (Lainde)
» St. Paixenti de Rippas	Idem	N.T.	?	Rives (Villeréal, L. et G.)
Prior Sti Petri de Rippas	Idem	N.T.	?	Idem
» Sta. Maria de Ulmis	Dov. de Souillac	N.T.	?	Lolme (Monpazier)
» St. Michaleis de Bironto	Pri de Catus pour St-Michel de la Gluse	N.T.	?	Biron (Monpazier)

## VI. — Archiprêtré de Bouniagues (Baianensis)

Eccl. B. Maria de Bouniagues	} Unies à l'arch. de Bouniagues	Col Evêque	100 s.	100 lt.	Bouniagues (Issigeac)	
" B. Maria de Buxia		Idem	100 s.	150 lt.	Boisse	
" Sti. Vincenti de Agassas		Idem	50 s.	50 lt.	Gassas (Castillonès, L. et G.)	
" Sti. Petri de Mandaco		Idem	4 lt.	80 lt.	Mandacou (Issigeac)	
" Sti. Quintini		Idem	60 s.	60 lt.	Saint-Quentin (Castillonès, L. et G.)	
" Sti. Stephani de Ferrensacum		Idem	100 s.	100 lt.	Ferrensac (Idem)	
" Sti. Blasii de Bardo		Idem	40 s.	50 lt.	Bardou (Idem)	
" Sti. d'Anarassa		Idem	60 s.	50 lt.	Narasse (Villereal, L. et G.)	
" Sti. de Rupispina		} Unies	Idem	60 s.	120 lt.	Roquepine-Sainte-Radegonde (Issigeac)
" Sta. Radegondis			Idem	100 s.	50 lt.	Lalandusse (Castillonès, M. et G.)
" N.D. de Montelato (Lalanduse)		Idem	40 s.	50 lt.	Poujols, cne de Saint-Cernin (Issigeac)	
" Sti. Petri de Pojolio		Idem	40 s.	30 lt.	Born des Champs (Beaumont)	
" Sta. Magdalena de Borno		Idem	40 s.	?	Carvac (Castillonès, L. et G.)	
" B. Maria de Carvaco		Idem	60 s.	100 lt.	Saint-Aigne (Lalinde)	
" Sti. Aniani Montis Romani		Idem	60 s.	30 lt.	Saint-Grégoire de Douzains (Castillonès, L. et G.)	
" Sti. Gregorii prope Cahuzaco		Idem	40 s.	60 lt.	Saint-Cernin de Labarde (Issigeac)	
" Sti. Saturnini de Bardia		Idem	N.T.	?	Verdon (Lalinde)	
Eccl. Sti. Petri de Verdon		Idem	N.T.	?	Monmarvès (Idem)	
" Sta. Maria de Montemarvès		Idem	N.T.	?	Saint-Amand de Boisse (Idem)	
" Sti. Armandi		Idem	N.T.	?	Saint-Martin-Transfort (Castillonès, L. et G.)	
" Sti. Martini de Trahenfora		Idem	N.T.	?	Saint-Léon d'Issigeac	
" Sti. Leonis		Idem	1340	200 lt.	Castillonès, L. et G.	
" B. Maria de Castilhones (67)		Col. des évêques de Sarlat et d'Agen	110 s.			
" Sti. Petri de Dozens		Chap. St-Etienne	10 lt.	60 lt.	Douzains (Castillonès, L. et G.)	
" Sti. Sti. Petri de Dozens		Chap. St-Etienne Périgieux	10 lt.	60 lt.	Douzains (Castillonès, L. et G.)	



» Sta. Maria Magdalena }	Unies	Idem	100s.	40 lt.	La Madeleine (Bergerac) Saint-Christophe (Idem)
» Sti. Christophori					
» Sti. Martini de Monte					
Bazalhaco					
» Sti. Saturnini de Faux		Idem	6 lt.	50 lt.	Monbazillac (Sigoulès)
» S.S. Petr et Paulus		Idem	60 s.	30 lt.	Faux (Issigeac)
de Columbier					
» Sti. Laurenti de Compna		Idem	6 lt.	60 lt.	Colombier (Issigeac)
		Scolast. de	4 lt.	10 lt.	Conne de Labarde (Issigeac)
		St-Etienne			
» Sta. Maria de Lanquays		Chap. St-Front	N.T.	?	Lanquais (Lalinde)
» Sti. Feliciani de Issigiaco		Doy d'Issigeac	N.T.	?	Issigeac
» Sti. Vincenti de Monte Alto		Idem	1340		Montaut (Issigeac)
» Sti. Maria de Mont		Idem	65 s.	40 lt.	Saint-Germain et Mons (Bergerac)
» Sta. Maria de Mont		Idem	65 s.	40 lt.	Saint-Germain et Mons (Bergerac)
» Sta. Maria de Aurevilla		Idem	4 lt.	40 lt.	Eyrenville (Issigeac)
» Sta. Maria de Monte Saguello		Idem	40 s.	25 lt.	Monsaguel (Idem)
» Sti. Desiderii		Idem	40 s.	40 lt.	Saint-Dizier, cne de Carvac (Castil- Jonnes)
» Sti. Pardulphi		Idem	40 s.	30 lt.	Saint-Pardoux (Issigeac)
» Sti. Saturnini		Idem	N.T.	?	Saint-Cernin d'Issigeac
» Sti. Frontoni prope Castilhones		Idem	N.T.	?	Saint-Front (Castillonés, L. et G.)
» Sti. Cyprianeti prope Ischigia-					
cum		Idem	N.T.	?	Saint-Cyprien d'Issigeac
» Sti. Nicolai de Causaco }	Unies	Idem	N.T.	?	Cahuzac (Castillonés, L. et G.)
» Sti. Severini					
» Sti. Johannis de Dodraco		Ab. de Châtres	70 s.	80 lt.	Saint-Seurin, cne de Cahuzac Dodraco (Villereal, L. et G.)
» ? de Ponte Romano }	Unies	Idem	N.T.	?	Pontroumieux, cne St-Germain et Mons
» Sti. Germani					
» Sti. Caprasi		Idem	1340		Saint-Germain et Mons (Bergerac)
Eccl. Sta. Lucia		Prior de Sadillac	50 s.	50 lt.	Saint-Capraise d'Eymet
		Abb. de Brantôme	N.T.	?	Sainte-Luce, cne de Saint-Cernin de Labarde
» Sta. Maria de Cosma		Prév. de Paunat	40 s.	50 lt.	La Conne de Bergerac
» Sti. Petri de Ribanacho }	Unies	Idem	Idem	N.T.	Ribagnac (Sigoulès)
Capella de Broidoie					

EccI. Sta. Magdalena de Monte Maladesio	Abbesse du Bugue	N.T.	?	Monmadaliés (Issigeac)
EccI. Sti. Johannis de Courtz	Hôpit. St-Jean, Condat	?	?	Cours de Pilies (Bergerac)
" Sti. Johannis de Faigueyraco	Idem	?	?	Faigueyrac (Issigeac)
" Sti. Naxenti	Idem		1340	Saint-Naixant (Bergerac)
" Sti. Albini de Montibus	Idem		1340	Saint-Aubin de Lanquais (Issigeac)
" Sti. Pastoris	Abb. de la Sauve-Maj.	N.T.	?	Saint-Pasteur de Queyssel (Lauzun, L. et G.)
" Sti. Stephani de Cadelech	Unies			Cadelech, cne de Saint-Aubin (Eymet)
Comm. Sti. Antonio de Brageraco	St-Antoine de Viennois			La Madeleine (Bergerac)

### VII. — Archiprêtre de Flaageac, ex Gaiacensis

Archipresb. Gayadendis (sic)	Uni à la mense épiscopale	4 lt.	120 lt.	Flaageac (Sigoulès)
EccI. Sta. Maria de Rasaco	Idem	10 lt.	?	Razac d'Eymet
" Sti. Aviti de Gravemoyron	Idem	4 lt.	?	Saint-Avit du Moiron (Sainte Foy La Grande)
" Sti. Macarii	Col. Evêque	4 lt.	80 lt.	Saint-Macaire (Lauzun)
Capella Sta. Maria de Monte	Col. Evêque	40s.	60 lt.	Notre-Dame de La Mothe (Idem)
" Sta. Maria de Gayaco	Idem	60 s.	80 lt.	Gageac-et-Rouillac (Sigoulès)
" Sta. Maria de Rolhas	Idem	4 lt.	60 lt.	Idem
" Sti. Johannis de Gardona	Idem	70 s.	60 lt.	Gardonne (Idem)
" Sti. Johannis de Fonroca	Idem	60 s.	60 lt.	Fonroque (Eymet)
" Sta. Clara de Roffilhaco	Idem	60 s.	60 lt.	Rouffignac de Sigoulès
" Sti. Juliani	Idem	60 s.	50 lt.	Saint-Julien d'Eymet
" Sti. Petri de Monbos	Idem	60 s.	50 lt.	Monbos (Sigoulès)
" Sti. Nazarii prope Lauzun	Idem	60 s.	50 lt.	Saint-Nazaire (Lauzun, L. et G.)
" Sti. Frontoni de Monteilho	Idem	N.T.	?	Le Monteil, cne de Lamonzie-
" Sti. Bartholomei de Cuneia	Idem	N.T.	?	Saint-Martin (Sigoulès)
EccI. Sti. Laurenti prope Bragerac	Chap. St-Etienne Périgueux	5 lt.	40 lt.	Cunéges (Sigoulès) Saint-Laurent des Vignes (Bergerac)

» Sti. Martini de Mascola	} Unies	Idem	N.T.	?	Mescoulès (Sigoulès)			
» Sti. Martini de Gardona						Chap. St-Front	40 lt.	Lamonzie-Saint-Martin (Idem)
» Sti. Martini de Salsignaco						Doy d'Issigeac	100 s.	Saussignac (Idem)
» Sti. Martini de Lunvilla						Idem	40 s.	Lervillè et La Bastide, cne de Monestier (Sigoulès)
» Sti. Michaeli de La Bastide	} Unies	Idem	N.T.	?	Monestier (Sigoulès)			
» Sti. Petri de Monasteri						Abb. de Chancelade	70 s.	Sainte-Croix de Monestier
» Sta. Crucis de Monasteri						Idem	60 s.	Rouquette d'Eymet
» Sti. Martini de Roqueta						Idem	1340	Sainte-Innocence (Eymet)
» Sta. Innocentia						Idem	1340	Saint-Sulpice d'Eymet
» Sti. Sulpici de Emeto	Idem			Le Sac (Sainte-Foy La Grande, Gironde)				
Prior de Saco								
» Sti. Maximiani	} Unies	Prév. de Trémolat	N.T.	?	Saint-Mayme, cne de Pomport (Sigoulès)			
Capellade Montecuco								
Eccl. Sti. Nazari de Moiron		Prév. de Paunat		1340	Mont-Cuq (Idem)			
» Sti. Albini de Rasaco		Idem	50 s.	30 lt.	Saint-Nazaire du Moiron (Sainte-Foy La Grande)			
» Sti. Petri de Serris de Villegardel		Doy. de Roncenac	40 s.	70 lt.	Saint-Aubin de Cadelech (Eymet)			
» Sti. Maurici de Cahuzaguet		Idem	40 s.	1340	Serres-et-Montguyard (Eymet)			
» Sta. Magdalena de Cogulot		Idem	40 s.	40 lt.	Queysaget (Lauzun, L. et G.)			
» Sti. Saturnini prop. Brageraco		Chap. St-Avit	40 s.	60 lt.	Cogulot (Idem)			
» B. Maria de Emeto		Prieur d'Eymet	40 s.	50 lt.	Saint-Cernin de Gabanelle (Bergerac)			
Prioratus Sti. Sylvani de Monzia		Abbesse de Saintes	N.T.	?	Eymet (paroisse)			
Eccl. Sti. Petri de Culturis		Idem	4 lt.	30 lt.	Lamonzie-Saint-Martin (Sigoulès)			
Cap. Sta. Fidis de Castro de Gardona		Idem			Coutures, cne de Monestier (Sigoulès)			
Eccl. Sti. Perdulphi de Monte		Hôpit. St-Jean, Condat	N.T.	?	Château de Gardonne			
Guardo		Abb. St-Augustin, Lim.	N.T.	?	Serres-et-Montguyard (Eymet)			
» Sti. Germani Ledros		Abb. Saint-Cybard, Angoul.	60 s.	40 lt.	Saint-Germain le Dros, cne de Saus-			
» Sti. Petri de Pomporis		Abb. La Sauve-Majeure	N.T.	?	signac			
» Sti. Martini de Atenaco					Pomport (Sigoulès)			
					Thénac (Sigoulès)			

Eccl. Sti. Johannis de Podio Guilhelmi (68)	Idem	N.T.	?	Puyguilhem (Idem)
» Sti. Eulalia	Idem	30 s.	40 lt.	Sainte-Eulalie d'Eymet
» Sti. Johannis de Singleyraco	Idem	N.T.	?	Singleyrac (Eymet)
» Sti. Bartholomei de Razaco	Idem		1340	Razac de Saussignac (Sigoulès)
» Sta. Maria de Aymeto	Idem		1340	Eymet (église paroissiale)
Prioratus de Aymeto	Moissac ou Eysses			Eymet
Eccl. Sta. Anna de Sedilhaco	Idem		1340	(prieuré de Moissac)
» Sti. Michaelis de Lestillaco	Archidiacre d'Outre-Dordogne	N.T.	?	Sacillac (Eymet)
» Sti. Martini de Pertusio	Idem			Lestignac (Sigoulès)
» Sti. Saturnini de Agnaco	Prieur de La Salvettat	6 lt.	40 lt.	Pertus (Idem)
				Agnac (Lauzun, L. et G.)

### III. — Documentation complémentaire sur les notices du diocèse de Sarlat

#### La réforme de Cluny

Le monastère bénédictin du Saint-Sauveur de Sarlat, dont la fondation se perd dans la nuit des temps, était déjà richement doté lorsqu'au début du X<sup>e</sup> siècle les comtes de Périgord s'en emparèrent. A Sarlat, comme à Terrasson et à Brantôme, ils ont usurpé l'abbatit ; les moines n'observent plus la règle de saint Benoît. Comme ailleurs, l'église est au pouvoir des laïques. Vers 930 les réformateurs de Cluny apparaissent à Tulle où l'abbé Odon assiste le vicomte Adhémar, testant en faveur du monastère Saint-Martin dont les biens ont été accaparés par ses ancêtres. Adhémar, craignant la colère divine, restitue, pour le repos de son âme, celle des siens et « celle de notre roi Rodolphe », lequel, dans le privilège qu'il accorde à l'abbaye en 933, approuve et confirme ce qui a été fait par « son fidèle et très aimable Odon, qui a choisi Adace pour le suppléer après son départ ». (Cart. de Tulle, chartes 14 et 15). En effet, entre temps, Rodolphe a introduit Adon dans le monastère de Fleury pour le réformer ; il en devient abbé peu avant 938 (*Dict. hist. et géo. Eccl.* t. XVII, p. 448).

En juin 937, sous le règne de Louis d'Outremer, Bernard, comte de Périgord, restitue l'abbaye du Saint-Sauveur de Sarlat à Odon, abbé de Cluny, à Adace son coabbé et aux moines qu'ils amèneront (*Gall. Christ.* t. II. Inst., col 495).

Entre 942 et 954, encore sous le règne de Louis d'Outremer et dans un diplôme du même style, Bernard remet l'abbaye *Sti-Sori, vocabulo Genoliaco*, à Adace seul, qui est alors qualifié abbé ; car il bénéficie du droit de mettre sous son autorité les monastères dont la réforme serait entreprise, conféré à Adace, par le pape Jean XI, en 931 (Jaffé, 3584). Odon étant mort le 14 décembre 943.

Ces deux monastères, qui conservaient leur indépendance, restèrent dans le sillage clunisien de Fleury. En 1108, l'abbé de Sarlat, Arnaud, demandait à Hugues moine de Fleury de transcrire en latin la vie de saint Sacerdos ; et l'on peut se demander si ce ne serait pas le même qui aurait traduit la première *Vita Sti. Sori*, écrite aussi en langue vulgaire. Ce lettré qui termine son travail par un glossaire des mots incompris, a bien pu laisser à Fleury ce manuscrit dit le « *Florarius* », hélas disparu, mais cité par les Bollandistes, parmi les sources de la Vie de saint Amand, qui permettent d'affirmer, par un extrait, que ce saint était de Genouillac en Périgord. (*Acta Sanct. Oct.* t. VII, 2<sup>e</sup> part., p. 835).

D'autre part, en 977, Gombaud, évêque de Bazas et son frère Guillaume Sanche, restituaient le monastère de La Rèole à Fleury, pour le réformer (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 255).

Comment expliquer la présence de la charte de Saint-Sore de Genouillac, citée plus haut, conservée dans le cartulaire La Rèole. (*Cart. de la Rèole*, Arch. hist. de la Gironde, t. V).

Du monastère Saint Sardos à l'évêché.

C'est à l'abbé Raymond de Félenon, qu'en 1153, Innocent II, adresse une bulle par laquelle il reconnaît la fondation royale de son abbaye à laquelle il accorde l'exemption pontificale et la liberté romaine, moyennant un cens annuel d'une pièce d'or pour Sarlat et autant pour chacun des deux monastères qui lui sont unis : Issigeac et Lafitte. Ces privilèges et reconnaissances seront confirmés et complétés par une autre bulle envoyée à l'abbé Guarin de Comarque, par Alexandre III en 1170. La protection de Rome s'étend alors sur l'abbaye et toutes ses possessions, soit 70 églises, deux monastères, cinq chapelles et des domaines considérables.

D'autre part, Guarin de Comarque plaçait son abbaye sous la sauvegarde royale. En 1181, Philippe Auguste lui accordait des lettres patentes interdisant à quiconque d'inquiéter le monastère ou ses hommes, de le troubler dans ses biens ; l'abbé et son église seraient sous la protection royale.

Sarlat devenait la plus puissante abbaye du Périgord<sup>1</sup>.

La bulle « *Dudum considerantes* », (2 juillet 1318) fixe la délimitation du partage de l'ancien diocèse de Périgueux entre les deux sièges épiscopaux en ces termes :

*« Nous voulons et décidons... que les fleuves de Vézère et de Dordogne, séparent, délimitent et rendent distincts lesdits diocèses de Périgueux et de Sarlat, comme suit : Tout ce qui est au-delà de ce fleuve Vézère, selon qu'il descend et coule du château de Larche, en Limousin, jusqu'à son confluent au fleuve Dordogne, près le château de Limeuil, puis, tout au long dudit fleuve, Dordogne jusqu'au château du Fleix. Ce qui s'étend de l'ancien diocèse de Périgueux, du côté de Sarlat, tel que c'est, appartienne au diocèse de Sarlat... Au contraire, tout ce qui est au deçà de ces fleuves, restera en entier au diocèse de Périgueux. »*

Deux archiprêtres chevauchaient la Vézère : Le Buguc qui conservera son nom, côté Périgueux et eut son siège à Audrix pour Sarlat. Celui de Sarlat, devenu cathédrale, mit son siège à Saint-André tandis que la partie restée au diocèse de Périgueux devait avoir son siège à Montignac ; mais on y conservera longtemps l'ancien nom de Sarlatensis.

En conséquence, dans le nouvel archiprêtré de Saint-André et sur la rive gauche de la Vézère, trois paroisses s'étendaient de l'autre côté de la rivière, sur le diocèse de Périgueux :

Saint-Julien de Terrasson, avec le prieuré de La-Villedieu.

Peyzac avec le prieuré du Moustier et Tursac qui tenait la chapelle troglodyte de La Madeleine.

Comme l'avait voulu Jean XXII, rien ne fut changé.

1. Voir pièces justificatives n° 2 et 3. — Delisle, *Actes de Philippe Auguste*, n° 19. *Gall. Christ.*, t. II. Instr. n° 297.

## Le Chapitre cathédral Saint-Sardos

1. — A la création de l'évêché de Sarlat, le premier évêque, Raymond de Roquecorn, trouva sa mense tellement réduite qu'il demanda au pape de la rétablir. Le 7 août 1319, Jean XXII ordonnait la restitution de tous les biens du monastère, jadis aliénés et il unissait à la mense épiscopale le riche doyenné d'Issigeac dont le revenu était estimé à 800 livres petits tournois. Mais, ce bénéfice ayant été donné au cardinal du Pouget, il fallait attendre la résignation ou le décès de celui-ci pour en prendre possession<sup>2</sup>.

Lorsqu'en 1341 Itier de Malayoles fut promu à Sarlat, il se plaignit aussi de la pauvreté de ce siège à Clément VI qui, en décembre 1342, rattachait à la mense épiscopale le prieuré de la Sauvetat de Caumont, dans le diocèse d'Agen. Mais les évêques de Sarlat devaient renoncer à ce bénéfice dès qu'ils seraient entrés en possession du doyenné d'Issigeac<sup>3</sup>.

2. — Antérieurement à la création du diocèse, les églises de Sainte-Marie-de-Razac et de Saint-Avit-du-Noiron, *arch. de Flaugeac*, étaient unies à la mense capitulaire de l'évêché de Périgueux. Les chanoines s'obstinant à les conserver, Jean XXII dut interdire à l'ancien évêque de continuer à s'occuper de ces églises, d'y lever les décimes, de poursuivre ses visites pastorales dans le nouveau diocèse et de ne plus y percevoir le droit de sceau. Dans la pancarte de 1340, le rectorat de Razac était encore à la collation du chapitre périgourdin<sup>4</sup>.

3. — Prieuré de Saint-Sardos, dit de Lafitte ou d'Agenais que Jean XXII avait uni à la mense épiscopale de Raymond de Roquecorn en 1320<sup>5</sup>.

4. — En janvier 1321, le premier évêque, Raymond de Roquecorn organisant son chapitre, unissait à l'office du prieur l'oratoire de Redon-Espic. Les églises de Marquay, Valojoux et Carsac étaient unies à celui de cellérier. Les églises de Tursac et de La Chapelle-Aubareil au chambrier, celle de Saint-Cybranet à l'infirmier et celle de Caudon au chantre ; sous réserve de la portion congrue pour les vicaires perpétuels dont la nomination était réservée à l'évêque. - Saint-Pierre de Caudon, église troglodyte, au bord de la Dordogne, où elle avait établi une succursale à Turnac<sup>6</sup>.

Ces offices ont cotisé pour ces mêmes bénéfices lors de la levée du subside de 1327<sup>7</sup>.

5. — En 1333, l'évêque Arnaud de Royard unit l'église de Saint-Martial-de-Nabirat à l'office de sacriste et, en 1334, celle de Mazeyrolles à celui de chantre<sup>8</sup>.

6. — Saint-Martin de Campagnac appartenait à l'abbaye de Sarlat en 1153. — Guillaume de Sendreus unit l'église de Proissans à la prévôté en

2. Baluze-Mollat, *Vitae Pap. Av.* t. III, p. 277.

3. Reg. Avignon, 61, f° 490. La Sauvetat-du-Dropt, Lot et Garonne, *vide infra* p. 124.

4. Reg. Avignon, II, f° 171, v° 172 — A. Delmas, *op. cit.* p. 27.

5. Mollat, n° 9923 — *Vide infra*.

6. J. Maubourguet, *Inventaire de Puymartin*, n° 19.

7. A. Delmas, la levée du subside pontifical en 1327, dans le diocèse de Sarlat. *B.S.H.A. Périgord*, 1984, p. 240.

8. *Gall. Christ.*, t. II, p. 1514, 1515.

1335. — Eynesse, *Sti. Petri de Nessa*, en Agenais, appartenait à Sarlat avant 1153, elle fut rattachée à la prévôté en 1410, par l'évêque Jean Lamy. — Le prieuré de Puyguilhem fut uni à la mense de l'aumônier en 1325 par Bertrand Bèrenger, second évêque de Sarlat<sup>9</sup>.

7. — D'après le plan de Tarde, la chapelle Saint-Benoît se trouvait à côté de la salle capitulaire, près du mur de la ville.

8. — Le prieuré de Saint-Quentin fut établi dans la curie de Marcillac, dépendance de l'abbaye de Sarlat avant 1153.

9. — *Stae Mariae de Mercato*, selon la bulle de 1153. Primitif église paroissiale de Sarlat, située place du Marché. En 1507, l'évêque Armand de Gontaud consacrait l'église reconstruite. — En partie ruinée, elle est actuellement désaffectée<sup>10</sup>.

10. — Belvès occupe le sommet d'un promontoire dominant la vallée de la Nauze où, près d'un antique castrum, Dodon, abbé de Saint-Savin, aurait établi, vers l'an 853, le *monasterium Belvacense*<sup>11</sup>.

Sur cet emplacement, s'élevait au XII<sup>e</sup> siècle l'église matrice de Belvès : *Stae Mariae de Moncuq*, qui appartenait aux bénédictins de Sarlat en 1153, de même que toute la vicairie environnante de Carves.

En 1156, devant cette église de Moncuq, il est fait une donation à l'abbaye de Cadouin, en présence de Raymond, abbé de Sarlat et du prieur de Belvès<sup>12</sup>. En 1309, Clément V, qui avait été seigneur de Belvès, en tant qu'archevêque de Bordeaux, adressait une bulle à l'abbé de Sarlat et aux autres religieux du diocèse de Périgueux, les autorisant à non-résidence, afin des faire des quêtes pour la reconstruction de l'église paroissiale. — En 1387, l'évêque de Sarlat, Jean de Reveillon, unit la paroisse de Saint-Etienne-de-Grives au prieuré de Belvès<sup>13</sup>.

11. — Il fallait alors distinguer deux paroisses de Biron qui étaient contiguës, séparées seulement par la limite diocésaine : L'une, Notre-Dame-sous-Biron : le bourg et son église étant situés sous les murs même de la forteresse périgourdine de Biron, mais sur le territoire de l'évêché d'Agen qui y nommait<sup>14</sup>. L'autre, Saint-Michel de Biron, *Intra muros*, dans le diocèse Périgueux, plus tard de Sarlat, était à la présentation du prieur de Catus en Quercy, membre de l'abbaye bénédictine de Saint-Michel de La Cluze en Piémont. Au temporel, elle relevait de la puissante baronnie de Biron.

En mai 1495, le baron Pons de Gontaut, ayant acquis le prieuré de Saint-Michel obtenait du pape Alexandre VI la permission de faire démolir l'église « à cause qu'elle était fort petite et située en un endroit extrêmement incommode et pour en édifier une nouvelle en un lieu plus convenable ». Ce qui fut fait, du consentement de l'évêque de Sarlat, Arnaud de Gontaut, frère de Pons, avec l'accord des paroissiens. Le pape autorisait aussi le baron à

9. *Idem*, n° 1515. — Eynesse, cant de Ste-Foy-la-Gde, Gironde. — Mollat, n° 18205 — De Gérard, *Chroniques de Tarde*, notes, p. 347.

10. Tarde, *Idem*, p. 215.

11. *Gall. Christ.*, t. II, n° 1286.

12. *Cartulaire de l'abbaye de Cadouin*, ed. J. Maubourguet, ch. XVI.

13. Reg. Clément V (Bénédictins) t. IV, n° 4364. — *Gall. Christ.*, t. II, n° 1519.

14. Abbé Durengues, *Pouillé du diocèse d'Agen*, p. 396.



construire une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Pitié et à y fonder six vicairies perpétuelles. De plus, sa Sainteté attribuait audit seigneur fondateur le droit de patronat, pour lui et ses successeurs. D'autre part, il unissait et annexait à ladite chapelle la dîme inféodée de la paroisse de Saint-Martin du Drot<sup>15</sup>.

Notre-Dame sous Biron, dans le diocèse d'Agen, dont le revenu atteignait à peine la portion congrue, fut unie au chapitre collégial ; les curés en étaient chanoines. L'un d'eux écrivait en 1660 « *Le service divin se fait tous les jours dans l'église du chapitre : matines et laudes en bas et les heures en haut, avec vêpres et complies. Il est vrai que le revenu de chaque chanoine ne vaut pas à présent 50 livres ; ce qui est cause que les prébendiers ont quitté* »<sup>16</sup>.

12. — *L'ecclēsia Stae Eulaliae*, en l'archiprêtré de Flaugeac, appartenait à l'abbé de Sarlat avant 1153. Par la suite, elle se trouva dans la châtelainie de Puyguilhem, dont elle prit le nom. De Gourgues écrit à tort que Sainte-Eulalie de Puyguilhem fut une bastide construite en 1265 par Henri II, roi d'Angleterre. Elle ne figure pas parmi celles citées dans le compte de fouage en 1365 en la châtelainie de Puyguilhem où elle est décomptée comme paroisse pour 24 feux<sup>17</sup> (voir plus loin).

13. — Ces églises du diocèse de Périgueux, citées dans les bulles de 1153 et 1170, étaient alors à la collation de l'abbé de Sarlat. En 1317, elles passèrent à celle de l'évêque.

*L'ecclēsia Sti-Riberii*, sous le vocable de saint Robert, abbé au diocèse de Rouen, au VII<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. Le culte de ce saint a pu être porté de Normandie par Gerlac, fille de Rollon qui, vers 935, fut baptisée sous le nom d'Adèle et épousa Guillaume, duc d'Aquitaine, suzerain de la vicomté de Limoges, dans laquelle se trouvait le lieu de Saint-Rabier. On sait la générosité de cette princesse envers l'Eglise. — En 1170, Foucaud, prieur de Saint-Rabier, membre du chapitre abbatial, est témoin dans un échange entre Garin, abbé de Sarlat et l'abbé de Grand-Selve<sup>19</sup>.

14. — *Sti-Leontii*. Bien que francisé en Saint-Léon le patron de cette paroisse reste saint Leonce le Jeune, évêque de Bordeaux au VI<sup>e</sup> siècle. Il est fêté au 19 novembre dans le sacramentaire de Saint-Agnan de Chalais en Périgord<sup>20</sup>. Le prieuré de Saint-Léon fit l'objet d'une transaction entre Hélie de Pelet évêque de Périgueux (1268-79) — et l'abbé de Sarlat ; il fut alors assigné pour racheter quelques rentes que le monastère lui devait<sup>21</sup>.

15. — *Ecclēsia Stae Mariae de Montignacum capella intra muros ipsius castrī posita de coeteris appenditiis sui*. C'est en ces termes que sont citées les églises de Montignac dans les bulles d'Eugène III et d'Alexandre

15. G. Lavergné, *B.S.H.A. Périgord*, 1935, p. 326. — Arch. dépt. Dordogne, Q. 269.

16. Abbé Durengues *op. cit.* L'église avait deux étages : la partie inférieure Saint-Michel était paroissiale. La partie supérieure, Notre-Dame de Pitié, contenait les tombeaux de la famille Gontaut-Biron.

17. Bib. Nat., *Coll. Périgord*, vol. 86, n° 83.

18. *Analecta Bollandiana*, t. X, abbé Logris, Saint-Ribert.

19. Bib. Nat., *Coll. Doat*, t. 76, n° 359. — *B.S.H.A. Périgord*, 1884, p. 466.

20. St-Léon-sur-Vézère. — *Analecta Bollandiana*, t. XXII, p. 411. — Sacramentaire de St Agnan, XI<sup>e</sup> siècle, Bib. Nat., ms. lat. 821.

21. *Gall. Christ.*, t. II, n° 1476. — Dupuy, *op. cit.*, t. II, p. 94.

III. En 1556 on ne mentionne plus que le prieuré du Moustier Saint-Thomas. Il était situé à 400 pas des murs nord du château et tenu par un prieur conventuel de l'ordre de Saint-François. Dans un état de 1502 on lit : *En la paroisse de Saint-Thomas, où est le château n'y est que deux feux pauvres et mendiants*<sup>22</sup>. En 1236, Marguerite, épouse de Renaud de Pons, seigneur de Montignac, cédait ses droits sur ledit prieuré à l'abbé de Sarlat, Bernard du Couderc, s'y réservant sa sépulture<sup>23</sup>.

Sainte-Marie, paroisse primitive de Montignac, était circonscrite entre l'enceinte de la ville et les murs du château. Il y avait aussi, dans le faubourg nord-ouest, la paroisse de Saint-Pierre, à la collation de l'abbé de Saint-Amand. Le mur de la ville la séparait de Sainte-Marie. Mais, au cours du siège du château, soutenu contre le comte de Périgord par le maréchal Boucicaut en 1398, les églises Sainte-Marie et Saint-Thomas furent partiellement ruinées. Vers 1502 Saint-Pierre avait gagné le centre de la ville par adjonction de Sainte-Marie, supprimée vers 1600, puis elle engloba le petit territoire de Saint-Thomas. Au début du XVIII<sup>e</sup> les trois paroisses furent réunies en une nouvelle église au centre du bourg ; on y transféra la dédicace et la cloche de Saint-Pierre hors les murs, désaffectée vers 1730, puis démolie, l'abbé de Saint-Amand en restait le collateur malgré les protestations de l'évêque de Sarlat<sup>24</sup>.

La sécularisation du chapitre de Sarlat se fit sous l'épiscopat de François de Senneterre qui en promulga les constitutions au synode diocésain de 1553. Après l'agrément du roi, accordé le 7 avril 1554, la bulle de confirmation, retardée par les décès consécutifs de trois papes, ne fut expédiée par Pie IV qu'en janvier 1560 puis fulminée en la cathédrale de Sarlat, le 16 avril suivant, par l'official Pierre de Beynac, exécuteur apostolique<sup>25</sup>.

Le vidimus de 1556 est donc contemporain de cette nouvelle situation.

Plus tard, le chanoine historiographe Tarde, à la fin de sa copie de la pancarte de 1340, en donne brièvement la composition :

Les moines formant le chapitre épiscopal, passaient à l'état de chanoines. Les dignités étaient réduites à six :

Le grand prieur devenait doyen,

L'ex prieur, grand prévôt,

Le chantre régulier serait chantre séculier,

L'ex camérier, archidiacre de Sarlat,

L'ex cellerier, archidiacre de Marquay,

Le frère hôtelier, archidiacre de Biron,

Les chapellenies de Saint-Benoît et les deux autres fondées par Roffignac étaient maintenues.

Le chanoine Tarde écrira : « ...tous ces religieux qui, le matin, avaient assisté à la messe avec leur habit noir de St Benoît, se trouvèrent à vespre avec leurs surpelis et amusses... »<sup>26</sup>.

22. Arch. Pyrénées Atl., Cté. de Périgord, E. 109.

23. Gall. Christ., t. II, P 1510.

24. A. Dalmas, l'abbaye de St-Amand-de-Coly, p. 148. — J. Merquay, Montignac-le-Comte, p. 51.

25. Gall. Christ., t. II, P 1525. — J. Maubouquet, B.S.H.A. Périgord, 1931.

26. Tarde, *op. cit.*, p. 229.

## Possessions du chapitre de Sarlat dans d'autres diocèses

### Diocèse d'Agen

16. — La Sauvetat. — On lit, dans le pouillé de Valéri, qu'en 1520, le prieur de La Sauvetat-de-Caumont était aussi recteur des églises de Saint-Etienne de Boisset et de Saint-Germain. Avec la paroisse voisine de Moustié, on retrouve ces trois églises contigües, citées parmi les possessions de Sarlat, en 1153 et 1170 : *Sti Stephani de Boysseto, Sti Germani de Ravanella, Sti Hilarii de Monasterio*. Le pouillé de Durengues nous apprend qu'il y avait encore (1789), hors de la ville de La Sauvetat, les ruines des deux églises de Saint-Germain et de Saint-Etienne de Boisset, détruites jadis par les huguenots. La première était la matrice, la seconde l'annexe. « ...L'église Notre-Dame qui est dans la ville et qui sert aujourd'hui d'église paroissiale, appartenait autrefois à un prieuré bénédictin uni depuis longtemps à la mense de l'évêché de Sarlat. Elle est du XI<sup>e</sup> siècle... L'évêque de Sarlat, comme prieur, prenait les trois-quarts des gros fruits et la moitié des menus grains avant que le curé ait opté pour la congrue... »<sup>27</sup>.

En 1273, on trouve le prieur de La Sauvetat, à Sarlat parmi les membres du chapitre abbatial. C'est donc entre cette première date connue et 1170 que l'abbaye du Saint-Sauveur établit une sauveté sur ses paroisses de Saint-Germain et de Saint-Etienne<sup>28</sup>.

Lors de l'assemblée capitulaire de 1285, pour l'élection de l'abbé, le chapitre porta ses voix sur Bernard de Vaux prieur de la Sauvetat<sup>29</sup>. En 1305, cet abbé de Sarlat, obtenait de Clément V l'attribution des revenus de la Sauvetat en augmentation de sa mense abbatiale<sup>30</sup>. Et, après la création de l'évêché, Clément VI, en 1342, accordait à l'évêque Itier de Malayoles le rattachement à la mense épiscopale des revenus de la Sauvetat<sup>31</sup>.

*L'ecclēsia Sti Hilari de Monasterio*, appartenant à Sarlat en 1153 et 1170, a parfaitement été identifiée par Marmier et Maubourguet à celle de Moustié dont le vocable est saint Hilaire<sup>32</sup>. Elle est contigüe à la paroisse de La Sauvetat : le Drot la séparait de celle de Saint-Etienne de Boisset. Durengues dit seulement qu'en 1789 elle était à la nomination de l'évêque d'Agen<sup>33</sup>.

Le Drot séparait aussi La Sauvetat de la paroisse périgourdine d'Agnac. Cette *ecclēsia Sti. Saturnini de Annac*, figure dans les bulles de 1153 et 1170 immédiatement avant celle de Boisset. Agnac relevait de la Sauvetat et était à la collation ou à la présentation de son prieur dont le priorat s'étendait sur les quatre paroisses. En 1335, le prieur Pierre de Vals,

27. De Bourrousse de Lafforce, Pouillé de Valéri, dans *Divisions ecclésiastiques de l'Agenais*, p. 103 — La Sauvetat de Caumont ou du Drot, Moustié, cant. de Duras, Lot et Garonne. — Abbé Durengues, *Pouillé du diocèse d'Agen*, p. 506. — En 1695, Fénelon, évêque de Sarlat, légua à la fabrique de l'église de la Sauvetat une rente de 11 livres, 5 sols, pour l'entretien de la lampe. Son hénier, l'illustre archevêque de Cambrai, fut chargé d'acquitter ce legs.

28. Géraud Lavergne, *B.S.H.A.P.*, 1923, p. 140.

29. *Bib. Nale.*, *Coll. Périgord*, vol. XXXVII, f<sup>o</sup> 178.

30. *Reg. Clément V.*, t. I, n<sup>o</sup> 118.

31. Avignon, vol. 61, f<sup>o</sup> 490.

32. G. Marmier, le Chartier du monastère de Sarlat, *B.S.H.A. Périgord*, 1884, p. 470. J. Maubourguet, *Le Périgord Méridional*, p. 61.

33. Durengues, *op. cit.* p. 497.

figure parmi les membres du chapitre cathédral convoqué pour l'élection de l'évêque<sup>34</sup>.

17. — Cette paroisse de Soumensac contiguë à La Sauvetat est mentionnée parmi les possessions du monastère de Sarlat, en 1150 et 1170 : *Ecclesia de Somensac* et, plus loin, *Capella Sti. Joannis de Agen*. En 1520 le pouillé de Valéri cite, dans l'archiprêtré de Vesalmes un *rector de Somensaco et de Capella*. Durengues y distingue deux paroisses unies : La Chapelle, église matrice sous le vocable de Saint-Jean, située hors du bourg, et, à l'intérieur, celle de Notre-Dame. Il écrit : « ... L'église St Jean était fort belle avant d'être ruinée par les protestants, les fonctions curiales furent alors transférées dans celle de Notre-Dame. L'évêque de Sarlat, en qualité de prieur d'Eymet, prend la moitié de la dime du vin, les cinq huitièmes des grosses dîmes et tous les autres menus grains. Le revenu total est estimé à 1950 livres. L'évêque d'Agen nomme à ce bénéfice<sup>35</sup>.

#### Autour de La Sauvetat, Dioc. d'Agen.

18. — Saint-Martin de Calviac, cité dans la bulle de 1153, est confirmé avec Envals dans celle de 1170 : *Ecclesiam Sancte Mariae de Valle — Sancti Martini de Calviac cum appenditiis earum*. L'appeau synodal de 1592 place le prieuré et le rectorat de Calviac dans l'archiprêtré de Fumel et le dit uni au chapitre cathédral de Sarlat. Dans le pouillé d'Agen on lit qu'en 1789, le chapitre de Sarlat prenait toute la dime, le curé étant à la portion congrue. La nomination appartenait à l'évêque d'Agen<sup>36</sup>. Après la mort de l'évêque Pons de Salignac le prieur de Calviac près Montflanquin (et d'autres) dépendant immédiatement de Sarlat et ayant voix en l'élection étaient invités à se rendre au chapitre qui devait se tenir le 25 août 1492 pour élire l'évêque<sup>37</sup>.

19. — Sainte-Marie-d'Envals s'identifie au *prioratus* de Vallibus du pouillé de Valéri, situé aussi dans l'archiprêtré de Fumel. Selon Durengues, il n'y en avait plus de trace depuis très longtemps ; la voûte de la nef s'était écroulée au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle et il ne restait aucune des six chapelles qui l'entouraient. A la fin de l'ancien régime, l'évêque d'Agen nommait à ce bénéfice<sup>38</sup>. Cependant, à cette époque, l'église est encore debout sur la carte de Belleyme. Elle l'est toujours. En 1380, Clément VII y nommait un moine de Sarlat<sup>39</sup>.

*L'eccllesia Sti Michaelis de Lantes*, citée dans la bulle de 1153 sous ce nom erroné, n'a pu être identifiée ; il doit s'agir de la paroisse de Saint-Michel de Laurès, contiguë à celle d'Envals qui lui est unie dans le compte

34. Bib. Nat., Coll. Périgord, vol XII, n° 178, v° 179.

35. De Bourousse de Laffore, *op. cit.*, p. 103. — Durengues, *op. cit.*, p. 521. Soumensac et Saint-Jean de Duras, cant. de Duras, L. & G. — Le prieuré d'Eymet est à la collation de l'évêque dans la pancarte de 1556 ; dans celle dite de 1340. Tarde, qui en fait la copie, ajoute : « l'église d'Eymet fut de plein droit collationnée par Pierre de Beynac, vicaire général de Sarlat ». A. Delmas, *op. cit.*, p. 27. — Pierre de Beynac était doyen du chapitre depuis 1559, puis vicaire général.

36. Durengues, *op. cit.*, p. 428. — Calviac et Envals, cant. de Montflanquin, L. & G.

37. Tarde, *chroniques*, p. 205.

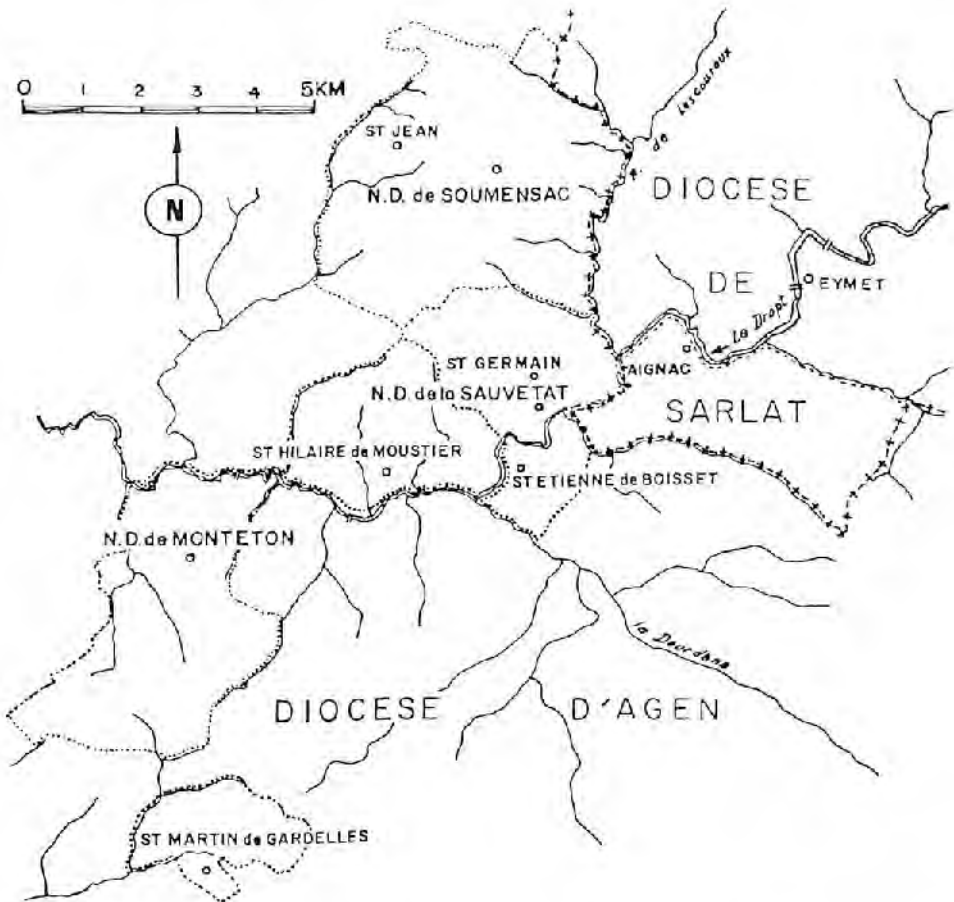
38. Valéri, *op. cit.*, p. 100. — Durengues, *op. cit.*, p. 432.

39. Reg. Avignon, 223, f° 326, v°.

du subside pontifical de 1327. Le prieur « *de Vallibus et de Laurès* », verse pour les deux une somme de VI livres<sup>40</sup>.

20. — Le prieuré de Laurenque : *Ecclesiam sancti sacerdotis de Aurenca cum appenditiis suis in ecclesiis sancti Vincenti, Sancti Aviti, Sancti Martini de Drot, Sancti Petri de Auvert*, cités en 1153, auxquels la bulle de 1170 ajoute l'église *Sanctae Mariae de Galvaduno*, avec toutes ses dépendances, précisant qu'elle a été donnée par Hélie (de Castillon) évêque d'Agen<sup>41</sup>.

Valéri, en 1520, place toutes ces églises dans l'archiprêtré de Fumel. Il écrit : « *Prior de Laurenco rector ejusdem et Beata Maria de Castellis* ».



40. Arch. hist. de la Gironde, t. XIX, p. 203 — Durenguas. *op. cit.* p. 672, Valéri p. 95. — Envals, Laurès, cne. de Laussou, cant. de Montllanquin.

41. Vers 1164, Jean d'Asside, évêque de Périgueux, prit la tête d'une expédition armée contre les hérétiques henriciens. Au cours de celle-ci, il s'empara de la forteresse de Gavaudun qu'il détruisit (Labbe, t. II, p. 739).

Donc, l'église de Saint-Sardos et celle de la place forte de Gavaudun, sous le vocable de la Vierge, étaient toujours unis à Laurenque.

Autrefois, d'après Durengues, le chapitre de Sarlat prenait toute la dime. Son revenu, en 1789, est estimé à 1200 livres. Il y a un hôpital de cent lits dont le revenu principal était la moitié de la dime de Saint-Vincent de Soulier<sup>42</sup>... Probablement le *Sti Vincenti* de 1153.

*Sti Aviti* s'identifie à Saint-Avit-de-Leyde. Durengues écrit : « ... Cette paroisse était un membre du prieuré de St-Sardos de Laurenque. Le chapitre de Sarlat, auquel le prieuré est uni, prenait autrefois, la moitié de tous les fruits décimaux...<sup>43</sup> ».

*Sti Martini de Droto*, autre dépendance de Laurenque en 1153 était alors du diocèse de Périgueux. Paroisse de celui de Sarlat en 1317, elle fut incluse dans le département du Lot-et-Garonne en 1790, où elle prit le nom de Saint-Martin de Villereal.

*Sti Petri de Auvert*, que le pouillé de Valéri nomme *Sti Petri Delbert*, était aussi membre du prieuré de Laurenque. En 1602, cette cure avec son annexe Sainte-Anne d'Estrade était pourvue « par ces Messieurs de Sarlat ». En 1790, elle fut comprise dans le département du Périgord, sous le nom de Vergt-de-Biron<sup>44</sup>.

#### Autour de Saint Sardos de Laurenque.

*Sti Martini de Genebredo*. Cette église, citée isolément dans les bulles de 1153 et 1170, est titrée de prieuré-cure dans les mémoires de Nicolas de Villars : « Le chapitre de Sarlat qui y a des droits, prétend que c'est une cure immédiatement dépendante du prieuré de Laurenque qui est unie à sa mense ». Autrefois, le curé prenait les deux tiers de la dime du blé et tout le vin, le chapitre de Sarlat l'autre tiers du blé. Aujourd'hui (en 1789), le curé est seul décimateur et son revenu atteint à peine le chiffre de la portion congrue. Malgré les prétentions du chapitre de Sarlat, l'évêque d'Agen nomme à la cure. Elle a aussi pour annexe Saint-Jean de Bertis<sup>45</sup>.

A Saint-Pierre de Vauris, autrefois, le curé prenait les deux tiers des fruits, le chapitre de Sarlat l'autre tiers. En 1789, le curé, seul décimateur, n'atteignait pas la portion congrue.

La paroisse contigüe, Sainte-Marie de Salles, a été identifiée à l'*Ecclesia Stae Mariae de Salles*, appartenant à Sarlat en 1153<sup>46</sup>.

Le prieuré de Saint-Martin de Dondas, qui ne figure pas dans les bulles de 1153 et 1170, paraît dans le cartulaire de l'église d'Agen en mai 1270 ; Pierre, évêque d'Agen et Arnaud, abbé de Sarlat, au nom de son monastère et du prieur de Dondanis, signaient un accord fixant les redevances dudit prieuré au devoir d'une obole d'or et d'une rente perpétuelle de 12 deniers

42. Valéri p. 100. — Durengues, *op. cit.*, p. 401 & 405. Laurenque, cne de Gavaudun. — Souliers, cne de Paulhiac, cant. de Montflanquin, L. & G.

43. Durengues, p. 379. — St Avit de la Capelle-Biron, cant. de Montflanquin.

44. Idem, p. 399. — Arch. dép. Agen, C.2. f° 249. Visites pastorales. — Vergt-de-Biron, cant. de Montpazier, Dgne.

45. Durengues, p. 391. — Génibrède, cne de Paulhiac, cant. de Montflanquin, L. & G., Bertis, cne de Biron, Dordogne.

46. Durengues, p. 399 & 404. — Vauris et Salles, cant. de Montflanquin, L. & G.

Arnaldensis, payable à l'évêque, ou à ses successeurs, le jour de la fête de Saint-Etienne. Le pouillé d'Agen, pour 1789, dit que ce prieuré est uni au chapitre de Sarlat qui est seigneur et patron de la paroisse, dans laquelle il



ya les ruines d'une chapelle de Saint-Sardos dont les biens qui y sont attachés, se trouvent presque tous situés dans la paroisse de Caüzac le Vieux... L'église est du XII<sup>e</sup> siècle, le curé prend le quart de la dîme du blé, du vin et des menus grains. Sa part ne dépasse pas la portion congrue ; le chapitre de Sarlat prend les autres trois-quarts. Le chapitre de Sarlat a eu la présentation de ce bénéfice, mais de nos jours, l'évêque d'Agen a prescrit ce droit contre lui<sup>47</sup>.

47 *Cartulaire de l'Eglise d'Agen*, extraits dans Coll. Périgord, vol. 12, f<sup>o</sup> 3. — Monnaie Arnaldine, créée par Arnaud, évêque d'Agen. — Durengues, p. 243 — Dondas, cne de Gondaille, cat. de Beauville, L. & G.

La paroisse de Caüzac le Vieux jouxtait celle de Dondas. A l'origine, écrit Durengues, c'était un prieuré de l'ordre de Saint-Benoit ; on ne sait à quelle époque il fut érigé en cure... La dime d'un quartier de la paroisse est attachée à une chapelle de Saint-Sardos, située dans celle de Saint-Martin de Dondas. En 1461, on voit le prévôt du chapitre cathédral de Sarlat ; Pierre du Moustier, prieur de Cayzac (Caüzac), bailler à fief, du consentement du chapitre, deux sestérés de terres, relevant de son prieuré<sup>48</sup>.

En 1311, Dondas, Caüzac et autres lieux, sont cités dans un mémoire qui énumère les territoires illégalement occupés par les Anglais, bien que ces endroits soient placés dans la temporalité du monastère de Sarlat, lequel relevait du roi de France<sup>49</sup>.

Le prieuré de Caüzac devenu paroisse, passa à la congrégation de Saint-Maur au début du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1556, il ne figure plus sur la pancarte de Sarlat.

22. — *L'Ecclesia Stae Mariae de Montetonio*, des bulles de 1153 et 1170 se retrouve dans le pouillé d'Agen qui mentionne dans l'archiprêtré de Marmande une paroisse Notre-Dame de Monteton et son annexe Saint-Ferréol ; précisant que ce prieuré est depuis longtemps uni au chapitre de Sarlat, dont l'archidiacre en avait la possession en 1603... L'église Saint-Ferréol a été détruite par les huguenots, celle de Notre-Dame est du XII<sup>e</sup> siècle, son portail du XVI<sup>e</sup>... Le chapitre de Sarlat prend la moitié de tous les fruits, le curé l'autre moitié. Son revenu est évalué à 1000 livres... Malgré quelques prétentions du chapitre de Sarlat, c'est l'évêque d'Agen qui nomme au bénéfice<sup>50</sup>.

Le prieur de Monteton était présent à l'assemblée capitulaire du monastère de Sarlat en 1275. Il participait à l'élection de l'évêque Guillaume de Cendrieux en 1335<sup>51</sup>.

L'église Saint-Martin de Gardelles, à moins de deux lieues au sud, appartenant à Sarlat en 1153, était peut-être une dépendance.

Le « *Monasterium quoque de Fita* », ce qui se traduit par : « *Monastère dit aussi de Lafitte* », probablement pour le distinguer du prieuré de Saint-Sauveur de Lafitte qui le jouxtait, mais qui appartenait à l'abbaye de Clairac, toute proche. Cet ancien monastère dont on ignore le vocable initial, reçut celui de Saint Sardos, nom roman de Sarcerdos<sup>52</sup>, vénéré depuis peu dans l'abbaye de Sarlat. D'ailleurs, ses trois principaux prieurés seront dédiés à ce saint : Saint-Sacerdos de Laurenque, Saint-Sacerdos de Montauban et Saint-Sacerdos près Lafitte, sur lequel les moines de Sarlat vont élever une importante église en l'honneur de leur saint patron. Cet édifice roman avait trois nefs, terminées par des absides. Il n'en reste qu'une partie du bas-côté sud et une abside en hémicycle qui sert de sacristie, et quelques magnifiques chapiteaux. Une des plus belles églises romanes de l'Agenais<sup>53</sup>.

48. J. Maubourguet, *Inventaire de Puymartin*, n° 61. Durengues, p. 222. Caüzac Vieux, cant. de Beauville, L. & G.

49. Paul Huet *B.S.H.A.P.*, 1910, p. 128. — Bib. Nale., Bréquigny, 34

50. Durengues, p. 681, Monteton et St Martin de Gardelles, cant. de Seyches, L. & G.

51. Arch. dépt. Dordogne, sie. G. — J. Maubourguet, *Sarlat et le Périgord Méridional*, p. 336.

52. St-Sardos, cant. de Prayssas, Lafitte-sur-Lot, cant. de Tonneins, L. & G.

53. J. Marboutin, Les églises du canton de Prayssas, dans *Revue de l'Agenais*, 1907, p. 595.



A l'origine, cette concession aurait été consentie par un évêque d'Agen, au devoir, pour le temporel, d'une mule blanche, que l'abbé de Sarlat devait offrir à chaque nouvel évêque lors de son investiture<sup>54</sup>.

Le prieur de Saint-Sardos, désigné par l'abbé, devenait membre du chapitre abbatial où nous le trouvons en 1273 et 1285<sup>55</sup>.

En 1311, les Anglais, au mépris des traités, occupaient Saint-Sardos et sa dépendance du château de Tonneins, possessions du monastère de Sarlat ; ces lieux, étant « dans la main du roi » auraient dû rester français. Cette situation incita les moines de Sarlat à conclure un paréage avec le roi de France afin d'établir une bastide à Saint-Sardos. Mais, en novembre 1223, au jour fixé pour l'érection des armoiries de France, les gens du duc d'Aquitaine envahirent la bastide, passèrent les défenseurs par les armes, pendirent l'envoyé du roi au poteau fleurdelysé, tandis que le seigneur de Montpezat prenait et rançonnait le Grand-Maitre des arbalétriers de France.

La nouvelle bastide et son église étaient en ruines, ce riche prieuré que Jean XXII venait d'unir à la mense épiscopale en 1320, entièrement dévasté<sup>56</sup>.

On lit, dans le pouillé d'Agen, écrit pour 1789, le prieuré de Saint-Sardos passe encore de nos jours, comme un des plus beaux bijoux de la mense de l'évêque de Sarlat ; il comprend quatre paroisses et vaut 2.250 livres quittes. Tout semble attester l'importance de cet établissement bénédictin avant la catastrophe où il sombra en 1323. En 1603, on voyait encore quelques belles ruines du monastère. L'évêque de Sarlat y levait une grande partie de la dîme, il nommait au bénéfice, c'est aujourd'hui celui d'Agen<sup>57</sup>.

### Membres du prieuré de Saint-Sardos.

Sainte-Foy de Pechebardat, où l'évêque de Sarlat, comme prieur de Saint-Sardos, prend la moitié de la dîme du blé, le curé l'autre moitié, avec tout le vin et les menus grains.

Notre-Dame de Lesterne (*Sta. Maria de la Esterna*). L'évêque de Sarlat, comme prieur de Saint-Sardos, prend les trois-quarts des gros fruits de la dîme.

Saint-Maurice de Montpezat : sur huit parts des revenus, le curé en prend trois et le recteur de Sainte-Foy le reste.

Saint-Germain de Granges. « L'église est du XIF siècle... La paroisse étant un membre du prieuré de Saint-Sardos, l'évêque de Sarlat prend toute la dîme ; le curé, qui autrefois en prenait le quart, est réduit à la portion congrue. Dans ces quatre paroisses, jadis à la collation de l'évêque de Sarlat, celui d'Agen y nommait »<sup>58</sup>.

54

Cartulaire de l'église d'Agen, extraits dans *Coll. Périgord*, vol. 12, n° 8.

55

J. Maubourguet, *op. cit.*, p. 174, 175.

56

Paul Huet, *op. cit.*, p. 127-135. — J. Maubourguet, p. 200. — P. Chapelais, *The War of St-Sardos* - Mollat 9923.

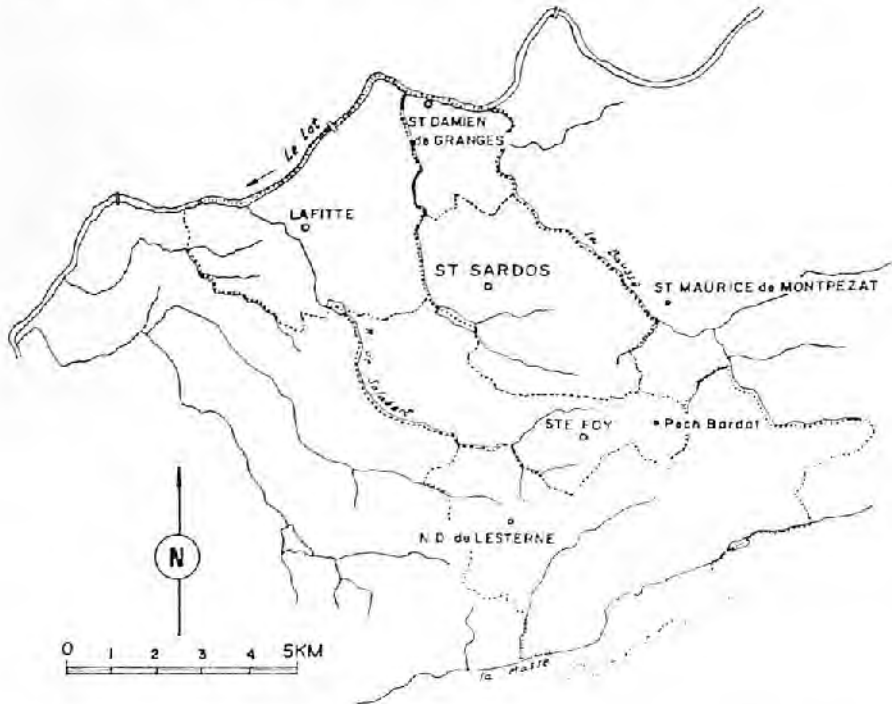
57

Durengues, p. 717.

58

Ste-Foy-de-Puch, cne de Lacépède, Durengues, p. 667 — Lesterne, cne, Durengues, p. 714. — St-Maurice, cne de Montpezat, Durengues, p. 694 — Granges-sur-Lot, Durengues, p. 656 — Toutes dans le canton de Prayssas, L. &amp; G.

## Autour de Saint-Sardos de Lafitte.



Saint-Pierre de Tonneins : le monastère de Sarlat ayant la moitié des revenus de cette église, il y eut à ce sujet un accord passé au mois d'octobre 1262, entre l'abbé de Sarlat et Guillaume Ferréol, alors seigneur de Tonneins-Dessus, où se situe Saint-Pierre. L'abbé lui inféodait les dîmes des hameaux de Cuges, Salabaure et Lacouture. Les de La Vauguyon, lointains successeurs de Guillaume Ferréol, devaient à ce titre, l'hommage à l'évêque de Sarlat. Le dernier en date eut lieu le 11 juin 1759<sup>59</sup>.

Saint-Marie de Borbol. Cette église s'identifie à *Santae Mariae de Bourbol prope Savignaco*, citée en 1235. Le pouillé de Valéri groupe, dans l'archiprêtré d'Agen les rectories de Savignaco, *Sti. Petri de Borbol et Beatae Mariae de Vallibus* (vallée du Borbol) actuellement Bourbon, près des sources d'un ruisseau du même nom<sup>60</sup>.

24. — *Sti. Petri de Nessa et Sti. Sulpici de Pico*, cité en 1153, se retrouvent unies dans le pouillé de Valéri, en l'archiprêtré de Besaume ;

59. Durengues, p. 643. — Note 2. — L.F. Lagarde, *Recherches historiques sur la ville et les anciennes baronnies de Tonneins*.

60. Arch. de l'évêché d'Agen, s. s. E, liasse I. — Par une transaction de 1235, l'évêque d'Agen restituait au chapitre de St.-Caprais divers droits sur quelques églises dont « *Stae Mariae de Bourbol, prope Savignaco* ». Durengues p. 16. — *Pouillé de Valéri*, p. 95. — Bourbon, cne de Castella, cant. de La Roque-Timbaut, L. & G.

*Prior d'Anessa rector ejustem de Picon.* Durengues, qui avoue ignorer Picon, écrit : « Le prieuré d'Eynesse a été uni à la mense de Sarlat à une époque inconnue ; son chapitre y prend les trois cinquièmes de la dîme, curé des deux autres. L'église a été ruinée par les huguenots. L'évêque y nomme, malgré les prétentions du chapitre de Sarlat ». Cependant, en 1310 et 1323, Jean XXII y nommait des moines de Sarlat et l'évêque Jean Lami rattachait ce prieuré à l'office du prévôt de son chapitre<sup>61</sup>.

*L'eccllesia Sii. Petri de Roqueta* qui précède Picon dans la bulle de 1153, dut aussi être rattachée au prieuré d'Eynesse. Valéri fait de Saint-Pierre-de-Roquette une annexe de Margueron<sup>62</sup>.

La bulle de 1153 cite une église Saint-Avit de Balares qui n'a pas été identifiée.

En 1520, le pouillé de Valéri indiquait, dans l'archiprêtré de Montaut, un rectorat de Maurilhac avec son annexe de *Sancti Aviti*. L'abbé Durengues, page 498, écrit qu'il n'y avait plus trace d'église dans le hameau de Saint-Avit ; celle-ci avait donc disparu depuis 1520, probablement pendant les guerres de Religion. Or, cette petite paroisse jouxtait au sud celle de Salabes et leurs deux clochers n'étaient distants que de 1 500 mètres. Il est bien tentant d'y voir là le Saint-Avit de Balares, déformation de Salabes.

Alexandre III, en 1170, renouvelant les privilèges accordés par Eugène III, y ajoutait 7 églises ou chapelles récemment acquises ou omises en 1153. Entre temps, à l'appel de saint Bernard, les moines de Sarlat entreprenaient la croisade contre les hérétiques de l'Agenais, menaçant les églises de sa filiale d'Issigeac. Tous avaient dû participer à l'intervention armée de l'évêque de Périgueux, Jean d'Asside, pour les chasser de leur retranchement de Gavaudun. En reconnaissance, l'évêque d'Agen avait donné cette place forte à l'abbaye de Sarlat, avec son église Sainte-Marie.

Alexandre III confirmait aussi à Sarlat l'église Saint-Pierre de Montaut, appelée aussi Saint-Pierre de Poliniac, place forte chevauchant la limite des évêchés de Périgueux et d'Agen ; actuellement Montaut-le-Jeune, cette église était, depuis longtemps, l'objet d'un litige entre les abbayes de Sarlat et d'Aurillac :

En 1122, l'abbé d'Aurillac citait celui de Sarlat devant le légat du Pape, prétendant que ses prédécesseurs possédaient l'église « Saint-Pierre de Poliniac jouxtant le château de Montaut », qui leur avait été donnée par les pontifes romains ! L'abbé de Sarlat tenta en vain de prouver que l'évêque d'Agen Simon (1083-1101) l'avait concédée à son abbaye, avec l'approbation des nobles du pays qui en assuraient la défense séculière. La cause étant perdue d'avance pour Sarlat. Le chapitre venu assister l'abbé se retira sans entendre la sentence et le doyen d'Issigeac resta maître des lieux. 25 années après, l'abbé d'Aurillac que ceux d'Issigeac l'avaient dépouillé par la violence laïque, de son église de Montaut, « que l'on appelle de Poliniac ». Cette fois, il fut débouté. Cependant, il gardait l'église paroissiale de

61. *Pouillé de Valéri*, p. 103 — Durengues, p. 540. — Mollat, n° 17330 et 18205 - disparu.  
62. *La Roquette*, cne de Riaucaud - Valéri p. 103

Marcillac, qu'Aurillac avait obtenu de l'évêque d'Agen, le château de Montaut étant situé sur cette paroisse.

En 1179, bien après la bulle d'Alexandre III, Aurillac fit appel et l'église de Montaut « dite de Poliniac » sic. lui fut rendue définitivement.

La pancarte de 1340 englobe dans l'archiprêtré de Bouniagues, la paroisse de Bournel, alors vacante et à la collation de l'évêque de Sarlat. Or, dans les comptes de la levée du subside de Jean XXII, Bournel ne figure pas dans celui de Sarlat, mais dans celui d'Agen en l'archiprêtré de Montaut. En 1520, Valéri écrit dans son pouillé : In Archipresbyteratu Nontaldensi : *Prior de Monte Alto, rector ejusdem, rector de Marcilhaco, rector de Bornello.* Selon l'abbé Durengues, l'église de Marcillac n'était plus qu'une chapelle, la matrice était à Montaut (le Vieux) qui avait Bournel pour annexe. Toutes ces églises avaient l'abbé d'Aurillac pour collateur en 1789. A Montaut, (le Jeune), ex Poliniac, les protestants avaient établi un temple vers 1631<sup>63</sup>.

### Diocèse de Cahors.

25. — Aux confins du Périgord et du Quercy, le monastère de Sarlat, possédait, depuis ses origines, la *Curia Calabro* qui avait été le berceau puis le tombeau de Sainte Mondane et de Sacerdos son fils. Cette grande propriété et son église *Stae Mundanae* sont citées parmi les possessions de Sarlat en 1153, et la bulle d'Alexandre III y ajoute les églises *Sti. Petri et Saturnini de Calviaco*, situées dans cette même curia, précisant qu'elles avaient été données par G. évêque de Cahors. En effet, vers 1125, Guillaume de Caumont avait cédé Calviac à Arnaud abbé de Sarlat, en présence de Guillaume abbé de Saint-Amand de Coly et Archambaud, doyen de Souillac.

En 1304, Raymond III évêque de Cahors, s'accordait avec Bernad abbé de Sarlat et le prieur de Calviac, au sujet d'une redevance de 100 sous qu'il prétendait lui être due pour la visite épiscopale de l'église de Sainte-Mondane. En 1556, ces deux églises unies formaient une vicairie perpétuelle. Une chapelle Saint-Cernin « sous le cimetière de Calviac » est citée en 1525 ; elle n'existait plus<sup>64</sup>.

26. — Saint-Amand de Simeyrols, citée en 1153 et 1170, désignée sous le même vocable dans le pouillé de Cahors, où elle est à la présentation de l'évêque de Sarlat<sup>65</sup>. Actuellement, l'église de Simeyrols a pour saints patrons Côme et Damien.

27. — Sainte-Marie de Carlux était en 1153 un oratoire contigu au château, desservi par les moines de Sarlat. La *Vita Sti. Sacerdoti* écrite en

63. André Delmas, *Revue Mabillon*, t. LXI, p. 32. Un litige aux confins du Périgord et de l'Agenais, entre les abbayes de Sarlat et d'Aurillac. Poniac, devenu Montaut-le-Jeune, cne de Montaut-le-Vieux, cant. de Villereal, L. B G. Du même, La levée du subside pontifical en 1327, dans le diocèse de Sarlat, *B.S.H.A.P.* 1984, p. 240. — Pour le diocèse d'Agen, voir Tamizey de Larroque, *Arch. Hist. de la Gironde*, t. XIX, 1879, p. 203.

64. Durengues, *op. cit.*, p. 442. *Gall. Christ.*, t. I., n° 129 - 138 - *idem*, t. II, n° 1508. — De Gourgues, *Dict. topog. de la Dordogne*, art. St Sémin. Calviac et Ste-Mondane, cant. de Carlux, Dordogne.

65. Longnon, *Pouillé du diocèse de Cahors*, p. 113. — Simeyrols, cant. de Carlux, Dordogne.

XI<sup>e</sup> siècle, parle du moine Seguin, venant chez le seigneur de Carlux célébrer la messe de Noël dans la chapelle proche du château.

Par la suite le bourg de Carlux se forma près du château, sur le territoire de la paroisse de Cadiot. Entre les années 1324 et 1331 on y éleva l'église actuelle, dédiée à Sainte Catherine. Cadiot, qui figurait sur le compte des décimes de 1526, fut réuni à Carlux vers 1643. Son église est représentée en ruines sur la carte de Belleyme<sup>66</sup>.

28. — Le prieuré de Saint-Siméon de Gourdon : *Ecclesia Sti. Simeonis de Gordonio* dans les bulles de 1153 et 1170, est à la présentation de l'évêque de Sarlat dans le pouillé de Maleville, où il est taxé à 10 sous. En 1321 Jean XXII y nommait un moine de Sarlat<sup>67</sup>.

Ce prieuré qui avait été à l'origine de l'hospice de Saint-Siméon, fut probablement le premier sanctuaire de Gourdon, construit près du château, alors dans la paroisse attenante de Peyrignac, que l'abbaye de Sarlat conserva pendant plus d'un siècle. En effet, Baluze cite une charte extraite du cartulaire de Cahors, datée du mois de juin de la XIX<sup>e</sup>me année du règne de Louis (d'Outremer, l'an 954) par laquelle le seigneur Odolric (de Gourdon) donne à Adace, abbé de Sarlat, son église construite en l'honneur de Saint-Agapit, située en pays Cadurque, dans la villa (paroisse) de Pairignac.

Pour une raison inconnue, Saint-Agapit fut rendue à l'évêque de Cahors, une centaine d'années plus tard, sous l'abbatit de Géraud (1082-1112), par le monastère de Sarlat qui conserva Saint-Siméon<sup>68</sup>.

### Diocèse de Montauban.

29. — Aux calendes d'octobre 1122, un certain Raymond Borel et sa famille donnaient, à l'abbé Arnaud et au monastère de Sarlat, l'alleu qu'ils possédaient à Grassumas avec deux églises contigües : *Sti. Simplicius, Sti. Germani* et leurs dépendances. Les moines de Sarlat s'engageaient à y élever une autre église qui serait en l'honneur de Saint-Sardos<sup>69</sup>. C'était fait en 1158 car on voit alors le prieur de Saint-Sardos échanger des biens avec les cisterciens de Grandselve.

Le monastère de Sarlat était aussi seigneur temporel des lieux, dominés par le château de Saint-Sardos qui fut mis sous la protection de Philippe-le-Hardi en 1271<sup>70</sup>.

On lit, dans la pancarte de 1556 « Ce prieuré est maintenant occupé par le cardinal de Comminges », ce qui prouve que là aussi on a recopié une ancienne pancarte, car, Jean de Comminges, nommé cardinal prêtre en 1327, eut parmi ses bénéfices « Saint-Sardos dans la juridiction de Verdun » dont il était prieur en 1346. Il mourut à Avignon en 1348<sup>71</sup>. Benoît XIII,

66. Acta Sanctorum, 5 mai, Vita Sti. Sacerdotis. — Marmier, *B.S.H.A.P.*, 1884, p. 116.

67. Esbats de Guyon de Maleville, p. 384. — Mollat, 13053.

68. Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 372. — *Gall. Christ.*, t. I, Instr., n° 1508 Louis d'Outremer, sacré le 19 juin 936 et mort le 10 septembre 954, était bien dans la 19<sup>e</sup>me année de son règne.

69. Bib. Nale., Coll. Doat, vol. 129, Moissac n° 1.

70. Noulens, *Doc. hist. sur le Tarn et Garonne*, t. IV, p. 286. — *Ordonnances des Rois de France*, t. V, p. 214.

71. Baluze-Mollat, *Vitae Papatum...* t. II, p. 256 - Dict. hist. Geogr. Eccl., t. III, p. 402 - Reg. Avignon, 193, n° 389.

en 1410, accordait ce prieuré à un religieux de Sarlat<sup>71</sup>.

Avec les malheurs de la guerre anglaise, la mense épiscopale du siège de Sarlat ne cessait de s'appauvrir. En 1444, l'évêque Bertrand de la Cropte obtint du pape l'annexion de ce prieuré montalbanais. Ses revenus en 1550, s'élevaient à 3310 livres<sup>72</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle Saint-Sacerdos était à la présentation de l'évêque de Sarlat et à la nomination de celui de Montauban<sup>73</sup>.

#### Diocèse de Lectoure.

30. — *L'ecclēsia Stae Mariae de Berrat*, membre du monastère de Lafitte, en 1153, l'était restée du prieuré de Saint-Sardos. En 1280 son prieur était un moine de l'abbaye de Sarlat, membre du chapitre où il assiste à cette date. En 1311, le prieuré de « *Biarraco in dioecesis Lectorensis* », possession de l'abbaye de Sarlat est occupé par les gens du roi d'Angleterre<sup>74</sup>.

#### Diocèse du Condom.

31. — *Stae Mariae de Rocella* était aussi membre de Saint-Sardos, on verra qu'il lui était encore soumis en 1330. Après le démembrement du diocèse d'Agén, pour la création de celui de Condom en 1317, ce prieuré de l'archiprêtré de Bruilhois se retrouve dans le répertoire de La Capère, en 1604 : prieuré séculier de Notre-Dame de Roussières, près la ville de La Plume<sup>75</sup>.

#### Diocèse de Bazas.

32. — Le prieuré de Ruffiac n'apparaît qu'en 1311 avec celui de Berrac, dans un rôle dénonçant les empiètements des Anglais dans les dépendances de Sarlat<sup>76</sup>. En 1330, les prieurs de Roussières et de Rouffiac, soumis à Saint-Sardos d'Agenais, avaient des redevances à lui payer<sup>77</sup>.

### IV - Sur les établissements conventuels du diocèse

#### Terrasson.

33. — Le monastère de Terrasson fut fondé par saint Sore, au milieu du VI<sup>e</sup> siècle, dans la villa gallo-romaine de *Genoliacus*, alleu d'*Aredius* (Saint-Yrieix) qui en assura l'établissement puis le confia à l'abbaye de Vigeois après la mort de saint Sore. Dévasté au cours des invasions normandes, les comtes de Périgord s'en emparèrent ; l'un d'eux, Bernard, le restitua vers l'an 950, comme nous l'avons écrit plus haut. Au début du

72.

Denifle, *La Désolation...*, n° 463 - Suppliques Eugène IV, n° 394-225.

73.

Noulenc, *op. cit.*, p. I. — St-Sacerdos, cne. cant. de Verdun, Tarn et Garonne.

74.

Paul Huet, *op. cit.*, B.S.H.A. Périgord, 1910, p. 107. — Berrac, cne. cant. de Lectoure, Gers.

75.

De Bourrousse de Laforre, *op. cit.*, p. 107. — Roussières, cne. cant. de la Plume, L. & G.

76.

Paul Huet, *op. cit.*. — Ruffiac, cne. cant. de Bouglon, L. & G.

77.

J. Maubourguet, *Sarlat et le Périgord Méridional*, p. 347.

XI<sup>e</sup> siècle, il se mit sous la protection du proche château de *Terrazum* dont il prit le nom<sup>1</sup>.

En 1101, R. (Raimond) évêque de Périgueux, soumettait le monastère de Terrasson à Saint-Martial de Limoges qui lui imposa le prieur, le sacriste, le cellérier et l'écolâtre. Une bulle de Pascal II, du 29 mai 1102, signale l'abbaye de Terrasson parmi les possessions de Saint-Martial. Quelques années plus tard, Saint-Sore retrouvait son indépendance et, en 1165, Alexandre III lui accordait la protection de Rome, ainsi qu'à toutes ses dépendances : Les églises de :

Saint-Julien de Terrasson  
 Sainte-Marie de Ladornac  
 Saint-Pierre de Grèzes  
 Saint-Nicolas de la Salvetat

Arch. de Sarlat - Saint-André

et les chapelles de

Arch. d'Audrix-Montignac

Saint-Michel de Bonneval  
 Sainte-Marie de Lilledieu  
 Saint-Sor de Benna  
 Saint-Martin de Bot

Arch. de Sarlat-Saint-André<sup>2</sup>

34. — Clément VI accorde en 1348, à Hugues de Vieuxfour, l'office de camérier, vacant par le décès de Raymond Lascoutz. Au mois de mars suivant il concédait, à vie, l'aumônerie à Hugues Laroche. En 1351, ce même pape accordait à l'abbé Pierre de la Charreyre l'autorisation d'unir l'office de cellérier à la mense du monastère<sup>3</sup>.

35. — Saint-Julien, église-mère de Terrasson, édifiée par Saint-Sore, sous le vocable du martyr de Brioude, fut démolie en 1825, l'église abbatiale devenant alors paroissiale.

36. — L'an 1354, le 5 des nones de mars, une bulle de Clément VI portait collation en faveur d'Aymeric Chati, moine de Terrasson du prieuré de La Chapelle-Mouret (*Capellae Beatae Mariae de Moresio*) « que gouvernaient d'habitude les moines de St-Sore »<sup>4</sup>.

37. — Pancarte du diocèse de Sarlat de 1340, p. 22.

38. — Le prieuré de La Villedieu, avec sa chapelle Sainte-Marie, citée dans la bulle de 1165 était l'annexe de Saint-Julien desservant la partie nord de la paroisse, située sur la rive droite de la Vézère. En 1318, cette rivière partageait les deux diocèses, et aussi la paroisse de Terrasson : Saint-Julien se trouvant dans celui de Sarlat, tandis que La Villedieu restait dans celui de Périgueux. Au XVIII<sup>e</sup> siècle l'annexe devenait importante. En 1719, le prieuré de la Villedieu, abandonné à l'incurie de l'abbé commendataire de Terrasson, le curé se plaignit à Rome. Clément XI lui accorda provisions pour une cure paroissiale. L'abbé, malgré ses protestations, fut condamné

1. André Delmas, *Le Pays de Terrasson pendant le Moyen-Age*, p. 31. — Labbe, *Nov. Bibl.*, t. II, p. 293. — Chron. Geoffroy de Vigeois, *Idem*, p. 286.

2. Plugk-Hartung, *Acta Pontif. Rom.*, t. I, p. 74. — La bulle d'Alexandre III, incorporée dans celle de Martin V, n'est pas mentionnée dans Jaffé Ewald. — St Nicolas de la Salvetat et St Michel de Bonneval, St-Martin de Bot (bouch. com. de Terrasson) ont disparu. St-Sore de Benna, Chapelle des Rochers, de St-Sour à Terrasson.

3. Arch. Vatican, Avenion., Vol. XCIII, f<sup>o</sup> 341, v<sup>o</sup>. — Vol. CXV, f<sup>o</sup> 313 v<sup>o</sup>. — Vol. CXIII, f<sup>o</sup> 913.

4. *Idem*, Vol. CXIV, f<sup>o</sup> 253-254.

à payer au curé 300 livres de portion congrue, 100 livres de noales et à fournir le luminaire et les ornements pour la nouvelle paroisse<sup>5</sup>.

\* \*

\*

Saint-Pierre de Grèzes, qui est citée parmi les dépendances de l'abbaye de Terrasson en 1165, se retrouve à la collation de l'évêque dans la pancarte en 1340. Et, malgré sa restitution obtenue de Martin V en 1420, les évêques de Sarlat en firent, avec les paroisses voisines, des bénéfices perpétuels accaparés par la famille de Roffignac, seigneurs des proches châteaux de Couzagues et de Chavagnac : en 1445, Grèzes était conféré à Jean de Roffignac, bien qu'il n'ait que 16 ans et ne soit pas encore prêtre<sup>6</sup>.

En 1507, Jules II accorde à Pierre de Roffignac, cleric, âgé de neuf ans, la cure de Saint-Pierre de Grèzes, d'un revenu annuel de 50 ducats d'or. — En 1517, Pierre résigne ce bénéfice en faveur de Charles de Roffignac, âgé de quinze ans. Léon X confirmait.

Les cures de Saint-Blaise de Pazayac et son annexe Ste-Marie de La Feuillade, depuis toujours dans le temporalité de Terrasson, étaient aussi réservées à la même famille : en 1519, Christophe de Roffignac les résigne en faveur de Jean de Roffignac qui a seize ans. Ce double bénéfice, évalué 24 ducats, fut aussi accordé par Léon X<sup>7</sup>.

### Saint-Amand.

39. — Ce texte, trop abrégé, ne donne qu'un faible aperçu des constitutions, revues en 1280, dont nous donnons un extrait complémentaire :

—... Nous, abbé et chanoines de l'abbaye de Saint-Amand... ordonnons et statuons... que nous devons nous lever pour les matines et être présents aux heures divines, sauf s'il y a un cas... Les offices divins seront célébrés dans ladite église (abbatiale) avec révérence et dignité, selon les prescriptions des temps et jours.

*Item* : la prébende journalière ou la portion des prébendes que les chanoines perçoivent en pain, vin et deniers sera augmentée. Les chanoines et les novices devront les percevoir à perpétuité avec les modifications suivantes : l'abbé et ses successeurs jouiront de leurs bénéfices comme par le passé ; sauf qu'un setier de froment, trié et propre, à la mesure de Saint-Amand, c'est-à-dire à la mode de Périgueux, devra être nécessaire pour faire vingt-cinq pains de grosseur égale et bien levés. Tous ces pains seront distribués journellement à chaque chanoine et à chaque novice présent.

*Item*, la grosse mesure de vin qui, selon l'habitude, était donnée aux chanoines et aux novices les jours de fêtes accoutumées, sera dorénavant servie journellement, en doublant le vin du diner.

5.

Arch. dépt. Dordogne, 20 H 9.

6.

Denifle, *La Désolation*... n° 466, apud Vatican, Suppl. Eugène IV., n° 401, f° 182

7.

Arch. Roffignac, Castel Gadéze.



*Item*, dans l'avenir et tout le temps, il sera délivré aux chanoines et aux novices dix-huit deniers de monnaie courante par semaine pour la cuisine et leurs besoins en général. Néanmoins, la cuisine leur sera faite selon l'usage ancien.

*Item*, chaque chanoine aura annuellement trente sous pour l'habillement. Le chantre de ladite église percevra les fruits et émoluments de ses fonctions, pacifiquement, sans trouble ni diminution. Comme les fruits attribués à l'office de sacriste ne suffisent pas pour payer le luminaire de ladite église ni la rente habituelle de l'abbé pour faire face aux autres charges, nous, susdits abbés, abandonnons à l'office de sacriste les quarante cinq sous que nous avons coutume de recevoir, retenant seulement quinze livres de cire de rente annuelle.

*Item*, on avait coutume de conférer aux chanoines les collations et présentations à nos églises. Il a été convenu que l'abbé procédera librement à ces collations et présentations. Quant aux bénéfices, ils seront conférés par l'abbé, comme ses prédécesseurs l'ont fait dans le passé.

*Item*, à l'avenir, il sera tenu une réunion mensuelle pour débattre et traiter des affaires de la communauté, sauf en cas d'absence de l'abbé.

Dorénavant, les messes anniversaires seront célébrées en l'église de Saint-Amand aux jours convenus et la rente qui leur est attribuée sera répartie également entre nous. L'abbé recevra la part revenant à deux chanoines.

*Item*, le trésor, les livres, titres et ornements de ladite église devront rester en leur place ; le chantre et le sacristain en garderont fidèlement les clefs.

*Item*, il ne sera pas installé d'autre cellérier s'il n'est chanoine ou novice. Celui-ci devra procéder journellement à la distribution du pain, du vin et autres choses.

Les fruits, rentes et émoluments de Toulgou seront assignés à l'abbé ou à ses successeurs...<sup>8</sup>.

40. — On connaît les chapellenies de Saint-Damase en 1277 et celle de Saint-Jean l'Évangéliste<sup>9</sup>.

41. — En 1168, Jean d'Asside, évêque de Périgueux concédait à l'abbé de Saint-Amand, Etienne, la tierce part des revenus de l'église Saint-Etienne d'Archignac. En 1175, l'évêque suivant, Pierre Mimet, donnait la moitié des rentes de l'église Sainte-Marie de Saint-Geniès<sup>10</sup>.

42. — Saint-Pierre du Cern, depuis longtemps en ruines, fut transférée en 1746, à La Bachellerie, par la famille de Rastignac<sup>11</sup>.

43. — Saint-Julien de Salignac et son annexe la Chapelle-Notre-Dame du Barry ainsi que le prieuré de Toulgou, étaient à la présentation de l'abbé

8. Bib. Nat. mss. lat., 17105, n° 2. — *Constitutions, par acte capitulaire, approuvées par l'officialité de Périgueux en 1280.* — A. Delmas, *l'Abbaye de St-Amand-de-Coly*, p. 157.

9. *Idem*, p. 50 et 61.

10. Clarambaut, t. CCIX, n° 917. — Gaignières, abbayes, A.1 n° 244.

11. D'Hozier, *Armorial Gal.*, Reg. 3, Général Chapt de Rastignac.

de Saint-Amand et « de la disposition de l'évêque de Cahors » dans le pouillé de Maleville<sup>12</sup>.

Selon un acte dressé au château abbatial de Coly, Jean de Ferrières, abbé de Saint-Amand, disposait de la cure de Saint-Barthélémy de Cublac, dans le diocèse de Limoges, devenue vacante, par la mort de Jean Vielbans, en présentant son candidat à l'évêque de Limoges : Jean Vedrenne, qui y fut nommé le 10 juillet 1694<sup>13</sup>.

La cure de Saint-Laurent de Bersac fut concédée par Arnaud de Solminihac, en sa qualité de vicaire général de François de Bourdeille, évêque de Périgueux, qui confirma cette cession le 29 novembre 1593. Bersac devint annexe de Saint-Lazare au cours du siècle suivant<sup>14</sup>.

### Saint-Cyprien.

44. — Le monastère de Saint-Cyprien, d'origine bénédictine, ruiné par les Normands puis par les seigneurs laïques, tomba en décadence. En 1078, le prévôt du siège de Périgueux le donnait aux chanoines de Saint-Sernin de Toulouse, à charge d'y restaurer la discipline ; donation ratifiée par l'évêque Guillaume de Montberon. Au cours du siècle suivant Périgueux recouvrait cette maison.

La temporalité de l'évêché de Sarlat, désolée par la guerre anglaise, porta l'évêque Jean de Reveillon à solliciter ce bénéfice au profit de sa mense. Le pape le lui accordait en septembre 1383. Il valait alors 160 francs or<sup>15</sup>.

45. — Saint-Martin de Castels fut unie au monastère le 3 octobre 1276, par l'évêque Hélié de Pelet. Selon la bulle de confirmation de Clément V (23 octobre 1310). Les chanoines s'engageaient à y assurer le culte en y tenant un vicaire perpétuel à la portin congrue.

46. — L'église de Meyrals fut annexée à la mense commune en 1293, par Raymond d'Auberoche, successeur d'Hélié. Il était stipulé que le vicaire perpétuel serait à la présentation du prieur et que sa subsistance devait être assurée par la moitié de la dime du vin et du blé, les oblations, le casuel et les revenus de ladite église dont le vicaire devait en assumer toutes les charges<sup>16</sup>.

47. — Les chapelles de La Cadène-Saint-Georges, dans la commune du Coux et l'oratoire du Puy-d'Auriol, commune de La Douze, ont disparu.

*L'ecclēsia de Salis*, archiprêtré de Saint-André, et appartenant à Saint-Cyprien sur la pancarte de 1340, n'est plus sur celle de 1556 ; elle reste introuvable. On doit éliminer les Salles de Nadaillac ; ce village étant, avant 1789, dans le diocèse de Cahors<sup>17</sup>.

12. Estats de Guyon de Malleville, p. 384 & 386.

13. A. Delmas, *l'abbaye de St-Amand-de-Coly*, p. 116. — Bib. nat., mss Chérin, LXXIX, n° 147.

14. Bib. nat., Col. Périgord, t. 12, n° 13.

15. *Cartulaire de St-Sernin de Toulouse*, Hist. du Languedoc, t. V, p. 623 Reg. Avignon, 234, n° 433 v°.

16. Confirmé par Clément V, 28 oct. 1310. — Reg. Avignon, n° 8199. — Pour Meyrals, *idem*, n° 6200.

17. Villepelet, *La formation du département de la Dordogne*, p. 73. — Dans sa séance du 23 juillet 1793, la Convention décréta que Souzet et les Salles seraient distraits du département du Lot pour être réunis à celui de la Dordogne.

## Issigeac.

48. — On sait très peu de choses sur Issigeac antérieurement à 1153, date à laquelle Eugène III confirmait l'union de ce « *Monasterium Sigiacense* » à celui de Sarlat. Il y avait adhéré avec ses importants domaines des vallées de la Banège jusqu'aux rives du Drot, sur lesquelles une quinzaine d'églises, établies depuis longtemps lui appartenaient. Ce sont ces paroisses que nous retrouvons en 1556, toujours sous le même vocable des bulles de 1153 et 1170, et à la collation du seigneur doyen.

Comme nous l'avons vu pour Sarlat, en 1153, le pape avait confirmé les anciens privilèges de ce monastère qui payait le cens de la liberté romaine, lui assurant la protection et l'exemption pontificale. Aucun archevêque ou évêque ne pouvant jeter l'interdit ni excommunier<sup>18</sup>.

A cette époque, vers 1153, la communauté d'Issigeac était dirigée par un doyen, que nous trouvons à Cadouin ; et avec l'abbé de Sarlat, dans un litige qui les opposait à l'abbaye d'Aurillac, au cours des années 1122 à 1179, au sujet de la possession de l'église de Poliniac, jouxtant le château de Saint-Pierre-de Montaut<sup>19</sup>.

49. — A la veille de la création de l'évêché de Sarlat le 2 Juillet 1317, Jean XXII avait accordé le doyenné d'Issigeac à son ami Bertrand du Pouget, alors cardinal au titre de Saint-Marcel<sup>20</sup>. Lorsque l'année suivante Raymond de Roquecorn vint occuper le nouveau siège épiscopal, les revenus de l'ancienne abbaye ayant été dispersés, il sollicita du pape l'attribution de nouvelles ressources, afin de pouvoir assurer sa charge. Jean XXII, par une bulle du 7 août 1319, unissait à la mense épiscopale le doyenné bénédictin d'Issigeac, dont les revenus étaient alors estimés à 800 livres tournois ; sous réserve d'une portion congrue convenable pour les moines chargés d'assurer le service divin. Mais une autre clause stipulait que les évêques de Sarlat n'en prendraient possession qu'après la résignation ou la mort du titulaire<sup>21</sup>. Le cardinal de Saint-Marcel, insensible à la pauvreté du diocèse, avare de ses innombrables bénéfices, ne résigna rien. On dut attendre son décès pendant 38 années jusqu'en 1357 ! Trente ans plus tôt, en 1327, il avait été élevé au siège d'Ostie<sup>22</sup>.

C'est donc entre 1327 et 1357 que l'on avait établi la notice d'Issigeac, élément de la pancarte vidimée en 1556.

D'ailleurs ladite pancarte ignore une incidence capitale provoquée, bien avant 1556, par la décadence de la communauté, qui, très éprouvée par les guerres et surtout la commende, n'était plus en mesure d'assurer le service du culte dans les nombreuses paroisses à sa charge : En 1480, le légat pontifical accordait à l'évêque Bertrand de Roffignac, l'autorisation d'instituer dans le doyenné un chapitre collégial de sept prêtres, à sa

18. *Gall. Christ.*, t. II, Instr., n° 497.

19. Cartulaire de Cadouin, *op. cit.*, Ch. LXXIX. — Bertrand de Fernères était alors doyen. André Delmas, un litige aux confins du Périgord et de l'Agenais entre Sarlat et Aurillac. *Revue Mabillon*, t. LXI, janvier-juin 1988.

20. Mollat, n° 5371. — *Gall. Christ.*, t. II, n° 1514.

21. Baluze-Mollat, *Vitae Paparum Aven.*, t. III, p. 277.

22. Albe, *Autour de Jean XXII*, t. I, p. 179.

nomination et, afin d'en assurer l'entretien, les paroisses de Saint-Christophe et de la Madeleine étaient annexées à Issigeac<sup>23</sup>.

La sécularisation devint définitive sous l'épiscopat de Pons de Salignac qui en obtint confirmation du pape Innocent VIII. Elle fut réalisée en 1488, avec tous les religieux qui se trouvaient dans le doyenné. « ...y furent établis sept chanoynes savoir : un prévost qui aurait la cure des âmes et seroit premier chanoyne, un secrestain qui auroit soin des choses ecclésiastiques et cinq simples chanoynes »<sup>24</sup>.

En 1519, l'évêque Arnaud de Gontaud résignait le siège de Sarlat en faveur de Charles de Bonneval, tout en se réservant sa vie durant, la collation de tous les bénéfices du diocèse et la jouissance de l'ex doyenné d'Issigeac, laissant ses successeurs sans ressources, jusqu'à sa mort en 1531<sup>25</sup>.

50. — Les coutumes d'Issigeac, transcrites en roman en 1268, citent une église « *Seant Cibra* » c'est-à-dire de St-Cyprien de Genouillac ; cette église *Sti. Cypriani prope Issigeac*, édifiée jadis au lieu-dit La Chapelle, dans les faubourgs d'Issigeac, détruite, existait encore en 1556<sup>26</sup>.

51. — Saint-Surnin (*Sti. Severini*, petite paroisse située sur le Drot et jouxtant celle de Cahuzac à laquelle on la trouve annexée dans la pancarte de 1340. Son église, disparue depuis longtemps, n'est pas représentée sur la carte de Belleyrne<sup>27</sup>.

52. — L'église Saint-Sernin, peut-être le Petit Boisse ? bien que citée dans les pancartes de 1340 et 1556. *L'eccl. Sti. Saturnini prope Issigiacun* paraît en 1232, dans le cartulaire de Cadouin. Elle n'a pas laissé de trace, on ne sait où la situer exactement<sup>28</sup>.

### Saint-Avit-Senieur.

53. — Saint-Avit-Senieur longtemps soumis à Saint-Sernin de Toulouse, avait fait retour à Périgueux au début de l'épiscopat d'Adhémar de la Tour qui, troublé dans ses droits et privilèges, dut recourir à Rome. En 1187, Urbain III, à l'exemple de ses prédécesseurs, Alexandre et Lucius, faisait droit aux justes réclamations de l'église de Périgueux, qu'il plaçait sous la protection de Rome, « afin qu'elle conserve son autorité sur tout ce qu'elle possédait canoniquement » en particulier Saint-Avit et Saint-Cyprien<sup>29</sup>.

Cependant, un siècle plus tard, la règle canonique n'y faisait pas l'unanimité, certains religieux lui préférant l'état régulier. Une enquête, ordonnée par l'évêque, démontra que de temps immémorial l'église de Saint-Avit était séculière<sup>30</sup>. Raymond d'Auberoche institua donc un chapitre

23. Bib. Nat. Coll. Périgord, vol 36, f° 84. — *B.S.H.A. Périgord*, 1900, p. 57.

24. Tarde, *Chroniques*, p. 203. — *Gall. Christ.*, t. II, f° 1521.

25. Tarde, *idem*, p. 215. — *Gall. Christ.*, t. II, f° 1522.

26. Merial et Jules Delpit — Notice d'un manuscrit de la Bibliothèque de Wolfenbütel. *Acte de fidélité des prud'hommes d'Issigeac, envers le duc de Guyenne*.

27. J. Maubourguet, *Inventaire de Puymartin*, n° 1, passim. — Cahuzac, Lot & Garonne.

28. Cartulaire de Cadouin, *op. cit.*, n° XLV.

29. Dupuy, *Estat de l'église du Périgord*, t. II, p. 69.

30. Tarde, *Chroniques*, p. 84.

collégial dont les constitutions, adoptées le 12 juillet 1295, furent confirmées par Jean XXII, en 1332<sup>31</sup>.

La paroisse de Fougeyrolles, dans l'archiprêtré de Vélines, avait en annexe celle de Saint-Avit du Tizac.

54. — En 1315, Aymeric de Biron, seigneur de Monferrand, fondait un obit dans l'église de Saint-Avit-Sénieur, avec obligation pour les chanoines d'aller, une fois l'an visiter le tombeau de sa famille dans l'église Saint-Christophe de Montferrand<sup>32</sup>.

55. — Bigaroque, dans l'archiprêtré d'Audrix était unie à Cabans, dans celui de Paleyrac. Ces paroisses communiquaient par un pont sur la Dordogne, cité en 1242.

56. — Sainte-Croix unie au chapitre de Saint-Avit en 1312 par Clément V<sup>33</sup>.

La Collégiale de Saint-Avit-Sénieur fut unie au chapitre de Sarlat par un concordat établi entre les deux communautés, le 6 septembre 1690 et ratifié par un décret épiscopal, donné par Mgr François de Beauveau, en son château de Temniac, le 9 octobre 1693. Ce ne fut que le 21 mai 1695 que le chapitre de Saint-Avit fut installé dans l'église cathédrale de Sarlat<sup>34</sup>.

### Capdrot.

57. — Le 29 mai 1318, Jean XXII érigeait en collégiale l'église paroissiale de Notre-Dame de Capdrot qui, depuis longtemps était le siège d'un vaste archiprêtré. La bulle fixait la composition du chapitre, son règlement et ses revenus<sup>35</sup>.

58. — Capdrot perdit ce privilège par une bulle de Clément VI, du 29 mai 1343, modifiant le mode d'élection des évêques dans six diocèses créés par Jean XXII, dont celui de Sarlat où, désormais, l'évêque serait élu sans la participation de la collégiale<sup>36</sup>.

59. — La bulle de fondation dotait la nouvelle collégiale de ces deux églises dont le revenu était estimé à mille livres périgordines duquel il fallait déduire la portion congrue des deux vicaires perpétuels desservants.

### Le transfert à Montpazier.

En 1284, le seigneur de Biron avait cédé, en paréage, au roi d'Angleterre son tènement du *Mons Passerius* (Montpazier), sis sur la paroisse de Capdrot, afin d'y construire une bastide<sup>37</sup>. Les futurs habitants, qui avaient prêté serment de bourgeoisie, tardaient à s'y faire bâtir. En 1289, une sentence les frappait d'amendes affectées à la construction des murs d'enceinte et de l'église<sup>38</sup>; placée sous le vocable de Saint-Dominique, son

31. Arch. Vatican, Avignon, vol. 42, f° 263-284.

32. P. Anselme, *Gds officiers*, t. VII, p. 350.

33. Rég. Clem. V, n° 8275.

34. J. Valette, *La Continuation de la Chronique de Tarde*, p. 35.

35. Rég. Vatican, t. 68, 1810, f° 272-273. — *B.S.H.A.P.*, 1886, p. 49.

36. Baluze-Mollat, *Vitae Papatum Avinion.*, t. IV, p. 8.

37. M. Vigie, *Les Bastides du Périgord*, p. 52.

38. *Rôles gascons*, t. II, n° 1403.

édification se prolongea pendant plusieurs années. Montpazier n'est pas cité dans la pancarte de 1340 où les deux églises de Marsalès et Gaugac sont encore à la collation de l'évêque. La pancarte de 1556 unit ces deux églises au chapitre de Capdrot, mais la notice qui concerne cette collégiale ne mentionne pas son transfert à Montpazier. Cependant, une ordonnance de Pons de Salignac, évêque de Sarlat, du 14 juillet 1490, portait permission de transférer le chapitre de Capdrot dans la nouvelle église de Monpazier. Décision confirmée par Innocent VIII<sup>39</sup>.

### V. — Eglises des bastides et des châteaux-forts

60. — A la fin du X<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Périgueux, Frotaire, « *missus* » d'Hugues Capet, contre les Normands, fortifia la Roche-Saint-Christophe, qui était déjà l'église de la cité troglodyte. Il n'en reste rien<sup>40</sup>.

61. — Le château fortifié de La Roque, dont les abbés puis les évêques de Sarlat étaient les seigneurs et où ils séjournèrent, était sur la paroisse de Gageac, placée sous le vocable de Saint-Donat. Cette église, disparue, se situait à la limite de la paroisse de Vitrac. En 1287, Raymond d'Auberoche, évêque de Périgueux, la conférait à un prêtre de Vitrac, sur la présentation de l'abbé de Sarlat<sup>41</sup>.

62. — En 1258, Gérald, abbé de Sarlat, donnait à Raymond, comte de Toulouse, tous les droits qu'avait son abbaye sur le château et le bourg de Beynac. En contre partie, le comte se faisait « l'homme » et le défenseur du monastère<sup>42</sup>.

63. — En mars 1280, Philippe-le-Hardi voulant établir une bastide sur le Mont-Dome, achetait de Guillaume de Dome son château et tout ce qu'il possédait sur le site, jusqu'à une tranchée (*trençatam*) qui le séparait du château de Dome-Vieille, établi sur la partie nord-ouest du promontoire. Le Mont-Domé relevait en plein fief du monastère de Sarlat. En août 1280, le roi échangeait ces droits à l'abbé Robert de Saint-Michel contre la suzeraineté du château de Beynac. Tandis que la nouvelle bastide formait une paroisse, sous le vocable de la Vierge et à la Collation de l'abbé.

Cependant, Dome-Vieille se trouvait aussi dans la vassalité de l'abbé de Sarlat, qui, était collateur de trois paroisses situées dans l'honneur ou « détroit » de cette seigneurie dont Sainte-Catherine de Lestroa (Destroit) église-mère du Mont-Dome. Caudon et Saint-Front de Brusc<sup>43</sup>. En juin 1350, Clément VI confirmait la nomination de Raymond Barthélémy comme recteur de l'église de Dome et de celles de Sainte-Catherine de Lestroa et de Saint-Front de Brusc, canoniquement unies à l'église du Mont-Dome<sup>44</sup>.

64. — Alphonse de Poitiers, en sa qualité de comte de Toulouse, avait

39. *Gall. Christ.*, t. II, n° 1521. — B.S.H.P. Périgord, 1875, p. 27.

40. *Labbe. Nov. Biblioth.*, t. II, p. 537.

41. *Gall. Christ.*, t. II, n° 1476, n° 1511.

42. *Arch. Nat.*, J. 309, n° 16. — Teulet, *Layettes*, II, n° 2742.

43. *Bib. Nat.*, Coll. Périgord, vol. XLVI, n° 103. — *Arch. dépt. Dordogne*, I, HI, n° 7. — J. Maubourguet, *op. cit.*, p. 140.

44. *Vatican* 201, n° 37, Avignon, 113, n° 210. — Volumes pas encore publiés.

des possessions et des droits dans la paroisse de Notre-Dame de Vieil-Siorac. En 1261, il décidait d'y fonder la bastide de Villefranche dont la nouvelle église conservait le vocable de la Vierge. Peu après, la paroisse voisine, Saint-Cernin de l'Herm passait dans le détroit de la Bastide<sup>45</sup>.

65. — En 1272, Guillaume de Biron cédait à Edouard d'Angleterre ses droits de justice sur la paroisse de Molières qui appartenait au monastère de Saint-Avit. Ce prince y créa la bastide de Saint-Jean de Molières. Mais, sur ce territoire, il se trouvait aussi le prieuré d'Ailhac, dépendant de Cadouin, ce qui provoqua des discussions. En 1292, une transaction fut passée entre le curé de Molières et l'abbé de Cadouin : Dorénavant, les habitants du bourg d'Ailhac, rattachés spirituellement à Molières, devaient s'y rendre pendant le Carême pour la confession et à Pâques pour la communion. En tout autre temps, ils pouvaient pratiquer au prieuré d'Ailhac. Pour les enterrements dans le cimetière d'Ailhac ; sept sous revenaient au curé de Molières ; le luminaire et les offrandes étaient partagés entre le curé et le prieur<sup>46</sup>.

66. — La bastide de Beaumont fut fondée en 1272, à la suite d'un paréage entre le roi Edouard Ier d'Angleterre, l'abbé de Cadouin, le prieur de Saint-Avit et Guillaume et Pierre de Gontaut, Sgrs de Badefol. La nouvelle ville fut construite, en partie, sur le territoire de la paroisse Saint-Laurent de Belpech, qui dépendait spirituellement de Cadouin, avec une grandiose église gothique qui conservait le vocable de Saint-Laurent<sup>47</sup>.

67. — Dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle et au début du XIII<sup>e</sup>, les seigneurs de Castillon et de Lanquais donnaient à l'abbaye de Cadouin d'importants biens sur la paroisse de Sainte-Marie de Doüene et le manse Mauroux avec le prieuré de Saint-Front de Castillonès sur les rives du Drot, ainsi que les deux tiers des droits sur le château et l'honneur de Castillonès, paroisse du diocèse de Périgueux, aux limites de celui d'Agen.

Le 1er mars 1259, Elie, abbé de Cadouin et les seigneurs de Lanquais cédaient à Alphonse de Poitiers le territoire nécessaire à l'édification d'une bastide sur les hauteurs de la paroisse de Doüene. La construction, entreprise aussitôt, avec ses remparts, fossés, château, halle, maisons et église conservant le vocable de la Vierge, fut dénommée Castillonès<sup>48</sup>. L'humble paroisse de Doüene prenait une telle importance que Guillaume, évêque d'Agen la revendiquait à l'évêque de Périgueux. Les deux prélats en appelèrent au métropolitain. Le 9 janvier 1262, l'archevêque de Bordeaux prononçait la sentence suivante : désormais l'église de Doüene, avec sa paroisse et sa forteresse, sera commune entre lesdits évêques et leurs successeurs, de telle sorte que lorsque la cure sera vacante, chacun des évêques instituera un chapelain et les deux curés nommés partageront entre eux les rentes et les revenus de l'église<sup>49</sup>.

68. — *L'eccllesia Sti. Johannis de Podio Girohmi* avec la *Capella Stae*.

45. M. Vigé, *Les Bastides du Périgord*, p. 43.

46. *Idem*, p. 51.

47. *Idem*, p. 28.

48. *Cartulaire de Cadouin*, éd. J. Maubourguet. LVII, LXXXV, LXXXIX. — *Passim*.

49. *Cartulaire de l'Eglise d'Agen*, Extraits dans coll. Périgord, vol. 12, p. 166.

*Mariae Magdaleane* qui figurent parmi les possessions de l'abbaye de Sarlat, dans les bulles de 1153 et 1170, lui avaient été données entre 1059 et 1081 par Guillaume de Montboron, évêque de Périgueux. Son successeur, Raymond de Thiviers, pour une raison inconnue, cédait l'église du Puy-Gérôme aux moines d'Uzerche. Peu après, les dépendances et le fief presbytéral de cette église, que tenait un milite de Thénac, paroisse limitrophe, était abandonnée à Uzerche avec l'approbation des comtes de Périgord Aldebert et Hélié.

En 1105, Guillaume d'Auberoche confirmait cette cession, précisant « *Ecclesiam Sancti Johannis Baptistae Podii Giroلمي et Capellam Castellii, Podii Guillemi* ».

Quelques temps après, au cours d'un synode tenu à Saint-Etienne de Périgueux, l'abbé de Sarlat, Gérald, dénonçait à Guillaume d'Auberoche l'usurpation des moines d'Uzerche ; prouvant que l'église du Puy-Gérôme avait été donnée à Sarlat par le prédécesseur de Raymond. L'antériorité étant reconnue Sarlat fut maintenu en possession<sup>50</sup>.

Ainsi, en 1153, Eugène III pouvait confirmer à Sarlat la possession de l'église Saint-Jean de Puyguilhem avec sa chapelle castrale Sainte-Marie Madeleine (du Puy-Gérôme).

Il est vraisemblable que la place forte de Puyguilhem, apanage des cadets de la maison comtale du Périgord, avait été édifiée par un de leurs ancêtres : Guillaume, qui donna son nom à ce plateau stratégique du Puy-Gérôme, sentinelle aux confins de son Comté. En 1135 on voit ce même Aldebert « *comes Montisgulhemi* », confirmant un don fait à Cadouin par son frère Boson, comte de Grignols. L'acte est signé dans l'église voisine de Monbos. Une autre donation à Cadouin est rédigée vers l'an 1166 dans l'église de Poiguilhem, en présence d'Aldebert qualifié « *frate comitis Petragorisensis* »<sup>51</sup>.

Quelques années plus tard, au début de la lutte entre les Plantagenêts et le roi de France, Puiguilhem ayant été anéanti, Aldebert dut traiter avec la reine Aliénor et lui céder ses droits sur la place afin que le roi Henri puisse rétablir les lieux en leur premier état. En 1256, la situation étant inchangée, les vassaux, à leur tour, abandonnaient leurs droits aux princes anglais qui prenaient l'engagement de construire une « bastide close », hors les murs du château<sup>52</sup>. La chapelle Sainte-Marie paraît alors avoir disparu.

Ce fut dans la paroisse voisine de Lanville, *in honoris Podio Guilhemi* qu'Edouard Ier établit la *Bastida de Villafranca* que l'on trouve dans le fouage de 1365, comptée pour 43 feux et 1/2. *cum paroch. de Lhenvilla*<sup>53</sup>.

Sur la carte de Belleyme, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Villefranche y est nommé bastide de Puyguilhem. Le clocher de Lanville est en ruines.

50. Gall. Christ. t. II, n° 1460 — *Cartulaire d'Uzerche*, éd. Champeval, n° 36, 37, 38.

51. *Cartulaire de Cadouin*, éd. J. Maubourguet, p. 75, CXXXI — p. 50, LXXXIII.

52. M. H. J. Delpy, *Notice sur un manuscrit de Woltenbuttel*, n° 482.

53. M. Vigié, *op. cit. B.S.H.A.P.*, 1920, p. 143 — Bib. Nat., Coll. Périgord, vol. 88, f° 83.



## VI. — Pièces justificatives

## Extraits du cartulaire de l'abbaye de Conques

54. — 1074-1081. — Donation de l'église Saint-Jean du Canet par W. Grimoard et son frère, Arnold Vicaire et Gérard Ropedalges.

In nomine Patris et Filii et Spiritu Sancti. Ego Willelmus Grimoardi et frater meus Arnaldus, ego Arnaldus Vicarii, ego Geraldus Ropedadges et uxor mea donamus sancto Salvatore et Sanctae Fidi de Conchis aecclesiam sancti Jhoannis de Canneto alodum silicet totum phevum presbyterale, sicuti melius presbyter tenuit vel visus est tenere, et tantum spacium terrae circa ecclesiam quantum ostendimus. Si qua vero persona huic donacione in aliqua re contraria extiterit, non habeat potestatem et insuper iram omnipotentis Dei incurrat. Hoc donum, sicuti nos facimus, laudant dompnus Willelmus Petragoricensis episcopus et ejus archipresbyter Geraldus et caeteri sui clerici sanctae Fidi de Conchis et abbati Stephano et Monachis prae sentibus et futuris.

Scripta est haec donatio in mense aprili, feria III, regnante Phylippo rege Francorum rege et domno Gregorio Papa.

S. Falchoni de Barta. S. Aimerici Montis Revelli. S. Ademari de Sablonag. Durannus scripsit.

55. — 1074-1085. — Donation de l'église Saint-Pierre de Carsac, par Guillaume de Liciac.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Ego Willelmus de Liciago et uxor mea et infantes nostri, ego Willelmus Gonbaldi, cum consensu et voluntate seniorum nostrorum Augerii, Galterii, Bonifaci et aliorum, ecclesiam sancti Petri de Garzag damus sancto Salvatore et Sancae Fidi de Conchis, et abbati Stephano et monachis presentibus et futuris, scilicet totum phevum presbyterale et omnia quae ad istius aecclesia pertinent vel pertinere videntur. Si qua persona huic donacioni in aliqua re contraria extiterit, non habeat potestatem et insuper viam omnipotentis Dei incurrat.

Scripta fuit haec donatio in mense aprili, domno papa Gregorio presistente et Phylippo Francorum rege regnantae. S. Petri de Valle Bona. S. Techberti. S. Geraldus Rosselli Petragoricensis aecclesiae asrchidiaconi. Durannus scripsit.

Bulle du pape Eugène III, adressée à Raymond de Félenon, abbé de Sarlat, le 3 mai 1153.

Eugenius, Episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Raymondo, abbati Sarlatensis monasterii Sancti Salvatoris, ejusque successoribus regulariter substituendis in perpetuum. Quoties illud à nobis petitur quod religioni et honestati convenire dignoscitur, animo nos decet liberali concedere et petentium desideriis congruum impertiri suffragium, Eapropter, dilecte in domino fili Raymundo abbas, tuis justis postulationibus gratum impertientes assessum, Sarlatense monasterium, cui, Deo auctore prae sides, sub Beati Petri et nostra protectione suscipimus et prae sentis scripti privilegio communivimus ; statuentes ut idem locus, sicut ab ejus fundatoribus nobilis memoriae Pipino et Carolo principibus institutum est, quietus et ab omni

exactione seu gravamine, quae cumque bona idem monasterium in presenti juste et canonice possidet aut in futurum concessione Pontificum, largitione Regum vel Principum, oblatione fidelium seu aliis justis modis, Deo propitio, poterit adipisci, firma tibi tuisque successoribus et illibata serventur; in quibus haec propriis duximus exprimenda vocabulis: ecclesiam videlicet.

- Sancta Mariae de Mercato<sup>2</sup> cum decimis et appenditiis suis.
- Sti. Martini de Campaignaco, Sti. Leontii<sup>3</sup> cum appenditiis earum.
- Stae Mariae de Montignaco cum capella intra muros ipsius castrii posita et coeteris appenditiis suis<sup>4</sup>
- Sti. Riberii cum appenditiis suis<sup>5</sup>
- Sti. Petri de Corn<sup>6</sup>
- Stae Mundanae cum curiis de Marsiliaco, de Calabro<sup>7</sup>
- Sti. Simeonis de Gordonio<sup>8</sup>
- Sti. Petri de Cadory<sup>9</sup>
- Capellam Stae Mariae de Carlux<sup>10</sup>
- Ecclesiam Sti. Amandi de Simeirois<sup>11</sup>
- Medietatem reddituum ecclesiae Stae Mariae de Pratis<sup>12</sup>
- Sti. Jacobi de Trapi cum appenditiis suis<sup>13</sup>
- Curtes de Ciourac<sup>14</sup>
- Ecclesiam Stae Mariae de Moncuq<sup>15</sup>
- Stae Mariae de Capellâ cum plurimis ecclesiis et terris in vicaria de Cauves positis<sup>16</sup>
- Ecclesias Sti. Hilarii de Doissac, Stae Mariae de Sales<sup>17</sup>
- Ecclesiam Sti. Sacerdotis de Aurenca cum appenditiis suis in ecclesiis Sti. Vincentii, Sti. Aviti, Sti. Martini de Drot, Sti. Petri de Auvet<sup>8</sup>
- Ecclesiam Stae Mariae de Valle, Sti. Martini de Calviaco, cum appenditiis eorum<sup>19</sup>
- Ecclesiam Sti. Desiderii<sup>20</sup>
- » Sti. Saturnini<sup>21</sup>
- » Sti. Martini de Cauzac<sup>22</sup>
- Ecclesiam Sti. Martini de Pertus<sup>23</sup>
- Sti. Martini de Lenvila<sup>24</sup>
- Sti. Joannis de Podio-Girolmi cum capellâ Stae Mariae Magdale-  
neae<sup>25</sup>
- Ecclesias Sti. Martini de Saussignac, Sti. Saturnini de Aunac
- Ecclesias Sti. Stephani de Brochet, Stae Mariae de Montetonie, Sti. Hilarii de Monasterio<sup>27</sup>, Sti. Aviti de Balares<sup>28</sup>
- Ecclesiam de Soumensac<sup>29</sup>, Sti. Juliani<sup>30</sup>, Sti. Petri de Roquetâ<sup>31</sup>
- ecclesiam Sti. Sulpisci de Pico<sup>32</sup>, ecclesiam Sti. Micaelis de Lantes<sup>33</sup>
- Ecclesias Sancti Germani de Ravanellâ cum appenditiis suis<sup>34</sup> Sti. Petri de Nessâ, cum appenditiis suis<sup>35</sup>
- Medietatem reddituum ecclesiae Sti. Amandi, ecclesiam Sti. Christophori, cum appenditiis suis<sup>36</sup>, Monasterium Sigiacense cum appenditiis suis<sup>37</sup>
- Ecclesias Stae Mariae de Mercato, Stae. Mariae de Aurevilla<sup>38</sup>
- Sti. Severini, Sti. Frontonis<sup>39</sup>, Sti. Petri de Monasterio, Stae

Cruci<sup>40</sup>, Sti. Perdulphi, Stae Eulaliae, capellas, Stae Mariae de Monte<sup>41</sup>, Santi Joannis de Agen<sup>42</sup>, Sti. Martini de Gardelas<sup>43</sup>, duas partes reddituum ecclesiae stae. Mariae de montsaguél<sup>44</sup>

Monasterium quoque de Fitâ cum ecclesiis Stae Fidis, Stae. Mariae de la Esterna, Sti. Mauriti, Sti. Damiani<sup>45</sup>, Stae. Mariae de Barbol<sup>46</sup>, Stae. Mariae de Rocellâ, Stae. Mariae de Berrat<sup>47</sup>, cum decimis et earum appenditiis et cum médiatate reddituum ecclesiae Sti. Petri de Tounes<sup>48</sup>.

Vobis et per vos Sarlatensi coenobio confirmamus ecclesias Sti. Petri de Gaujac, Sti. Martini de Genebredo<sup>49</sup>, Stae. Mariae de Sergiaco<sup>50</sup> cum pertinentiis earum. In parochialibus autem ecclesiis quas tenetis, presbyteros eligatis et episcopo presentetis, quibus, si idonei fuerint episcopus animarum curam committat, ut de plebis quidem curâ episcopo respondeant, vobis vero pro temporalibus ad ipsum monasterium pertinentibus, debitam subjectionem exhibant. Obeuntete, nunc ejusdem loci abbate, vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi qualibet subreptionis astutiâ seu violentiâ praeponeatur, nisi quem fratres communi consensu vel fratrum pars consilii majoris secundum Dei timorem et Beati Benedicti regulam provide rint eligendum, Sepulturam quoque monasterii vestri et locorum ad ipsum pertinentium, liberam et quietam permanere censemus. Nec archiepiscopus aut episcopus aliquis tam ipsum Sarlatense coe nobium quam Fitense et Issigiacense monasteria, seu abbatis personam intericere vel excommunicare praesumat. Nemo inobedientes monachos contra abbatem manu teneat. Nullus circa ecclesias seu monasteria vestra novas ecclesias vicinius solito fundare prae sumat. Decernimus ergo ut nulli omninô hominum licet praefatum monasterium temerè perturbare aut ejus possessiones auferre vel ablatas retinere, minuere seu quibusdam vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur eorum, pro quorum gubernatione ac sustentatione concessa sunt, usibus omnimodis profutura. Ad indicium autem hujus à Sede Apostolica perceptae libertatis, de supradicto Sarlatense monasterio aureum unum, de Fitensi vero alterum, de Issigiacensi alium, quotannis nostrique successoribus persolvetis. Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularive persona, hanc nostrae Constitutionis paginam sciens contra eam temerè venire tentaverit, secundo tertiove commonita non satisfactione congruâ emendaverit, potestatis honorisque seu dignitatis careat; reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat et sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini Redemptoris nostri Jesu Christi aliena fiat atque in extremo examine districtae ultioni subjaceat; cunctis autem eidem loco sua jura servantibus, sit pax Domini nostri Jesu-Christi quatenus et hic fructum bonae actionis percipiant et apud districtum judicem praemia aeternae pacis inveniant. Amen.

*Suivent les souscriptions et datation.*

1. — Extrait des Chroniques de Jean Tarde, vicaire général de l'évêché de Sarlat, pages 30 et suivantes.

A. — Eglises situées alors dans le diocèse de Périgueux, archiprêtre de Sarlat.

2. — Ste Marie du Marché, église paroissiale de Sarlat.

3. — Campagnac l'Evêque, com. de Sarlat, disparue — St-Léon sur Vézère, cant. de Montignac sur Vézère.
4. — Ste-Marie de Montignac, église paroissiale et chapelle du château, idem.
5. — St-Rabier, cant. de Terrasson.
6. — St-Pierre du Cern, détruite et transférée à la Bachellerie, cant. de Terrasson.
- B. — Eglises du diocèse de Cahors, situées autour de l'ancien monastère de Calabre, et à Gourdon.
7. — Ste Mondane, cne. de Calviac, cant. de Carlux, Curie de Calabre Idem. Curie de Marcillac, Marcillac-St-Quentin, cant. de Sarlat.
8. — St Siméon, église primitive de Gourdon château.
9. — Cadiot, église ruinée et paroisse transférée à Carlux.
10. — Ste Marie, chapelle du château de Carlux.
11. — Simeyrols, cant. de Carlux.
- C. — Diocèse de Périgueux, archiprêtré de Carves.
12. — Prat de Belvès, cant. de Villefranche du Périgord.
13. — La Trappe, paroisse juxtant Prat, idem.
14. — Domaines de Siorac, cant. de Belvès.
15. — Moncuq, église primitive de Belvès.
16. — Notre-Dame-de-Capelou, cne. de Belvès, vicairie de Carves, précéda l'archiprêtré du même nom, dont le siège fut transféré à Belvès.
17. — Doissac, cant. de Belvès.
- Salles de Belvès, idem.
- D. — Diocèse d'Agen, autour du prieuré de Laurenque.
18. — St-Sardos de Laurenque, cant. de Montflanquin, Lot & Garonne. St-Vincent du Soulier, idem.
- St-Avit de Lède, idem.
- St-Martin de Villeréal, cant. de Villeréal, L & G.
- St-Pierre de Vergt-de-Biron, cant. de Monpazier, Dordogne.
19. — Ste Marie d'Envals, cant. de Montflanquin.
- St-Martin de Calviac, idem.
- E. — Diocèse de Périgueux, archiprêtré de Bouniagues.
20. — St-Dizier, cant. de Castillonès, L & G.
21. — St-Sernin de la Barde, cant. d'Issigeac.
22. — St-Martin Transfort, cant. de Castillonès L & G.
- Idem, archiprêtré de Flaugeac.
23. — Pertus, cant. de Sigoulès, Dordogne.
24. — Lanville, idem.
25. — Puyguilhem, idem, Ste Marie Madeleine disparue dans Puyguilhem, idem.
26. — Saussignac, idem, Agnac, cant. de Lauzun, L & G.
- F. — Diocèse d'Agen, autour des prieurés de la Sauvetat et d'Eynesse.
27. — St Etienne de Boisset, église disparue, cne. de la Sauvetat du Drot, cant. de Lauzun, L & G.
- Monteton, cant. de Seyches, L & G. — Moustier, cant. de Duras, L & G.

28. — St-Avit de Balares ? peut-être St-Avit près Salabes, cant. de Lauzun ?
29. — Soumensac, cant. de Duras, L & G.
30. — St-Julien ? peut-être St-Julien d'Eymet ?
31. — La Roquette, cne de Margueron, cant. de Ste Foy la Grande, Gironde.
32. — Picon, cne de St-André, idem.
33. — St-Michel de Lantes, indéterminé, peut-être St-Michel de Laurès, cant. de Montflanquin, L & G.
34. — St-Germain de Ravanel, devenu St-Germain de Caumont, cne de La Sauvetat, cant. de Lauzun, L & G.
35. — Eynesse, cant. de Ste Foy la Grande, Gironde.
- G. — Diocèse de Périgueux, archiprêtre de Bouniagues et Flaageac.
36. — St-Amand de Boisse, cant. d'Issigeac.
- St-Christophe de Montferrand, cant. de Beaumont.
37. — Doyenné d'Issigeac.
38. — Ste Marie du Marché, église paroissiale d'Issigeac, Eyrenville, cant. d'Issigeac.
39. — St-Seurin de Cahuzac, cant. de Castillonès, L & G, St-Front près Castillonès, idem.
40. — Monestier, cant. de Sigoulès, Ste Croix de Monestier, idem.
41. — St-Pardoux, cant. d'Issigeac, Ste Eulalie d'Eymet, Notre-Dame de la Mothe, cne de Saint-Macaire, can. de Lauzun, L & G.
42. — St-Jean de Soumensac, cant. de Duras, L & G.
43. — St-Martin de Gardelles, cne de La chapelle, cant. de Seyches.
44. — Ste-Marie de Monsaguel, cant. d'Issigeac.
- H. — Le prieuré de Saint-Sardos et ses dépendances.
45. — Monastère St-Sardos près Lafitte, cant. de Preyssas, L & G.
- Ste-Foy de Pech Bardat, cant. idem.
- Ste-Marie de Lesterne, idem.
- St-Maurice de Montpezat, idem.
- St-Damiens de Granges, idem.
46. — Ste Marie de Bourbon, près Savignac, cne de Castella, cant. La Roquetimbaud, L & G disparue.
47. — Roussières, cant. de La Plume, L & G, Berrac, cant. de Lectoure, Gers.
48. — Tonneins, L & G.
- J. — Divers.
49. — Gaujac, cant. de Monpazier, Dordogne.
- Genibrède, cant. de Montflanquin, L & G.
50. — Ste-Marie de Sergiac, indéterminé.

Bulle du pape Alexandre III, adressée à Guarin de Comarque, abbé de Sarlat, le 8 mai 1170<sup>51</sup>.

Alexander, Episcopus, servus servorum Dei, dilectissimo Guarino abbati monasterii sancti Salvatoris Sarlatensis jusque fratribus tam praesentibus quam futuris regularem vitam professuris in perpetuum. Effectum justa postulantis indulgere et vigor oequitatis et ordo exigit rationis praesertim quando petentium voluntatem et pietas adjuvat et veritas non reliquit. Quapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus, et ad exemplar patris et praedecessoris nostri sanctae recordationis Eugenii papae praefatum monasterium Sarlatense, in quo divino estis obsequio mancipati sub beati Petri et nostra protectione suscipimus et praesentis scripti privilegio communimus ; imprimis si quidem statuentes ut ordo monasticus qui secundum Deum et beati Benedicti regulam in eodem monasterio institutum est ut dignoscitur perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur, adjicientes etiam ut idem locus, sicut ab ejus fundatoribus nobilis memoriae Pipino et Karolo principibus institutum est, quietus et ab omni extione seu gravamine in perpetuum liber perseveret.

Praeterea quascumque possessiones, quaecumque bona idem monasterium in presentiarum juste et canonice possidet aut in futurum concessione pontificum largitione regum vel principum, oblatione fidelium seu aliis justis modis praestante Domino poterit adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant. In quibus haec propriis duximus exprimenda vocabulis ecclesiam.

Suite une liste des églises et dépendances identique à celles de la bulle de 1155, mais dans laquelle sont intercalées les nouvelles possessions de Sarlat et celles omises en 1153, soit :

Ecclesiam Sancti Nicolai et Sanctae Mariae de Anteniaco, cum decimis et appenditis<sup>52</sup>, ecclesiam Sti. Petri de Montau, curtes de Baneja medietem reddituum Sancti Pauli ecclesia<sup>53</sup>... Ex dono venerabilis fratris nostri Helis Aginnensis episcopi ecclesiam Sanctae Mariae de Geralduno cum appendis sui<sup>54</sup>. Ex dono venerabilis fratris G. Casturcesis episcopi ecclesiam Sancti Petri et Sancti Saturnini de Calviaco, Medietem ecclesia Ferioli<sup>55</sup>.

Ego Alexander catholicae Ecclesiae episcopus. Ego Bernadus, Portuensis et Sanctae Rufinae episcopus. Ego Hubalbus presbyter card. tit. Sanctae Crucis in Jerusalem. Ego Joannes presbyter card. Sanctorum Joannis et Pauli Tituli Pammachii. Ego Idebrandus basilicae duodecim Apostolorum presbyter card. Ego Joannes presbyter card. Sanctae Anastasiae. Ego Guilhermus, tit. Sancti Petri ad Vincula presbyter cardinalis. Ego Boso presbyter card. tit. Sancti Laurentii in Damaso. Ego Joannes presbyter card. Sancti Marci. Ego coditus presbyter card. Sanctae Vitalis tituli vestinae. Ego Iacetus diaconus card. Sancti Theodori. Ego Manfredus diaconus

51. Bib. nals, Col. Périgord, vol. 12, p. 956, extrait partiel. — Les souscriptions et la fin proviennent du « Manuscrit Tarde A », donné par G. de Gérard, éditeur des Chroniques de Tarde, note de la page 68.

52. St-Nicolas, prieuré disparu dans Sarlat. — Terniac, cne de Sarlat.

53. Montaut, cant. de Lauzun, Lot et Garonne. — La Banège, affluent de la rive droite du Drot, il arrose Issigeac. — St-Paul non identifié.

54. Gavaudun, château fort, cant. de Montflanquin, L. & G.

55. SS. Pierre et Saturnin de Calviac, cant. de Carlux, Dordogne. — Feroli non identifiée.

card. Sancti Georgii ad Velum Aureum. Ego Hugo diaconus card. Sancti Eustachii juxta templum Agrippae. Ego Vitellius diaconus card. SS. Sergii et Bachi. Ego Petrus diaconus card. Sanctae Mariae (in Aquiro).

Datum Veruli per manum Gratiani Sanctae Romanae ecclesiae subdiaconi ac notarii, VIII idus Maii, indictione tertia Incarnationis Dominicae MCLXX, pontificatus vero domini Alexandri PP. III anno undecimo.

Alexandre III à l'abbé Hélie, confirme l'union des bénéfices au chapitre de la collégiale de St-Astier, dans les diocèses de Périgueux et Bordeaux.

Latran 1178. 2 juillet.

Alexander episcopus seruus seruorum Dei. Dilectis filiis Helie abbati ecclesie sancti Asterii et eiusdem ecclesie canonicis tam presentibus quam futuris canonice instituendis in perpetuum. Quotiens a nobis aliquid denotione.

Ipsam uideficerit uillam in qua prefata ecclesia sita est cum mercato lesda parte pedagii uendis acceptamentis, annuis censibus et iustitia totius uille cum furnis molendinis piscationibus ortis pratis et saltibus in uila uel prope uilam constitutis, preterea decimas, primitias et quascumque alias eiusdem ecclesie obuentiones, ecclesiam sancti Stephani de Boussac cum pertinentiis suis, capellam sancti Bartholomei de La Garda cum pertinentiis suis, ecclesiam sancte Marie de Parduz cum pertinentiis suis, capellam de Faiola, ecclesiam sancti Petri de Duphac cum pertinentiis suis, capellam de Vernodio cum pertinentiis suis, ecclesiam sancte Marie de Segonzac cum pertinentiis suis, quadraginta solidos Petragoricensis monete et unam libram incensi quam habet annuatim dicta ecclesia in hospitali de Cobes, ecclesiam sancti Aquilini cum pertinentiis suis, ecclesiam sancti Leonis cum pertinentiis suis, ecclesiam sancti Petri de Nououicso cum pertinentiis suis, in ecclesia sancti Medardi de Limoil duodecim solidos et quid quid iuris habetis in decima illius ecclesie, ecclesiam sancti Martini Laster cum pertinentiis suis, ecclesiam de Monestariol cum pertinentiis suis, utramque capellam de Montepauonis cum pertinentiis suis, quinque solidos Petragoricensis monete quos habetis annuatim in capella de Valas, ecclesiam sancti Iohannis de Menesplet cum pertinentiis suis, censum decem solidorum quem prior de Sorziaco debet uobis annuatim pro manso de Elderoc, que utique omnia sunt in Petragoricensi episcopatu: in Burdegalensi uero diocesi ecclesiam sancti Hilarii de Podio Armandi cum pertinentiis suis, capellam eiusdem castelli cum pertinentiis suis, ecclesiam sancte Marie de Caiaac cum pertinentiis suis, terras etiam et possessiones cultas siue incultas cum habitatoribus suis ubicumque constituas ad ipsam ecclesiam de iure pertinentes, bailliam scilicet de Spinbac cum omnibus pertinentiis suis, bailliam des Menciniaco cum omnibus pertinentiis suis, bailliam que est in castellania de Granolio cum omnibus pertinentiis suis, in nemore quod dicitur Boisset ligna ad opus cocuine uestre, quantum duo asini singulis diebus aportare possunt, in nemore uero quod dicitur Proencherie de lignis quercinis octo diebus ante festum sancti Asterii, de lignis etiam castaneorum toto tempore dominici Aduentus, quantum duo asini afferre poterunt; libertates quoque et dignitates, sicut a uenerabilibus fratribus nostris Petrago-

ricsibus episcopis eidem ecclesie rationabiliter concessa et confirmata sunt et in eorum authenticis scriptis continentur, auctoritate apostolica confirmamus. Prohibemus insuper ut in eadem ecclesiam uel clericos eius non liceat alicui sine iusta et rationabili causa sententiam interdicti suspensionis uel excommunicationis proferre uel infra terminos parochie sepedicte ecclesie aut aliarum ecclesiarum ad ipsam de iure spectantium absque assensu, diocesani episcopi et uestro oratoria uel ecclesias de nouo fundare, saluis tamen priuilegijs Romane ecclesie.

*Suivent les souscriptions et la datation.*

---

*Alors qu'il traçait les dernières lignes de ce texte, notre collègue André Delmas s'est éteint, chez lui à Terrasson.*

*Sans doute aurait-il scrupuleusement suivi les épreuves et aurait apporté les corrections nécessaires.*

*Nous avons respecté son manuscrit, tel que nous l'avons trouvé avec l'absence de très nombreuses notes de bas de page. Une nouvelle fois, nous rendons hommage au grand savoir de notre ami.*

*N.D.L.R.*



## TABLE DES MATIERES

Préliminaires .....	23
---------------------	----

### Première partie

#### L'évêché de Périgueux

I. — Les notices descriptives .....	27
Du chapitre cathédral de Saint-Etienne	
De la collégiale de Saint-Front	
De la collégiale de Saint-Astier	
De la collégiale d'Aubeterre	
De la collégiale de La Roche-Beaucourt	
Du monastère de Chancelade	
Du monastère de Brantôme	
Du monastère de Tourtoirac	
Du monastère de Châtres	
Du prieuré conventuel de Peyrat	
Du prieuré conventuel de Saint-Jean-de-Côle	
Du doyenné de Roncenac	
Du prieuré de Saint-Privat	
II. — Liste des églises paroissiales et prieurés du diocèse de Périgueux, par archiprêtres .....	41
III. — Documentation complémentaire sur les notices .....	143
IV. — Communautés et fondations seigneuriales établies dans les diocèses de Périgueux et de Sarlat, non soumises à l'évêque ....	151
Cadouin	
La Peyrouse et Boschaud	
Le Bugue, Ligueux	
Font-Gauffier	
Saint-Pardoux-la-Rivière	
Eglises et chapelles seigneuriales	
V. — Implantations étrangères, monastiques, canoniques ou hospitalières, dans les diocèses de Périgueux et de Sarlat .....	160
VI. — Le Puy Saint-Front et la cité de Périgueux avec leurs faubourgs .....	181

## Deuxième partie

### L'évêché de Sarlat

I. — Les notices descriptives . . . . .	272
Du chapitre cathédral Saint-Sardos	
Du monastère de Terrasson	
Du monastère de Saint-Amand	
Du monastère de Saint-Cyprien	
Du doyenne d'Issigeac	
De la collégiale de Saint-Avit	
De la collégiale de Capdrot	
II. — Liste des églises paroissiales et prieurés du diocèse de Sarlat, par archiprêtres . . . . .	283
III. — Documentation complémentaire sur la notice du chapitre Saint-Sardos et ses possessions . . . . .	295
IV. — Sur les autres établissements conventuels . . . . .	312
V. — Les églises des bastides et des châteaux-forts . . . . .	320
VI. — Pièces justificatives . . . . .	323
VII. — Index français des noms de paroisses, chapelles et prieurés	325

# Comment un Mathieu de Molé se retrouve à Mensignac au XVIII<sup>e</sup> siècle

par Christiane NECTOUX

*Comment Joseph Mathieu de Molé, arrière-petit-fils de Mathieu Molé garde des Sceaux de Louis XIII, se retrouva-t-il à la Jonie (actuellement Jaunie) dans la paroisse de Mensignac ?*

En faisant des recherches aux Archives de la Dordogne sur la famille du Cluzel, j'ai trouvé un factum<sup>1</sup> relatant des faits rocambolesques et qui expliquent la présence d'un membre de la famille de Molé au repaire noble de la Jonie, demeure du Cluzel, de la Chabrerie, du Trimoulet, de la Bénéchie, de la Jaunie, attestés du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles.

Actuellement, cette maison aux allures de ferme cossue conserve son entrée soulignée par une porte cavalière<sup>2</sup> ; deux corps de logis et une tour ronde forment l'essentiel des bâtiments. A l'extérieur une petite bâtisse rectangulaire, autrefois la chapelle, conserve quelques traces de litre et de blasons. C'est maintenant une réserve à betteraves avec chaudière.

La famille du Cluzel, connue en Périgord dès le XIV<sup>e</sup> siècle, donna à la ville de Périgueux des maires aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, tel Pierre du Cluzel en 1549<sup>3</sup>, autre Pierre en 1681 et 1682.

Jean Secret nous dit<sup>4</sup> qu'un Jean du Cluzel avait épousé en avril 1633

1. Arch. dép. série 6 J (112) généalogie du Cluzel, fonds du château de Campagne.  
2. SECRET J. *Vieilles demeures des environs de Périgueux*, éd. périgourdines, Périgueux, 1954.  
3. Arch. dép. série 6 J (112).  
4. SECRET J : *op. cit.*

la soeur de Joseph Bodin et que deux de leurs fils participèrent à la reprise de la ville de Périgueux sur les Frondeurs en 1653.

Mais comment un membre de la famille de Mathieu Molé, Premier président au Parlement de Paris et garde des Sceaux de Louis XIII se retrouva-t-il à la Jonie avec son épouse Thècle Julie de Reynes ? Leur présence est attestée dans les registres paroissiaux<sup>5</sup> et dans des actes notariés.

Mais revenons à ce factum fait entre 1680 et 1684 pour messire Gilles de Lucas, marquis de Saint-Marc, demandeur en crime de rapt et d'inceste commis sur la personne de sa fille damoiselle Anne de Lucas de Saint-Marc, contre messire Mathieu de Molé, sieur de Champlatreux, chevalier, capitaine aux Gardes.

### VOICI LES FAITS

Après le décès de Mme de Saint-Marc survenu en 1676, M. de Saint-Marc installe sa fille Anne chez un de ses tuteurs M. de Nicolaï. Un cousin leur rend souvent visite, le sieur de Champlatreux. Il s'éprend violemment de sa cousine alors âgée de 16 ans et décide de l'enlever. Nous sommes le 4 janvier 1678. A 6 heures du soir M. de Champlatreux se présente à la porte de M. de Nicolaï et demande à sa jeune cousine de venir embrasser une parente, la marquise d'Aquincourt, restée dans son carrosse. Anne n'a que le temps de s'étonner devant le visage masqué de la marquise qui ne veut se découvrir ; la porte du carosse se referme brutalement, le cocher fouette l'attelage qui s'éloigne rapidement en direction du couvent dirigé par une dame Laisne. Là, un appartement attend la jeune fille. Pour apaiser les craintes et l'indignation de Mlle de Saint-Marc, Champlatreux lui promet de l'épouser le lendemain devant l'aumônier du regiment aux Gardes. Restée seule, elle parvient à faire prévenir son tuteur et la fille de ce dernier. Ceux-ci accourent et se retrouvent vers minuit devant la porte du couvent. Dame Laisne refusant de laisser sortir Melle de Saint-Marc un commissaire est appelé en renfort et enfonce la porte. La jeune fille délivrée est ramenée au domicile de son tuteur le président de Nicolaï qui lui conseille de ne rien dire de cet événement à M. de Saint-Marc son père, alors en province. Il lui conseille également d'écouter les promesses de mariage de son ravisseur, l'installe dans l'abbaye de l'Hôtel-Dieu de Pontoise et lui facilite une correspondance avec son cousin Champlatreux.

M. de Saint-Marc de retour de province, trouve sa fille gravement malade et la fait conduire dans le Vendômois, chez les Ursulines, auprès de sa tante Mme de Châteauroux, pensant qu'un changement d'air lui serait bénéfique. Ne désarmant pas, le sieur de Champlatreux continue à l'insu du père d'adresser des lettres à celle qu'il convoite et ne pouvant souffrir plus longtemps cet éloignement lui demande de revenir à Paris. Sans doute sous l'emprise de son parent plus âgé et nourrissant un secret espoir, Anne se fait conduire de Chartres à Paris, dans le carosse de Melle de Nicolaï qui la ramène chez son tuteur.

5. Arch. dép. E dépôt Mensignac.

C'est au cours d'un autre déplacement que M. de Champlatreux enlève la jeune fille une seconde fois, avec le concours d'une demoiselle Vergne et l'installe dans une maison rue Guenegau. M. de Saint-Marc averti, vient délivrer sa fille pour la mettre à l'abri dans un couvent. Champlatreux tente alors un coup de force, usant « d'emportements extrêmes et de violences » suivi des soldats aux Gardes qui au dernier moment lui refusent leur concours. Le ravisseur n'en poursuit pas moins son projet et travesti avec la robe de palais de M. de Molé, son frère aîné magistrat, s'introduit dans le couvent et persuade Anne de Lucas de le suivre à Orléans, ce qu'elle fait avec la complicité des religieuses. (nous pouvons imaginer qu'elle le suivit sans une trop grande réticence).

M. de Saint-Marc informé du premier rapt, dépose une plainte et obtient le 18 juin 1680 du lieutenant criminel de Paris une permission d'interner le ravisseur. La chose ne fut pas facile, car le nom de Mathieu de Molé était auréolé d'un certain prestige. Le roi fait enfermer Champlatreux dans la prison de Fort-Lévêque pour l'obliger à dévoiler l'endroit de détention de Melle de Saint-Marc. Pendant son emprisonnement il confie l'objet de sa flamme à un complice, le sieur de Creil, capitaine aux Gardes, lui demandant de la bien garder pour que son père ne la découvre point.

Lors du procès, Anne de Lucas de Saint-Marc dira : « ma confiance a été si loing que me faisant une loy de sa volonté je l'ay accompagné par le royaume et dans les peis estrangers aux dépens de ma réputation et »jusques dans la prison au péril de ma vie. Comme je le croyais digne de moi j'ay tout risqué et abandonné pour luy et rien ne m'a paru difficile pendant qu'il m'a paru constant ».

Elle continue : « Chez les différentes personnes où il m'a placé j'ay creu tout ce qu'il a voulu, les marques d'une amitié qui m'avait fait espérer que m'ayant épousée mille fois devant Dieu, il aurait l'empressement, après la mort de M. le Président de Champlatreux son père (survenue en juillet 1682) d'exécuter ses promesses en m'épousant devant les hommes. »

Mathieu de Molé de Champlatreux dans son factum, accuse la jeune femme d'être une libertine et une infidèle, reconnaît avoir eu des relations avec elle à Orléans, à la fin de l'année 1680, puis tente un renversement de situation en rejetant sur elle les fautes de séduction. Il dit qu'elle l'a suivi à Lyon et dans les Flandres où il avait rejoint son armée (après sa sortie de prison). Oui, avoue-t-il, « je lui ai promis le mariage, sous promesse d'une dot alléchante : l'amour seul ne ferait pas le mariage, mais la considération des intérêts raisonnables aurait aussi beaucoup de part ». Il parle de ses grossesses « incertaines ».

Deux enfants naîtront (baptisés comme légitimes) de ces amours tumultueuses : une fille Suzanne et un fils Joseph.

Anne de Lucas contre-attaque : « ces messieurs de la cour considèreront que l'honneur et l'innocence d'une fille mineure de seize ans, séduite par son cousin issu de germain et l'estat incertain de notre fils innocent ne doivent pas demeurer impunément sacrifiés aux passions d'un ravisseur, d'un séducteur et d'un perfide. Le sieur de Champlatreux m'a enlevée, deshonorée sous promesse de mariage. » Elle fait état de ses alliances,

appartenant elle-même à une maison très ancienne. Elle compte parmi ses proches, Jeanne de Vendôme, la vicomtesse de la Brosse, Louise de Bourbon, la princesse de la Roche-sur-Yon, Françoise de la Tour Landri, Diane de Rohan, Catherine de Montmorency et bien d'autres encore. La famille de Lucas possédait depuis 1360 des terres dans le Poitou. Guillaume de Lucas premier du nom était chevalier de la Cosse en 1330. Cette famille a donné un connétable à la Castille en 1458 : Michel Lucas, un chambellan à la France en 1474 en la personne de François Lucas. Philippe Lucas était Premier président au Parlement de Bretagne. Sous Charles VIII, Louis Lucas a été envoyé auprès des princes en Italie en qualité d'ambassadeur extraordinaire. « *Mon père* » ajoute-t-elle « *est seigneur de Saint-Gouard, de Château Gaillard et autres lieux, il est l'aîné et le chef du nom et armes de cette maison.* »

Parlant de M. de Champlatreux, son ravisseur, Anne dit : « *Il s'érige lui-même en grand seigneur, mais si M. le Président Molé son frère, lui refusait de porter le nom de sa terre de Champlatreux, ce grand seigneur se trouverait réduit en la qualité de Mathieu de Molé, « sans terre ».*

M. de Saint-Marc se définit comme un père outragé : seule la mort de l'accusé saurait redonner l'honneur perdu à sa fille et à sa famille. Le procès fut renvoyé. Plusieurs années passèrent. Aucun document ne nous éclaire sur cette période.

La phrase suivante a-t-elle valeur de conclusion ? « *Le roi n'a pas jugé les fautes rémissibles et l'accusé gracieable* ».

Mais un autre factum, celui-là pour messire Joseph Mathieu de Molé, fils du sieur de Champlatreux et de Dame Anne Lucas de Saint-Marc, complète le dossier.

Dès les premières lignes, il dit : « *Je suis un fils désavoué qui réclame justice contre mon père qui me veut cacher à ma patrie, à ma famille, et à moi-même ; m'arracher mon nom et les droits de ma naissance. Deux considérations font l'établissement de mes prétentions, la première contient l'état et les qualités des personnes qui plaident, leur contestation ; la seconde voit dans ce cruel procès le sang contre le sang, les personnes qui plaident sont le fils contre le père* ».

Nous retrouvons Anne de Lucas de Saint-Marc épouse d'Antoine du Cluzel à Mensignac, au repaire noble de la Jonie. Elle a 28 ans, lui 48 ans. Leur contrat de mariage a eu lieu à Paris le 8 juillet 1690. La dot de la jeune femme se composait entre autre d'une somme de 40 000 livres, un tour de lit de damas, six chaises, un fauteuil garni comme le lit, une table dorée avec deux guéridons, six pièces de tapisserie, un bassin d'argent estimé 500 livres, quatre flambeaux avec des mouchettes et porte mouchettes, 400 livres, douze couteaux à manche d'argent, douze cuillères, douze fourchettes un sucrier d'argent, une grande cuillère à potage en argent, une attache en diamants de 1 000 livres, un carosse coupé garni à l'intérieur de velours rouge cramoisi à cinq glaces et deux chevaux<sup>6</sup>. La présence de l'épouse d'Antoine du Cluzel est attestée dans les registres paroissiaux de Mensignac

en 1703. Elle est la marraine d'Arnaud Cheminade, des Veyriers, même paroisse, le parrain étant Arnaud de Sanzillon, seigneur de Mensignac.

Du mariage d'Anne et d'Antoine naîtront plusieurs enfants : Paschal qui sera conseiller du roi, commissaire général des saisies de cette sénéchaussées, Marguerite qui passera contrat de mariage à la Jonie le premier septembre 1712 avec Gaucher de Lavergnie seigneur de Lavaud Bousquet (Limousin). Antoine du Cluzel décède dans son domaine le 18 décembre 1711. C'est à ce moment que nous retrouvons Joseph Mathieu de Molé, capitaine dans le premier bataillon de Toulouse. Il est créancier de sa mère pour une somme de 12 000 livres<sup>7</sup> à la suite d'un contrat reçu par Me Eymier, notaire royal à Mensignac le 30 janvier 1712<sup>8</sup>. Pour le paiement de sa dette elle lui abandonne les fruits et revenus de la Jonie. L'arrière-petit-fils du garde des Sceaux de Louis XIII résidera quelques années dans ce repaire noble. Les registres paroissiaux nous en apportent la preuve. Avec son épouse Thècle Julie de Reynes ils font baptiser trois enfants :

Le 28 juillet 1721 : Alexandre Mathieu de Molé,

Le 17 juillet 1722 : Gaucher Mathieu de Molé,

Le 29 Août 1723 : Julie Mathieu de Molé qui a pour parrain Joseph Léonard de Fayolle.

Veuve d'Antoine du Cluzel, Anne de Lucas de Saint-Marc se remarie avec M. de Fayolle, seigneur de Toucane (Tocane). Le prénom n'est pas indiqué mais tout laisse à penser qu'il s'agit de Joseph Léonard, parrain de la petite Julie en 1723. Cette information nous est donnée dans un document daté de 1720 contenant procès au sujet de diverses tenances entre messire Pierre d'Abzac de la Douze, prieur du prieuré de la Faye (paroisse de Leguilhac-de-l'Auche) et les membres de la famille du Cluzel dont « Anne Lucas de Saint-Marc, veuve du sieur du Cluzel et à présent épouse de M. de Fayolle, chevalier, seigneur de Toucane »<sup>9</sup>.

Elle décèdera à la Jonie le 10 avril 1724, âgée d'environ 60 ans.

A partir de cette date nous ne trouvons plus trace de Joseph Mathieu de Molé dans la paroisse de Mensignac.

La demeure passera aux mains de la famille Fourgeaud (notaire) le 15 nivôse an IX (5 janvier 1801)<sup>10</sup> qui la revendra le 28 mai 1832 à M. Louis Cosme de Sanzillon<sup>11</sup>.

Ch. N.

7. *Ibid.*

8. Les minutes de Me Eymier n'ont jamais été déposées (brûlées détruites ?) plus de deux siècles de minutes sont manquants aux Archives départementales de la Dordogne sur Mensignac.

9. 12 J (27) procès La Faye c/Ducluzel.

10. Arch. dép. 3E 2829 (Me Rey-Champradout, notaire à Mensignac).

11. Archives privées



*La Jaunie :*  
1. — *La tour.*





2. — La porte cavalière.



# L'évolution économique et sociale de la vallée de la Dronne depuis la seconde guerre mondiale (1945-1990)

par Le Doyen Joseph LAJUGIE

*L'an dernier, dans le cadre du premier colloque consacré au « Haut Périgord et aux pays de Dronne » par la Société historique et archéologique du Périgord (S.H.A.P.) et les « Amis de Brantôme », j'ai été amené à dresser un bilan de « L'économie de la vallée de la Dronne en 1990 ». En l'absence de travaux antérieurs sur le sujet, j'avais dû extraire la documentation nécessaire à partir de données statistiques brutes concernant l'ensemble du département de la Dordogne et des contrats de pays relatifs à l'espace retenu. Cela m'avait permis de donner une première image des particularités démographiques et économiques de cette zone, une image assez significative pour m'inciter à poursuivre ce travail, en remontant dans un passé récent, afin de retracer son évolution depuis la seconde guerre mondiale, c'est-à-dire au cours de la seconde moitié du XXème siècle, afin que la vallée de la Dronne ne fasse plus figure de parent pauvre, par rapport à l'ensemble du département ou à la vallée de l'Isle qui ont déjà fait l'objet d'études spécifiques<sup>1</sup>.*

1. Cf en particulier :

- Notre communication au 39ème Congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest, à Sorlat, (26-27 Avril 1987) : J. Lajugie « L'économie du Périgord à la fin du XXème siècle » in *Actes du Congrès*, édités par la S.H.A.P., sous le titre « Sarlat et le Périgord », 1987.
- Un volume de la collection de l'I.E.R.S.O. (Institut d'Economie Régionale du Sud-Ouest), publié sous la direction de Pierre DELFAUD : *Regards sur l'économie de la Dordogne au seuil des années 80*, Série XVI, T. III, éd. Bière, Bordeaux 1981.
- Une brochure éditée par le Conseil Général de la Dordogne et réalisée par la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt, avec le concours de B. CONSTANT et L. DOBRENETZ : *Eléments de réflexion pour un programme d'aménagement rural*, 1973.
- Un rapport ronéoté d'un Groupe d'Etudes départemental sur le développement économique et la situation démographique : *Rapport et propositions sur les situation économique et l'activité en Dordogne* (1978).
- Une brochure du Comité d'expansion de la Dordogne publiée sous le titre : *Dordogne*.
- Une étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Périgueux : *La moyenne Vallée de l'Isle, approche économique* (1988).
- Une intéressante représentation cartographique thématique par Patrick RANOUX : *Atlas de la Dordogne-Périgord*, Imprimerie Fanlac, Périgueux, 1986.
- Sur l'immédiat après-guerre, l'important cahier n° 1 du Centre départemental d'études et d'informations économiques et sociales de la F.O.L. : *Regards sur l'économie de la Dordogne*, par J.-L. BONNICHON, 1964.



## SOMMAIRE

<i>Introduction : le cadre géographique retenu</i>	Pages
I. — LA POPULATION ET L'EMPLOI : DEPEUPLEMENT DES CAMPAGNES ET REDISTRIBUTION SECTORIELLE DE LA POPULATION ACTIVE .....	347
A. Dépeuplement des campagnes et vieillissement de la population ..	348
1. L'évolution démographique globale .....	
2. Mouvement naturel et mouvement migratoire .....	
3. Le vieillissement de la population .....	
4. La densité de la population .....	
B. Une nouvelle répartition sectorielle de l'emploi .....	356
1. Evolution de la population active totale et par statut .....	
2. Répartition de la population active par secteur d'activité .....	
3. La montée du chômage .....	
II. — LES ACTIVITES : MODERNISATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE .....	361
A. Une Révolution agricole en marche .....	361
1. Diminution du nombre et concentration des exploitations .....	
2. Diminution du nombre et vieillissement des actifs agricoles .....	
3. Développement du progrès technique .....	
4. Evolution de la nature des cultures et de l'élevage .....	
B. Les paradoxes d'un secteur industriel modeste .....	373
1. La sous-industrialisation de l'après-guerre .....	
2. Les effets contrastés de la crise des années 1973-1975 .....	
3. Les déceptions de la reprise .....	
C. L'envolée du tertiaire .....	379
1. Les transformations de l'appareil de distribution commerciale ..	
2. L'évolution des services publics et privés .....	
3. La mise en valeur des atouts touristiques .....	
<i>Conclusion : La portée des changements de la fin du XX<sup>e</sup> siècle ...</i>	387

### Graphiques

1. Evolution de la population totale et par canton (1954-90) .....	349
2. Evolution du mouvement démographique naturel et des mouvements migratoires (1962-90) .....	352
3. Répartition de la population par sexe et par tranche d'âge (1954 et 1990) .....	353
4. Evolution de la densité de peuplement par canton (1954 et 1990) ..	355
5. Evolution et répartition par sexe et par statut de la population active ayant un emploi (1962-1990) .....	358
6. Répartition de la population active ayant un emploi par secteur (1954-1982) .....	360
7. Evolution du nombre des exploitations agricoles par canton (1970-1988) .....	364
8. Evolution de la taille moyenne des exploitations agricoles (1970-1988)	366
9. Répartition par âge des chefs d'exploitations agricoles (1970-1988) .	367
10. Evolution des superficies consacrées aux principales cultures (1970-1988) .....	371

### Tableaux (Annexe)

1. Evolution de la population totale et de la densité de peuplement par canton (1954-1990) .....	392
2. Evolution du mouvement naturel de la population et des mouvements migratoires (1962-1990) .....	393
3. Evolution de la population par sexe et par tranches d'âge (1954-1990)	394
4. Evolution et répartition par sexe et par statut de la population active ayant un emploi (1954-1990) .....	395
5. Répartition de la population active ayant un emploi par secteur (1954-1982) .....	396
6. Evolution du nombre des exploitations agricoles par canton (1970-1988) .....	397
7. Répartition par âge des chefs d'exploitation (1970-1988) .....	398
8. Evolution de la nature des cultures (1970-1988) .....	399
9. Evolution de l'élevage (1970-1988) .....	400
10. Evolution des effectifs salariés de l'industrie (1965-1982) .....	401
11. Evolution de l'emploi salarié par secteur (1982-1988) .....	402
12. Evolution du nombre des entreprises artisanales (1982-1990) .....	403

Cette recherche historique s'est heurtée aux mêmes lacunes et aux mêmes difficultés de documentation, surtout pour les premières années de l'après-guerre, même si des informations plus satisfaisantes sont disponibles pour les dernières décennies grâce aux recensements périodiques concernant la population, l'agriculture ou l'équipement des communes en commerces et en services<sup>2</sup> et grâce à certaines études récentes de l'Association pour l'expansion économique de la Dordogne (A.P.E.D) et du Comité d'expansion de la Dordogne (C.E.D.) ou de divers autres organismes<sup>3</sup>.

C'est dire que cette étude constitue non pas une suite mais un prolongement de celle de l'an dernier dont le texte vient d'être publié dans le Bulletin de la S.H.A.P. et dans les Actes du VI<sup>e</sup> colloque de Brantôme, auxquels pourront se référer ceux qui souhaiteraient avoir une vue d'ensemble de la question<sup>4</sup>.

Il convient donc de rappeler d'abord le cadre géographique retenu pour ces études. C'est une conception extensive des « Pays de Dronne » que j'ai proposée, en prenant pour cadre la vallée de la Dronne dans son parcours périgourdin, c'est-à-dire dans la partie de son cours qui se déroule dans le département de la Dordogne, ce que j'appelle « le bassin périgourdin de la Dronne ».

Les renseignements statistiques étant donnés par canton, c'est ce cadre qui a été adopté pour délimiter l'espace géographique envisagé, bien que certains cantons ne dépendent que pour partie de ce bassin, plusieurs de

2. Les principales sources statistiques utilisées sont :
  - I.N.S.E.E (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) : *Recensements généraux de population*, 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990. Les résultats du recensement de 1990, en cours d'exploitation, ne sont pas encore tous disponibles.
  - Ministère de l'Agriculture et de la Forêt et I.N.S.E.E : *Recensements généraux de l'agriculture* 1970, 1979-80, 1988.
  - I.N.S.E.E. *Inventaires communaux* : 1970, 1978-80, 1988.
  - Cf aussi les *Contrats de pays* des années 1979-80, devenus contrats de revitalisation ou de développement dans les années 1988-89, pour les cantons concernés :
    - \* Contrat « Dronne et Belle », pour les cantons de Brantôme, Champagnac de Bel-Air et Maraul.
    - \* Contrat « Pays de Lanouaille-Thiviers », pour dix communes du canton de Thiviers, accompagné d'un contrat de Ville-relais pour Thiviers.
    - \* Contrat « Pays du Ribéracois », pour les cantons de Ribérac, Montagner et Verteillac, accompagné d'un contrat de ville-relais pour Ribérac.
    - \* Contrat « Pays de Dronne et Double », pour le canton de Saint-Aulaye.
3. Association pour l'expansion économique de la Dordogne : *Etudes de l'emploi industriel* (1965-83) pour les bassins d'emploi de Nontron (1983), de Thiviers (1983), de la vallée de l'Isle (1984) et, pour l'ensemble de la Dordogne (1984) : *Evolution de l'emploi en Dordogne de 1981 à 1987*, (1988).
  - Comité d'expansion de la Dordogne : *Le Périgord vert*, 1990.
  - Direction Départementale de l'agriculture (Atelier d'aménagement rural) : *Entreprises du secteur secondaire et Entreprises du secteur tertiaire* (1976).
  - Union patronale du Périgord : *Carrefour des entreprises*, supplément à la brochure : *La Dordogne, pays d'excellence*, 1990.
  - Chambre des métiers de la Dordogne : *Annuaire 1988-89*.
4. Cf J. LAJUGIE : *L'économie de la Vallée de la Dronne : un premier bilan* (1990), in « Haut-Périgord et Pays de Dronne », Actes du 6<sup>ème</sup> Colloque des Amis de Brantôme (12 août 1990), *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, Tome CXVIII, 1991, p. 219-231. Le texte des Communications a fait l'objet d'une publication en un volume spécial, par la S.H.A.P., sous ce même titre. L'étude publiée ici est issue de la nouvelle communication présentée au second colloque organisé l'année suivante (11 août 1992), à Brantôme, sur le même thème « Haut-Périgord et pays de Dronne ». Elle est conservée, souvent, le ton de l'exposé oral mais la documentation rassemblée à cette occasion a été sensiblement renforcée et on trouvera présentées en annexe, après traitement par l'auteur, les principales données statistiques qui en constituaient le fondement, afin d'en faire un document de référence pour l'histoire du Val de Dronne.

leurs communes relevant d'autres orientations. Ceci m'a conduit à retenir neuf cantons traversés par la Dronne elle-même ou par ses principaux affluents, tels que la Côle sur la rive gauche, la Belle et la Lizonne sur la rive droite (cf. carte p. 342). Ce sont du nord-est au sud-ouest ceux de :

- Saint-Pardoux-la-Rivière
- Champagnac-de-Bel-Air
- Thiviers
- Brantôme
- Mareuil-sur-Belle
- Montagrier
- Ribérac
- Verteillac
- Saint-Aulaye.

Je rappelle qu'un autre canton posait problème, celui de Nontron qu'à bien des égards on pourrait être tenté d'inclure dans ce bassin ; en effet, plusieurs des cantons retenus appartiennent à l'arrondissement ou à la zone d'emploi de Nontron et l'un d'eux relève du contrat de pays du Nontronnais qui, dans sa partie méridionale, entretient avec eux des liens étroits. Cependant, une raison majeure a joué en sens inverse, le fait que si l'est du Nontronnais est baigné par la Dronne sur une courte distance et par de petits affluents de celle-ci, par contre à l'ouest, au nord et au sud, l'écoulement hydrologique se fait vers la Charente par les vallées du Trieux, de la Tardoire et, surtout, par le cours du Bandiat. De ce fait, si le canton de Nontron relève sans aucun doute du Haut-Périgord, il n'est évidemment pas possible de le rattacher à la vallée de la Dronne.

C'est donc dans la zone constituée par les neuf cantons précités que nous considérerons comme non pas *le* pays de Dronne mais bien *les* pays de Dronne, car ils ne constituent pas vraiment un ensemble spatial homogène ni quant au peuplement ni quant aux activités, spécialement en ce qui concerne les cultures. On y trouve en effet, de différences morphologiques évidentes, commandées par le substrat géologique et dont mon éminent collègue, le professeur René Pijassou, dans sa communication, a donné une analyse approfondie<sup>5</sup>. Je pense qu'on peut, en ce qui nous concerne, les ramener à un contraste dualiste entre, d'une part, les cantons du nord-est de la vallée qui relèvent de ce qu'il appelle le Périgord limousin, assis sur un socle de roches cristallines, et, d'autre part, les cantons du centre et du sud-ouest, ceux qui reposent sur les affleurements calcaires du crétacé et qui correspondent au Ribéracois et à la partie occidentale du Périgord central, dont les bassins sédimentaires marquent la transition entre les deux zones.

En termes plus simples, c'est une opposition naturelle entre la partie amont et l'aval du bassin de la Dronne que l'on retrouve, nous le verrons, à peu près dans tous les domaines et qui, en dépit d'un « brassage » plus accentué de la population et de l'intensification des relations de voisinage, a résisté à tous les changements qui ont marqué le dernier demi-siècle.

<sup>5</sup> René PIJASSOU : *Le Haut Périgord et les Pays de Dronne : aspects géographiques*, id p. 205-218.



C'est donc de cette zone très diversifiée, à laquelle la Dronne sert d'élément de liaison et d'unité, que je vais essayer de compléter l'image esquissée l'an dernier, par un rappel historique qui ne prétend pas à l'exhaustivité mais qui tend, surtout, à poser des jalons pour permettre de comprendre son évolution récente, à la fois économique et sociale, pendant cette seconde moitié d'un siècle qui a été si riche en changements. J'adopterais une optique résolument humaniste, c'est-à-dire économique et sociale à la fois, fondée sur l'idée que l'économie n'est pas une fin en soi mais que, faite par les hommes, elle est faite pour les hommes et que l'on ne peut comprendre les caractéristiques d'un espace économique donné sans l'éclairer de ses fondements démographiques. C'est dans cet esprit que j'envisagerai successivement :

I — La population et l'emploi, dont l'évolution est dominée par le dépeuplement des campagnes et aboutit à une redistribution sectorielle de la population active.

II — Les activités, marquées par un début de modernisation des structures productives qui débouche sur une amélioration généralisée des conditions de vie.

## I — LA POPULATION ET L'EMPLOI : DEPEUPLEMENT DES CAMPAGNES ET REDISTRIBUTION SECTORIELLE DE LA POPULATION ACTIVE

Pour l'étude de la population, je suis en mesure maintenant de vous donner des chiffres plus précis que l'an dernier en ce qui concerne la situation actuelle, l'exploitation du recensement de 1990 se poursuivant à un rythme tout à fait satisfaisant. Cela nous permet de disposer, d'ores et déjà, de l'essentiel des données démographiques de base au niveau des cantons, à l'exception de celles relatives à la répartition de la population par catégories d'activités économiques, pour lesquelles il nous faut encore nous contenter des résultats du recensement précédent, celui de 1982.

Par ailleurs, il a été possible de retracer l'évolution de la population et de l'emploi dans notre zone depuis la dernière guerre, en remontant jusqu'à 1954, date du premier recensement fiable de l'après-guerre, pour les données de base essentielles, quitte à s'en tenir à l'un ou l'autre des recensements intermédiaires (1962, 1968, 1975, 1982) pour certaines rubriques, par suite de changements apportés aux nomenclatures ou à certaines données de base<sup>6</sup>. Ceci permet de mesurer la portée des deux grandes mutations intervenues : dépeuplement et vieillissement de la population, d'une part, et, de l'autre, baisse et nouvelle répartition de la population active entre les trois secteurs : primaire, secondaire et tertiaire.

6. En dépit des progrès réalisés par l'I.N.S.E.E. en ce qui concerne la pertinence et la fiabilité des données démographiques, l'interprétation des séries statistiques doit être conduite avec précaution, surtout à l'échelon cantonal, du fait que :

— Certaines nomenclatures ont été modifiées au fil des recensements ce qui, parfois, pose problème pour retracer l'évolution des variables retenues ;

— Si la plupart des chiffres présentés résultent des traitements exhaustifs des recensements, certaines données ne sont disponibles qu'au niveau de leur exploitation au 1/4. Aussi, les résultats peuvent-ils présenter de légères différences selon leur origine mais ces divergences restent toujours minimes et n'affectent pas la portée des conclusions dégagées.

## A – DEPEUPLEMENT DES CAMPAGNES ET VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

1 – Pour apprécier la portée des chiffres concernant nos neuf cantons, il est utile de rappeler rapidement quelle a été l'évolution démographique récente aux niveaux national, régional et départemental.

Pour la France entière (Métropole et Outre-Mer), la période 1954-1990 a été marquée par une croissance quasi-continue de la population passée de 42,7 millions d'habitants en 1954 à 54,5 millions en 1990, soit une augmentation de quatorze millions d'habitants et un taux de croissance de 32,2 % mais ce mouvement recouvre, en réalité, de profondes disparités entre les diverses parties du territoire national, les régions les plus peuplées progressant encore, tandis que d'autres voient se poursuivre un déclin amorcé entre les deux guerres.

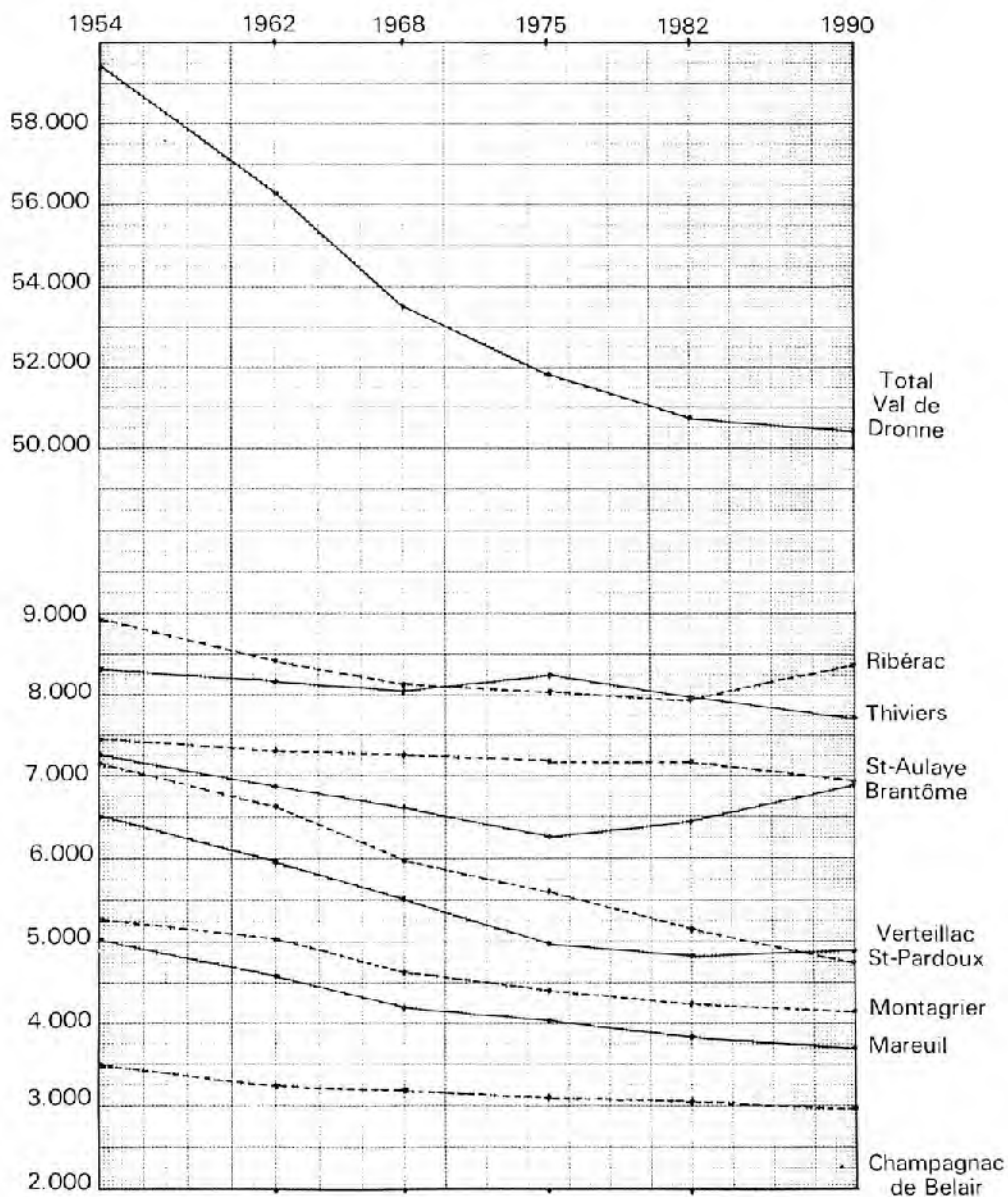
Pendant la même période, la région Aquitaine définitivement constituée, en 1960, avec cinq départements (Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes, Basses-Pyrénées devenues depuis lors Pyrénées Atlantiques) qui comptaient 2 210 000 habitants en 1954, passait à 2 795 757, soit un gain d'un demi million d'habitants et un taux de croissance de 26,4 %.

Pour sa part, la Dordogne connaissait une évolution beaucoup plus heurtée qui en faisait le moins dynamique, démographiquement, des départements d'Aquitaine. Elle avait été pourtant, l'un des départements les plus peuplés de France au siècle dernier, avec un peu plus de 500 000 habitants en 1857 (505 783), mais elle en avait déjà perdu 128 000 en un siècle pour tomber à 377 870 en 1957. Malgré le bref baby-boom de l'immédiat après-guerre, elle a vu la chute se poursuivre encore pendant les vingt années suivantes et c'est seulement au recensement de 1982 qu'une timide inversion de tendance est apparue, avec un taux de croissance faiblement positif de + 1,1% et une augmentation de quatre mille habitants. Cette reprise s'étant confirmée au cours de la dernière décennie, le département compte 386 354 habitants en 1990, soit neuf mille de plus qu'en 1954, ce qui représente une augmentation globale de 2,4 %.

Au total donc, si l'on apprécie l'évolution sur le moyen terme, on voit que le redressement des quinze dernières années a seulement compensé la chute des vingt précédentes ; il n'en reste pas moins que si le département est loin d'avoir retrouvé son potentiel démographique de l'entre-deux-guerres et, à plus forte raison, celui du début de ce siècle, la courbe de sa population est maintenant sur une pente légèrement ascendante, pour la première fois depuis une centaine d'années. Néanmoins, il subsiste toujours des différences très sensibles selon les cantons et les zones. Si les cantons riverains des grandes agglomérations (Périgueux, Bergerac) enregistrent des soldes largement positifs, toute la lisière nord du département, de Nontron à Hautefort, accuse une baisse finale sensible ainsi que le sud du Sarladais.

C'est aussi le cas, malheureusement, de la plus grande partie de la vallée de la Dronne. Pour l'ensemble des neuf cantons qui comptait, rappelons le en passant, près de 92 000 habitants il y a un siècle (en 1876) et en avait déjà perdu un tiers, en 1954, avec un peu moins de 60 000, la

**Graph. 1. — EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE  
ET PAR CANTON (1954-1990)**



chute s'est poursuivie jusqu'en 1975 avec 51 889 habitants, soit quarante mille de moins et une chute de près de moitié en cent ans. Bien que le mouvement de baisse se soit ralenti depuis lors, la zone n'a pas bénéficié du redressement connu à l'échelle du département et elle se retrouve, au terme de la période sous revue, en 1990, avec 50 503 habitants seulement.

A vrai dire, deux cantons seulement ont vu leur solde démographique devenir positif entre 1975 et 1990 : Brantôme (+ 10,8 %) et Ribérac (+ 3,7 %) ; les sept autres conservent des soldes négatifs (de - 16,4 % à St-Pardoux-la-Rivière à - 3,2 % à St-Aulaye) et le bilan global, pour l'ensemble de la vallée, s'établit à - 2,7 % pour ces quinze dernières années.

De ce fait, sur l'ensemble de la période 1954-1990, c'est une perte globale de plus de neuf mille habitants, soit - 15 %, que connaît la vallée de la Dronne, en contraste avec le surplus global du département et on constate que chacun des neuf cantons sans exception est en baisse (de 5 à 6 % seulement pour Thiviers, Brantôme, Ribérac, Saint-Aulaye et de 15 à 25 % pour Champagnac-de-Bel-Air, Montagrier, Verteillac et Mareuil, pour atteindre 34 % à Saint-Pardoux-La-Rivière (cf. graphique 1, p. 349 et tableau 1, annexe p. 392).

C'est dire que le Val de Dronne reste une zone démographiquement dépressive dans un département qui semble amorcer son redressement ; encore faut-il reconnaître que la chute serait même plus forte si le renversement des flux migratoires n'était venu compenser partiellement le déficit naturel.

2 — En effet, le *bilan naissance-décès* qui était encore positif en 1954, dans pratiquement tous les cantons, sauf Champagnac-de-Bel-Air et Brantôme, et s'établissait à + 680 habitants pour l'ensemble, s'est dégradé progressivement, avec la chute de la natalité, pour devenir lourdement négatif entre 1982 et 1990, avec un déficit de - 2449 habitants, tous les cantons sans exception participant à ce recul. Ceci reflète bien la baisse du taux de natalité, qui était de l'ordre de 15 à 16 % dans la plupart des cantons, en 1954-62 et a décliné, d'une manière continue, jusqu'à 8 % et 10 % entre 1982 et 1990, seuls quelques cantons enregistrant, depuis peu un léger redressement.

Il a fallu un revirement spectaculaire du *mouvement migratoire* pour que cet effondrement n'entraîne pas une chute équivalente de la population globale. A cet égard, la vallée de la Dronne, comme tout le département d'ailleurs, connaissait traditionnellement un excédent de départs sur les arrivées, par suite de l'exode des jeunes obligés de quitter leur commune pour aller chercher du travail dans les villes, Paris ou autres. Or ce mouvement s'est inversé au cours des dernières décennies, disons autour de 1975, par suite, à la fois, de l'accroissement des arrivées et du ralentissement des départs : d'un côté, des retours plus nombreux, ceux de personnes âgées, soucieuses de finir leurs jours sur les lieux de leur enfance, mais aussi des retours d'adultes que la crise des années 1973-80 condamnait au chômage et qui espéraient pouvoir mieux « se tirer d'affaire » dans le milieu familial ; d'un autre côté, le ralentissement du départ des jeunes, moins attirés vers des centres d'emploi en difficulté.

Le renversement est impressionnant : pour la période 1954-62, on avait enregistré un excédent de départs sur les arrivées de l'ordre de 4 588 personnes, pour l'ensemble de la vallée, tous les cantons étant dans la même situation, avec des chiffres alarmants pour certains d'entre eux. Dès l'avant-dernière période intercensitaire 1975-82, au contraire, tous les cantons ont connu des excédents d'arrivées et, pour la dernière (1982-90), les chiffres varient de + 19 à St-Pardoux-la-Rivière à + 687 à Ribérac et + 931 à Brantôme, ce qui porte le chiffre total pour l'ensemble à + 2 274.

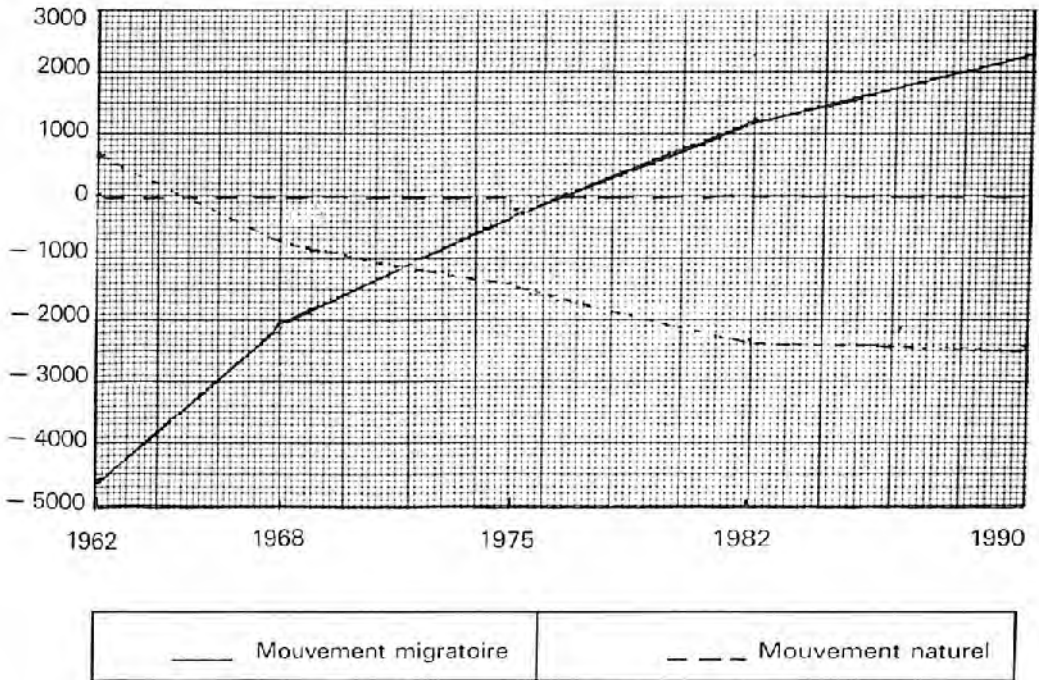
Il suffit de rapprocher les deux chiffres : un excédent de 2 449 décès sur les naissances et un excédent de 2 274 arrivées sur les départs, pour voir combien le niveau démographique actuel du Val de Dronne est largement conditionné par l'ampleur du mouvement d'immigration (cf. graph. 2, p. 352 et tab. 2, annexe p. 393).

Il convient de noter que dans ces chiffres figurent ceux concernant la *population étrangère*, présente en Dordogne à la date des recensements et non naturalisée. Cela correspond, officiellement, à 823 personnes en 1954 et 1 060 en 1990, soit une augmentation de 237, chiffre qui reflète très imparfaitement les changements spectaculaires observés depuis quelques décennies, en ce qui concerne la présence d'étrangers d'origines différentes de celles auxquelles nous étions habitués. Aux Italiens et Polonais qui en constituaient les plus forts contingents entre les deux guerres et dont beaucoup, d'ailleurs, se sont fait naturaliser, s'ajoutent aujourd'hui non seulement des originaires du sud de l'Europe (Espagne et Portugal) ou du Maghreb mais aussi des migrants en provenance de pays du nord de l'Europe, Grande-Bretagne ou Pays-Bas ; nombre d'entre eux, on le sait, après des séjours touristiques intermittents, s'installent de façon plus ou moins permanente, souvent en restaurant des fermes abandonnées, assurant ainsi la survie et la réanimation de hameaux en voie de désertification, même si la portée de leur présence n'est pas toujours correctement appréciée. C'est là le mouvement migratoire le plus original enregistré, dans cette région, depuis des siècles ; on peut dire depuis la Guerre de Cent ans en ce qui concerne les Anglais, dont la présence avait, évidemment, alors, un tout autre caractère.

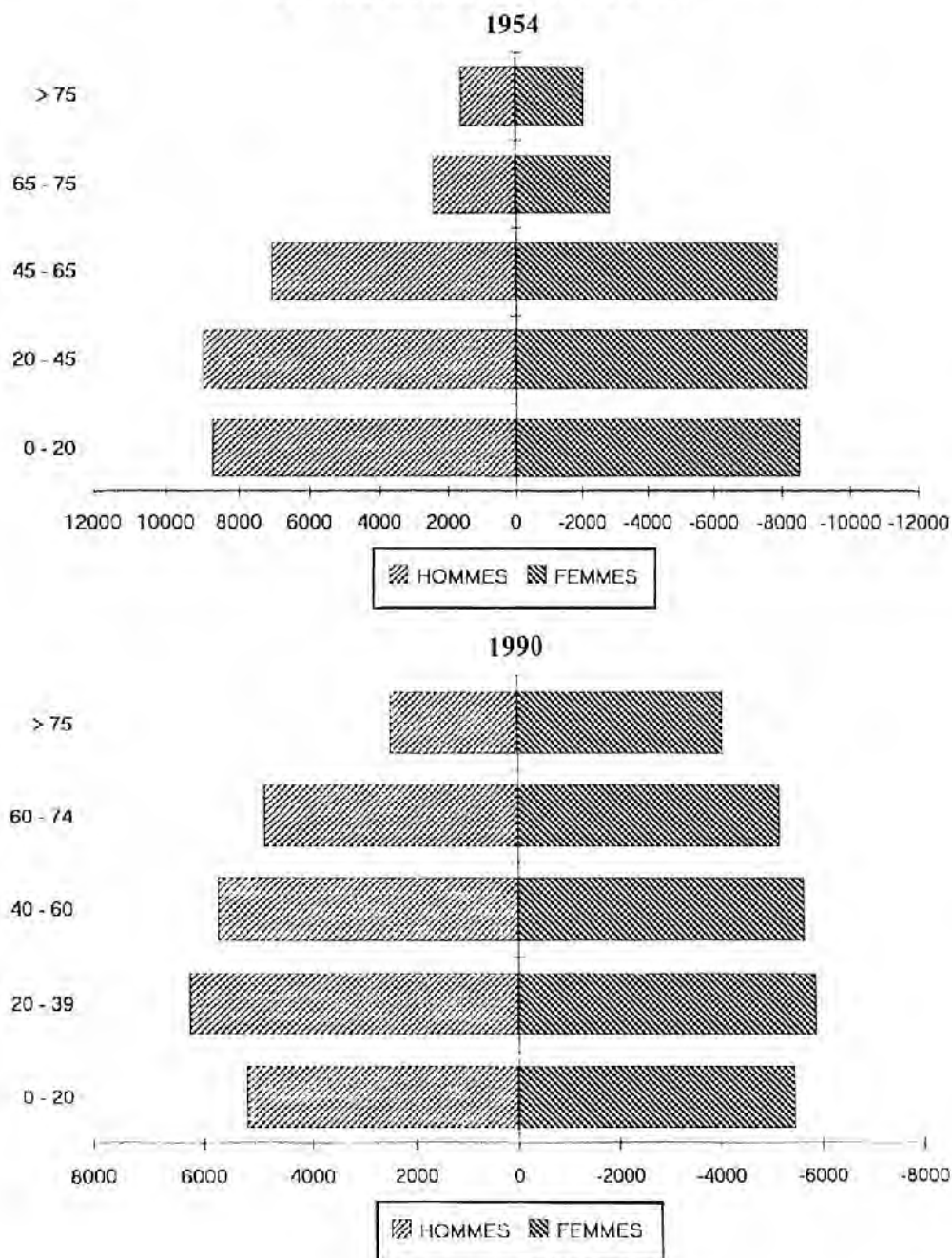
3 — Ce brassage de population n'a pas suffi à empêcher un *vieillissement accentué* qui est, à la fois, conséquence du dépeuplement déjà noté et facteur de son aggravation.

A cet égard, la comparaison entre le début et la fin de la période est éloquente. La proportion des moins de vingt ans s'étagait entre 27 et 32 % selon les cantons, en 1962 ; elle se situe entre 15 et 22 %, en 1990. En sens inverse, la proportion des plus de soixante ans qui était de 16 à 18 % à la première date s'établit, aujourd'hui, entre 30 et 41 %. Ces proportions sont nettement moins favorables que celles de l'ensemble du département (24,5 % pour les premiers et 26,4 % pour les seconds) et l'écart est encore plus marqué avec les moyennes nationales (respectivement 28,7 % et 18,5 %). C'est dire que le nombre des plus de soixante ans représente deux bons tiers de plus que celui des moins de vingt ans (16 333 contre 10 171). On doit même préciser que, dans ce groupe des plus de soixante ans, les

**Graph. 2. – EVOLUTION DU MOUVEMENT DEMOGRAPHIQUE NATUREL ET DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES (1962-1990)**



Graph. 3. — RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE (1954-1990)



plus de soixante quinze ans occupent une place de plus en plus importante. (cf. graphique 3, p. 353 et tab. 3, annexe p. 394).

Cette comparaison sur une moyenne période confirme bien ce que je vous disais antérieurement, en rapprochant seulement les deux derniers recensements, à savoir que la pyramide des âges tendait de plus en plus à prendre des allures de rectangle, les abscisses correspondant aux tranches d'âge les plus élevées étant maintenant plus longues que celles représentant les enfants et les adolescents. Bien plus, si l'on établit le graphique en regroupant les tranches d'âge 60 à 75 ans et plus de 75 ans, il retrouve bien un profil pyramidal mais c'est celui d'une pyramide reposant sur la pointe, position contre nature et éminemment instable, on en conviendra. Sans doute ne peut-on que se réjouir de voir ainsi s'élever l'espérance de vie de nos compatriotes, ce qui contribue d'ailleurs à augmenter le nombre de consommateurs purs, mais il n'en reste pas moins qu'un tel déséquilibre des âges n'est pas fait pour favoriser le dynamisme d'une zone de peuplement dont il risque, au contraire, de tarir l'esprit d'entreprise et de réduire la contribution à la production et à l'activité économique, d'autant que cette population est fort inégalement répartie géographiquement, à l'intérieur de la zone.

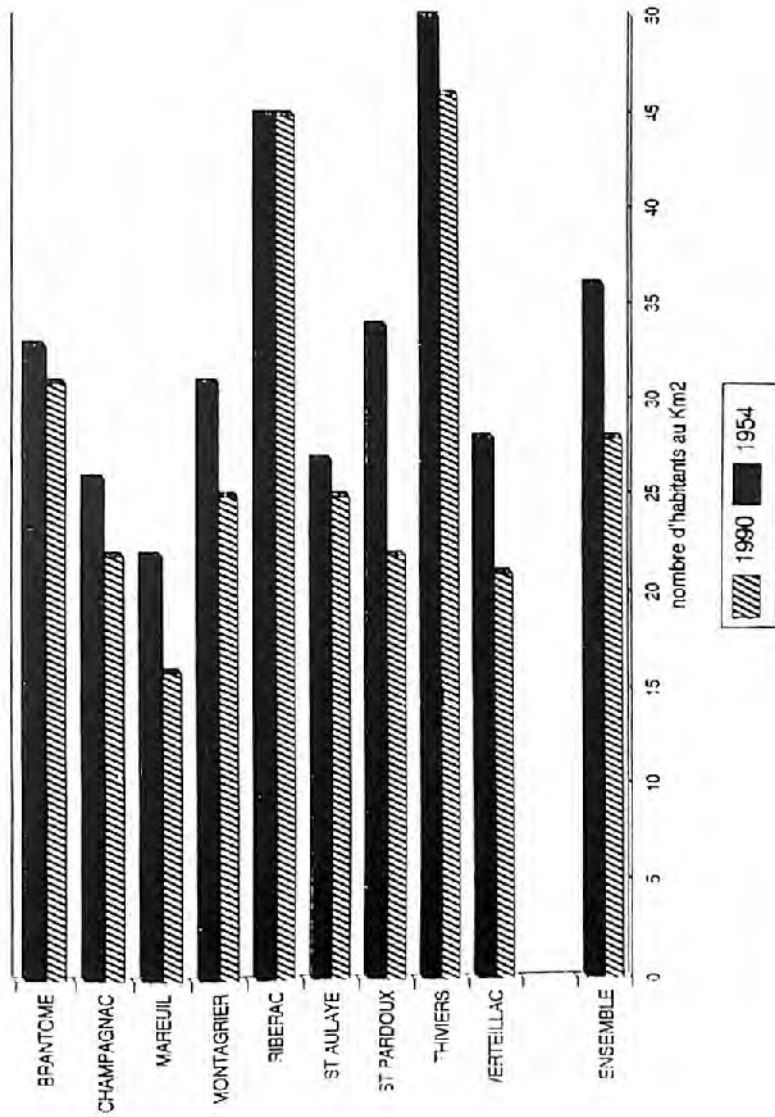
4 — A cet égard, il est évident que la *densité de peuplement* de la zone tout entière s'est considérablement réduite avec l'évolution globale de la population. Elle était encore de l'ordre de 31 habitants au km<sup>2</sup> en 1962, niveau déjà inférieur à une moyenne départementale de 41 ; elle n'est plus que de 28 en 1990, alors que la moyenne départementale est passée à 43, ce qui fait bien du Val de Dronne une zone sous-peuplée de la Dordogne. Au surplus, ces moyennes cachent des évolutions sensiblement différentes selon les cantons. Ceux de Champagnac de Bel-Air, Mareuil, Montagnier et Verteillac, déjà très au-dessous de la moyenne au départ, ont vu leur situation se dégrader encore et ont été rejoints par Saint-Pardoux-La-Rivière, avec une densité se situant entre 16 et 25 habitants au km<sup>2</sup> ; ceux de Saint-Aulaye et Brantôme conservent les mêmes taux, respectivement 25 et 30, à la fin comme au début de la période, et voient donc leur position relative s'améliorer. Il en est de même pour Ribérac qui conserve le taux exceptionnel de 45 habitants qui était déjà le sien et, mieux encore, pour Thiviers qui progresse de 32 à 46 (cf. gr. 4 p. 355 et tab. 1, annexe p. 392).

Pour ces derniers cantons, c'est évidemment la croissance démographique du chef-lieu qui explique ces scores exceptionnels car, si l'on tenait compte des seules communes rurales, le tableau serait bien différent. On trouve, en effet, dans le bassin de la Dronne, un nombre important de très petites communes, au sens démographique du terme : sur un total de 124 communes, dix comptent moins de cent habitants (dont deux de 45 et 50 habitants) et vingt en comptent entre 100 et 200 seulement.

En fait, le *réseau urbain* de la vallée reste peu structuré. Aucune commune n'y atteint 5 000 habitants ; quatre se situent entre 2 000 et 5 000 : Ribérac, Thiviers, La Roche-Chalais et Brantôme et quatre autres entre 1 000 et 1 500 : Saint-Aulaye, Tocane Saint-Apre, Saint-Pardoux-La-Rivière et Mareuil. C'est dire qu'il n'y a pas de villes moyennes au



Graph. 4. — EVOLUTION DE LA DENSITE  
DE PEUPEMENT PAR CANTON (1954-1990)



sens plein du terme, des villes susceptibles de constituer des foyers de développement économique, des points d'ancrage pour les jeunes ruraux en quête d'emploi.

Cette faiblesse de l'infrastructure urbaine explique, en partie, la stagnation de l'activité économique et les caractères particuliers du marché de l'emploi qui, lui aussi, s'est profondément transformé depuis la guerre.

## B – UNE NOUVELLE REPARTITION SECTORIELLE DE L'EMPLOI

L'évolution de l'activité économique de la vallée de la Dronne dans cette période se caractérise par un ralentissement global qui reflète bien la diminution continue de la population active et par des mutations profondes au sein de l'appareil productif qui s'expriment, en termes d'emploi, par un effondrement du secteur primaire agricole et une poussée impressionnante du secteur tertiaire (commerces et services), tandis que le secteur secondaire voit aussi sa part augmenter mais plus faiblement.

1 – En effet, si en première analyse on s'en tient aux indicateurs de l'emploi, on constate, comme dans tout le département d'ailleurs, une diminution de la *population active totale*, sensible déjà pendant la période de croissance des « Trente Glorieuses », c'est-à-dire à une époque où celle-ci augmentait régulièrement au niveau de la région Aquitaine et au niveau national. Entre 1954 et 1975, la population active totale de la vallée baisse de 29 054 à 19 489 unités, soit d'un tiers en vingt ans, essentiellement du fait du dégonflement des effectifs agricoles, sans doute, d'ailleurs, surestimés au premier recensement.

Curieusement, elle va remonter quelque peu au cours des années 1975-82, c'est-à-dire au plus fort de la récession, pour diminuer à nouveau entre 1982 et 1990. Sur l'ensemble de la période, le bilan se solde encore par une perte de près de dix mille emplois (cf. tab. 4, annexe p.).

On constate, en même temps, un transfert caractéristique du travail indépendant vers le salariat, particulièrement accentué entre les trois derniers recensements ; la part de population active non salariée diminue (37,5 % en 1990 contre 61,5 % en 1962), tandis que celle des actifs salariés augmente sensiblement (62,5 % contre 38,5 %) (cf. tab. 5, annexe p. 396 et graph. 6 p. 360).

Dans ce total, la part de la main d'oeuvre féminine a connu une évolution originale. Alors qu'elle représentait 40,6 % de l'emploi total en 1954, sa part avait décliné dans les années soixante, puis elle a amorcé une augmentation continue qui la porte à plus de 45 % du total en 1990. Pour elle aussi, on constate une forte réduction de la part de l'emploi féminin non salarié au profit de l'emploi féminin salarié qui rend compte, à lui seul, de la totalité de cette dernière hausse, en augmentation des trois quarts en vingt ans, évolution dont on mesure aisément la portée sociologique et qui va s'accéléralant.

C'est dire que la chute globale de population active enregistrée sur l'ensemble de la période concerne presque uniquement les emplois masculins et que cette population active s'est de plus en plus féminisée, ce qui ne signifie pas bien entendu que les femmes de la Dronne ne travaillaient pas

auparavant, car elles participaient pour la plupart aux lourds travaux de la ferme ; c'est seulement l'indice que nombre d'entre elles ont recherché des emplois salariés en dehors du secteur agricole familial et ce phénomène est lié au développement du secteur tertiaire, comme en témoignent les taux de croissance de l'emploi féminin particulièrement élevés au cours des quinze dernières années, dans les centres commerciaux les plus dynamiques : Thiviers, Brantôme, Ribérac, Verteillac.

2 — Ce phénomène est, d'ailleurs, pour une grande part, responsable des changements intervenus dans la *répartition de la population active, par grands secteurs d'activités* (cf. gr. 6, p. 360 et tab. 5, annexe p. 396 et tab. 5).

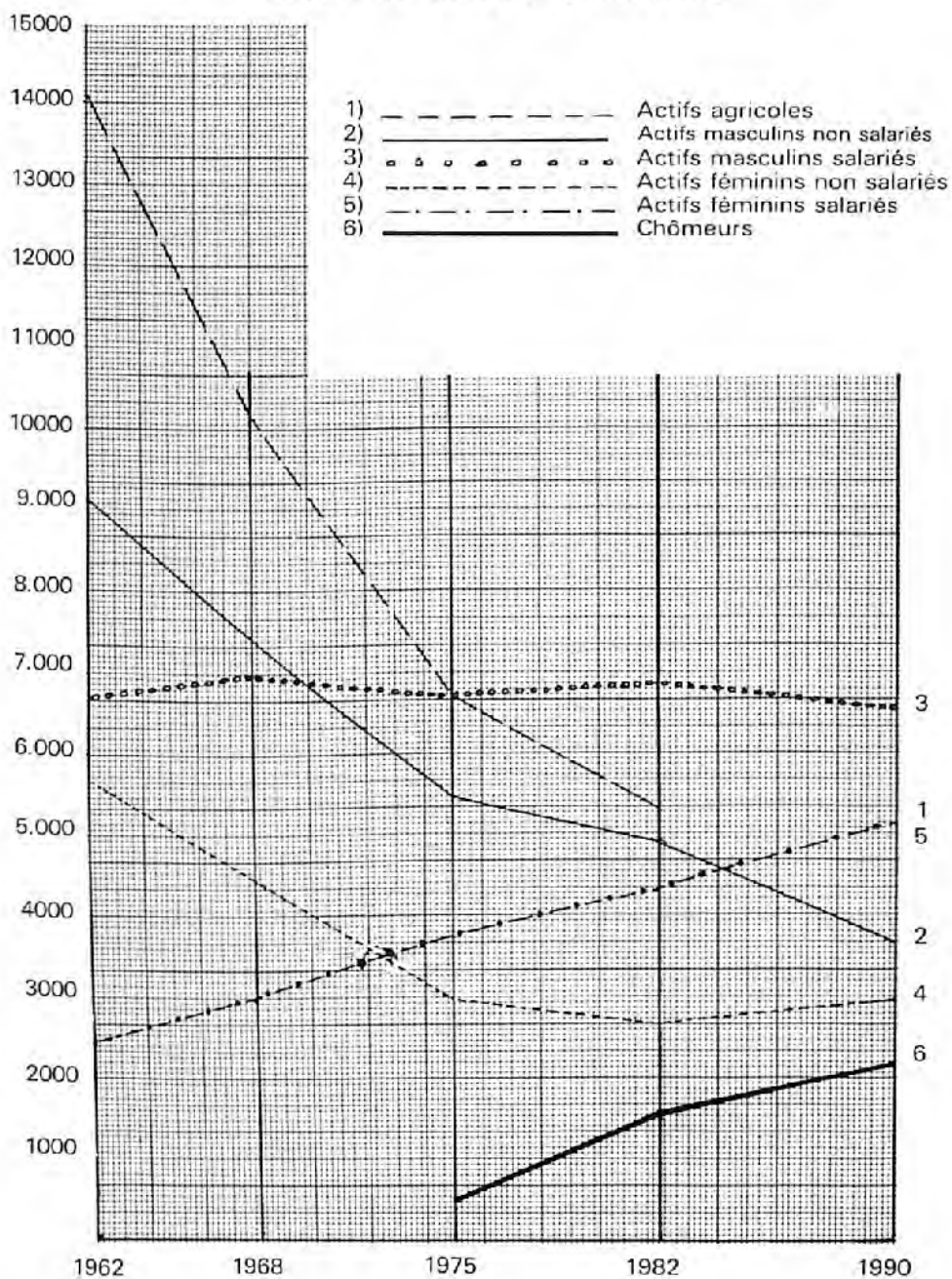
A cet égard, l'évolution est particulièrement éloquentة bien que nous ne disposions, pour l'instant, que des données du recensement de 1982, mais on sait déjà que celles de 1990 ne feront que les prolonger. La part du secteur primaire s'est considérablement réduite, je l'ai déjà dit, au profit des deux autres, selon une tendance générale de l'évolution économique contemporaine que l'on retrouve à tous les niveaux : département, région Aquitaine, France entière.

On sait que le schéma courant du développement économique est le suivant : au fur et à mesure que le progrès technique gagne le secteur agricole, celui-ci voit ses effectifs se réduire, dans un premier temps au profit du secteur secondaire, c'est-à-dire avec un développement des activités industrielles et, ultérieurement, au profit du secteur tertiaire (commerces, tourisme, services).

Or, contrairement à ce que l'on aurait pu penser, si la vallée de la Dronne a bien vu se dérouler ce processus, comme l'ensemble du département de la Dordogne, un résultat quelque peu paradoxal est enregistré au terme de la période étudiée : à savoir que partie, au début en 1954, d'un pourcentage d'effectifs primaires supérieur à celui du département (68 % contre 58,4 %), mais avec une part de secondaire inférieur (16,3 % contre 18,9 %) et un tertiaire plus faible encore (15 % contre 22,7 %), elle se retrouve en 1982 dans la même position relative pour le primaire (29 % contre 22 %) et pour le tertiaire 36,8 % contre 48 %) mais avec une proportion d'emplois secondaires plus élevée que celle du département (33,5 % contre 30 %). Cela signifie que le secteur industriel de la vallée de la Dronne, pourtant bien plus faible que celui du reste du département, a mieux résisté à la crise, du fait sans doute d'une structure à base de P.M.I.-P.M.E. (petites et moyennes industries et entreprises) et cela souligne bien l'importance qu'ont eu le renversement de la conjoncture et l'arrêt de la croissance dans l'évolution économique de l'un et l'autre espace géographique.

Depuis 1954, on assiste donc à une très forte décroissance du secteur primaire, c'est-à-dire des activités liées à l'agriculture et à la sylviculture dont les effectifs se sont réduits de plus de 80 %. La population active primaire qui représentait plus des deux tiers de la population active totale ne compte plus que pour moins d'un tiers : de l'ordre de 29 000 unités en 1954, elle est tombée à 5 568, en 1982, et on saura bientôt de combien elle a encore baissé entre 1982 et 1990. Cependant, sa part (29 %) restait encore alors

**Graph. 5. – EVOLUTION ET REPARTITION PAR SEXE  
ET PAR STATUT DE LA POPULATION ACTIVE  
AYANT UN EMPLOI (1960-1990)**



supérieure dans la vallée de la Dronne à ce qu'elle était dans l'ensemble du département (22 %) et elle était bien au-dessus des chiffres de l'Aquitaine (13 %) et de la France (8,2 %).

La population active secondaire (industries de transformation, plus bâtiment et travaux publics) est passée de 4 702 unités en 1954, (16,2 % du total de la population active employée) à 6 420 en 1982, soit une augmentation de plus d'un tiers mais on notera que l'essentiel de cette croissance a été acquis entre 1954 et 1968, en grande partie du fait de la poussée exceptionnelle des effectifs dans le sous-secteur des B.T.P. (bâtiment et travaux publics). Elle s'est interrompue depuis lors, pour se transformer en décroissance au cours de la dernière décennie. Elle comptait, en 1982, pour 33,5 % du total de la population active, contre 30 % en Dordogne et en Aquitaine et 34,3 % pour la France entière.

C'est bien le secteur tertiaire qui est le grand bénéficiaire de l'évolution, sur l'ensemble de la période. Regroupant commerces, transports, services publics ou privés et tourisme, il s'est avéré peu sensible à la crise et a vu ses effectifs passer de 4 373 unités en 1954 à 7 060 en 1982, c'est-à-dire de 15 % à 36,8 % du total de la population active occupée, soit une hausse de plus de 60 %. La vallée de la Dronne a donc bien participé au grand mouvement de tertiarisation de l'économie qui est l'une des grandes caractéristiques de notre temps mais elle reste, malgré tout, encore en retrait à cet égard par rapport au département (48 %) et, plus encore, par rapport à la région Aquitaine et à la France entière, pour lesquelles la part du secteur tertiaire atteint 57 %.

Il convient, cependant, de préciser que cette image globale de l'évolution de la zone recouvre des disparités sensibles de canton à canton. Ceux-ci peuvent être regroupés en trois catégories :

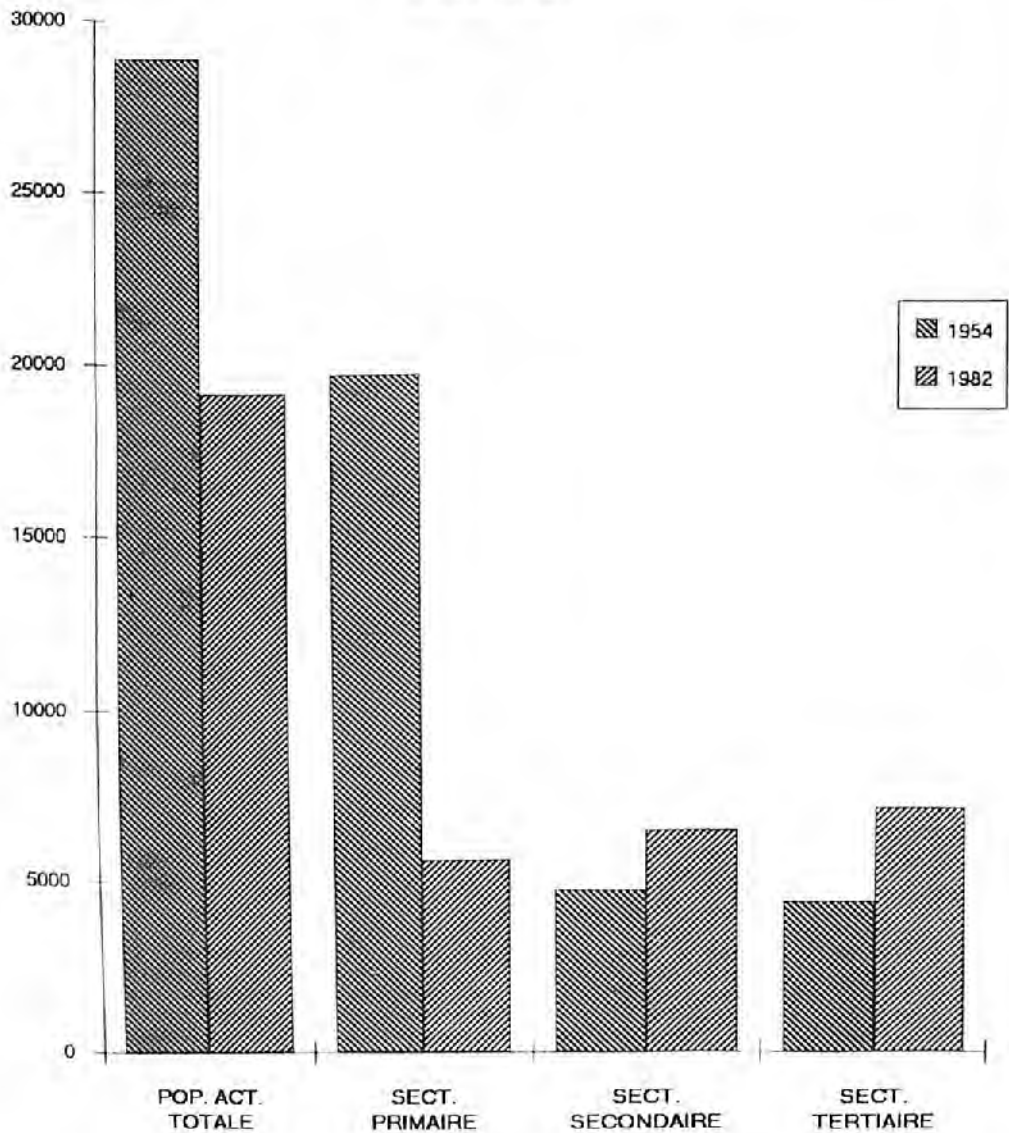
- les cantons restés à forte prédominance agricole : Saint-Pardoux-La-Rivière, Montagnier, Verteillac (entre 37 et 40 % d'emplois primaires) ;

- ceux à prédominance tertiaire (38 à 46 %) : Ribérac, Brantôme, Thiviers, Marcuil ;

- ceux enfin, dont la liste est à première vue surprenante, qui affichent les pourcentages les plus élevés d'emplois industriels : Champa-gnac-de-Bel-Air et Saint-Aulaye, résultats qui s'expliquent, nous le verrons tout à l'heure, par la présence des deux seules entreprises industrielles approchant de cinq cent salariés.

3 — Pour en finir avec ce tableau général de l'emploi, il faut enfin souligner l'apparition, en cours de période, d'un phénomène engendré par la crise : la *montée du chômage*. Certes, l'adaptation de l'offre à la demande du travail n'a jamais été parfaite, dans notre zone comme dans le reste du département mais, naguère, les déséquilibres occasionnels s'y réglaient davantage par émigration que par inscription au chômage. Depuis l'aggravation de ces déséquilibres au cours des années soixante-dix, on a connu à la fois le ralentissement des départs évoqués tout à l'heure et, comme partout en France, une montée du chômage ininterrompue et inquiétante. En 1975, on ne recensait encore que 507 chômeurs inscrits pour l'ensemble des neuf

Graph. 6. — REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE AYANT UN EMPLOI PAR SECTEUR (1954-1982)



cantons : le chiffre est de 2 171 en 1990, soit un quadruplement en quinze ans et un taux de chômage de 10,9 %, supérieur à la moyenne départementale (cf. tab. 4, annexe p. 395).

A cela, il convient d'ajouter un chômage partiel que notre appareil statistique ne permet pas de saisir au niveau local mais qui est loin d'être négligeable. Pour la même raison, il n'est pas possible de préciser quelle est, dans le total des chômeurs déclarés, la part des jeunes sans emploi, dont on sait seulement, par l'observation quotidienne dans nos communes, qu'il est malheureusement trop répandu et particulièrement angoissant, dans la mesure où il s'agit souvent de jeunes restant, pendant de longs mois, à la recherche d'un premier emploi.

Tels étant les grands traits de l'évolution générale des structures économiques du bassin de la Dronne, reste à voir la nature et l'ampleur des changements intervenus dans chaque secteur d'activité.

## II — LES ACTIVITES : MODERNISATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE

Si l'activité économique de la vallée de la Dronne n'a pas progressé, dans son ensemble, mais plutôt regressé depuis la guerre, son appareil productif ne s'en est pas moins transformé, dans le sens d'une modernisation qui, au prix de mutations parfois douloureuses, a permis des progrès de productivité et, par là, rendu possible une amélioration des conditions de travail et un relèvement général des niveaux de vie. La crise économique qui a éclaté dans les années 1973-1975 est, malheureusement, venu contrarier cette évolution bénéfique dont la reprise s'avère difficile. Au total, si l'on veut caractériser la portée des changements intervenus dans chaque secteur d'activité, sur l'ensemble de la période, on peut parler d'une révolution agricole en marche, des résultats paradoxaux d'un secteur industriel modeste et de l'explosion du tertiaire.

### A — UNE REVOLUTION AGRICOLE EN MARCHE

L'agriculture était encore, de très loin, le principal secteur d'activité de la vallée de la Dronne, comme de la Dordogne tout entière, avant la dernière guerre, malgré un recul déjà sensible par rapport au siècle dernier. C'est aussi, nous l'avons dit, celui qui a connu, depuis lors, les plus profonds bouleversements, du fait de la pénétration accélérée du progrès technique dans un domaine resté longtemps archaïque.

En un demi-siècle, c'est une véritable « Révolution agricole », au sens plein du terme, que nous avons vécue, même si nous n'avons pas alors bien mesuré la portée des changements qui se déroulaient sous nos yeux, portée que le professeur René Pijassou avait, pour sa part, pressentie dès 1966, dans une étude publiée dans la *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*<sup>7</sup>.

7. R. PIJASSOU : « Structures agraires traditionnelles et révolution agricole dans les campagnes périgourdines », *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1966, p. 234-262.

Avec le recul, il est possible, aujourd'hui, d'en apprécier l'ampleur. Sans doute, les mutations du monde agricole ne sont-elles pas spéciales à la vallée de la Dronne mais il n'est pas sans intérêt d'essayer de découvrir les particularités qu'elles peuvent y présenter, par rapport au reste du département. Je dois préciser, à cet égard, que les données statistiques, satisfaisantes depuis que l'on procède à des recensements réguliers de l'agriculture (1970, 1979, 1988), sont plus approximatives, voire inexistantes, au niveau cantonal pour la période antérieure, ce qui rend parfois impossible l'établissement de données concernant la seule vallée de la Dronne.

Sous ces réserves, je retiendrai quatre points essentiels : la structure des exploitations, caractéristiques par leur nombre et leur taille, le nombre et l'âge des exploitants, l'équipement technique et la nature des productions.

1 — Sur le plan des structures, le phénomène le plus marquant et celui, qui, dans une large mesure, commande les autres, c'est la *diminution massive du nombre d'exploitations*. Pour l'ensemble du département, les deux-tiers des exploitations ont disparu en une génération, puisque l'on est passé de 44 266, en 1954, à 15 885 en 1988, ce qui représente la suppression d'environ un millier d'exploitations par an.

Pour la vallée de la Dronne, les trois derniers recensements agricoles nous permettent de voir que, de 1970 à 1988, le nombre d'exploitations existant est tombé de près de cinq mille à moins de trois mille, c'est-à-dire une chute de près de moitié : plus de deux mille exploitations disparues en moins de vingt ans, soit un rythme de disparition de 122 exploitations par an, pour nos neuf cantons seulement. On peut constater, bien entendu, que le taux de disparition est différent selon les cantons : il est nettement plus élevé dans ceux du nord de la vallée, où il est de l'ordre de la moitié ou plus, que dans ceux du sud, Saint-Aulaye, Verteillac, Mareuil où il varie entre le liers et le quart (cf. graph. 7, p. 364 et tab. 7, annexe p. 398).

En même temps, notre zone, traditionnellement terre de petites et même très petites exploitations, voit la *taille moyenne* de celles-ci augmenter. Cependant, à cet égard aussi, il existait déjà, en 1954, une différence entre le nord de la vallée où prédominaient les petites exploitations et le sud où apparaissaient déjà de plus grandes superficies, grandes pour la région s'entend (plus de cinquante hectares). Cet écart s'est encore creusé depuis lors. Celles de moins de vingt hectares, déjà en forte baisse depuis 1954, représentaient encore 68 % du total en 1970 ; elles ne comptent plus que pour 44 % en 1988. En sens inverse, les exploitations de plus de cinquante hectares, qui étaient au nombre de 232 seulement en 1970 pour toute la vallée, ont vu leur nombre plus que doubler pour atteindre le chiffre de 545, dont près d'une centaine dépassant cent hectares ; elles représentent maintenant 20 % du total en nombre mais comptent pour une part beaucoup plus élevée de la superficie agricole utilisée. Si l'on va plus loin dans l'analyse, on constate que les exploitations de moins de cinq hectares ont presque disparu à peu près partout et que le plus grand nombre des exploitations existantes se situe entre dix et cinquante hectares, avec toujours les mêmes variations entre les cantons.



Dans ceux du nord et du sud (Champagnac, Saint-Pardoux, Ribérac, Saint-Aulaye, Thiviers) subsiste une plus grande proportion de dix à vingt hectares et la S.A.U. (surface agricole utile) moyenne par exploitation s'établit entre vingt-cinq et trente hectares ; dans la partie centre-est de la vallée (Brantôme, Montagnier), elle dépasse légèrement trente hectares ; dans les cantons du sud-ouest, Verteillac, Mareuil où le remembrement est plus avancé, les plus de cinquante hectares ont accru leur importance relative et comptent pour près des deux tiers de la S.A.U. la moyenne cantonale s'établissant légèrement au-dessus de quarante hectares (cf. graph. 8, p. 366 et tab. 6, annexe p. 397).

Retenons cependant, comme image choc du niveau de concentration atteint, que le nombre d'exploitations de plus de cinquante hectares dans la seule vallée de la Dronne (545) est nettement supérieur aujourd'hui à ce qu'il était, pour la Dordogne tout entière en 1955 (419) et que la S.A.U. moyenne par exploitation y est de l'ordre de 31,5 hectares contre 18,7 hectares, en 1970, pour une moyenne départementale de 23,4 hectares.

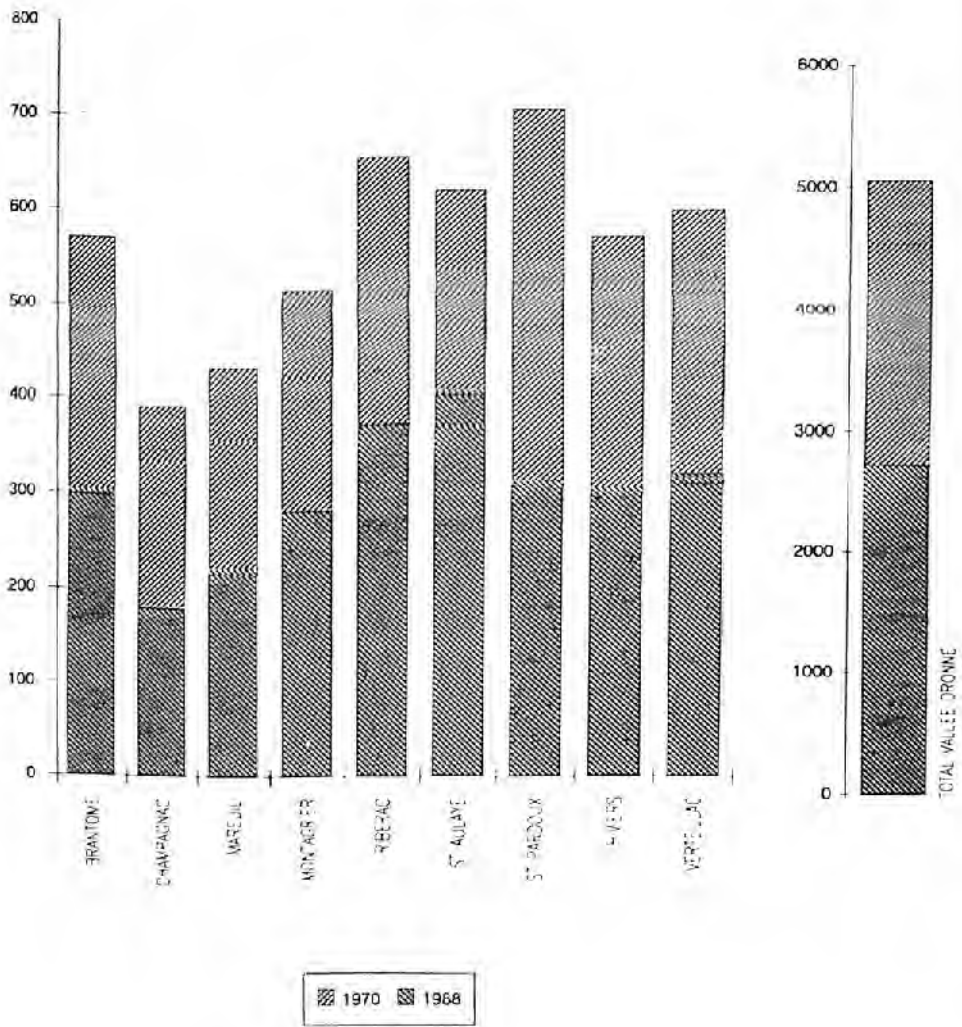
Cependant, si le morcellement excessif de la propriété qui a longtemps fait obstacle aux investissements nécessaires a été ainsi largement corrigé, il n'en est pas de même d'un parcellement plus excessif encore qui constitue une entrave à des conditions d'exploitation optimales ; les efforts de remembrement entrepris connaissent peu de succès, en dehors des cantons de Verteillac et de Mareuil où les opérations en sont pratiquement achevées.

2 — Cette concentration des exploitations, liée au progrès technique et à l'augmentation de la productivité, s'accompagne, bien sûr, de lourdes conséquences pour les agriculteurs. Le nombre des actifs recensés au titre d'une activité agricole est tombé de près de 20 000 en 1954 à 5 337 en 1982, soit une baisse des trois-quarts, et il ne représente plus que 27 % de la population active totale au lieu de 68 % (cf. tab 4, p. 395). La population familiale vivant de l'agriculture a suivi une évolution analogue du fait, certes, de la réduction du nombre de travailleurs nécessaires à l'exploitation mais, plus encore, par suite de la recherche plus fréquente d'emplois salariés non agricoles par les femmes. Elle vient encore de chuter de moitié environ au cours des vingt dernières années.

En même temps, l'évolution des modes de faire-valoir, depuis longtemps amorcée et accélérée par la législation d'après-guerre sur le fermage et le métayage, se poursuit. Dans cette zone où le métayage occupait encore une place très importante et où le fermage était peu répandu entre les deux-guerres, le premier n'est plus pratiqué que dans quelques exploitations qui se comptent sur les doigts d'une main dans presque tous les cantons, tandis que le fermage voit sa place augmenter faiblement d'un recensement à l'autre. C'est le faire-valoir direct qui reste, de très loin, le mode d'exploitation le plus courant quant au nombre d'exploitations, malgré un recul entre 1979 et 1988 ; sa part qui était de l'ordre des trois quarts des superficies dans presque tous les cantons se situe entre 55 et 66 %.

A signaler aussi que le nombre des G.A.E.C. (Groupements agricoles d'exploitation en commun) reste extrêmement faible : une soixantaine pour toute la vallée, dont la moitié au titre de G.A.E.C. entre père et fils.

Graph. 7. – EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR CANTON (1970-1988)



Mais le phénomène le plus grave est le *vieillessement des chefs d'exploitation*, même s'il a été freiné par les dispositions légales encourageant la cessation d'activité et le transfert de cette responsabilité pour les plus âgés. Bien qu'il ait, de ce fait, fortement diminué depuis 1974, le nombre des chefs d'exploitation âgés de plus de soixante ans est encore, en 1988, nettement supérieur dans tous les cantons à celui des moins de trente cinq ans (cf. tab. 8, annexe p. 399 et graph. 9, p. 367).

Le nombre de ces des derniers ne dépasse pas vingt unités à Champaign-de-Bel-Air et Thiviers et il est de l'ordre de la trentaine à Saint-Pardoux-La-Rivière et Saint-Aulaye ; le plus grand nombre des chefs d'exploitation se partage, presque à égalité, dans les tranches d'âge 35 à 50 ans et 50 à 60 ans, ce qui, évidemment, est loin de promettre une relève satisfaisante.

3 — La concentration des exploitations et la diminution du nombre des emplois dans l'agriculture sont la rançon de la *pénétration du progrès technique* dans un secteur resté longtemps confiné à des méthodes de production routinières et peu productives. Elle s'est réalisée sous des formes variées depuis la dernière guerre. Je retiendrai la motorisation, la mécanisation, l'irrigation et l'intensification de l'utilisation d'engrais et amendements.

Ce fut d'abord, la motorisation avec l'apparition du tracteur pour remplacer les bœufs et vaches de labour que nous avons vu tirer la charrue dans notre enfance. Le mouvement avait, d'ailleurs, été largement amorcé entre les deux guerres ; la Dordogne se trouvait, dans les années cinquante, parmi les départements les mieux pourvus à cet égard et certains, même, n'hésitaient pas à parler de sur-équipement. Depuis lors, le nombre des tracteurs en service a fortement diminué, avec la réduction du nombre d'exploitations, mais, en même temps, leur puissance a augmenté du fait de l'accroissement de la taille de celles-ci.

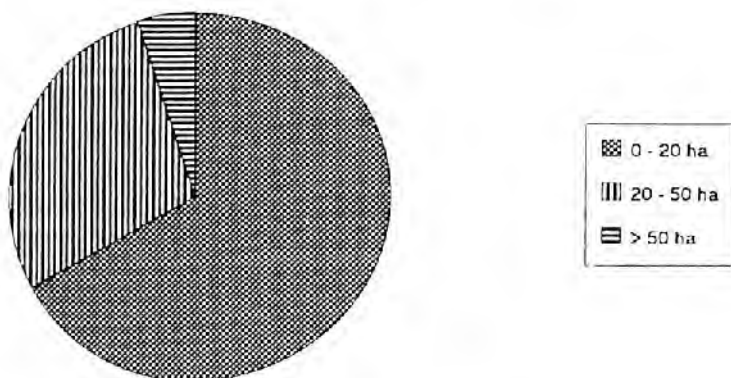
Évalué, pour tout le département, à 4 800 en 1954, le parc a atteint 28 563 tracteurs en 1979, pour retomber à 26 074 en 1988. La vallée de la Dronne a suivi une évolution analogue, son parc passant de 4 896 unités, en 1970, à 5 929 dix ans plus tard et à 4 601, en 1988. Étant donné que le nombre des exploitations, à cette dernière date, n'est plus que de 2 775, cela signifie que plus de la moitié d'entre elles possède au moins deux tracteurs, d'une puissance adaptée à la diversité des sols et des travaux. A cela s'ajoute le développement généralisé des moteurs fixes, au fuel ou électriques, qui ont rendu possible l'usage des appareils les plus divers.

La mécanisation, pour sa part, longtemps réduite à l'usage des moissonneuses et des faucheuses, s'est étendue et diversifiée, avec l'apparition de moissonneuses-batteuses qui ont fait disparaître les lourdes batteuses mues par des locomobiles à vapeur, qui se déplaçaient de ferme en ferme pour les « battages », manifestations colorées de solidarité dans le travail... et de rencontres conviviales. Puis, ce fut l'apparition plus tardive d'un matériel varié : semoirs, épandeurs d'engrais, ensileuses, presses à fourrage classiques et, plus récemment, presses à grosses balles, broyeurs de pierre...

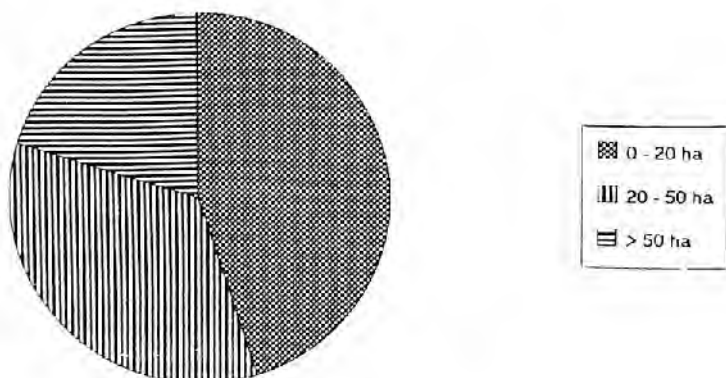
Il s'agit, dans presque tous les cas, de matériels qui sont la propriété personnelle des exploitants, d'où parfois un sur-équipement certain par

**Graph. 8. – EVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE  
DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (1970-1988)**  
(selon la S.A.U. en ha)

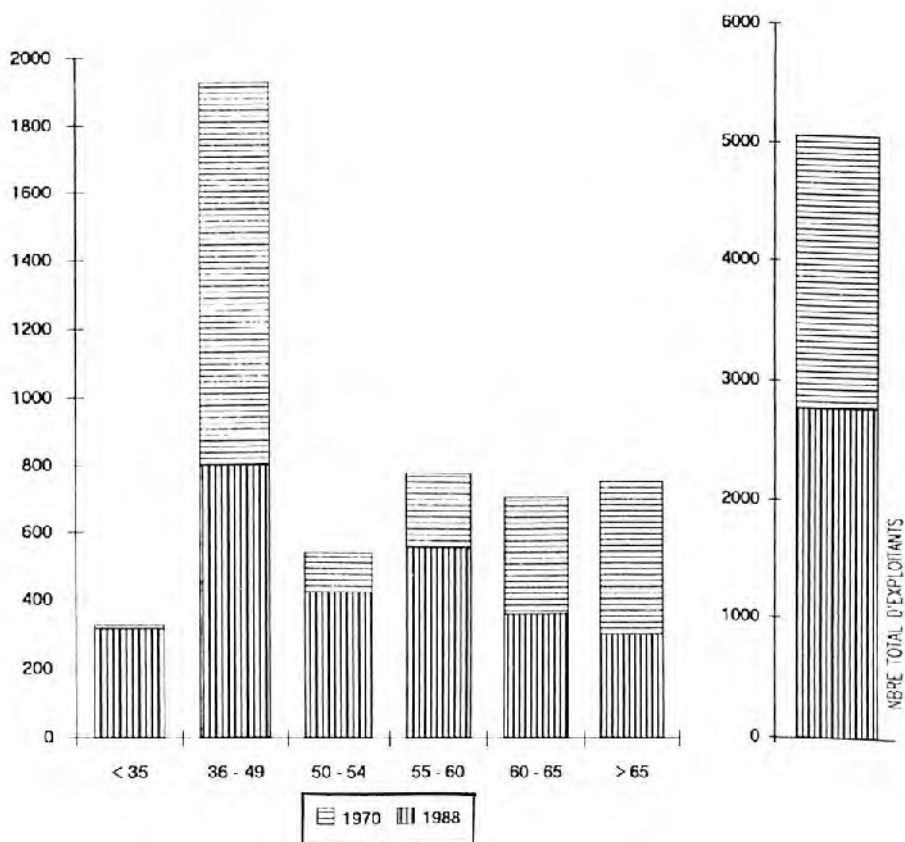
1970



1988



Graph. 9. – REPARTITION PAR AGE  
DES CHEFS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES (1970-1988)



rapport aux besoins individuels, facteur d'endettement et d'alourdissement des charges d'exploitations. La formule des C.U.M.A ( coopératives d'utilisation de matériel agricole) n'a eu qu'un succès limité dans cette partie du département où l'on préfère recourir à des prêts informels de matériel entre voisins, et, à la limite, louer du matériel à des entreprises spécialisées pour les travaux lourds.

Cependant, l'innovation technique la plus spectaculaire des dernières décennies a bien été la progression à pas de géant de l'irrigation, avec le développement de la culture du maïs et l'explosion des cultures industrielles. Pour l'ensemble de la vallée, les superficies irriguées sont passées de 350 à 5 911 hectares entre 1980 et 1988, soit une cadence de progression exponentielle de 1688 %, nettement supérieure à celle de l'ensemble du département qui n'atteint pas 200 %. On retrouve d'ailleurs, en ce domaine, les écarts souvent signalés déjà entre les cantons du nord de la vallée et ceux du sud. Ceux de Thiviers et Saint-Pardoux-la-Rivière comptent encore moins de cent hectares irrigués en 1988, quand celui de Mareuil en déclare 800 et celui de Verteillac 2 686, ce dernier à lui seul comptant pour près de la moitié du chiffre de la vallée.

On ne peut que se réjouir du succès foudroyant d'une technique aussi favorable à l'amélioration de la rentabilité de certaines cultures maïs, au vu des difficultés rencontrées au cours des dernières années de sécheresse, on ne peut s'empêcher d'être inquiet de ses conséquences sur l'étiage du lit des rivières et sur les réserves de la nappe phréatique et on souhaitera voir, rapidement, mener à bonne fin les travaux envisagés sur la Côle, pour régulariser le débit de la Dronne en été.

Ces préoccupations en ce qui concerne la maîtrise de l'eau sont encore aggravées par l'intensification de l'emploi des engrais azotés, qui, on le sait, s'ils sont des éléments efficaces de fertilisation, ne vont pas sans poser de sérieux problèmes, quant à la qualité des eaux de surface et des nappes souterraines.

Pour en finir avec l'évolution des techniques agricoles, il n'est sans doute pas superflu de rappeler que bon nombre des progrès effectués n'auraient pas été possibles sans la réalisation de deux équipements collectifs essentiels qui nous paraissent aujourd'hui tout naturels mais qui furent, pourtant, laborieusement acquis. Ce fut, d'abord, l'achèvement de l'électrification rurale, largement avancée déjà avant la dernière guerre et qui, étendue aux hameaux les plus écartés, a fourni la force motrice nécessaire à l'utilisation d'une grande variété d'appareils d'exploitation, qui ont permis d'alléger la tâche des agriculteurs ; on ne saurait aussi sous-estimer son rôle dans le développement des appareils ménagers qui ont, de leur côté, transformé les conditions de vie de leurs épouses : réfrigérateurs et surtout congélateurs devenus l'équipement de base incontournable des cuisines dans les fermes, machines à laver la vaisselle ou le linge, sans parler des sèche-linge qui constituent le *nec plus ultra* du confort ménager haut de gamme... à la campagne. Ce fut ensuite l'adduction d'eau dans les villages qui, plus tardivement réalisé et moins généralisée, a été un élément décisif de l'évolution de l'habitat et des conditions de vie des familles paysannes.

4 — Tous ces changements dans les techniques se reflètent dans *l'orientation et la nature des productions*, qu'il s'agisse des cultures ou de l'élevage. Si la vallée de la Dronne était traditionnellement une zone de polyculture orientée essentiellement vers l'auto-consommation, certaines spécialisations y étaient déjà sensibles : l'élevage des bovins dans les cantons proches du Nontronnais, la production de céréales dans le Verticillacois, l'élevage de veaux blancs en Ribéracois. Cependant, tous les auteurs qui en ont analysé la situation dans les années cinquante (Philippe Robert, dans sa thèse sur « L'agriculture en Dordogne »<sup>8</sup>, soutenue sous ma direction, en 1958, ou le professeur Pijassou, dans son étude précitée de 1966<sup>9</sup> se sont accordés à souligner le caractère peu satisfaisant des procédés culturaux, largement empiriques et routiniers, qui prévalaient encore, condamnant les exploitants à des rendements médiocres et à des résultats financiers insuffisants.

L'évolution des techniques a permis d'améliorer le degré d'intensité d'utilisation du sol, cependant qu'une moindre dispersion des efforts et l'apparition de cultures nouvelles contribuaient au relèvement des résultats bruts d'exploitation et du revenu des exploitants. On est ainsi passé, selon l'heureuse formule du Comité d'expansion de la Dordogne dans une récente étude sur « le Périgord Vert », qui déborde les limites de nos neuf cantons mais qui vaut tout à fait pour eux, d'un système de polyculture à un système de pluri-spécialités<sup>10</sup>. La comparaison des parts du territoire agricole consacrées aux diverses spéculations, en 1970 et en 1988, ne fait que confirmer des évolutions amorcées au cours des deux décennies précédentes, qu'il s'agisse de la nature des cultures ou des orientations de l'élevage.

Avant de me pencher sur l'évolution des surfaces cultivées, je signalerai au passage qu'il est malheureusement une partie du territoire rural qui semble échapper à tout effort de modernisation, c'est celui de l'exploitation forestière. Les surfaces boisées de la zone ne sont pourtant pas négligeables, surtout dans la partie septentrionale de la vallée, au nord-ouest du Périgord Blanc et au sud du Nontronnais, mais cette forêt extrêmement morcelée, du type forêt paysanne privée, liée à une exploitation agricole et où prédominent les taillis (simples ou sous futaies), reste largement sous-exploitée et peu productive, au détriment de ses propriétaires et au grand dam des industriels de la transformation du bois.

En *matière de cultures*, si la vocation céréalière du bassin de la Dronne ne se dément pas, elle correspond maintenant à des choix culturaux bien différents de ceux de l'avant-guerre. Certaines productions ont pratiquement disparu, tel le sarrasin, alors présent dans les cantons du nord-est ; d'autres ont vu décroître considérablement les superficies qu'elles occupaient comme l'avoine et le seigle, au point de ne plus figurer dans la nomenclature courante des recensements agricoles et d'y être regroupées sous la rubrique « autres céréales ».

8. Ph. ROBERT, *L'agriculture en Dordogne*, thèse droit Bordeaux, 1957, éd. Bière, Bordeaux 1958.

9. R. PIJASSOU, *loc. cit.*

10. Comité d'Expansion de la Dordogne, *op. cit.* p. 10.

Les trois céréales dominantes aujourd'hui restent le blé, en légère baisse, (de 1/10<sup>e</sup> environ en superficie), malgré quelques faibles hausses à Brantôme, Montagnier, Ribérac, Verteillac, grâce au développement du blé fourrager, l'orge qui a vu fondre près des deux tiers de ses surfaces et, surtout, le maïs qui, après un bref déclin dans les premières années d'après guerre, a amorcé une poussée impressionnante, favorisée par l'irrigation. Les superficies qui lui sont consacrées ont doublé en vingt ans (de 7 482 à 15 729 hectares) et les rendements ont progressé plus fortement encore ; le canton de Verteillac, à lui seul, en représente le tiers, suivi par ceux de Ribérac, Montagnier et Brantôme (cf. gr. 10 p. 371 et tab. 9, annexe p. 400).

L'événement le plus marquant, dans les choix culturels des agriculteurs de la Dronne, reste, cependant, la percée fulgurante des cultures industrielles, le colza d'abord, supplanté aujourd'hui par le tournesol dont le flamboiemment irradie nos campagnes, l'été venu. Elles n'occupaient que 1 226 hectares en 1970 ; leur part en superficie a quintuplé depuis lors, avec 6 888 hectares, grâce pour elles aussi à l'irrigation et, là encore, c'est le canton de Verteillac qui se taille la part du lion, avec le tiers du total, suivi toujours de Ribérac, Montagnier, Brantôme et Mareuil, tandis que les cantons de Saint-Pardoux-la-Rivière et de Thiviers restent tout à fait étrangers à cet engouement.

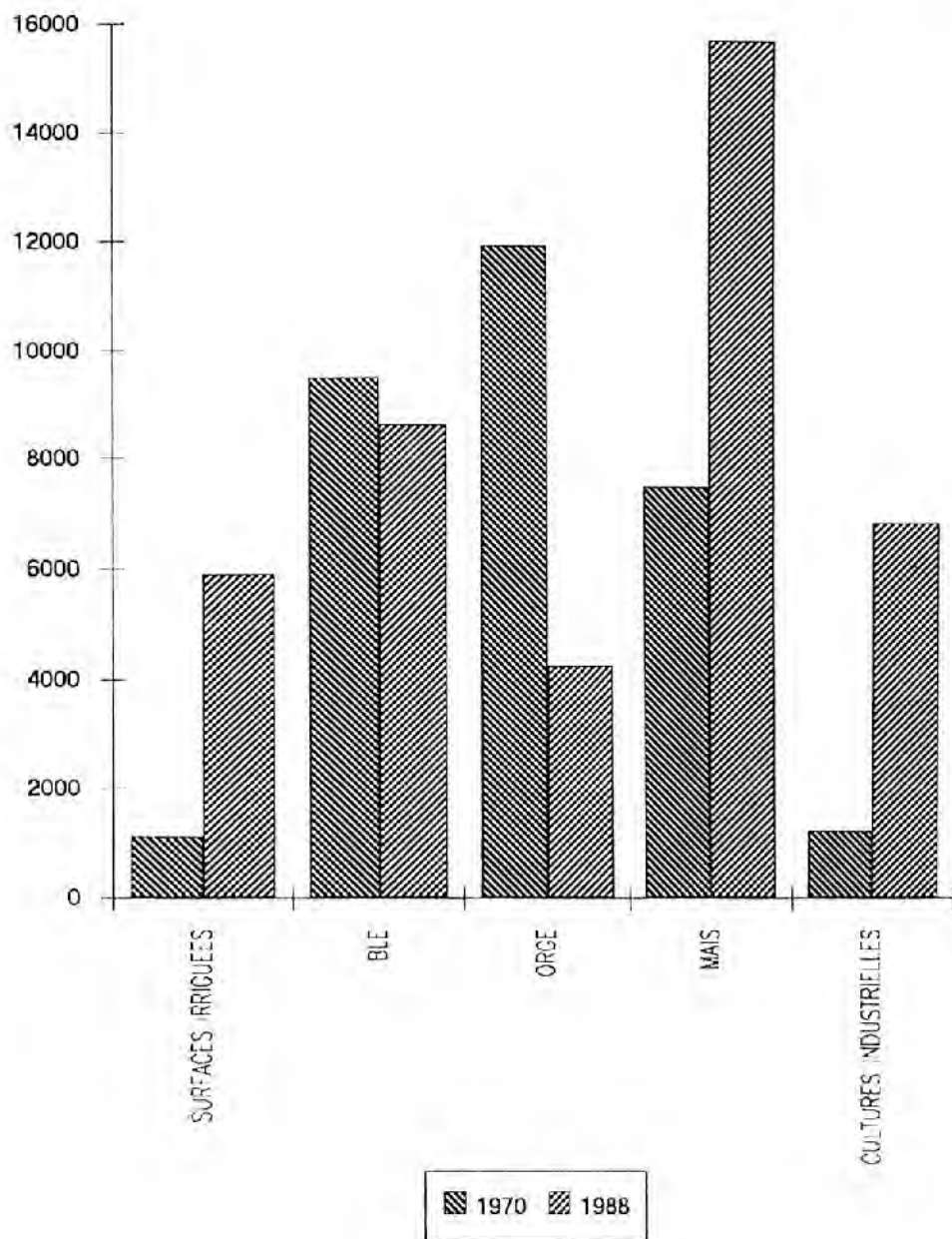
Les autres changements intervenus dans le paysage agricole de la vallée sont de plus faible ampleur en superficie, bien que parfois non négligeables en valeur. C'est le cas du tabac qui, sans y tenir une place comparable à celle qu'il occupait dans le sud du département, fournissait un appoint d'argent frais bienvenu pour les heureux « planteurs » admis à en produire ; victime de l'évolution des goûts des consommateurs... et des consommatrices, plus portées sur le tabac blond que sur le tabac brun, il ne représente plus qu'une survivance dans quelques rares communes et n'est même plus mentionné aux statistiques cantonales, quoique la suppression du monopole du S.E.I.T.A. (Service d'exploitation industriel des tabacs et allumettes) ait permis à certains agriculteurs avisés d'opérer une reconversion bénéfique sur un marché devenu libre, voire à l'exportation.

C'est encore le cas de la production truffière qui, longtemps non négligeable dans la région de Mareuil, n'y est guère plus qu'un souvenir nostalgique mais qui, cependant, fait l'objet de méritoires efforts de relance et de rénovation, par la création de truffières artificielles, soigneusement gérées, sous l'impulsion des syndicats de trufficulteurs. C'est aussi le cas de la vigne qui, après avoir occupé de vastes superficies dans certains cantons du sud-ouest de la vallée jusqu'à la crise du phylloxéra, avait progressivement décliné à moins de trois mille hectares en 1970 destinés à assurer la consommation familiale ; cette survie n'a pas résisté à l'octroi de primes d'arrachage et couvre moins de sept cents hectares aujourd'hui.

En ce qui concerne la production fruitière, traditionnellement négligée et limitée longtemps à des arbres épars dans les rangs de vignes, mal taillés, pas traités et même pas toujours récoltés, elle n'a connu que très ponctuellement des progrès comparables à ceux qui ont permis l'apparition des beaux vergers du Bergeracois. Seule la production de pommes mérite d'être



Graph. 10. — EVOLUTION DES SUPERFICIES CONSACREES  
AUX PRINCIPALES CULTURES (en ha) (1970-1988)



mentionnée, ainsi que les gros efforts accomplis, en plusieurs endroits du Brantômois et du Ribéracois, pour obtenir des noyeraies modernes, bien entretenues et productives. On ne peut que regretter que la vallée de la Dronne n'ait pas bénéficié, en quelque point de son parcours, de la découverte d'une vocation naturelle jusqu'alors inexploitée, comme celle connue par le canton de Vergt en matière de fraisculture.

Pour en terminer avec l'évolution du secteur agricole, reste à mentionner les changements intervenus dans le domaine de *l'élevage*, seconde grande spécialisation du Val de Dronne, en particulier aux environs de Thiviers et de Ribérac, changements qui se sont manifestés beaucoup plus tardivement, au cours de la dernière décennie (cf annexe, tab 10).

On notera, tout d'abord, l'évolution caractéristique des superficies toujours en herbe et de celles consacrées aux fourrages. La première catégorie a diminué d'un dixième environ, entre 1970 et 1988, et la seconde d'un tiers. Il n'est donc pas surprenant que le cheptel bovin, en augmentation jusqu'aux années quatre-vingt, ait vu son nombre de têtes diminuer au cours de la dernière décennie, dans tous les cantons sauf ceux de Marcuil, Saint-Pardoux-la-Rivière et Thiviers ; la baisse est particulièrement accusée en ce qui concerne le troupeau de vaches laitières, du fait de la politique des quotas, limitant la production de lait selon les directives de la politique agricole commune européenne : il a perdu le quart de ses effectifs, passant de près de 13 000 têtes à guère plus de 9 000.

C'est là un changement important qui entraîne évidemment, une baisse sensible des ressources provenant de la production de lait mais qui, au niveau de certains cantons tout au moins (Ribérac, Verteillac et surtout Thiviers), est partiellement compensé par celles provenant de l'élevage des veaux, toujours actif dans ses zones d'élection et qui se développe actuellement sous la forme d'élevage en batterie.

Un autre cheptel est, lui aussi, en pleine régression, celui des ovins, particulièrement fourni jusqu'ici dans le centre-est de la vallée (Brantôme, Thiviers) ; en augmentation jusqu'en 1979, il vient d'enregistrer une chute brutale, de l'ordre de vingt mille têtes, soit près de moitié en quelques années. Seul, l'élevage porcin témoigne d'une meilleure résistance avec des résultats très irréguliers selon les cantons, ceux de Brantôme et Thiviers l'emportant largement sur les autres.

Enfin, si l'élevage des volailles fait apparaître des résultats statistiques surprenants et sans doute sujets à caution avec des chutes considérables à Brantôme et Mareuil, Saint-Pardoux, Verteillac, contre des augmentations aussi impressionnantes à Ribérac et Saint-Aulaye, pour leur part, les chiffres concernant la production de palmipèdes gras témoignent de la faveur dont jouit toujours cette activité particulièrement appréciée des jeunes ménages d'agriculteurs pour les rentrées d'argent frais qu'elle assure ; elle est marquée par une préférence de plus en plus accentuée pour la production de canards gras qui arrive à représenter maintenant trois fois et demi celle des oies grasses. A noter, ici aussi, une forte prééminence des cantons du sud-ouest et, spécialement, de celui de Ribérac, sur ceux du nord-est, Champaignac-de-Bel-Air mis à part, et à souligner le rôle bénéfique des groupements

de producteurs, rattachés aux coopératives de Thiviers et Ribérac, pour en faciliter la commercialisation.

On ne saurait trop se féliciter de la pérennité et du développement de cette activité qui, par ses spécialités mondialement connues, foies gras et conserves, est génératrice d'une forte valeur ajoutée et contribue largement à valoriser l'image de marque du Périgord mais qui doit désormais compter avec la concurrence des produits importés par certaines grandes entreprises de l'agro-alimentaire, ce qui exigera une vigilance accrue quant à la qualité de la production locale. C'est dire les liens de plus en plus étroits qui existent entre la production des produits agricoles, d'une part, leur transformation et leur commercialisation, d'autre part.

## B — LES PARADOXES D'UN SECTEUR INDUSTRIEL MODESTE

### 1. — La sous-industrialisation de l'après-guerre

Un désert industriel dans un département sous-industrialisé, c'est l'image à peine caricaturale de la vallée de la Dronne qui ressortait des études effectuées, dans les premières années de l'après-guerre, sur l'économie de la Dordogne. Toutes s'accordaient pour reconnaître que les emplois industriels ne dépassaient pas 19 % de la population active totale du département et qu'ils se localisaient, pour l'essentiel, le long des vallées de l'Isle, de la Dordogne et de la moyenne Vézère, en dehors desquelles n'apparaissaient que quelques petits centres industriels isolés. En ce qui concerne le nord-est du département, la vallée de la Dronne n'était pas mentionnée à ce titre et seul le Nontronnais, *stricto-sensu*, qui, nous le savons, ne fait pas partie de la zone que nous avons retenue, présentait une vocation industrielle digne d'être signalée. On évoquait le souvenir de l'importante métallurgie du fer qu'il avait connue au XVIII<sup>e</sup> siècle, époque où il possédait plus des trois-quarts des hauts-fourneaux et forges du Périgord et on lui reconnaissait de constituer, encore, un pôle industriel actif regroupant les plus importantes fabriques de pantoufles et d'articles chaussants du département. Mais, en dehors de cela, l'avant-projet de programme départemental d'action économique édité par le Conseil général de la Dordogne, en 1960, mentionnait seulement une entreprise de plus de cent salariées à Saint-Antoine-de-Cumont et quelques autres de moindre importance à Ribérac et Saint-Aulaye.

En fait, notre vallée, d'après les recoupements auxquels j'ai procédé ne comptait alors que 16 % de sa population active dans le secteur secondaire, ce qui reflétait bien une activité industrielle des plus réduites, à base surtout d'exploitations semi-artisanales et d'activités traditionnelles : industrie agro-alimentaire, bois et ameublement, habillement, chaussure. Comment a-t-elle évolué depuis lors ?

2 — On constate que cette sous-industrialisation va s'atténuer au cours des vingt années suivantes. Le secteur secondaire qui regroupe, on le sait, les industries de transformation et les B.T.P (bâtiment et travaux publics) va s'étoffer quelque peu, dans la période d'expansion, mais cette évolution

sera curieusement affectée par *la crise qui éclate dans les années 1973-75* et, plus encore, par la reprise de l'activité économique et c'est cette phase de l'évolution qu'il est le plus intéressant d'analyser.

Si l'on s'en tient à des indicateurs globaux, on constate que la proportion des emplois secondaires dans la population active de la zone, qui était inférieure à celle du département en 1954 avec 16 % contre 19 % va au contraire la dépasser d'un écart équivalent, au plein coeur de la crise, en 1982, avec 33,5 % contre 30 %. C'est là un premier paradoxe auquel on peut apporter un début d'explication en invoquant la place prépondérante du sous-secteur bâtiment et travaux publics, prépondérance plus accentuée ici que dans le reste du département. Ayant conservé une structure plus largement artisanale, il a pu mieux amortir le ralentissement général des affaires, en dépit d'une chute brutale d'activité et malgré les licenciements auxquels ont dû procéder certaines de ses entreprises.

Cependant, il convient d'aller plus loin dans l'analyse des écarts constatés entre les diverses parties de la vallée et de rechercher si l'on peut trouver des explications complémentaires dans les disparitions et les créations d'entreprises enregistrées au niveau local. Nous avons la bonne fortune de disposer, pour ce faire, de deux études récentes, l'une de l'Association pour l'expansion économique de la Dordogne (A.P.E.D.) sur « *L'emploi industriel en Dordogne de 1965 à 1983* », l'autre déjà citée du Comité d'expansion de la Dordogne (C.E.D.) qui lui a succédé sur « *le Périgord Vert* » (cf *supra*, note 3).

La première ne porte que sur les entreprises du secteur industriel ayant atteint ou dépassé le seuil de dix salariés entre 1965 et 1982 ; elle ne couvre donc pas la totalité des entreprises industrielles mais permet d'avoir une image significative du degré de concentration de l'industrie, des branches dominantes et de l'évolution des effectifs de cette partie du secteur secondaire, même si l'hétérogénéité des sources utilisées oblige à interpréter ces résultats avec une certaine prudence, comme les auteurs de l'étude ne manquent pas de le recommander eux-mêmes. Conduite dans le cadre de bassins d'emploi, malencontreusement différents de ceux officiellement retenus par l'I.N.S.E.E., l'analyse est poussée jusqu'au niveau cantonal et permet donc de voir comment chacun des neuf cantons qui nous intéressent a vécu la période de crise. La seconde étude permet d'en suivre l'évolution, en ce qui concerne, à la fois, ces mêmes entreprises industrielles de plus de dix salariés et le secteur artisanal, au cours des années correspondant à la reprise.

La tendance générale qui se dégage, pour ces cantons, fait apparaître une forte augmentation des emplois salariés de l'industrie, entre 1965 et 1976, et une importante dégradation à partir de 1976, accélérée en 1982. Malgré cela, les effectifs en fin de période restaient alors supérieurs à ceux de 1965. Malheureusement, les huit années suivantes ne les verront pas bénéficier de la reprise, qui se manifeste lentement ailleurs, mais connaîtront, au contraire, un recul important de l'emploi, à la fois dans l'industrie et dans l'artisanat.

L'étude de l'A.P.E.D. confirme bien que le tissu industriel du bassin

de la Dronne reste, à une forte majorité, constitué de petites unités : P.M.I. et exploitations artisanales. Sur toute cette période, on y trouve seulement deux entreprises de l'ordre de 400 à 500 salariés et une centaine d'entreprises de plus de dix salariés, avec une tendance à la réduction de la taille moyenne, car les entreprises de plus de cent salariés voient leur part des effectifs se réduire au profit de celles se situant entre dix et deux cents salariés. Leur répartition géographique n'a guère évolué depuis 1965, mais l'évolution de leurs effectifs n'a pas suivi la même courbe, le renversement de la conjoncture n'ayant pas été ressenti à la même date dans tous les cantons, selon leurs spécialisations (cf. tab. 11, annexe p. 402).

C'est ainsi que, pour les cinq cantons rattachés au bassin d'emploi de Nontron, deux, Saint-Pardoux-la-Rivière et Brantôme ont vu leurs effectifs industriels croître jusqu'en 1973 puis décliner jusqu'en 1982, tout en retrouvant au terme de la période le même niveau qu'au début, tandis que ceux de Champagnac-de-Bel-Air, Mareuil et Verteillac connaissent une croissance quasi-continue, différence qui tient évidemment à la nature et à la taille des entreprises qui y sont localisées.

Pour le canton de Brantôme, où le nombre des entreprises de plus de dix salariés évolue entre dix et douze de 1965 à 1982 et malgré une forte chute des effectifs, entre 1973 et 1982, on retrouve, au terme de la période, à peu près les mêmes chiffres qu'à son début, mais les activités industrielles dominantes ont quelque peu évolué au détriment des branches bois-ameublement ou industries alimentaires et au profit des bâtiments-travaux publics, du travail du textile, de l'habillement et même de la chaussure qui s'y défend mieux que dans l'ensemble du bassin d'emploi, et, surtout, dans le canton voisin de Nontron.

L'évolution du canton de Saint-Pardoux-la-Rivière n'est guère différente, avec un arrêt de la croissance après 1973, mais l'évolution sur l'ensemble de la période laisse des effectifs en hausse, avec 383 salariés, et un nombre d'entreprises de plus de dix salariés du même ordre que le précédent, entre dix et douze. Les industries du bois et de la menuiserie y tiennent toujours une place prépondérante et arrivent même à représenter près des deux tiers des effectifs salariés de cette catégorie. Après elles, les autres activités du bâtiment maintiennent, à peu près, leur position, tandis que le textile améliore la sienne ainsi que la chaussure, malgré la disparition d'une entreprise importante.

Si l'on passe aux cantons dont la croissance, en termes d'emploi, n'a pas été interrompue par la crise, on constate que les plus industrialisés, ceux de Champagnac-de-Bel-Air et de Verteillac sont ceux qui affichent les scores les plus positifs, la situation étant plus complexe pour celui de Mareuil.

Le canton de Champagnac-de-Bel-Air présente la particularité d'être resté un canton très largement rural et d'offrir le pourcentage d'emplois industriels le plus élevé de la vallée. Cela tient, on le sait, à la présence de l'une des deux plus grosses entreprises déjà évoquée, la biscuiterie France-Feuilletés, dont les effectifs qui étaient de l'ordre de dix salariés en 1965, sont passés à près de quatre cents, après l'absorption de sa filiale nontronnaise. A cela, ne s'ajoutent que trois ou quatre autres entreprises de plus de

dix salariés (extraction de matières premières et matériaux de construction, industrie du bois et chaussure), mais toutes ont contribué à l'accroissement global des effectifs industriels qui, dès 1982, atteignaient le taux record de + 205 % avec 422 salariés.

Plus surprenante encore, est l'évolution du canton de Verteillac, qui voit ses effectifs industriels, partis d'une base beaucoup plus faible, ce qui relativise la portée des taux de progression, connaître une hausse impressionnante en pourcentage, grâce à la création au plus fort de la crise de trois nouvelles entreprises (industrie extractive et bâtiment, textile et même chaussure) qui compensent certaines fermetures et le laissent avec huit entreprises de plus de dix salariés en 1982, contre quatre seulement en 1965 et avec 252 emplois.

Enfin, le canton de Mareuil, s'il a les plus faibles effectifs industriels du bassin d'emploi, les voit tout de même plus que doubler dans cette période, malgré un *turn-over* élevé de créations et disparitions qui le font passer de deux à cinq entreprises de cette taille (textiles, chaussures, plastiques) et il finit par atteindre pour elles, 200 salariés.

Le canton de Thiviers relève, pour sa part, du bassin d'emploi du même nom. Il a connu une évolution plus originale, en ce sens que l'augmentation des effectifs industriels s'y est poursuivie jusqu'en 1976, au lieu de 1973, avant de faire place à une forte baisse entre 1976 et 1982, pour aboutir finalement à un surplus de 25 % sur l'ensemble de la période, avec 838 salariés.

Son évolution est d'autant plus intéressante qu'il s'agit là du canton qui présente, à la fois, le chiffre de population active totale et le chiffre d'emplois industriels les plus élevés de tout le bassin de la Dronne. Il compte une trentaine d'entreprises de plus de dix salariés ; il s'agit, pour la totalité de P.M.I. puisque deux seulement dépassent cinquante salariés. Un grand nombre d'entre elles se situe dans les divers métiers du bâtiment (maçonnerie, carrelage, couverture, plomberie, peinture, électricité) mais leurs effectifs n'ont atteint que très épisodiquement dix salariés est elles relèvent plutôt du secteur artisanal. Plus lourd est le poids des branches électricité du bâtiment, travaux publics, abattoirs et conserveries, chaussure, qui, sur l'ensemble des années 1965-82, bénéficient d'une augmentation d'effectifs. La branche dominante reste celle des industries du bois et de l'ameublement qui comporte les deux seules entreprises ayant atteint ou dépassé cent salariés, à Cognac-sur-l'Isle et à Thiviers ; elle compte, à elle seule, pour 43 % des effectifs industriels du canton. On ne saurait oublier, en outre, que Thiviers possède, à la frange du secondaire et du tertiaire, l'une des plus grosses entreprises de transports du département, les établissements Vialle qui approchaient alors les cent salariés.

Restent les trois cantons rattachés, d'une manière très contestable, d'ailleurs, au bassin d'emploi de la vallée de l'Isle : Montagrier, Ribérac et Saint-Aulaye<sup>11</sup>. Nous retrouvons ici une évolution conjoncturelle analogue

11. Rattachement expliqué par le fait qu'à l'époque ces cantons faisaient partie de la zone de recrutement de main d'œuvre de l'entreprise Bata (fabrication de chaussures), à Neuvic sur l'Isle.

à celle des cinq cantons du bassin d'emploi de Thiviers : croissance de l'emploi industriel jusqu'en 1976 et léger déclin depuis lors, avec un solde final positif pour les deux derniers.

En réalité, la situation du canton de Montagnier est bien différente de celle des deux autres. Demeuré à forte prédominance agricole, son potentiel industriel est le plus faible des neuf cantons de la vallée. Il avait déjà un plafond d'effectifs industriels très bas (205 seulement), en 1970 et il a amorcé, dès ce moment, une baisse à peine freinée en 1976, pour se retrouver à 126 en 1982. Il ne comportait alors, il est vrai, que quatre entreprises de plus de dix salariés et une seule d'entre elles, une usine d'articles chaussants a approché et parfois dépassé la barre des cent salariés. Elle est implantée à Tocane-Saint-Apre, où se trouvent aussi les deux seules autres entreprises de cette catégorie qui subsistent aujourd'hui, dans la branche travail du bois et exploitation forestière.

Le canton de Ribérac, premier centre tertiaire de la vallée, est, au point de vue industriel, dans une position moyenne. Ses effectifs secondaires ont peu varié en vingt ans car à la hausse, poursuivie de 1965 à 1976, a succédé une baisse qui ramène le bilan final à + 15% et 396 salariés. Le nombre d'entreprises de plus de dix salariés est resté de l'ordre d'une douzaine. Les plus nombreuses qui sont aussi les plus petites, se situent dans la maçonnerie mais les deux entreprises les plus importantes se trouvent dans le travail des textiles, à Ribérac même, l'une approchant et l'autre dépassant la barre des cent salariés.

Avec le dernier de nos neuf cantons, celui de Saint-Aulaye, nous retrouvons une situation analogue à celle de Champagnac-de-Bel-Air : un canton encore fortement rural mais qui possède une unité industrielle importante, la plus importante de la vallée quant aux effectifs : la société A.M.R.I. (Application mécanique et robinetterie industrielle), créée en 1965 à La Roche-Chalais et qui est passée de 240 à 400 salariés environ. À côté d'elle, deux autres entreprises dépassent les cent salariés, l'une de céramique et produits réfractaires à Saint-Aulaye et l'autre de travail des textiles à Saint-Antoine-de-Cumond. Le nombre total des entreprises de plus de dix salariés étant passé de dix à treize, les autres de plus petite taille concernent la maçonnerie, la chaussure et l'industrie du papier, le total des emplois industriels salariés ressortant à 822, en 1982.

Au total, si l'on fait la synthèse de ces résultats cantonaux au niveau de la vallée, on vérifie bien que son tissu industriel est fait essentiellement, de petites et moyennes entreprises qui ont, finalement, assez bien résisté à la crise puisqu'on enregistre, pour celles de plus de dix salariés, des augmentations d'effectifs dans tous les cantons et que leur nombre est passé de 88 à 103, entre 1965 et 1982. Si l'on ajoute à ce noyau le réseau beaucoup plus dense de celles de moins de dix salariés et celui des nombreux ateliers artisanaux polyvalents encore présents, à cette époque, dans presque toutes les communes, on se trouve en présence d'un secteur industriel modeste certes mais auquel un faible degré de concentration a maintenu une grande souplesse. C'est là, sans doute, qu'il faut chercher

l'explication du paradoxe souligné tout à l'heure, un accroissement des effectifs du secondaire plus élevé dans la vallée de la Dronne que dans l'ensemble du département, en 1982.

## 2 – Les déceptions de la reprise

Déjà, en effet, on constate, grâce à l'étude précitée du Comité d'expansion économique de la Dordogne (C.E.D.), sur « Le Périgord Vert » et c'est un nouveau paradoxe, que dans la période suivante, celle qui, théoriquement, a connu la fin de la crise et le début de la reprise, de 1982 à 1989, on a enregistré des baisses d'effectifs pour l'ensemble du secteur secondaire, dans tous les cantons, sauf ceux de Champagnac-de-Bel-Air, Mareuil et Ribérac et que, cette fois, le secteur des B.T.P. n'a pas joué un rôle de frein à la baisse mais qu'il a subi, dans la plupart des cas, des baisses plus fortes encore que les industries de transformation, du fait de la stagnation de la construction (Cf tab 12, annexe).

La régression est particulièrement sensible dans le secteur artisanal qui tenait une place non négligeable dans les activités du bâtiment (maçons, couvreurs, plâtriers, plombiers-zingueurs, serruriers), dans les métiers de transformation du bois (scierie, menuiserie et charpente, ameublement) et dans ceux de la petite mécanique (garage, cycles, engins agricoles). Au cours des années, 1982-90, on a vu disparaître un nombre inquiétant d'ateliers artisanaux : entre le cinquième et le tiers, selon les cantons, dans le bâtiment et entre 7 % et 23 % dans le secteur productif, ce qui ne manquera pas d'aggraver les difficultés déjà rencontrées pour de nombreux travaux d'entretien ou de réparation et contribuera à accélérer la dévitalisation de certaines communes rurales.

Autre indice inquiétant, le taux de chômage qui, bien que légèrement inférieur à la moyenne départementale, fin 1990, s'en rapproche et la dépasse dans deux cantons.

Cette évolution récente confirme bien que l'appareil industriel de la vallée de la Dronne, dans son état actuel, est mieux adapté pour faire face à la dépression que pour participer efficacement à la reprise et en recueillir les fruits. Pour remédier à cette faiblesse, il conviendrait de faire évoluer les techniques de production, voire l'orientation des activités et la nature des produits, comme l'ont déjà fait certaines P.M.E. de la zone qui ont su se spécialiser dans des créneaux porteurs et ont réalisé des performances étonnantes à l'exportation. Je pense, par exemple, à deux petites entreprises implantées dans les communes de mes origines familiales, Tocane Saint-Apre et Saint-Méard-de-Dronne et qui frôlent le seuil des dix salariés ; l'une fabrique des éléments de cuisine ou de mobilier dont elle assure, elle-même, l'installation dans plusieurs pays européens et même aux Etats-Unis, tandis que l'autre s'est assuré un débouché plus original encore, par l'exportation de plumes d'oies et de canards en Allemagne.

C'est ce genre d'initiatives qu'il convient d'encourager, pour tirer le meilleur parti possible du potentiel existant, mais il faut aller plus loin. Il ne s'agit certes pas de fantasmer sur une fallacieuse technopole mais l'avenir



industriel du bassin de la Dronne est à rechercher dans l'implantation d'activités de pointe, ou tout au moins modernes, susceptibles de bénéficier des innovations technologiques en cours (construction électrique, chimie fine, plastique, électronique) et qui pourraient, grâce à une action persévérante d'amélioration des techniques de production et des méthodes de gestion et à une politique soutenue de formation de la main d'oeuvre, faciliter la réalisation de petits pôles industriels susceptibles d'exercer un effet d'entraînement sur les autres domaines de l'activité économique. De nombreuses municipalités ont compris la nécessité d'une politique volontariste, dans ce sens, en préparant les infrastructures nécessaires dans des zones d'activités ou des zones artisanales. Reste à en assurer l'occupation par des efforts soutenus de prospection et par des incitations distribuées à bon escient.

### C. — L'ENVOLEE DU TERTIAIRE

Si l'on peut parler d'une révolution pour le secteur agricole et de variations paradoxales pour le secondaire, il n'est qu'un terme qui convienne pour caractériser l'évolution du tertiaire, c'est celui d'envolée : 15 % seulement de la population active en 1954, 37 % en 1982 ! N'a-t-il pas vu ses effectifs augmenter de près de deux tiers en moins de trente ans, (7060 contre 4373), passant ainsi, en termes d'emplois, du dernier au premier rang des secteurs d'activité du bassin de la Dronne ?

Sans doute cette part du tertiaire reste-t-elle encore, dans la vallée, inférieure à ce qu'elle est dans l'ensemble du département (48 %) et son taux de progression aussi (61,4 % contre 66,9 %), mais l'augmentation n'en est pas moins spectaculaire et montre bien que notre zone n'est pas restée à l'écart du mouvement de tertiarisation de l'économie, caractéristique des dernières décennies. Il est évident que c'est le secteur tertiaire qui a fourni la plus grande partie des emplois que le secteur agricole ne pouvait plus assurer et cela n'a pas manqué de transformer profondément la physionomie de la vallée, en ce qui concerne tant son appareil de distribution commerciale que son équipement en services publics et privés et son activité touristique.

1. — *L'appareil de distribution commerciale*, c'est visible à l'œil nu, s'est profondément transformé depuis le milieu de ce siècle, spécialement en milieu rural. Dans les premières années de l'après-guerre, presque toutes les communes, mêmes les plus petites, étaient dotées de petits commerces assurant la fourniture des produits et services courants nécessaires à la vie de tous les jours (boulangeries, boucheries, épiceries, merceries, débits de boissons) et les bourgs plus importants y ajoutaient des restaurants et des magasins fournissant des objets moins courants mais d'usage encore fréquent (quincaillerie, petit mobilier, chaussures, cycles et garages).

Cette situation a commencé à se modifier très vite, sous le double effet du dépeuplement des communes rurales et du développement des moyens de transport individuels et ce, dans un premier temps, au profit non seulement des deux principaux centres tertiaires, Thiviers et Ribérac, mais

aussi de centres commerciaux moins importants tels que Brantôme ou Verteillac et, à un moindre degré, des autres chefs-lieux de canton, Tocane Saint-Apre jouant ce rôle pour le canton de Montagnier.

L'enquête effectuée, en 1958, par l'Institut d'économie régionale du sud-ouest (I.E.R.S.O.) sur « Les zones d'attraction commerciale de la Dordogne » permet de savoir ce qu'était l'équipement commercial de chacun des neuf chefs-lieux de cantons de la vallée, à cette date<sup>12</sup> ; il en ressort que tous, sauf Montagnier, suppléé donc par Tocane Saint-Apre, étaient en mesure de fournir presque tous les biens et services correspondant aux besoins courants du moment. En outre, tous bénéficiaient encore, à cette époque, de l'activité engendrée par une ou deux foires annuelles, siège de transactions animées sur le gros bétail et plusieurs d'entre eux de marchés hebdomadaires actifs, dont certains jouaient un rôle important pour la commercialisation des volailles, des veaux, des noix... Déjà, cependant, des centres extérieurs à la vallée exerçaient, sur elle, une attraction non négligeable, surtout pour les produits non alimentaires : Nontron bien sûr pour les cantons limitrophes, Angoulême pour ceux de Marcuil et Verteillac et surtout Périgueux pour l'ensemble de la zone.

C'était il y a une trentaine d'années seulement. Depuis lors, les choses ont bien changé et je ne puis, sur ce point, que reprendre le constat que je dressais, l'an dernier. Certes, les éditions successives de l'Inventaire communal qui depuis 1970 font, tous les dix ans à peu près, le point sur l'équipement des communes en commerces et services, font bien apparaître que les chefs-lieux de canton ont, dans l'ensemble, complété et diversifié leur équipement mais elles permettent aussi de mesurer l'ampleur des changements intervenus en matière d'attraction commerciale et dont nous faisons tous les jours l'expérience<sup>13</sup>.

L'événement décisif, a été l'apparition des grandes surfaces qui drainent une part croissante de la clientèle et entraînent, à la fois, un élargissement des goûts et des besoins des consommateurs et la disparition de nombreux petits commerces qui assuraient la vie des communes rurales. Tous les contrats de pays ou de revitalisation qui concernent la vallée s'accordent, dès 1980, à signaler et à déplorer ce phénomène en soulignant que, dans certains cantons, près du tiers des communes n'ont plus aucun commerce, même pas de boulangerie ou d'épicerie, et qu'un nombre équivalent d'entre elles n'en ont conservé qu'un seul, en l'espèce un débit de boissons. Depuis ce constat, la situation n'a fait qu'empirer puisque, de 1982 à 1990, trente-huit entreprises artisanales ont disparu dans le secteur alimentaire et trente-quatre dans celui de services, soit respectivement 16,8 % et 10,2 % de celles qui existaient encore au début de la décennie.

Evolution inquiétante, je le disais déjà l'an dernier, au premier chef pour les communes concernées dont les habitants ont perdu beaucoup en

12 Institut d'Economie Régionale du Sud-Ouest et Centre d'Expansion Bordeaux Sud-Ouest. *Les zones d'attraction commerciale de la Dordogne*, 1959. Collection de l'I.E.R.S.O., Série VIII, Tome 2, Ed. Bière, Bordeaux.

13 I.N.S.E.E. et S.C.E.E.S. : *Inventaire communal*, 1970, 1979-80, 1988, Brochure 24, Dordogne.

commodité et en convivialité et certaines municipalités en ont bien pris conscience, en encourageant la création de petits complexes multi-services qui font revivre les activités essentielles de la vie quotidienne. L'évolution est inquiétante aussi pour la zone tout entière, dont les activités commerciales se trouvent fortement réduites dans la mesure où le transfert de clientèle ne se fait pas seulement au profit des supérettes installées dans les plus gros bourgs ou des supermarchés de Thiviers, Ribérac ou La Roche-Chalais mais au profit des hypermarchés de l'agglomération de Périgueux.

Ajoutons que les foires et marchés d'aujourd'hui n'ont que de lointains rapports avec ce qu'ils étaient dans les premières années d'après-guerre. Par suite de la généralisation des achats de bétail à la ferme, les foires ne sont plus les imposants rassemblements de bovins et de chevaux que nous avons connus : quant aux marchés, s'ils ont gardé et même développé leurs activités traditionnelles en ce qui concerne, à la saison, les noix et les palmipèdes gras, surtout à Thiviers, Ribérac et Tocane Saint-Apre, ils ne connaissent plus les intenses transactions que leur assurait la commercialisation des veaux et deviennent, de plus en plus, des rassemblements de commerçants forains et d'une clientèle polyglotte au sein desquels l'Anglais, voire le Néerlandais, ont supplanté le patois de notre enfance.

Dans le même ordre d'idées, on ne peut que déplorer la disparition des nombreux moulins à aube qui jalonnaient le cours de la Dronne et assuraient, non seulement, la mouture des céréales mais aussi la fabrication du cidre et de l'huile de noix et dont la présence et l'activité garantissaient l'entretien des barrages et celui du lit de la rivière et, par là, contribuaient à la sauvegarde d'un environnement tristement dégradé aujourd'hui.

2. — Plus remarquable encore et, à mon sens, plus positive, a été l'évolution en matière de services publics ou privés, c'est-à-dire de tertiaire non commercial.

Certes, en ce qui concerne *les services publics*, on doit rappeler deux événements bien oubliés aujourd'hui et sans doute ignorés des jeunes générations mais qui, à l'époque, soulevèrent de vives controverses et furent durement ressentis. Ce fut, dans les années cinquante, la suppression des deux liaisons ferroviaires qui desservaient le nord et le sud de la vallée, l'une reliant Brive à Angoulême par Thiviers et Nontron et l'autre Périgueux à Angoulême par Ribérac, assurant ainsi la communication avec les trains de Bordeaux et de Paris, suppression bientôt suivie de celle du petit chemin de fer départemental qui empruntait hardiment la chaussée routière pour relier Périgueux à Brantôme et aux confins du Limousin.

La disparition de ces trains familiers porta un coup sensible aux communes desservies, en ce qui concerne les transports de voyageurs et de marchandises bien sûr, mais aussi en termes d'animation locale, le passage du train du soir étant une occasion de rassemblement appréciée des jeunes, à l'époque peu gâtés en la matière. Sans doute, ces liaisons furent elles remplacées par des lignes d'autocars mais il fallut attendre la généralisation de la voiture automobile individuelle pour pouvoir pallier les inconvénients de leur suppression, en ce qui concerne les déplacements de proximité.

Le développement de la circulation automobile allait, il est vrai, être puissamment favorisé par l'amélioration des voies de communication, depuis les chemins ruraux dont on imagine mal, aujourd'hui, dans quel état de délabrement ils étaient encore il y a une cinquantaine d'années, jusqu'aux routes départementales ou nationales puis au réseau régional, peu à peu intégralement asphaltés et maintenant en cours de reprofilage.

Il n'en reste pas moins que la vallée de la Dronne reste bien enclavée, à l'écart des grands axes de communication nationaux et internationaux, qu'il s'agisse des liaisons routières, en attendant l'autoroute qui doit, d'ici la fin du siècle, relier l'Aquitaine à Lyon et à l'Europe centrale, à travers un Massif Central que la malheureuse route nationale 89 franchit si péniblement, ou qu'il s'agisse des liaisons ferroviaires rapides malgré les efforts tentés pour rejoindre, par autocar, à Angoulême, le T.G.V. Bordeaux-Paris.

Dans une optique plus récente, on ne peut que déplorer, dans de nombreuses petites communes rurales, la fermeture de services publics de base, bureaux de poste et surtout écoles primaires, ce qui risque, à terme, de mettre en question la survie de certains de ces foyers traditionnels de peuplement, malgré l'instauration de circuits de ramassage scolaire et de distribution du courrier. En 1988, plus de la moitié des communes n'ont plus d'école dans les cantons de Mareuil et de Champagnac-de-Bel-Air et le tiers dans ceux de Montagnier et Saint-Aulaye ; quant aux bureaux de poste, les deux tiers des communes en sont dépourvus dans les quatre cantons du sud-ouest (Montagnier, Ribérac, Saint-Aulaye et Verteillac), un triste record étant détenu par celui de Mareuil avec douze communes sur quatorze.

Cependant, tout ceci ne doit pas faire oublier que des progrès importants ont été réalisés en matière d'équipements collectifs, éducatifs, sanitaires, sportifs ou socio-culturels mais, le plus souvent, il est vrai, dans les petites villes et les gros bourgs, restés longtemps assez mal pourvus à cet égard.

En matière d'enseignement, on trouve, aujourd'hui, un lycée d'enseignement secondaire à Ribérac, deux lycées d'enseignement professionnel à Ribérac et Thiviers, des collèges à Brantôme, Thiviers, Marcuil, Tocane-Saint-Apre et Saint-Aulaye. Dans le domaine de la santé, aux deux hôpitaux locaux de Ribérac et Saint-Aulaye, s'ajoutent, maintenant, de nombreuses maisons de retraite et résidences pour personnes âgées, récentes ou modernisées. En outre, de nombreux médecins généralistes exercent, désormais, en cabinets de groupe, assurant une permanence de soins qui compense la disparition du vieux médecin de campagne si apprécié des familles et que complète un réseau étendu de dentistes, d'infirmières, de kinésithérapeutes et de nombreux services d'ambulances qui assurent les transports nécessaires des malades aux centres hospitaliers de Périgueux ou de Bordeaux.

En ce qui concerne les équipements socio-culturels, un grand nombre de communes se sont pourvues de foyers ruraux polyvalents, mais ceux-ci restent souvent des coquilles vides, peu ou mal utilisées ; seuls les plus gros centres connaissent une véritable activité culturelle qui trouve sa meilleure

expression dans des programmes comme les expositions et les festivals de Brantôme ou comme « Paroles et Musique en Ribéracois » et dans les nombreuses manifestations musicales, chorégraphiques, historiques, folkloriques qui jalonnent la saison touristique, dans les localités les mieux pourvues en églises ou châteaux de qualité qui constituent pour celles-ci des cadres privilégiés.

C'est en matière d'équipements sportifs que l'évolution est la plus frappante : le nombre des stades, terrains ou gymnases ouverts aux sports traditionnels de la région (football, rugby, basket-ball, hand-ball) s'est multiplié, en même temps que quelques piscines et de nombreux plans d'eau étaient aménagés pour favoriser la pratique des sports nautiques, natation et canoë-kayak. Plus remarquable encore est le fait qu'un nombre impressionnant de communes, et jusqu'aux plus petites, se sont dotées d'un ou plusieurs courts de tennis, la pénétration de ce sport en milieu rural, d'où il était pratiquement absent naguère, constituant sans doute, avec la pratique de l'équitation dans les centres équestres récemment créés, la novation sportive la plus marquante des deux dernières décennies. Il faut bien convenir que les clubs sportifs locaux constituent, avec les cercles du Temps libre qui se sont heureusement multipliés depuis quelques années, les plus sûrs et souvent les seuls éléments de vie associative et d'animation dans beaucoup de communes pendant l'hiver.

Si des services publics nous passons aux *services privés*, il convient de noter, tout d'abord, l'augmentation et l'amélioration des capacités d'hébergement et d'accueil en matière d'hôtellerie et de restauration. Même si beaucoup reste à faire en ce domaine dans certains cantons, nous allons le voir à propos du tourisme, des établissements de haut standing assurent une image de marque internationale à la vallée de la Dronne, cependant qu'un bon réseau de restaurants plus modestes contribue efficacement à en confirmer la réputation gastronomique.

En ce qui concerne les services courants rendus à la population, un phénomène très positif a été, au cours de cette période, la multiplication dans les bourgs de quelque importance d'agences bancaires permanentes ou intermittentes dont, le plus grand nombre appartiennent au réseau du Crédit agricole, suivie de l'apparition, plus récente mais bien vite adoptée par la population, de l'usage des cartes de crédit et de l'utilisation croissante des distributeurs électroniques de billets de banque.

Enfin, on doit signaler, à cheval sur le secteur privé et le secteur public, des réalisations qui ont fortement contribué à rompre l'isolement dont souffraient les parties les plus écartées et les plus dépeuplées de la vallée : c'est, après le développement déjà évoqué du parc automobile privé, le raccordement au réseau téléphonique de presque tous les foyers, les lacunes étant comblées par la prolifération de cabines téléphoniques publiques jusque dans les hameaux. Cependant, l'événement majeur à mon sens, reste la pénétration de la télévision dans pratiquement tous les foyers, élargissant prodigieusement en quelques années les perspectives ouvertes aux habitants des campagnes, pour le meilleur et pour le pire certes, mais en leur assurant par là même une meilleure intégration au monde moderne.

3. — Un autre facteur a puissamment contribué à favoriser cette intégration et à ouvrir le val de Dronne sur le monde extérieur, c'est le *développement du tourisme* qui a progressé à pas de géant depuis la dernière guerre en Dordogne; comme dans toutes les régions dotées d'atouts aussi exceptionnels.

Sans doute, dans le gisement touristique du Périgord mondialement reconnu comme hors de commun, la vallée de la Dronne ne peut-elle prétendre disputer à celle de la Vézère la qualité de « Vallée de l'homme » et elle n'offre pas des sites aussi grandioses que la vallée de la Dordogne. Elle n'en possède pas moins un patrimoine naturel, historique, archéologique et architectural qui a été progressivement mis en valeur et qui lui vaut d'attirer, désormais, des flux sans cesse croissants de visiteurs, français ou étrangers, les uns avides de tourisme culturel qui y trouvent ample matière à satisfaire leurs curiosités intellectuelles, les autres simplement épris d'un cadre naturel agréable, sur les bords de la Dronne, considérée en son temps par Elisée Reclus comme l'une des plus belles rivières de France et restée très attrayante, en dépit de certaines dégradations regrettables.

Sans vouloir dresser ici un inventaire exhaustif de ses sites et monuments, il suffira d'évoquer les plus fréquentés aujourd'hui et ceux dont la notoriété s'est affirmée au cours des dernières décennies, grâce à leur inscription sur les circuits conseillés par les organismes départementaux de promotion touristique : Brantôme et son abbaye, célébré comme la « Venise du Périgord » ; l'impressionnant château de Bourdeille, ceux de La Chapelle-Faucher, de Mareuil, de Fayolle, de Marouate et celui de Puyguilhem siège d'intéressantes expositions ; le pittoresque bourg de Saint-Jean-de-Côle, son prieuré et son cloître ; les grottes de Villars et leurs vestiges préhistoriques et les églises à coupoles de Montagnier, Grand-Brassac, Segonzac, Celles, Paussac, les tours de Vernodes et les dolmens épars deci-delà ; les cluzeaux du Ribéraçois, les étangs de la Double, l'église et les châteaux de Saint-Privat-des-Près, l'église monolithe d'Aubeterre... A quoi s'ajoutent toutes les ressources qu'offrent au tourisme vert les vallées de la Dronne et de ses affluents, avec d'agréables chemins de randonnées pédestres ou équestres dans un environnement naturel verdoyant et pittoresque, sans parler des activités nautiques appréciées par les jeunes et de possibilités de détente paisible recherchées par les pêcheurs.

L'évolution des flux touristiques, assez lente dans les premières années de l'après-guerre, s'est accélérée dans les années soixante. Pour l'ensemble de la Dordogne, l'I.N.S.E.E. évaluait le nombre de touristes à 90 000 en 1961 et à près de 200 000 pour l'ensemble de l'année 1964, dont 20 à 22 % d'origine étrangère. En ce qui concerne la vallée de la Dronne, les données statistiques, très partielles, fournies par l'Office départemental du tourisme font apparaître, à la même époque, des chiffres de l'ordre de 4 500 à 7 000 visiteurs pour Brantôme, 3 700 à 3 800 pour le château de Bourdeille, 3 000 à 4 000 pour celui de Puyguilhem<sup>14</sup>.

14. Cité par Marc ARRAS, dans une thèse sur « *Le Tourisme en Dordogne* » soutenue devant la Faculté de droit de Bordeaux, en 1967 et publiée dans la Collection de l'I.E.R.S.O. (Série XVI, T. II) en 1969, p. 52 et 80.

La progression s'est poursuivie depuis lors et les nouvelles nomenclatures statistiques fondées sur le nombre de nuitées enregistrées dans les principaux modes d'hébergement font apparaître, au cours de la dernière décennie (entre 1982 et 1990), pour tout le département, une augmentation de plus de moitié des nuitées dans les hôtels classés, (847 000 contre 544 700), et un accroissement des deux tiers (2 168 700 contre 1 296 900), dans les campings; ceux-ci deviennent, de très loin, le mode d'hébergement le plus utilisé pour les séjours prolongés<sup>15</sup> après, bien entendu, les résidences secondaires qui restent, de loin, le mode d'accueil privilégié, si l'on tient compte de la totalité des touristes et « vacanciers ». Il est intéressant de savoir que, sur ces totaux, la part des touristes étrangers varie, selon les années, entre 32 et 40 % pour les hôtels et atteint de 39 à 47 % pour les campings<sup>16</sup>.

On peut préciser encore que le plus grand nombre de ces touristes étrangers est, pour les hôtels, d'origine britannique, suivi par les Belges, les Allemands, les Néerlandais, les Américains et les Suisses, tandis que pour le recours au camping, les Néerlandais sont largement en tête (près de la moitié), suivis des Anglais, des Allemands et des Belges<sup>17</sup>.

En ce qui concerne le Val de Dronne, les renseignements disponibles font apparaître, dans la même période, des nombres de visiteurs de l'ordre de 50 000 à 55 000, selon les années, pour le château de Bourdeille et de 20 000 à 30 000 pour celui de Puyguilhem, c'est-à-dire plus de dix fois les chiffres de 1964 pour le premier et de sept fois pour le second.

C'est dire que le tourisme représente désormais une activité dont l'impact sur l'économie locale ne peut être ignoré. Encore convient-il d'en apprécier correctement, la portée. Dédaigné par les uns comme activité marginale, dénigré ou rejeté par certains comme attentatoire à la sauvegarde de la nature, il serait au contraire, pour d'autres, la panacée aux problèmes de l'heure.

A vrai dire, il est difficile d'en mesurer l'incidence exacte sur l'emploi et le revenu d'une zone limitée, comme celle qui est retenue ici, les statistiques disponibles étant déjà aléatoires au niveau départemental. On peut seulement dire que si le tourisme, de par son caractère saisonnier, ne crée pas beaucoup d'emplois permanents, il apporte un soutien non négligeable au maintien des actifs recensés dans les branches hôtellerie, restauration, alimentation et assure pour beaucoup au revenu familial, contribuant ainsi à freiner le dépeuplement de certaines zones rurales<sup>18</sup>.

On doit aussi tenir compte de sa contribution au développement des activités tertiaires, par les dépenses effectuées par les touristes dans les hôtels, restaurants et commerces divers et à la création ou à la résurgence

15. D'après les « *Données chiffrées du tourisme en Aquitaine de 1980 à 1990* », document publié par le Comité régional du Tourisme d'Aquitaine, p. 20 et 66.

16. *Id.* p. 42 et 99.

17. *Id.* p. 44 et 86.

18. Retenons seulement que, pour l'ensemble de la Dordogne, le nombre d'emplois permanents dans l'hôtellerie est de l'ordre de 2.766 dont 1.809 emplois permanents et 956 emplois supplémentaires imputables au Tourisme. De leur côté les campings compteraient pour 787 emplois, dont 377 permanents et 360 saisonniers. *Id.* p. 97 et 102.

d'intéressantes activités artisanales. On ne peut ignorer davantage l'incidence du tourisme sur les dépenses d'équipement des collectivités locales pour les activités de loisirs (campings, piscines...) et sur celles des particuliers par l'amélioration de l'habitat locatif<sup>19</sup>. Enfin, il contribue au maintien en activité de certains établissements privés ou de services publics, éléments essentiels de la vie des petites communes rurales et à l'organisation de manifestations culturelles, folkloriques ou sportives qui sont de précieux éléments d'animation<sup>20</sup>.

Par ailleurs, on ne saurait sous-estimer un phénomène plus récent, porteur de mutations sociologiques encore mal appréciées, actuellement en cours en ce qui concerne les rapports entre tourisme et monde rural. Les antagonismes traditionnels, alimentés par le partage du sol entre son affectation agricole et son utilisation à des fins touristiques, sont en voie d'apaisement avec l'offre par de nombreux agriculteurs, soucieux de diversifier leurs activités et d'améliorer leurs revenus, de services touristiques conviviaux : camping à la ferme, chambres d'hôtes, gîtes ruraux, fermes-auberges...

Ces progrès ne doivent pas faire oublier certaines carences ou insuffisances encore sensibles en ce domaine et que soulignent les quatre contrats de pays qui recourent la vallée. Tous s'accordent pour regretter qu'en dépit des flux touristiques importants enregistrés sur certains sites privilégiés, ce patrimoine touristique soit insuffisamment mis en valeur. Ils déplorent les carences des possibilités d'hébergement, spécialement en ce qui concerne les capacités d'accueil hôtelière, malgré le développement récent des gîtes ruraux et des diverses formes d'accueil à la ferme. Ils jugent insuffisante la promotion touristique et encore trop fragmentaire l'animation offerte aux touristes de passage et à ceux qui bénéficient de séjours plus longs.

Cependant, si l'on veut dresser un bilan qualitatif de l'évolution récente en ce domaine, je ne peux que reprendre le point de vue que je présentais l'an dernier. Je considère, pour ma part, que des progrès remarquables sont en cours dans ce domaine de l'animation. Il suffit d'ouvrir, chaque matin d'été, les pages locales du journal régional Sud-Ouest pour découvrir le nombre impressionnant de manifestations culturelles, folkloriques, musicales organisées tout au long de la vallée. Les expositions et les festivals de Brantôme ou des programmes de « Paroles et Musique » en Ribéracois, pour ne citer que ceux-là, sont d'excellents exemples des efforts à développer pour attirer et retenir ceux qui souhaitent, à juste titre, ne pas limiter leurs vacances en Périgord à la contemplation de la nature, aussi séduisante soit-elle.

19. En ce qui concerne le chiffre d'affaires touristique, on dispose, pour l'ensemble du département des évaluations suivantes.

— Pour 1970, les dépenses directes des touristes étaient estimées à 70 millions de francs et les dépenses induites dans les secteurs primaire, secondaire, et surtout tertiaire à 57,6 millions de francs (d'après les « *Éléments de réflexion pour un programme d'aménagement rural* » précités, publiés par la Direction départementale de l'agriculture, p. 79).

— En 1965, le chiffre d'affaires touristique est évalué à 600 ou 700 millions de francs, soit 20 % des ressources du département par Monsieur Debayle, Directeur de l'Office départemental du Tourisme, cité par « *La Vie du Tourisme* », n° 8, Mars 1986, p. 4.

20. Sur l'ensemble du problème, cf. aussi le chapitre consacré au tourisme par Josette MESPLIER-PINET, dans l'ouvrage collectif précité : « *Regards sur l'économie de la Dordogne* », p. 133-150.



Ne voit-on pas, d'ailleurs, un nombre de plus en plus important de ces touristes de passage se transformer en résidents plus ou moins permanents ? La preuve en est dans l'ampleur prise, dans les dernières décennies, par l'implantation dans le Ribéracois ou dans d'autres parties du bassin de la Dronne d'étrangers, Britanniques ou Hollandais en particulier, qui ont acquis pour les aménager, voire les reconstruire, des fermes ou de vieilles demeures abandonnées<sup>21</sup>.

Il est vrai que, dans certaines parties du département, ces nouveaux résidents ne sont pas toujours accueillis très favorablement et que leur intégration au milieu n'est pas toujours parfaite. On ne saurait oublier, cependant, que sans eux de nombreux hameaux auraient disparu ou seraient tombés en ruines et que, grâce à eux, de nombreuses campagnes échappent à la désertification qui les guettait.

Le fait que le même quotidien régional ait jugé utile de consacrer une ou deux pages pour présenter, en anglais, les principales manifestations de la saison touristique en Périgord me paraît une preuve évidente de l'intérêt du tourisme pour une zone en voie de dépeuplement comme la nôtre.

## CONCLUSION :

### La portée des changements de la fin du XX<sup>e</sup> siècle

En conclusion, il est facile de dégager les leçons de l'expérience vécue, celles qui découlent de cette analyse, trop longue mais encore bien incomplète, de l'évolution économique et sociale de la Vallée de la Dronne depuis la guerre. Je pense pour ma part, qu'un terme suffit à caractériser cette évolution, c'est celui de « changement », mais de changement au sens plein, au sens historique du terme, une accumulation de mutations profondes et accélérées qui ont succédé à de longues périodes de quasi-immobilisme : changements dans les hommes comme dans leurs activités et leurs conditions de vie : dépeuplement des campagnes et vieillissement de la population, révolution dans les techniques et les productions agricoles, montée en puissance des activités tertiaires ; seules les activités industrielles semblent rester pour l'instant, à l'écart de ces mutations mais elles n'échapperont pas longtemps aux réadaptations nécessaires. On peut dire qu'en moins d'un demi-siècle, le Val de Dronne a été aussi profondément transformé que depuis le début des Temps modernes.

Certes, nous l'avons vu, ces changements n'ont pas revêtu les mêmes caractères et connu la même ampleur, tout au long de la vallée, et, sans sombrer dans un déterminisme géographique étroit, on peut dire que, par là, s'affirme la permanence des conditions naturelles sous la plasticité des structures. Il est tout à fait évident, en effet, que les changements constatés épousent, bien souvent, les différences fondamentales héritées de la nature des sols et surtout du sous-sol, que je rappelais au début de cet exposé, différences entre l'amont et l'aval de la vallée, entre les cantons du nord-est et ceux du sud-est. Elles sont suffisantes, et leur permanence le confirme, pour nous empêcher de la voir comme une zone homogène et pour nous

21. Au résultat du mouvement d'immigration déjà évoqué à propos de la population étrangère dans la Vallée de la Dronne, cf. *supra*, p. ...

obliger à parler *des* Pays de Dronne.

Il n'en reste pas moins qu'à des degrés divers, et avec des décalages dans le temps, les neuf cantons que j'ai retenus comme appartenant au bassin de la Dronne, ont connu ces changements, en ont bénéficié ou souffert selon l'appréciation que l'on porte sur leurs conséquences et, précisément, c'est un effort d'appréciation que je voudrais tenter en terminant.

Je voudrais dépasser maintenant la sèche analyse quantitative qui était nécessaire pour mesurer l'ampleur des événements que nous avons traversés, sans toujours en apprécier l'impact. Je voudrais procéder à une analyse plus qualitative de leurs répercussions sur nos conditions d'existence et nos niveaux de vie.

A dire vrai, pour ce faire, il faudrait pouvoir échapper à la lourde approche de l'économiste et posséder un talent de romancier, tel que celui dont a fait preuve Guy Georgy dans la « Folle Avoine »<sup>22</sup>. Je pense que la plupart d'entre vous ont lu ce beau livre qui rassemble les souvenirs de ce petit périgourdin, né dans un hameau des environs de la Roque-Gageac, d'une famille particulièrement déshéritée et qui avait passé son enfance à garder les oies et les moutons, avant de pouvoir enfin aller à l'école à dix ans et d'amorcer une carrière qu'il acheva comme gouverneur de la France d'Outre-Mer et ambassadeur de France. Si je l'évoque, ce n'est pas tant pour la description, souvent émouvante mais toujours pleine de délicatesse, d'une promotion sociale aussi extraordinaire mais pour les tableaux qu'il dresse, avec un talent consommé, des conditions de vie matérielles et morales prévalant alors dans les villages de son enfance. Sans doute s'agit-il de la vallée de la Dordogne et non celle de la Dronne, mais, si vous le lisez et je ne saurais trop vous le conseiller, vous y retrouverez — au moins les plus âgés d'entre vous, mes contemporains — des tableaux de l'état des fermes et des conditions de vie des paysans qui ne s'éloignent pas des souvenirs que vous avez pu garder de votre enfance, qu'il s'agisse de l'habitat ou des activités : la métairie avec ses deux pièces communes, au sol de terre battue, « d'où venaient, dans les hivers glacials, la lourde chaleur des bêtes et l'odeur douceâtre du fumier et du foin », son mobilier rudimentaire, ses quatre pots d'étain et le vase contenant la provision d'eau bénite « où trempait un rameau de buis, béni le jour des Rameaux » ; les activités quotidiennes : la corvée d'eau matinale à la fontaine distante de sept ou huit cent mètres, la cuisson odorante de la pâtée du cochon faite de raves, de choux fourragers, de topinambours, de pommes de terre ou de betteraves, le gardiennage quotidien des oies et des moutons ; les activités saisonnières : le gavage des oies, les veillées de voisinage pour « l'énoisage », le moissonnage du blé à la faucheuse et le lien des javelles en gerbes, le glanage et le battage au fléau bientôt remplacé par des batteuses mécaniques mues par des locomobiles à vapeur déplacées de ferme en ferme pour les dépiquages, manifestations colorées de solidarité dans le travail et de convivialité ; les vendanges exténuantes terminées par une « gerbebaude » reconfortante, la cueillette des

22. Guy GEORGY : « La folle avoine », Flammarion, 1990.

champignons « à la pointe de l'aube, dans la brume épaisse des matins d'automne ». Autant de tableaux évocateurs d'un passé récent et déjà oublié.

A défaut de posséder un égal talent pour dessiner l'image de ce qui subsistait encore de cet état de choses au milieu de ce siècle, je me contenterai de rappeler ici, quelques uns des changements qui m'ont paru les plus importants, parmi ceux enregistrés, depuis cette époque, dans notre vallée.

Ce sont, par exemple, au point de vue démographique, le dépeuplement des campagnes, le vieillissement de la population, le développement du travail féminin salarié, le chômage des jeunes, l'immigration.

En ce qui concerne le milieu rural, c'est l'évolution des techniques agricoles (mécanisation, irrigation, engrais...) et celle de la nature des cultures, (céréales, cultures industrielles, tabac...) l'achèvement de l'électrification rurale et l'adduction d'eau dans les campagnes, l'amélioration du confort ménager dans les fermes, le raccordement généralisé au réseau téléphonique, la diffusion de la télévision dans les familles rurales, le développement de la voiture automobile privée.

Ce peut être, en ce qui concerne les activités industrielles, le développement des P.M.E. et P.M.I., l'apparition timide de nouvelles industries et de nouvelles techniques, les transformations de l'artisanat et, pour les activités commerciales, l'apparition des grandes surfaces, la disparition des commerces de proximité (boulangeries, épiceries...) dans de nombreuses communes rurales.

Pour les services publics et privés, ce peut être la fermeture de certains services publics dans ces mêmes communes, (écoles, bureaux de poste...), l'amélioration des équipements de santé (cabinets médicaux, hôpitaux, maisons de retraite), l'extension des équipements scolaires (lycées, collèges), le développement des activités socio-culturelles, le développement de la pratique sportive et l'amélioration des équipements sportifs.

Enfin, j'ajouterai le développement du tourisme, le souci de la protection de l'environnement et de la pollution des rivières et, pour couronner cette énumération qui n'est pas limitative, l'amélioration générale du niveau de vie dans les campagnes.

Tels sont les principaux événements que nous venons de vivre depuis la guerre. Ils ne sont, évidemment pas propres à notre vallée et les contemporains n'ont certainement pas eu toujours conscience de ce qu'ils représentaient pour ses équilibres traditionnels et moins encore pour son avenir. Il est, sans aucun doute, plus difficile encore d'en mesurer la portée pour les jeunes générations qui ont reçu les résultats de cette évolution en héritage.

Ces changements n'en ont pas moins profondément transformé le cadre de vie et les conditions des habitants du Val de Dronne. Reste, comme je vous le disais déjà l'an dernier, à rechercher, à partir de ce bilan, les voies et les moyens d'un développement économique et social harmonieux qui permette d'améliorer encore ces conditions de vie, sans compromettre la qualité du cadre offert par les pays de Dronne.

J.L.



# **ANNEXE**

Tableau I. — Evolution de la population totale (1954-1990) et de la densité de peuplement (1962-1990)

CANTONS	POPULATION TOTALE							DENSITE (Hab. au km <sup>2</sup> )	
	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1962	1990	
Brantôme	7.279	6.880	6.617	6.252	6.444	6.925	31	31	
Champagnac de Bel-Air	3.499	3.299	3.200	3.095	3.044	2.983	24	22	
Mareuil	5.023	4.593	4.201	4.039	3.832	3.710	20	16	
Montagnier	5.267	5.019	4.625	4.425	4.280	4.169	30	25	
Ribérac	8.930	8.433	8.129	8.075	7.970	8.371	45	45	
Saint-Aulaye	7.439	7.302	7.252	7.196	7.178	6.965	26	25	
St-Pardoux La Rivière	7.212	6.633	5.968	5.610	5.152	4.747	31	22	
Thiviers	8.328	8.181	8.087	8.240	7.997	7.783	49	46	
Verteilac	6.519	5.967	5.510	5.957	4.836	4.850	26	21	
Total Val de Dronne	59.496	56.302	53.589	51.889	50.743	50.508	31,3	28,1	
							Moyenne Dronne		

Source INSEE : Recensements généraux de population.

Tableau 2. — Evolution du mouvement naturel de la population et des mouvements migratoires (1962-1990)

CANTONS	BILAN NAISSANCES-DECES					BILAN ARRIVEES-DEPART				
	1962-68	1968-75	1975-82	1982-90		1962-68	1968-75	1975-82	1982-90	
Brantôme	- 114	- 232	- 319	- 450		- 149	- 133	+ 511	+ 931	
Champagnac de Bel-Air	- 33	- 81	- 103	- 103		- 66	- 24	+ 520	+ 42	
Mareuil	- 78	- 156	- 223	- 161		- 314	- 36	+ 16	+ 39	
Montagnier	- 41	- 155	- 176	- 154		- 353	- 45	+ 31	+ 42	
Ribérac	- 64	- 184	- 343	- 286		- 240	+ 130	+ 238	+ 687	
Saint-Aulaye	- 20	- 67	- 316	- 346		- 30	+ 11	+ 298	+ 139	
St-Pardoux La Rivière	- 168	- 204	- 437	- 424		- 497	- 154	- 21	+ 19	
Thiviers	- 49	- 127	- 127	- 189		- 45	+ 280	- 41	+ 25	
Verteilac	- 138	- 265	- 286	- 336		- 319	- 288	+ 165	+ 350	
Total Val de Dronne	- 708	- 1461	- 2330	- 2449		- 2013	- 229	+ 1249	+ 2274	

Source INSEE : Recensements généraux de population.

Tableau 3. — Evolution de la population de la Vallée de la Dronne par sexe et tranche d'âge (1954-1990)

	SEXE	TOTAL	TRANCHE D'AGE				
			0-20	20-45	45-65	65-75	>75
1954	Ensemble	58455					
	Hommes	28576	8538	8995	7075	2325	1583
		100	31,2	31,0	24,5	8,5	5,8
	Femmes	29931	20281	8765	7627	3265	2246
		100	26,8	29,2	25,5	11,0	7,5
	SEXE	TOTAL	TRANCHE D'AGE				
1990	Ensemble	50536	0-19	20-39	40-59	60-74	>75
	Hommes	24590	5364	6234	5711	4867	2414
		100	21,7	25,3	25,4	19,8	9,8
	Femmes	25946	5018	5906	5688	5217	4117
		100	19,3	22,8	21,9	20,1	15,9

Source INSEE : Recensements généraux de population.

Les chiffres diffèrent légèrement de ceux du Tableau 1, certaines catégories de population n'ayant pas été retenues pour la détermination des tranches d'âge.



Tableau 4. — Evolution et répartition par sexe et par statut de la population active ayant un emploi (1954-1990)

ANNEE	POP. TOTALE	POPULATION ACTIVE TOTALE			POPULATION ACTIVE AYANT UN EMPLOI				CHOMEURS	ACTIFS AGRICOLES		
		Total	Hommes	Femmes	Total	Non salariée		Salariée		Nombre	%	
						H.	F.	H.				F.
1954	59.496	29.054	18.219	11.835	28.764	—	—	—	—	19.689	68,1	
1962	56.302	23.971	15.858	8.113	23.971	9.101	5.660	6.761	2.449	14.024	58,5	
1968	53.589	21.812	15.456	7.356	21.794	7.452	4.432	6.972	2.904	10.256	47,0	
1975	51.804	19.489	12.498	6.991	18.982	5.479	2.964	6.777	3769	6.708	35,3	
1982	50.755	20.828	13.256	7.572	18.804	4.929	2.765	6.826	4.294	5.337	27	
1990	50.536	19.849	11.260	8.589	17.678	3.665	2.960	6.749	5.104	2.169		

Source INSEE : Recensements généraux de population.

Tableau 5. — Répartition de la population active ayant un emploi par secteur (1954-1982)

CANTONS	PRIMAIRE		SECONDAIRE		TERTIAIRE		TOTAL Population active ayant un emploi	
	1954	1982	1954	1982	1954	1982	1954	1982
Brantôme	2235	680	481	668	599	1080	3395	2428
Champagnac/Bel-Air	1238	368	229	620	158	260	1615	1248
Mareuil	1745	384	297	444	316	524	2358	1352
Montagnier	2270	624	253	544	265	508	2789	1676
Ribérac	2392	836	795	840	875	1452	4062	3128
Saint-Aulaye	2192	656	748	840	516	924	3456	2820
St-Pardoux La Rivière	2717	708	558	704	424	476	3699	1888
Thiviers	2156	628	996	1224	857	1320	4009	3172
Verteilac	2744	684	345	536	363	516	3452	1736
Total Val de Dronne	19689	5568	4702	6420	4373	7060	28764	19048
Répartition Val de Dronne %	68,5	29,2	16,3	33,7	15,2	37,1	100	100

Source INSEE : Recensements généraux de population.

Tableau 6. — Evolution du nombre et de la taille des exploitations agricoles (1970-1988)

CANTONS	1970				1988			
	Nombre total	moins de 20 ha	20-50 ha	plus de 50 ha	Nombre total	moins de 20 ha	20-50 ha	plus de 50 ha
Brantôme	571	392	154	25	302	137	110	55
Champagnac/Bel-Air	391	298	86	7	180	86	64	30
Mareuil	432	258	140	34	221	77	75	65
Montagnier	514	317	147	20	284	111	115	58
Ribérac	657	449	182	26	373	180	132	61
Saint-Aulaye	621	414	184	23	406	217	121	68
St-Pardoux La Rivière	706	537	156	15	311	140	123	48
Thiviers	572	435	122	15	306	169	103	34
Verteillac	599	209	241	69	382	124	132	126
Total Val de Dronne	5063	3389	1412	232	2765	1241	975	545

Source : Ministère de l'Agriculture et INSEE - Recensements généraux de l'agriculture.

Tableau 7. — Répartition par âge des chefs d'exploitation (1970-1988)

CANTONS	1970							1988						
	<35 ans	36/49	50/54	55/59	60/64	>65	Total	<35	35/49	50/54	55/54	60/65	>65	Total
	Brantôme	44	199	65	86	86	91	571	41	91	42	61	34	33
Champagnac/Bel-Air	21	145	43	69	60	53	391	20	57	29	31	16	27	180
Mareuil	27	176	46	62	60	61	432	22	62	28	41	41	27	221
Montagnier	40	235	58	82	57	42	514	41	90	49	59	34	11	284
Ribérac	41	243	68	105	105	95	657	44	111	57	66	49	46	373
Saint-Aulaye	39	252	70	85	70	105	621	35	120	59	90	56	46	406
St-Pardoux La Rivière	40	260	71	116	108	113	706	31	87	54	69	42	2	311
Thiviers	38	193	58	71	86	126	572	21	70	44	71	50	50	306
Verteilac	59	227	60	106	79	68	599	63	112	63	68	42	34	382
Total Val de Dronne	349	1930	539	782	709	754	5063	318	800	425	556	364	302	2765
Répartition : %	6.9	38.1	10.6	15.4	14.0	15.0	100	11.5	29.0	15.4	20.1	13.1	10.9	100

Source : Ministère de l'Agriculture et INSEE - Recensements généraux de l'agriculture.

Tableau 8. — Evolution de la nature des cultures (superficie en ha) (1970-1988)

CANTONS	S. A. U. (ha)		Superficie en				Céréales			Cultures industrielles		Vignes				
	Totale		Irriguée		Herbe		Fourrage		Total	Maïs						
	70	88	70	88	70	88	70	88	70	88	70	88	70	88	70	88
Brantôme	10572	9645	64	793	3661	2867	1983	1349	5781	4095	742	1992	282	972	351	81
Champagnac de Belair	5820	5082	4	143	1967	2120	1611	948	1662	1448	341	506	22	260	255	69
Mareuil	10102	9290	50	800	2458	2905	2005	1797	4124	3329	724	1568	341	851	221	80
Montagnier	10152	9095	9	324	3769	2951	1908	1004	3723	4035	915	2033	50	856	276	71
Ribérac	12044	10841	21	476	5663	3881	1487	1262	3971	4134	1415	2255	53	1055	387	88
Saint-Aulaye	10909	10758	41	528	6202	5838	1385	1627	2329	2174	1060	1133	50	544	703	211
St-Perdoux Le Rivère	10616	9096	53	64	4821	5063	3580	2759	1685	1082	229	251	5	41	98	90
Thiviers	8601	7669	5	97	4268	4659	1963	1554	1734	1231	359	391	1	26	263	65
Vertellac	1671	15920	90	2686	3522	2324	3257	1538	8184	9494	1533	5600	422	2083	254	61
Total Val de Dronne	94887	87197	350	5911	36338	32688	19674	13838	2818	675	7483	15729	1226	6888	2818	675

Source : Ministère de l'Agriculture et INSEE - Recensements généraux de l'agriculture.

Tableau 9. — Evolution de l'élevage (nombre de têtes) (1970-1988)

CANTONS	Total		BOVINS				Caprins		Ovins		Porcins		PALMIPÈDES GRAS			
	70	88	vaches laitières		vaches nourrices		70	88	70	88	70	88	Canards		Oies	
			70	88	70	88							79	88	79	88
Brantôme	5092	4383	1639	820	1735	1642	596	597	5495	3857	2927	5934	3659	3215	1208	753
Champagnac de Belair	2495	2132	1120	551	717	839	56	101	6518	5968	1839	1564	2102	7961	515	375
Mareuil	4716	4706	1516	1231	1271	1314	326	948	2298	654	1825	168	1149	3645	408	142
Montagnier	5192	3595	315	487	3107	1844	86	151	5064	1839	873	772	4556	5497	2107	2925
Ribérac	8166	6251	1668	1057	4629	2660	112	98	1684	1172	1005	1297	3715	13951	4791	5346
Saint-Aulaye	7517	7469	898	1327	4105	3303	45	189	862	1451	1639	724	935	4680	2015	2737
St-Pardoux La Rivière	8825	10525	1794	1676	3706	4052	158	493	5980	4391	4318	949	124	414	254	1032
Thiviers	6355	8180	1744	866	2442	3216	372	510	4345	3981	1725	3747	502	4547	889	1178
Verteilac	6861	4985	1888	1356	2807	1405	253	323	938	1224	2417	1348	3791	6460	695	336
Total Val de Dronne	55208	53516	11582	9382	24519	20275	1604	3410	33184	24537	18568	16503	20533	50470	12742	14824

Source : Ministère de l'Agriculture et INSEE - Recensements généraux de l'agriculture.

Tableau 10. — Evolution des effectifs salariés de l'industrie (1965-1982) (entreprises de plus de 10 salariés)

CANTONS	EFFECTIFS AU 1er JANVIER						EVOLUTION			
	1965	1970	1973	1976	1982	1982-76		1982-65		
						Nombre	%	Nombre	%	
Brantôme	258	337	403	364	275	- 89	- 24	+ 17	+ 7	
Champagnac	138	156	301	355	422	+ 67	+ 19	+ 284	+ 205	
Mareuil	89	75	144	171	200	+ 29	+ 17	+ 111	+ 125	
Montagnier	133	205	135	154	126	- 28	- 21	- 7	- 5	
Ribérac	344	268	310	411	396	- 15	- 41	+ 52	+ 15	
Saint-Aulaye	632	719	737	816	822	+ 6	+ 1	+ 190	+ 30	
St-Pardoux-La-Rivière	270	432	485	457	383	- 74	- 16	+ 113	+ 42	
Thiviers	671	873	960	1141	838	- 303	- 26	+ 167	+ 25	
Verteillac	57	109	186	207	252	+ 45	+ 22	+ 195	+ 342	
Total Val de Dronne	2592	3174	3658	4076	3714	- 362	- 9	+ 1122	+ 43	

Source : APED (Association pour le développement économique de la Dordogne), « Etude de l'emploi industriel en Dordogne » (1984).

Tableau 11. — Evolution de l'emploi salarié par secteur (1982-1989)

CANTONS	INDUSTRIE			B. T. P.			COMMERCE			SERVICES			TOTAL		
	1982	1989	VAR	1982	1989	VAR	1982	1989	VAR	1982	1989	VAR	1982	1989	VAR
Brantôme	198	147	-26 %	95	113	19 %	170	147	-14	106	138	30 %	569	545	-4 %
Champagnac-de-Belair	524	565	8 %	22	27	23 %	5	40	700 %	14	23	64 %	565	655	18 %
Mareuil	175	200	14 %	25	42	68 %	116	90	-22 %	84	103	23 %	400	435	9 %
Montagner	101	88	8 13 %	77	76	8 1 %	23	18	8 22 %	65	68	5 %	266	250	-6 %
Ribérac	255	272	7 %	131	156	19 %	310	454	46	260	264	2 %	956	1146	20 %
Saint-Aulaye	596	523	8 10 %	241	160	8 34 %	64	105	54 %	71	138	94 %	1072	1026	-4 %
Saint-Pardoux-La-Rivière	165	135	-18 %	23	44	91 %	27	53	96 %	16	28	75 %	231	260	13 %
Thiviers	466	339	-27 %	308	283	-3 %	335	273	-19 %	336	661	97 %	1445	1556	8 %
Vertillac	194	179	-8 %	103	97	-6 %	54	66	22 %	103	126	22 %	454	468	3 %
Totaux Val de Dronne	2674	2548	-4,9 %	1025	1048	2,2 %	1104	1246	12,8 %	1055	1549	46,8 %	5558	6340	14,2 %

Source : ASSEDIC du Sud-Ouest. Traitement : Comité d'Expansion de la Dordogne « Le Périgord Vert ».



Tableau 12. — Evolution du nombre des entreprises artisanales (1982-1990)

CANTONS	REPARTITION PAR CATEGORIES												TOTAL	
	BTP		SERVICES		PRODUCTION		ALIMENTAIRES		EVOLUTION		1982	1990	%	
	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990				
Brantôme	85	58	48	55	26	23	27	26	11,5	26	27	186	153	- 12,4
Champagnac-cc-Belair	49	34	16	11	13	12	5	4	- 7,7	13	5	83	61	- 26,5
Marcuil	67	44	35	26	27	21	18	14	- 22,2	27	18	147	105	- 28,6
Montagnier	78	54	16	13	18	16	12	14	- 11,1	16	12	124	97	- 21,8
Ribérac	119	93	78	72	42	40	36	28	- 4,8	42	36	275	233	- 15,3
Saint-Aulaye	100	76	42	39	17	20	30	19	17,6	17	20	189	154	- 18,5
Saint-Parthoux-La-Rivière	84	56	37	31	35	27	26	18	- 22,9	35	26	182	132	- 27,5
Thiviers	86	81	73	64	41	36	31	28	- 12,2	41	31	231	209	- 9,5
Vertillac	72	57	27	26	19	15	17	13	- 21,1	19	17	135	111	- 17,8
Total Val de Dronne	740	553	372	338	262	210	202	164	- 19,9	262	202	1552	1265	- 18,5

Source : Chambre de Métiers - Périgueux. Traitement : Comité d'Expansion de la Dordogne « Le Périgord Vert ».



## **DANS NOTRE ICONOTHEQUE**

# Les peintures du donjon de Molières

par Brigitte DELLUC, Gilles DELLUC et Claire VEAUX

La petite forteresse de Molières s'élève au nord de la bastide fondée en 1273 par Jean de Grailly, sénéchal d'Edouard I d'Angleterre. La bastide remplace un vieux village situé en contrebas, au nord : la paroisse Saint-Jean de Molières.

La ville nouvelle n'est pas protégée par des fortifications. Sa seule forteresse était à l'origine l'église, aménagée pour soutenir un siège avec des chambres de défense dans les deux tours de façade.

### **Le château**

Mais des troubles et des brigandages agitent la région au début du XIV<sup>e</sup> siècle, avant la guerre de Cent ans. Les habitants s'inquiètent et Guilhem de Toulouse, sénéchal du Périgord, demande au roi de construire une forteresse à Molières *pro securitate partium illarum*.

Le chantier semble débiter en 1315 et s'arrêter en 1320. Edouard II s'en occupe en 1316 et 1318. Dès le 3 décembre 1317, Feydit de Montbreton est nommé garde de la garnison. Les travaux sont-ils terminés ? On ne le sait pas (note 1).

Le château de Molières est une forteresse simple et géométrique. Elle se présente comme un carré de 45 mètres de côté, ceinturant un donjon de 6 mètres de côté, qui pourrait être antérieur à la construction des courtines (époque romane). Ces dernières, avec deux mètres d'épaisseur, constituent l'enceinte, renforcée par des contreforts placés exactement à mi-chemin de chaque angle. Une tour carrée occupe chaque coin du carré. On accédait au chemin de ronde grâce à deux escaliers intérieurs construits sur arcs en plein cintre.

1. On trouvera les diverses références bibliographiques concernant Molières dans l'ouvrage suivant, auquel nous renvoyons : Veaux C. (s.d.) *Molières. Sept siècles déjà*, édité par la commune de Molières, 16 p., ill. dont une carte et un plan.

Les peintures qui nous intéressent sont situées dans la partie inférieure du donjon, partie aveugle à l'origine. L'ouverture, par laquelle on pénètre dans cette salle basse du donjon, est due à un éboulement. Elle est située dans l'angle sud-ouest. Cette brèche est très visible sur le dessin, daté de 1846, de Léo Drouyn. Cette salle basse est voûtée d'un berceau brisé au sommet duquel on distingue l'emplacement d'une trappe. C'était à l'origine la seule façon de pénétrer dans cette salle basse du donjon, qui, au-dessus, s'élevait d'au moins deux étages. Une légère fente, ménagée dans le mur est, laisse pénétrer un peu de lumière. Ce n'est pas une archère ni une meurtrière destinée à la défense.

### Les peintures

Les peintures apparaissent sur le mur intérieur sud, près de l'angle sud-ouest, tout contre la brèche. Ce n'est pas, semble-t-il, grâce à la lumière parcimonieuse de la petite fente que leur auteur a pu travailler, sauf s'il avait une sorte de réflecteur. L'éclairage fourni par la brèche aujourd'hui est mauvais pour lire ces peintures. Il faut même s'en préserver pour distinguer les traits principaux des dessins ou, mieux encore, utiliser un éclairage artificiel (note 2).

Les moellons décorés s'inscrivent dans un rectangle de 80 cm de largeur sur 150 cm de hauteur, au contact de la brèche servant d'orifice d'accès, à main droite en entrant dans la tour. La peinture subsiste sur six assises de pierres bâties superposées et affecte une ou deux pierres par assise (deux pierres sur les deux assises supérieures et sur la cinquième; une seule sur la troisième, la quatrième et sur l'assise inférieure). Au-dessus du panneau, sur une hauteur de 53 cm, deux assises de pierres ne sont pas ornées. Le point le plus haut de la croix est situé à 204 cm au-dessous du niveau du sol. Ce support s'inscrit donc parfaitement dans le champ manuel moyen d'un adulte, debout sur le sol actuel.

Cet ensemble peint comporte deux registres sur lesquels on déchiffre — non sans difficultés — les figures suivantes :

1. — **Registre supérieur** : le Christ (n° 3) est en croix entre la Vierge (à sa droite) (n° 2) et saint Jean (n° 4); un petit personnage est agenouillé à la gauche du dessin (n° 1). Les trois premiers sont nimbés (le nimbe du Christ est cruciforme).

2. — **Registre inférieur** : un personnage barbu (n° 8), plus grand que les autres et à long pied, tient à deux mains une sorte de bâton et semble porter, sur ses épaules, un deuxième plus petit (n° 7); la tête de ce dernier est auréolée d'un nimbe cruciforme, sa dextre est bénissante et il tient de l'autre main le globe surmonté d'une croix. Il s'agit bien sûr de saint Christophe, porteur du Christ enfant. A droite, un homme agenouillé (n°

2. Nous les avons étudiées et photographiées le 18 août 1990 en compagnie de Paul Fitte. Une ligne électrique avait été installée, prenant sa source au niveau d'une maison du village. Les peintures ont été examinées en lumière visible et en ultra-violet (« lumière noire »). Compte tenu de la couleur bleutée de la plupart des traits, les photographies noir et blanc fournies ici ont été prises avec un filtre rouge (coeff. + 3).

9), barbu lui aussi, semble joindre les mains; à gauche, un personnage debout (n° 6) tient à deux mains un cierge (cet être aux formes grâciles, cheveux longs et yeux en amande, est peut-être un ange, à l'aile faite de plumes se recouvrant en écailles?).

Les pigments noirs (aujourd'hui bleutés) et rouges semblent avoir été utilisées dilués à même la pierre calcaire en traits et en aplats, marquant successivement et sans interruption la surface des moellons et les joints de mortier qui les séparent. Un enduit blanc pâteux, mieux visible sous un éclairage frisant, est venu surcharger la peinture pour figurer en léger relief la chevelure du Christ.

Une légende s'attache à ce donjon : celle de la reine Blanche qui serait morte dans ce château. Il s'agirait, non de Blanche de Castille (mère de Saint Louis), mais, deux siècles après elle, de Blanche de Bourbon, nièce de notre Jean le Bon, infortunée femme du roi Pierre I de Castille, dit le Cruel (1334-1369), qui la répudia le soir même de ses noces. Il était allié, rapporte toujours cette tradition, à Edouard III d'Angleterre qui lui aurait fourni une forteresse en Périgord pour y enfermer la malheureuse. Elle aurait été conduite à Molières (par le « chemin de la Reine blanche ») sur un char traîné par des bœufs blancs. Elle se serait jetée dans le puits de 50 pieds qui s'ouvre près du donjon... (note 3).

Nous n'avons aucun argument décisif pour dater ce modeste ensemble (remontant peut-être au XV<sup>e</sup> ou au XVI<sup>e</sup> siècle). Tout au plus peut-on remarquer que la chute d'un moellon, lors de l'éboulement de la brèche d'accès, est venue tronquer le saint Jean du registre supérieur (n° 4). Molières a subi d'importants ravages au moment des guerres de Religion. Des protestants s'étaient emparés du bourg et Montluc les a chassés. Est-ce que le donjon à ce moment là n'aurait pas servi de prison ?

B.D., G.D., et C.V.

3. Lors de l'exploration de ce puits, le 18 août 1990, avec les membres du Spéléo-Club de Périgueux (conduits par D. Delpech), nous avons constaté qu'il est creusé dans le rocher (sauf les deux premiers mètres bâtis en encorbèlement), qu'il mesure 14 mètres de profondeur, et qu'aujourd'hui son fond est occupé par des sédiments divers. Mais nous pouvons vous assurer que nous n'avons pas retrouvé les restes de l'épouse de Pierre le Cruel. Pourtant cette légende est tenace et nous ne résistons pas au plaisir de citer ici deux amusantes références. L'abbé H. Brugière rapportait lui aussi que « cette tour est le sujet de plusieurs traditions que les peintures qu'on y voit [...] et des chaînes trouvées dans le puits ont accréditées. On assure qu'elle servait de prison à une princesse appelée la Reine Blanche et que le chemin qu'a parcouru cette reine pour arriver à la tour a, depuis cette époque, retenu son nom. On dit à Roquépine, commune de Sainte-Radegonde, poursuivait-il, que la Reine Blanche fut transférée de Roquépine à Molières et de Molières à Sarlat. Cette infortunée princesse était, dit-on, femme de Pierre [...] le Cruel. Ce roi s'était entendu avec celui d'Angleterre, duc d'Aquitaine, pour la faire enfermer dans cette forteresse où elle fut empoisonnée trois ans après son incarcération pour les uns, ou périt par le feu pour les autres » (Brugière, *notes manuscrites* sur Molières, coll. S.H.A.P., transcription J. Bouchereau). Il y a une trentaine d'années, le descendant d'un des propriétaires récents du château fournissait quelques détails qui agrémentent encore la tradition de cette « bastide anglaise dans laquelle fut enfermée la reine Blanche [...]. Dans cette bastide, ajoutait-il, se trouve un puits très profond dans lequel la reine Blanche a jeté ses bijoux. La preuve la meilleure de cette assertion est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle les propriétaires d'alors ont retrouvé ces bijoux [...]. Ils les ont envoyés à la Tour de Londres, je ne sais pourquoi (sans doute parce que la bastide était anglaise et qu'on y a découvert aussi des pièces d'or des Plantagenets). La Tour de Londres n'a pas soufflé mot de cet envoi » (Dr J. Mercat : A propos de Pierre le Cruel, *Historia*, n° 181, courrier des lecteurs, p. 799).

Ces quelques notes sortent un peu du cadre de nos préoccupations historiques et archéologiques habituelles. On ne nous en voudra pas trop : il n'est pas interdit, de temps en temps, de rêver.

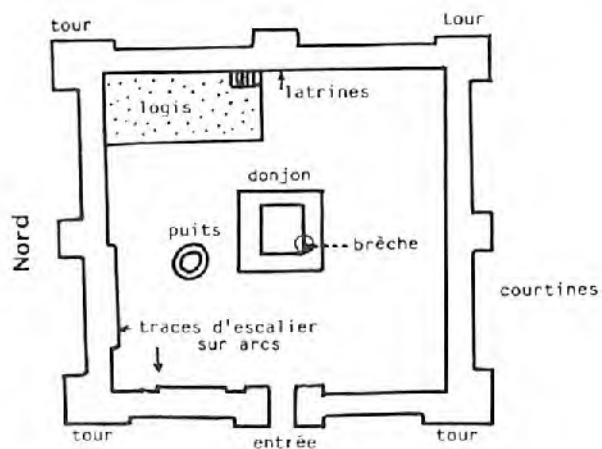
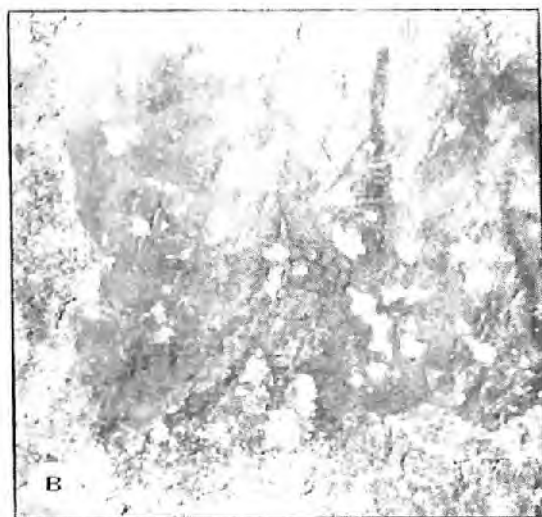


Planche 1. — **En haut**, l'enceinte du château de Molières (vue du sud-ouest) avec à droite, les ruines du donjon; en **b**, la brèche pénétrant dans le donjon; en **p**, la margelle du puits. **En bas**, le plan des vestiges du château (enceinte de 45 m de côté), d'après C. Veaux; le cercle indique l'emplacement des peintures.



*Planche 2. — Les restes de peintures (clichés Delluc) : A, le registre supérieur, B et C, le registre inférieur.*

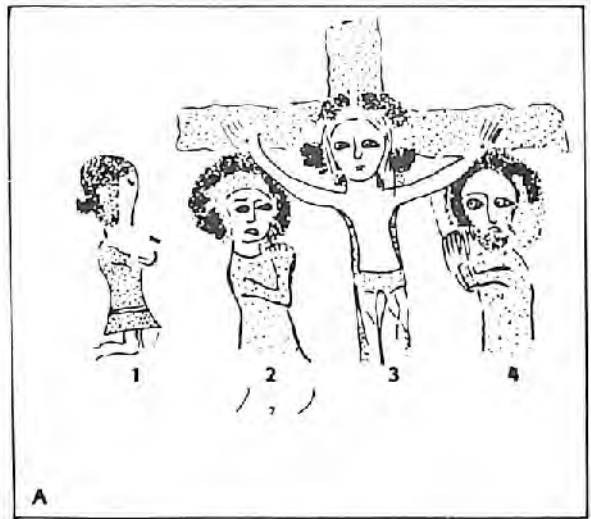


Planche 3. — Les restes de peintures (relevés Delluc). **A**, le registre supérieur; **B**, et **C**, le registre inférieur (aplats noirs en pointillés serrés; aplats rouges en pointillés espacés).





Planche 4. — Détail de la tête du Christ et de la tête de la Vierge (cliché Delluc).



## **NOTES DE LECTURE**

Jacques Joseph Desplat. **La Boétie, le magistrat aux nombreux mystères.** Editions P.L.B. Le Bugue, 1992, 362 p.

La Boétie, enfant de Sarlat, a laissé une oeuvre importante, encore trop méconnue. L'auteur nous présente longuement cet ami de Montaigne et tente de répondre aux nombreuses questions qui entourent la vie et les écrits de La Boétie.

Cet ouvrage, préfacé par Michel Peyramaure, constitue désormais une référence pour ceux qu'intéresse l'histoire de la pensée périgourdine.

**Le château de Mellet, Neuvic-sur-l'Isle.** Edition du Syndicat d'initiative Neuvic-sur-l'Isle, 1992, 48 p.

Le Syndicat d'initiative de Neuvic a réuni dans cette petite plaquette les études de Géraud Lavergne, Jean-Louis Galet et Pierre Matignon portant sur le château de Mellet, encore appelé château de Neuvic. Robert Croizier donne un aperçu sur son utilisation actuelle.

Annie-Paule et Christian Félix. **Découvrir la Dordogne.** Editions Horvath Ecully, 93 p.

Un album pour découvrir le Périgord à travers ses multiples visages.

Jean-Claude Bonnal. **Joséphine Baker.** Editions P.L.B. Le Bugue, 1992, 230 p.

Un bel album pour nous rappeler la vie de Joséphine Baker et son oeuvre aux Milandes, le village des enfants du monde, dont beaucoup gardent le souvenir.

Anne-Marie Ricard. **Le triangle magique du Périgord.** Guide édité par le Pays « Dronne et Belle ». Brantôme, 1992, 64 p.

Réalisé à l'initiative du syndicat de pays, ce petit guide propose aux visiteurs du Haut Périgord des informations pratiques sur cette région et les différentes communes qui la composent. Une manière d'inviter à la promenade.

**Les cartes postales de Couze et Saint-Front.** Les collectionneurs bergeraçais, Centre Jules Ferry, 24100 Bergerac, 1992, 32 p.

Ce petit recueil présente l'ensemble des cartes postales concernant Couze et Saint-Front, à l'intention des nombreux collectionneurs.

Marcel Piaud. **Routinier du Périgord.** Editions Ol Cantou, Le Bugue, 1992, 186 p.

Souvenirs et expériences d'un « amoureux » de la musique traditionnelle.

Ce n'est pas dans les livres, mais dans un effort répété que Marcel Piaud s'est familiarisé avec les vieilles, les cabrettes et les accordéons diatoniques, pour devenir un spécialiste de ces instruments. Il a aujourd'hui des élèves auxquels il s'efforce de transmettre son savoir faire.

Claude Vanderpooten. **Samuel Pozzi**. V. et O. Editions, Paris, 1992, 588 p.

La vie et l'œuvre de Samuel Pozzi, le père de la gynécologie française. Né à Bergerac en 1846, il fut un grand chirurgien, qui a côtoyé toutes les célébrités de son temps.

Jacques Gardelles. **Aquitaine gothique**. Editions Picard, Paris, 1992, 288 p.

C'est un livre important que nous propose les éditions Picard sur l'art gothique en Aquitaine. Dans une longue introduction Jacques Gardelles situe les œuvres de cette époque et en souligne la qualité, voire l'originalité, revenant sur certaines idées reçues, notamment en matière de datation.

Parmi les édifices étudiés, citons particulièrement la cathédrale Saint-Sacerdos de Sarlat, le cloître de Cadouin, les églises de Saint-Astier, Beaumont et Monpazier.

Un ouvrage de référence dans une présentation agréable.

Guillaume Lachaud. **Le château de Castelnaud**. Editions Ouest-France, Rennes, 1992, 362 p.

Cette monographie du château de Castelnaud, fort bien illustrée par les photographies de Philippe Durand, est due à Guillaume Lachaud, qui connaît bien le château pour en être le guide. Des éléments précis sur l'histoire et l'architecture de Castelnaud font de cette plaquette un modèle du genre. L'auteur termine par la présentation du musée de la guerre de Cent Ans, qui a ouvert ses portes voici quelques années, faisant appel pour sa présentation aux techniques les plus modernes.

Thierry Félix et Philippe Bigotto. **Vallée Vézère, du Moustier à La Roque-Saint-Christophe**, Tome 1. Editions Dolmen, Sarlat, 1992, 48 p.

Une B.D. bien documentée pour introduire les petits et les grands dans la vallée de la Vézère, de la préhistoire à nos jours.

Alberte Sadouillet-Perrin. **En Périgord, destins parallèles**. Imprimerie Fanlac, Périgueux, 1992, 165 p.

L'auteur nous propose de retrouver dans l'ombre de l'histoire cinq Périgour-dins, qui ont participé de manière active à la tourmente révolutionnaire : Pierre Roux-Fazillac, Godefroy Lanxade, Urbain Feytaud, Joseph Prunis et Fortunée Pontard, la fille de Pierre Pontard, l'évêque constitutionnel de Périgueux.

Sentiers du Périgord. **Petites randonnées en vallée de l'Isle. Petites randonnées en Haute vallée Vézère**. Régie départementale du Tourisme, Périgueux, 1992, 90 p.

Ces deux guides du randonneur constituent les volumes 2 et 3 de la collection Sentiers du Périgord : sous une forme pratique et attrayante, les amateurs de longues marches y trouveront de nombreuses informations pour la réussite de leurs sorties.

Mary Dé. **En ce temps-là... le Périgord**. Chez l'auteur, 1991, 32 p.

C'est à la poésie que l'auteur a fait appel pour nous confier ses impressions sur le Périgord d'hier et d'aujourd'hui, Périgord délaissé et retrouvé.

Geneviève Carion-Machwitz. **La Meynardie**. Editions Max Chaleil, Montpellier, 1992, 254 p.

Ce sixième livre de Geneviève Carion-Machwitz nous invite à revivre la passionnante aventure de John Bost et de sa compagne, qui a permis la création des asiles de La Force, œuvre si remarquable installée aux portes de Bergerac. L'auteur insiste particulièrement sur le rôle d'Eugénie Meynardie de Ponterie, qui dut attendre douze ans l'autorisation paternelle lui permettant de devenir l'épouse de John Bost.

Vieilles Eglises en Périgord 2. **L'abbaye de Chancelade** par Isabelle Dotte-Mespoulède. Editions P.L.B., Le Bugue, 1992, 72 p.

Isabelle Dotte-Mespoulède nous donne, dans cette seconde livraison des Vieilles Eglises du Périgord, une monographie très documentée de l'abbaye de Chancelade. Chaque bâtiment est étudié, y compris ceux qui ont disparu. Un chapitre présente la chapelle Saint-Jean.

Dominique Audreie,

Jacques Blanchard. **Armée secrète dans la Résistance en région 5**. 1992, 313 p., chez l'auteur, B.P. 65, 79500 Melle.

Travail de recherches et évocation de souvenirs souvent fort intéressants. Cependant, ne concerne que très peu notre département pour lequel il n'apporte aucun inédit sur la période.

Roland Vergnaud. **Araucanie-Patagonie, approches et perspectives par l'héraldique et la sigillographie afférentes au royaume**. Reprographie 1992, 21 x 29,7, 75 p.

Notre collègue Roland Vergnaud passe pour être l'un des meilleurs juristes – sinon le meilleur – pouvant traiter avec sérieux de la légitimité du royaume d'Araucanie-Patagonie. Partout ses travaux font autorité, même devant les tribunaux.

Dans une brochure à tirage restreint, mais dont s'honore d'accueillir la bibliothèque de notre compagnie, l'auteur aborde d'une façon des plus agréables, un sujet trop souvent mis à l'écart. Tous les sceaux, timbres humides, en-têtes, blasons, écus, armoiries, devises, utilisés par Antoine Orélie Ier comme par les cinq autres chefs de la maison royale d'Araucanie-Patagonie, sont examinés à la loupe du chercheur éclairé. On peut les retrouver tous – ou presque – décrits dans le détail, au besoin après consultation des archives des meilleurs graveurs du siècle passé. Cependant, comme nous en prévient l'actuel prince héritier dans ses commentaires joints à la plaquette, il convient d'être circonspect dans les conclusions. L'histoire avance inexorablement chaque jour, et avec elle apparaît un affinement de la connaissance contemporaine des faits plus que centenaires. Par exemple, R. Vergnaud évoque à nouveau l'éventualité de la fabrication dès le premier départ d'Antoine de Tounens, d'un petit cachet de six centimètres de diamètre, à apposer sur la cire. Celui-là même que le roi a utilisé, le 25 juillet 1865, pour sceller une lettre adressée à Eugène Massoubre de l'Echo de Vésone. On peut y lire aisément « *Royaume d'Araucanie-Patagonie* ». Serait-ce le sceau commandé

avant le premier départ d'Orélie Antoine pour ses Etats ? se demande Roland Vergnaud. Pour notre part nous répondions résolument par la négative, dès 1990<sup>1</sup>. D'autres recherches nous permettent de dire à nouveau<sup>2</sup> que ce n'est qu'après son retour en France, le 7 mars 1863, que depuis Paris, le roi a pu songer à faire confectionner ses cachets armoriés.

Une documentation anecdotique nous est confiée sur la confection artisanale de la couronne d'acier, remise au prince Philippe — notre collègue — en février 1987. Savait-on en Périgord qu'à la base de la croix est enchâssée « avec beaucoup de délicatesse » un fragment du rocher ce Gethsemanie, relevé au Saint Sépulcre le 3 décembre 1986 par les frères franciscains ?

Le mérite de M. Vergnaud tient aussi de la vigilante patience qu'il déploie à tout nous commenter. Il place certes sa persuasion, mais aussi, et avec beaucoup de force et vigueur, il sait divertir son lecteur ravi sans doute de rencontrer un humour aussi plaisant dans un tel domaine.

On pourra donc consulter avec satisfaction un exemplaire de ce remarquable travail déposé à la Société.

Jacques Lagrange.

---

1. Lagrange (Jacques) *Le roi français d'Araucanie*, PLB, Le Bugue, 1990, pp. 16-17.  
2. Lagrange (Jacques) *La vie en Périgord sous Louis Napoléon III*, Pilote 24, Périgueux, 1992.

# La promenade de notre Compagnie en pays de Dronne, le 27 juin 1992

par Annie BÉLINGARD

Ce coin de Dronne était en vert et or pour recevoir les quatre-vingt-dix participants dans la luminosité de ce jour d'été. Dès le départ, profitant d'une échancrure dans les châtaigniers, notre président le père Pommarède, avec le talent que l'on sait, conte le pique-nique du très jeune Victor Hugo *aux Brunies* chez un ami de son père, le général Pinoteau. Cette demeure Empire deviendra le cadre d'un épisode des *Misérables*. Puis, à *Dourle*, il évoque le souvenir d'un prieuré dépendant des Andrivaux, où saint Roch était encore vénéré récemment.

C'est au tour de Stéphane Konik, jeune géologue, de nous expliquer, tandis que nous suivons la pente d'une vallée sèche, la formation des sédiments qui la tapissent par l'action patiente des gels et dégels et non par des alluvions déposés par un cours d'eau.

A *Lisle*, nous admirons au passage la vieille halle, sobre et ample, puis nous parvenons au site de *Rochereil*, première étape de notre périple : falaises calcaires dans une végétation exubérante dominant la Dronne. La voie romaine Vésone-Saintes passait là comme en témoigne l'arche d'un pont ruiné. Stéphane Konik explique comment la rivière a incisé durant deux millions d'années les parties les plus tendres, laissant à nu le calcaire cognacien très dur. M. Serge Avrilleau donne un aperçu des gisements préhistoriques découverts ici dès 1905 puis fouillés de 1935 à 1939 : une couche plus haute toujours magdalénienne, mais d'une période un peu moins froide ; une couche supérieure, d'Azilien où le cerf remplace le renne, ce qui indique un changement complet de température, et où furent trouvés un squelette enterré dans la cendre selon un rite précis et deux squelettes incinérés. Au Moyen Age le site a été fortifié, comme celui qui lui fait face

de l'autre côté de l'eau. Comment ne pas déplorer le manque de crédits pour la préservation de tous les sites de ce genre de fouilles ?

Nous nous arrachons au charme de ce coin ravissant pour atteindre *Marouatte* qui cache ses tours dans les chênes verts. La propriétaire Mme Copeland, nous ouvre en grand les portes de son château qui fut aux Montagrier puis aux Chabot et aux Rohan-Chabot avant de connaître les vicissitudes de la Révolution où il devint carrière de pierres. Les restaurations du début de ce siècle effectuées par l'architecte périgourdin Dannery, pour le compte d'un armateur bordelais, sont sans doute discutables, mais le goût des actuels propriétaires anglais pour le style troubadour fait bon ménage avec le romantisme des lieux, accentué par les beaux arbres des terrasses-jardins. Tours d'enceinte et pigeonnier de trois mille trous donnent une idée de l'importance de cette magnifique propriété.

Sur le chemin qui nous conduit au restaurant, nous rencontrons une croix hosannaire du XVII<sup>e</sup> siècle avec un ostensorio sculpté, qui nous vaut, pour faire oublier les premières crampes d'estomac, l'histoire truculente d'une double chute de vélo... Blotti autour de son église fortifiée, voici *Grand-Brassac* engourdi au soleil avec l'*Adoration des Mages* autrefois polychrome, sculptée dans la pierre au-dessus du porche. Une petite pensée pour la chapelle *Saint-Jean de la Lande*, du XII<sup>e</sup> siècle et sa fontaine où les pèlerins viennent encore le 24 juin. La Dronne retrouvée, nous atteignons la Bergerie, restaurant champêtre à *Villetoueix*, dont nous apprécions la fraîcheur et la qualité du repas convivial, simple et bon. Dans la pénombre de l'église M. le Maire nous accueille, fier de la restauration du rétable et des boiseries du chœur, mais c'est à M. Gérard Mouillac, qui a étudié les répercussions du concile de Trente dans l'aménagement des églises de notre région, de nous expliquer qu'il s'agit ici d'un autel à deux ailes et deux étages où l'on retrouve les caractéristiques de l'atelier des Tournié de Gourdon. Malheureusement décapé, dédoré, ce superbe travail du bois a perdu de sa dimension spirituelle.

A *Montardy*, autre fief des Montagrier, nous sommes reçus par M. et Mme Du Lau d'Allemans. Mme Chevé raconte l'histoire de cette famille qui se confond avec celle du château depuis quatre cents ans, ponctuée de personnages célèbres tel le philosophe du XII<sup>e</sup> siècle, ami de Malebranche, auteur de nombreux ouvrages, dont la bibliothèque a hélas brûlé en 1871 avec les archives familiales ; tel encore l'archevêque d'Arles martyrisé aux Carmes, dont la chapelle conserve quelques souvenirs. Les restaurations du XIX<sup>e</sup> siècle ont donné à l'ensemble une certaine raideur, mais ne peuvent faire oublier l'élégance de l'implantation dans un parc superbe, ni les traces des générations successives dans le mobilier et les très beaux portraits.

C'est à *la Rigale* que se termine notre promenade avec l'accueil amical du colonel et de Mme de Castellane qui livrent leur maison aux envahisseurs que nous sommes. Charmante maison du XVII<sup>e</sup> siècle accolée à sa tour romaine au bord de la Dronne qui paresse à ses pieds. Mme Caillat-Girardy, du service régional d'archéologie, précise l'origine de la tour : c'est *la cella* ronde d'un temple romano-celtique, moitié moins large que la tour de Vèsone, entourée comme elle d'une galerie à colonnade permettant aux



pèlerins de vénérer la statue qu'elle abritait. Son appareillage de pierres était recouvert de marbre et les cercles de briques permettent de la dater de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle. Magie des lieux, amabilité des hôtes qui nous reçoivent, nous jouissons des rafraîchissements offerts dans ce coin de paradis.

Comment remercier tous les organisateurs de cette journée si diverse, toujours intéressante, autrement que par la salve d'applaudissements que nous leur faisons dans le car au retour ?

A.B.



## **DANS LE COURRIER DE LA S.H.A.P.**

De M. le professeur Henry de Lumley, Muséum national d'histoire naturelle (Paris) : « *Votre revue est très appréciée des chercheurs et étudiants du laboratoire de l'Institut de paléontologie humaine... Elle est déposée à la bibliothèque* ».

De M. Jean Riboulet-Rebière (Périgueux) : « *Pourquoi dans les notes de lecture ne trouve-t-on pas l'adresse où l'on peut se procurer les ouvrages cités ?* ».

Un tel cas est relativement rare. Il faut comprendre que l'ouvrage tiré par l'auteur, souvent non commercialisé, nous a été confié pour être consultable à la bibliothèque de notre Compagnie.

Du général A. de Brianson (Montcaret) : « *J'ai beaucoup apprécié, dans sa totalité le cadeau du supplément à la 2<sup>me</sup> livraison du tome CXIX, « Le Périgord et les Amériques ». En ce qui concerne la guerre d'Indépendance, le Service historique de l'Armée de Terre (fort neuf de Vincennes) a en 1982 édité un Dictionnaire des officiers de l'Armée royale qui ont combattu aux Etats-Unis pendant la guerre d'Indépendance.*

De Mme Alberte Sadouillet-Perrin :

### **ERRARE HUMANUM EST, SED NON PERSEVERARE !**

Ceux de nos collègues qui ont lu dans le tome CXIX de notre Bulletin mon article intitulé « Du Périgord aux Indes Occidentales » ont sans doute remarqué qu'à propos du Canada et du procès opposant l'abbé de Salignac Fénelon au comte de Frontenac, j'ai cité les « fort intéressants détails » qu'en a donnés « feu notre collègue Jean-Noël Biraben ».

Or, le Dr Jean-Noël Biraben est heureusement toujours de ce monde. Mon erreur vient d'avoir confondu celui-ci avec l'un de ses cousins qui, lui aussi, a contribué à l'enrichissement de notre Compagnie par l'apport de photographies relatives à des vestiges archéologiques. C'est lui, Bernard Biraben, qui a trouvé la mort dans un accident de voiture, il y a une bonne quinzaine d'années. Comme l'étude sur le Canada remonte à 1964 et que le patronyme de Biraben ne figure plus, depuis lors, dans notre Bulletin, une confusion s'était établie dans mon esprit. Pour moi, qui n'ai retrouvé le prénom de Bernard que dans l'enquête à laquelle je viens de me livrer, il s'agissait du même homme. Je confesse mon erreur en priant qu'on m'en excuse.

Ayant remarqué, au cours de cette petite enquête, une autre étude signée Jean-Noël Biraben dans un ouvrage de cosmographie édité en 1988, je me permets de profiter de ce rectificatif pour faire savoir à celui que nous pouvons continuer d'appeler notre érudit collègue, puisqu'il reçoit toujours notre Bulletin, que nous serions très heureux de retrouver sa signature au bas de l'une de ses pages.

Du commandant P. Girardet (Champcevinel) : « *J'ai été étonné que sur le bulletin consacré aux Périgourdins qui se sont illustrés en Amérique, ne figurent pas les deux célèbres René-Annibal et Joseph de Roffignac... Vos deux derniers bulletins sont remarquablement bien présentés et intéressants.*



## Liste des manuscrits présentés à la commission de lecture

- |  |  |
|--|--|
| ● (50) Le site gallo-romain de Petit-Bersac                          | N. Penaud et F. Valentin, juillet 1992.      |
| ● (51) Le défilé au bison  | F. Soubeyran, juillet 1992.                  |
| ● (52) Une description sur le linteau du relais de poste de Louillet | M. Berthier, juillet 1992.                   |
| ● (53) La chronique des seigneurs du Masnègre                        | S. Gilles-Lagrange Gendry (†), juillet 1992. |
| ● (54) Le bienheureux Armand Chapt de Rastignac                      | S. Gilles-Lagrange Gendry (†), juillet 1992. |
| ● (55) Le Périgord vu par la mission photographique de la D.A.T.A.R. | M. Berthier, septembre 1992.                 |
| ● (56) La papeterie de Vaux-Malherbaux                               | F.A. Boddart, septembre 1992.                |

Le Conseil d'administration de la Société historique et archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Il n'est pas nécessaire pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur.

On est prié d'adresser les textes à :

M. le Directeur de la publication  
Bulletin de la S.H.A.P.  
18, rue du Plantier  
24000 Périgueux.

Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison, ou à défaut, archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Il n'est pas fait retour des documents non publiés. Les auteurs ayant adressé leurs textes à la commission, sont avisés de la bonne réception de leur envoi par l'inscription de leur titre dans la présente liste. Le directeur du Bulletin attire l'attention des correspondants sur la qualité des documents remis, en particulier les photographies.



**ERRATA RELATIFS**  
**au supplément du Bulletin de la S.H.A.P., CXIX, Année 1992**  
**« DE QUELQUES PERIGOURDINS**  
**AYANT EU CHARGE OU MISSION AUX AMERIQUES »**

- p. 118, art. d'Abzac, 2<sup>o</sup> §, 2<sup>o</sup> l. : lire « né vers 1811 » et non « née vers... ».
- p. 120, art. Baret, 3<sup>o</sup> §, 4<sup>o</sup> l., après « conjointe », « Elle » et non « elle »,  
id., dern. l., lire « Anne » et non « Anné »  
id., bas de p., av.-dern. œ., « étrangère » et non « étrangères ».
- p. 122, art. Biraben, dern. § avant les sources, av.-dern. i., ajouter « et » entre  
« français » et « La... ».
- p. 127, sources et notes, note 13, dern. l., lire « jonction » et non « jouction ».
- p. 128, § « \* Marie Elisabeth... » (aux 2/3 inférieurs de la p., doit être aligné  
avec « \* Louis... », au-dessus  
id., la l. entière « \* Marguerite... » est à annuler (elle répète la l. du  
dessus).
- p. 130, art. Cacqueray, lire « 1765 » et non « 1965 ».
- p. 130, id., les notes 1 et 2 imprimées en bas de p., devraient se trouver  
placées immédiatement après « Lamothe-Fénelon » et, donc, av. l'art. suivant sur  
Courcelle-Séneuil.
- p. 134, 1<sup>o</sup> l., lire « démarche » et non « marche ».
- p. 135, au lieu de Beauséjour (à Saint-Léon-sur-l'Isle), lire Beauséjour (à  
Tocane).
- p. 136, art. La Selve, source n<sup>o</sup> 1, lire « de Vyers » et non « de Uyers »  
id., puis, même l., « des La Selve » et non « du La Selve ».
- p. 140-141, photo Morand du Puch : si, pour la présentation typographi-  
que (?) il paraît plus esthétique de placer une photo en page de droite (?), il me  
semble préférable de garder l'illustration « au sein du texte, afin de mieux réaliser  
la communication du message. Aussi, celle-ci aurait dû être publiée p. 140 après  
le § qui se termine par : « ...il avait 28 ans », et donc av. les Sources et notes.
- p. 143, 8<sup>o</sup> §, 2<sup>o</sup> l., lire « 1802 alors qu'il... » et non « d'où il... ».
- p. 144, Source et note n<sup>o</sup> 1, lire « Généalogie » et non « généologie ».
- p. 146, Source n<sup>o</sup> 9, après « Martinello », lire « t. l » au lieu de « i ».
- p. 148, la 2<sup>o</sup> note « 7 » devient n<sup>o</sup> 8, la 8 devient la 9, la 9 devient la 10, à  
condition de changer également cette numérotation dans le texte.